

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2024



EQUASENS

Plus de technologie pour plus d'humain



EQUASENS

Plus de technologie pour plus d'humain

URD - DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024

Exercice clos le 31 décembre 2024



Le Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 29 avril 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il peut être téléchargé sur le site <https://equasens.com>

Le présent Document d'Enregistrement Universel est une reproduction de la version officielle du Document d'Enregistrement Universel qui a été établie au format XHTML et est disponible sur le site internet de l'AMF : amf-france.org.

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	5
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel	5
1.2. Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel	5
1.3. Attestations d'experts	5
1.4. Attestation de fidélité de reproduction des informations provenant de tiers	5
1.5. Attestation de dépôt	6
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	6
2.1. Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	6
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés	6
3. FACTEURS DE RISQUE	7
3.1. Facteurs de risque de l'émetteur	7
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	11
4.1. Raison sociale et nom commercial	11
4.2. Lieu et numéro d'enregistrement	11
4.3. Date de constitution et durée	11
4.4. Siège social, forme juridique et législation	11
5. APERCU DES ACTIVITÉS	12
5.1. Principales activités	12
5.2. Principaux marchés	24
5.3. Événements importants	29
5.4. Stratégie et objectifs	31
5.5. Brevets et licences	32
5.6. Position concurrentielle	32
5.7. Investissements	36
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	38
6.1. Description de LA COOPERATIVE WELCOOP, de ses filiales, et de la place que EQUASENS y occupe	38
6.2. Liste des filiales importantes du Groupe EQUASENS	39
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	41
7.1. Situation financière	41
7.2. Résultats d'exploitation	43
8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	44
8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	44
8.2. Sources et montants des flux de trésorerie	44
8.3. Besoins et structure de financement	44
8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	45
8.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements futurs	45
9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	45
9.1. Description de l'environnement réglementaire	45
10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	46
10.1. Tendances récentes	46
10.2. Tendances sur les perspectives d'évolutions	46
11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	47
12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	47
12.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	47
12.2. Absence de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale	50



13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	50
13.1. Montant des rémunérations	50
13.2. Montant des provisions	50
14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	51
14.1. Mandat des membres du Conseil d'Administration	51
14.2. Contrats de services	51
14.3. Comités spécialisés	51
14.4. Régime de gouvernement d'entreprise	51
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	51
15. SALARIÉS	52
15.1. Description des ressources humaines	52
15.2. Participation et stock-options	52
15.3. Contrats et accords	53
16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	54
16.1. Actionnaires non membres d'un organe d'administration ou de direction tenus à notification	54
16.2. Droits de vote	54
16.3. Contrôle	55
16.4. Accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle	55
17. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	56
17.1. Conventions et engagements réglementés	56
17.2. Autres opérations avec des apparentés	56
18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	57
18.1. Informations financières historiques	57
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	109
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	109
18.4. Informations financières pro forma	120
18.5. Politique en matière de dividendes	120
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrages	120
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	120
19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	121
19.1. Capital social	121
19.2. Acte constitutif et statuts	122
20. CONTRATS IMPORTANTS	123
20.1. Contrats importants du Groupe	123
21. DOCUMENTS DISPONIBLES	124
21.1. Documents accessibles au public	124
21.2. Le rapport annuel de gestion	124
21.3. Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (exercice clos le 31 décembre 2024)	238
21.4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	243
21.5. Projet du texte des résolutions	293
21.6. Calendrier des prochaines publications	298

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel

Les personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel sont :

- Monsieur Denis SUPPLISSON
Directeur Général et Administrateur au Conseil d'Administration d'EQUASENS.
- Madame Frédérique SCHMIDT
Directrice Administrative et Financière du Groupe EQUASENS.

Tous professionnellement domiciliés au siège statutaire d'EQUASENS :

5 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS-LÈS-NANCY
Tél : 03 83 15 95 95

Le présent document fait également office de rapport annuel 2024. Il contient le Rapport Financier Annuel tel que le prévoit l'article L. 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

1.2. Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en Rubrique 21.2 du Document d'Enregistrement Universel 2024 présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Monsieur Denis SUPPLISSON,
Directeur Général d'EQUASENS

1.3. Attestations d'experts

Aucun rapport ou déclaration, attribué à une personne intervenant en qualité d'expert, ayant un intérêt important, n'a été réalisé.

1.4. Attestation de fidélité de reproduction des informations provenant de tiers

Lorsque des informations proviennent de tiers, ces informations sont fidèlement reproduites, et pour autant qu'EQUASENS le sache et soit en mesure de le vérifier à partir des données publiées par ce tiers, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, en cas de reproduction d'informations provenant de tiers, EQUASENS précise ses sources d'informations.



1.5. Attestation de dépôt

Le Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 29 avril 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 qui se trouvent respectivement dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.24-0366 le 29 avril 2024 et le Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé sous le n° D.23-0376 le 28 avril 2023.

Les informations figurant sur les sites internet mentionnés par les liens hypertextes :

- <https://equasens.com> (pages : 2, 6, 11, 122, 124, 259, 261 et 278),
- <https://www.middlenext.com> (pages : 6 et 243),
- <https://www.lacooperativewelcoop.com> (pages : 6 et 38),

ne font pas partie du prospectus. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux

BATT AUDIT

58 Boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de l'Est,

Nommé le 30 mai 2002 et renouvelé le 29 juin 2020 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025,

Représenté depuis 2023 par Madame Jehanne GARRAIT.

KPMG SA

Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta
92066 PARIS - LA DÉFENSE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre,

Nommé le 29 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2028,

Représenté depuis 2023 par Monsieur Bertrand ROUSSEL.

2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés

Néant.

3. FACTEURS DE RISQUE

3.1. Facteurs de risque de l'émetteur

Pour la réalisation de son État de Durabilité, le Groupe EQUASENS a mené une analyse de double matérialité qui a confirmé certains risques préalablement identifiés par la matérialité simple effectuée lors des exercices précédents, et les a enrichis notamment sur la dimension environnementale. Il est rappelé que l'exercice de double matérialité s'attache à étudier des risques bruts au regard de thématiques définies par les normes européennes (ESRS). L'ensemble des impacts, risques et opportunités (IRO) identifiés est présenté en Section 1.3.3 de l'État de Durabilité.

Parallèlement, à l'instar des exercices précédents, le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir des effets défavorables significatifs sur ses activités, sa situation financière, ses résultats, ou sur sa capacité à atteindre ses objectifs.

La revue des risques consiste à évaluer la matérialité d'un risque donné par son niveau de gravité et son niveau de probabilité :

- Le niveau de gravité prend en compte différents critères tels que l'impact financier, les effets sur la continuité de l'activité, les conséquences sur l'image de marque, la santé ou la sécurité des clients, consommateurs et collaborateurs. L'échelle de gravité retenue par le Groupe EQUASENS est la suivante : Non significatif, Mineur, Modéré, Majeur, Très significatif.
- Le niveau de probabilité intègre la vraisemblance d'apparition d'un risque. L'échelle de probabilité retenue par le Groupe EQUASENS est la suivante : Rare, Peu probable, Possible, Très probable, Quasiment certain.

Les risques présentés ci-après sont des risques nets, c'est-à-dire des risques résiduels suite à la mise en place de mesures de prévention et d'actions correctives.

Les risques sont regroupés par catégories et sont présentés au sein de chaque catégorie dans un ordre décroissant selon leur importance. Les risques considérés comme les plus importants sont identifiés à l'aide d'un astérisque (*). Les catégories de risques ne sont pas hiérarchisées entre elles.

Le Groupe EQUASENS considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans les catégories ci-après :

Risques stratégiques du Groupe EQUASENS

Croissances externes (*)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risques liés aux difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe EQUASENS. Pour le Groupe EQUASENS, les croissances externes, basées sur l'acquisition d'actifs présents dans d'autres entreprises, offrent un moyen rapide d'intégrer de nouvelles technologies, de nouvelles compétences et permettent un accès rapide à de nouveaux marchés. Ce type de croissances présente cependant un certain nombre de risques liés aux étapes : • en amont de la transaction (valorisation des actifs) et, • en aval (risques inhérents à l'étape d'intégration tels que ceux liés à l'harmonisation de l'organisation cible et/ou aux facteurs culturels).	Dans le cadre des croissances externes (à l'international ou non), le Groupe EQUASENS peut se faire accompagner par des cabinets externes pour l'identification des cibles et la validation des projets. En vue de son internationalisation croissante, le Groupe EQUASENS : • a mis en place une organisation duplicable au sein de ses Divisions, • procède au renforcement des compétences linguistiques du top et du middle management, • privilégie systématiquement une présence locale, avec la mise en place de Comités de Pilotage et d'outils de reporting. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.	• Gravité : Majeure • Probabilité : Possible Ce niveau de matérialité tient compte d'éventuels impacts financiers, organisationnels ainsi que du nombre de croissances externes réalisées au cours des derniers exercices.



Risques opérationnels inhérents aux activités du Groupe EQUASENS

Sécurité des données informatiques (systèmes d'information et réseaux) (*)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risques en lien avec la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, l'authentification et la non-répudiation des données. Les conséquences d'une atteinte à la sécurité des données informatiques sont multiples. Elles peuvent prendre la forme d'une paralysie des systèmes, d'un vol ou de la perte de données, de l'exposition à un chantage (ransomware...), de l'atteinte à la réputation, ou encore d'un préjudice commercial (vol de données sensibles en matière concurrentielle).	Le Groupe EQUASENS a mis en place trois architectures totalement cloisonnées : • une pour ses besoins internes, • une pour ses offres clients (activités de gestion), • une pour ses clients des services d'Hébergement de Données de Santé à caractère personnel. Chaque architecture dispose de moyens de sécurité avec des systèmes de firewalls éprouvés. Les services sont hébergés sur deux sites distants et sur des serveurs redondés. Le Groupe EQUASENS est doté d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de sauvegarde et d'archivage ainsi que d'un plan de reprise d'activité pour les services estimés les plus critiques. Le Groupe EQUASENS a fait le choix de mettre en avant des impacts, risques et opportunités spécifiques en lien avec la cybersécurité (Cf. État de Durabilité en Rubrique 21.2.2 - Section 5 du présent Document d'Enregistrement Universel). Ces risques sont suivis par la Direction Générale dans le cadre d'un Comité dédié et animé par des experts internes.	• Gravité : Majeure • Probabilité : Possible Ce niveau de matérialité tient compte du risque réputationnel généré par d'éventuelles brèches de sécurité informatique ainsi que du nombre de tentatives de cyber-attaques constatées visant des sociétés de taille moyenne.

Perturbation des activités des principaux fournisseurs (pénuries ou ruptures de stocks)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risques en lien avec l'approvisionnement de matériels informatiques incluant des semi-conducteurs pour leurs fabrications. Le Groupe EQUASENS pourrait être affecté par des ruptures de stocks, des augmentations tarifaires et un ralentissement d'une partie de ses activités.	Le Groupe EQUASENS a anticipé les éventuelles pénuries et a procédé à un stockage de ses références clés. Pour limiter les ruptures, les services Achats du Groupe communiquent régulièrement avec leurs fournisseurs historiques, et quand cela est nécessaire, diversifient les sources d'approvisionnement (ex. grossistes) et/ou substituent une référence par d'autres références équivalentes. Quand cela est possible, le Groupe adapte ses produits pour être moins dépendant des composants électroniques. Pour certaines de ses gammes, le Groupe EQUASENS promeut l'économie circulaire en réutilisant des composants provenant des gammes antérieures.	• Gravité : Modérée • Probabilité : Très probable Ce niveau de matérialité tient compte des conséquences sur les activités de vente de matériels du Groupe EQUASENS et du nombre de références exposées à des ruptures de stocks.

Anomalies des produits et solutions

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risques liés à la qualité des produits et solutions générant une insatisfaction de la clientèle, ou pouvant avoir des impacts sur la santé et la sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux. Ce risque se traduirait pour le Groupe par le risque d'image et des pertes de part de marchés.	Le Groupe EQUASENS est doté de systèmes de management de la qualité (SMQ) qui définissent les niveaux de contrôles et de qualité attendus avant toute mise sur le marché des produits et solutions du Groupe. La politique de qualité, de sécurité et d'interopérabilité des solutions est exposée dans l'État de Durabilité en Rubrique 21.2.2 - Section 3.2 du présent Document d'Enregistrement Universel. Ce risque est suivi par la Direction Technique qui rend compte à la Direction Générale.	- Gravité : Majeure - Probabilité : Peu probable Ce niveau de matérialité intègre le risque d'image pour l'entreprise et les actions initiées en matière de SMQ.

Risques Sociaux, Sociétaux et Environnementaux

Remise en cause du positionnement d'acteur responsable et engagé (*)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Incohérence entre la stratégie du Groupe, les produits et solutions commercialisés et les comportements au quotidien. Ce risque aurait principalement des conséquences réputationnelles avec de potentiels impacts sur les différentes parties prenantes du Groupe EQUASENS (clients, collaborateurs, fournisseurs, institutionnels, ...)	Par son positionnement en faveur de « Plus de Technologie pour plus d'Humain », le Groupe EQUASENS répond par ses solutions et produits à des enjeux sociétaux et environnementaux (se référer à la Rubrique 21.2.2 - Section 2 du présent Document d'Enregistrement Universel). La Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social est garante de ce positionnement.	- Gravité : Majeure - Probabilité : Peu probable Ce niveau de matérialité intègre le risque d'image pour l'entreprise et les actions initiées en matière de Durabilité.

Perte d'attractivité

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Augmentation du turnover et perte de compétences clés. La perte d'attractivité aurait pour effet de complexifier la gestion des ressources humaines (conditions de travail, climat social, organisation des services) et entraînerait une hausse des coûts financiers (perte de productivité, indemnités liées aux départs, recherche et embauche de nouveaux salariés, formation, phase d'intégration, ...).	Le Groupe EQUASENS a mis en place des mesures en vue d'attirer de nouveaux talents et de renforcer les compétences de ses collaborateurs. Il attache également une grande importance à être un employeur responsable (se référer aux principales politiques des ressources humaines exposées en Rubrique 21.2.2 - Section 3.1.3 du présent Document d'Enregistrement Universel). Ce risque est suivi par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.	- Gravité : Modérée - Probabilité : Possible Ce niveau de matérialité intègre le risque d'image pour l'entreprise et les actions initiées en matière de Durabilité.



Risques réglementaires et juridiques

Environnement économique – Risques indirects liés à des décisions gouvernementales (*)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Impacts liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe EQUASENS. Ce risque pourrait se traduire par un changement de loi ou de réglementation qui influencerait directement sur la rentabilité de son secteur d'activité (ex. libre commercialisation des produits de santé, perte de monopole des pharmaciens, ...).	Le Groupe EQUASENS se prémunit de ce risque via sa forte capacité d'anticipation et la recherche permanente de solutions innovantes permettant aux professionnels de santé de faire face à un monde de la santé en permanente mutation. Le Groupe est par ailleurs présent dans les instances professionnelles de références, qui permettent d'assurer une veille active face à ces enjeux. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui sont en charge de la veille juridique et qui rendent compte directement à la Direction Générale.	• Gravité : Majeure • Probabilité : Possible Ce niveau de matérialité tient compte des impacts financiers au regard des potentielles évolutions réglementaires connues.

Agréments et certifications (obligatoires ou stratégiques)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risques liés à la non-obtention ou la perte d'agréments (HDS) ou de certifications (Marquage CE, SESAM-Vitale, ISO 27001, NF 525, ISO 18295-1, Addendum). La non-obtention ou la perte d'agrément impacterait la capacité de commercialiser certaines de ses solutions phares (ex. id.).	Selon les agréments et les certifications, le Groupe EQUASENS met en place des systèmes de management pour intégrer les exigences issues de ces référentiels normatifs et faire évoluer ses méthodes de travail. L'application des exigences normatives fait l'objet de contrôles internes et externes réguliers. L'obtention ou le renouvellement d'agréments et de certifications fait l'objet de suivis spécifiques auprès de la Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.	• Gravité : Majeure • Probabilité : Peu probable Ce niveau de matérialité prend en considération les typologies de solutions concernées par des agréments ou certifications au regard des mesures de préventions mises en œuvre.

Risques financiers

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses risques financiers et considère ne pas être particulièrement exposé à des risques de cette nature. Le Groupe EQUASENS s'est doté d'une charte de placements encadrant ses investissements financiers et a mis en place une organisation et des outils visant à optimiser la gestion et la sécurisation de ses flux de trésorerie.

Bien que ne revêtant pas un caractère significatif, une estimation quantitative des risques financiers est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 – Note 6.7 du présent Document d'Enregistrement Universel.

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1. Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale et le nom commercial de la société sont : EQUASENS.

4.2. Lieu et numéro d'enregistrement

EQUASENS est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro B 403 561 137 sous l'identifiant d'entité juridique (LEI) 9695006617XVFGZI8L92. Son code NAF est le 62.02B.

4.3. Date de constitution et durée

EQUASENS a été constituée par acte établi sous seing privé en date du 25 janvier 1996, sous la dénomination « ROUSSEAU CPI », et ceci pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, soit jusqu'au 24 janvier 2095, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par Assemblée Générale Extraordinaire.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

4.4. Siège social, forme juridique et législation

Le siège social est situé 5 allée de Saint Cloud à VILLERS-LÈS-NANCY (54600).

Tél. : 03 83 15 95 95

Site internet : <https://equasens.com>

EQUASENS est une société anonyme, fondée en France, soumise au droit français. Comme telle, les principaux textes qui lui sont applicables sont les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et les textes subséquents.

Les informations présentées sur le site web d'EQUASENS ne font pas partie du présent prospectus.

5. APERCU DES ACTIVITÉS

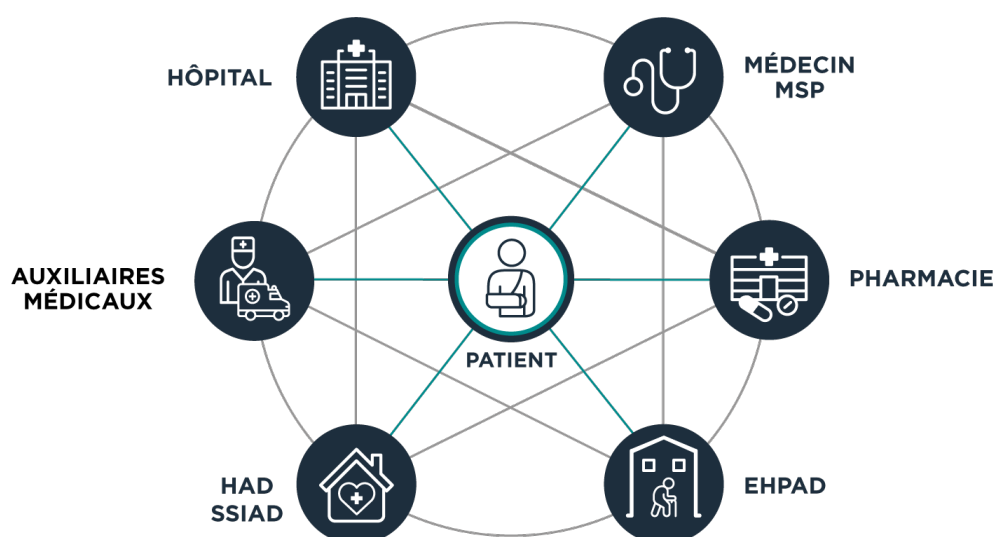
5.1. Principales activités

La présentation des activités s'appuie et complète la présentation des activités intégrée au rapport annuel de gestion figurant en Rubrique 21.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le Groupe EQUASENS est constitué de la société EQUASENS et de ses filiales. Le Groupe EQUASENS est leader de solutions informatiques de santé en Europe, au travers de solutions et services innovants qui facilitent le quotidien des professionnels de santé. Il contribue à l'amélioration de la qualité de prise en charge des patients et de l'interopérabilité des systèmes d'information des professionnels de santé. Ce faisant, il participe au renforcement de la coordination du parcours de soins et à l'efficacité du système de santé.

5.1.1. Nature des opérations

Le cœur d'activité du Groupe EQUASENS est l'édition de solutions informatiques pour le secteur de la santé. Il intervient également dans la conception d'équipements électroniques, de solutions digitales et robotiques de santé, ainsi que dans le financement. Le Groupe EQUASENS équipe toutes les catégories d'établissements de santé (EHPAD, hôpitaux, SSIAD, HAD, CPTS, MSP) et les professionnels de santé libéraux comme les pharmaciens, les médecins, les chirurgiens, les infirmiers et les kinésithérapeutes. En parallèle de ces activités, le Groupe se spécialise dans les solutions d'interopérabilité pour améliorer la coordination des acteurs de santé et les échanges de données autour du patient.



Les principaux facteurs clés de succès du Groupe sont sa capacité à renforcer la communication entre les professionnels de santé et leurs patients, à anticiper les évolutions de leurs métiers grâce à une R&D réactive et innovante, à garantir un maillage territorial et une chaîne logistique robuste pour une relation clientèle de proximité assurée par un personnel formé et compétent.

Pour répondre à ces enjeux, le Groupe EQUASENS est organisé en Divisions :

- La Division PHARMAGEST : éditeur de logiciels et de solutions connectées pour les pharmacies en Europe. La Division adresse les marchés de la pharmacie en France, en Italie, en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, et de l'Observance ;
- La Division AXIGATE LINK : éditeur de logiciels pour les établissements et services médico-sociaux en Europe. La Division se positionne sur les marchés des EHPAD en France, en Belgique et au Royaume-Uni, le marché des services de soins infirmiers à domicile et d'hôpitaux à domicile, le marché des hôpitaux et des groupements hospitaliers, et le marché de la télémédecine ;
- La Division MEDICAL SOLUTIONS : éditeur de logiciels pour les médecins libéraux, en cabinet et en groupe, MSP, CPTS, les médecins libéraux exerçant à l'hôpital, les chirurgiens libéraux, les auxiliaires médicaux (infirmiers et kinésithérapeutes) ;
- La Division E-CONNECT : concepteur et fabricant d'appareils et de dispositifs électroniques connectés à destination des professionnels de santé et des patients ;
- La Division FINTECH : solutions de financement de biens en location pour les professionnels de santé et autres secteurs tertiaires.

Division PHARMAGEST

La Division PHARMAGEST développe des solutions métiers complètes pour les officines indépendantes, les réseaux et les groupements d'officines. Logiciels de gestion d'officine, équipements informatiques, solutions digitales, robotique officinale, solutions de PDA, l'offre de la Division PHARMAGEST est globale.

Sa solution phare en Europe, **id.**, est un Logiciel Métiers d'Officine (LMO). Leader sur le marché français, la Division PHARMAGEST est présente en Italie, en Belgique, au Luxembourg et en Allemagne depuis 2023. Les équipes de développement de chaque pays collaborent étroitement pour proposer une offre complète aux pharmaciens de ces pays.

Logiciel leader sur le marché officinal, **id.** est un écosystème complet, innovant et connecté aux patients, à l'équipe officinale et aux réseaux de pharmacies qui permet de faciliter et sécuriser la dispensation de médicaments, maîtriser les ventes et les commandes, optimiser la politique de prix, et piloter de façon efficace l'activité des officines.

Au-delà de la gestion officinale, ce produit regroupe tous les outils nécessaires à l'accomplissement des nouvelles missions du pharmacien.

Pôle Pharmacie France

id. est un Logiciel Métiers d'Officine (LMO) référencé comme Logiciel d'Aide à la Dispensation (LAD) par la Haute Autorité de Santé (HAS) et le Ségur du numérique en santé.

Dans un contexte où le rôle du pharmacien évolue face à des exigences réglementaires renforcées et une pénurie de personnel, **id.** accompagne les professionnels de santé au quotidien.

Au-delà de ses missions essentielles (la préparation et la dispensation des médicaments) le pharmacien d'officine voit son métier s'étendre à de nouvelles responsabilités : vaccination, dépistage, prescription de certains antibiotiques, téléconsultation, accompagnement post-hospitalisation, prise en charge des urgences de premier recours... Chaque année, son rôle en santé publique se renforce.

Comme de nombreux secteurs, l'officine est confrontée à une pénurie de personnel, rendant l'organisation du travail plus difficile. Parallèlement, les contraintes réglementaires prennent une place croissante dans le quotidien des pharmaciens, avec des obligations telles que la FMD (Falsified Medicines Directive, directive européenne visant à empêcher l'introduction de médicaments falsifiés sur le marché), le DP (Dossier Patient), le DMP (Dossier Médical Partagé accessible aux professionnels de santé), le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) ou encore l'INS (Identité Nationale de Sécurité). Enfin, les défis économiques sont majeurs : assurer la rentabilité de l'officine, optimiser les ventes et les achats, tout en s'adaptant à des paramètres de plus en plus complexes.

Grâce à ses fonctionnalités adaptées aux défis actuels du métier, **id.** se positionne comme un allié incontournable des pharmaciens avec pour objectifs de :

- Donner plus de temps au conseil et au suivi des patients, grâce à des outils performants de gestion des commandes et des stocks, à la simplification des ventes directes et des délivrances, ainsi qu'à l'automatisation des tâches administratives ;
- Développer les nouvelles missions (avec notamment des fonctionnalités dédiées aux entretiens pharmaceutiques, aux campagnes de vaccination et à l'accompagnement des patients).

Des solutions pour sécuriser l'officine et ses données de santé

Avec la digitalisation croissante des services aux patients, l'intensification des échanges de données de santé et le développement de services collaboratifs entre professionnels de santé, groupements et partenaires, les systèmes informatiques des officines sont plus exposés que jamais aux menaces de cyberattaques.

Pour garantir la sécurité des informations sensibles, la Division PHARMAGEST, agréée Hébergeur de Données de Santé (HDS), assure un hébergement sécurisé en France et propose différents dispositifs de sécurité :

- **id. safe** : une solution de sauvegarde externalisée qui protège les données de l'officine et celles des patients ;
- **id. protect** : une offre antivirus dédiée aux postes informatiques de la pharmacie ;
- **Authentification sans contact** : un dispositif qui garantit une gestion stricte des accès au logiciel **id.**, réduit les erreurs de saisie, sécurise les actes au comptoir et protège la confidentialité des données des patients ;
- **Accès internet professionnel et sécurisé id.** : des solutions fibre ou ADSL sécurisées intégrant un réseau privé, firewall, antivirus professionnel, anti-spam, anti-spyware, mises à jour automatiques, analyse comportementale, détection des menaces, connexion 4G de secours et un SAV dédié.



- **Connexion sécurisée à domicile** : un accès protégé au logiciel de gestion de l'officine, permettant une utilisation en toute sécurité depuis le domicile ;
- **Serveur de sécurité** : un serveur synchronisé capable de prendre le relais en cas de panne du serveur principal, garantissant la continuité de service.

Des services de proximité pour accompagner les pharmaciens

id. met à disposition une gamme complète de services pour soutenir les pharmaciens au quotidien et veiller à leur satisfaction :

- **Installation et maintenance expertes** : la Division propose du matériel testé et certifié pour assurer une installation fiable et performante. Grâce à un réseau de techniciens experts situés à moins d'une heure de chaque pharmacie, l'installation et la maintenance de l'ensemble de la gamme de matériels sont assurées avec réactivité ;
- **id. assistant** : accessible directement depuis id. ou via le portail client, ce module met à disposition des utilisateurs un ensemble de services 24/7 (chatbot, bases de connaissances, tutoriels) pour une assistance continue ;
- **Service clients dédié** : les techniciens du Groupe, formés aux évolutions réglementaires et aux nouvelles offres, accompagnent les pharmaciens au quotidien. Chaque année, le Groupe renouvelle sa certification ISO 18295-1, garantissant un haut niveau d'expertise et un service de qualité. Grâce à leurs conseils personnalisés, les équipes officinales gagnent en autonomie et en efficacité ;
- **Formations** :
 - L'offre d'e-learning proposée par la filiale ATOOPHARM à destination des équipes officinales portant sur les pathologies, les conseils associés, l'automédication, le management de l'équipe officinale, les techniques de vente, permet aux pharmaciens et préparateurs de répondre à leurs obligations de formations continues et de faire face à leurs nouvelles missions (vaccination, substitution, ...) ;
 - La Division propose également une large gamme de formations, en présentiel ou en ligne, sous différents formats (sessions universitaires, formations personnalisées en officine, e-learning, tutoriels et replays) pour aider à la prise en main progressive et à un apprentissage à son rythme de la solution id., et ainsi exploiter pleinement toutes les fonctionnalités.
- **Consulting** : ce service permet d'accompagner la pharmacie dans sa transformation. L'offre est personnalisée, suivant un process en 4 étapes clés : le diagnostic de l'activité, la formation, le bilan et la mesure des résultats.

Des solutions pour dynamiser le point de vente

id. intègre de nombreux modules ainsi que des solutions matérielles pour mieux gérer l'officine :

- **Offimedia** : une solution d'affichage dynamique pour animer l'espace de vente et valoriser la stratégie prix, produits et services de l'officine ;
- **id. analytics** : un outil de pilotage proposant des tableaux de bord, simplifiés ou experts, pour aider au développement de l'activité. Vente, conseil et service aux patients, gestion, achat, management. Il génère des états interactifs et personnalisables, en fonction des besoins. L'analyse des données est facilitée. Le pharmacien détecte rapidement les opportunités et prend des décisions éclairées ;
- **ASCA INFORMATIQUE**, filiale spécialisée dans l'étiquetage électronique, propose trois gammes de produits aux pharmaciens : ASCA Etiq (étiquettes électroniques accompagnées du logiciel full cloud ASCA Dynamics), ASCA Sécurité (solution de portiques anti-vol) et ASCA Locker (consigne connectée spécifiquement adaptée aux officines).

Quant à la **robotisation**, elle s'impose comme une approche innovante pour automatiser les tâches répétitives et optimiser la gestion des stocks, tout en permettant aux pharmaciens de se recentrer sur leur cœur de métier. Le pharmacien devient plus efficace, plus performant et plus tourné vers le service patient.

- **PHARMATHEK** : les robots SINTESI et GENESI sont des solutions pour optimiser la gestion des stocks, la rotation des produits et le suivi des dates de péremption. En automatisant ces tâches, ils permettent de gagner un temps précieux, d'accélérer les délais de traitement et d'améliorer l'efficacité en officine, tout en s'adaptant aux contraintes architecturales spécifiques qui contribuent à l'automatisation des tâches en officine.

Des solutions pour assurer les nouvelles missions du pharmacien

Le métier de pharmacien se transforme et s'oriente vers plus de services, d'échanges avec les patients et de collaboration avec les professionnels de santé. id. s'adapte et innove pour faciliter les nouveaux usages au quotidien :

- **MSSanté** : un ensemble de messageries sécurisées au sein d'un espace de confiance destiné aux professionnels, établissements habilités et patients ;
- **PandaLab** : une application gratuite et sécurisée qui facilite la communication avec la patientèle et renforce sa fidélisation.

Une solution de financement des équipements

La Division PHARMAGEST propose également des solutions de financement adaptées aux besoins des pharmaciens, couvrant leurs équipements informatiques et autres investissements professionnels.

Des solutions de communication digitale

- **Communication Digitale Grand Public** : solutions destinées au grand public, à l'industrie pharmaceutique, aux groupements de pharmacies, aux pouvoirs publics et payeurs privés, à travers la mise en place d'observatoires santé ou d'opérations de prévention et d'information ;
- **Communication Digitale Patients** : services pour soutenir le pharmacien dans une démarche éducative du patient via le Logiciel Métiers d'Officine par le biais d'entretiens pharmaceutiques, de fiches d'informations et de conseils profilées et évolutives ;
- **Intermédiation** : conscients du rôle prépondérant du pharmacien dans le parcours de soins, les laboratoires pharmaceutiques intègrent l'officine dans leurs stratégies promotionnelles et marketing. Grâce à son portail d'informations, id. devient un outil structurant, communicatif et interactif permettant au laboratoire de fournir à l'ensemble des collaborateurs de l'officine les informations « métier » nécessaires au bon exercice de leur activité. De plus, le laboratoire peut diffuser des informations ciblées à l'attention des patients, telles que des conseils ou des recommandations sur le bon usage des médicaments, à la fin de la dispensation.

Pôle Pharmacie Italie

Grossistes et répartiteurs

Historiquement spécialisée dans l'équipement informatique et les services aux grossistes-répartiteurs (achats, consulting, logistique, facturation, ventes et marketing), la société PHARMAGEST ITALIA a notamment développé **FARMACCLICK**, un protocole de communication spécifique entre les officines et les grossistes-répartiteurs, devenu la norme en Italie pour l'ensemble des acteurs de ce marché. Le pays compte une cinquantaine de grossistes-répartiteurs et PHARMAGEST ITALIA équipe plus de 75% d'entre eux.

La solution modulaire **DIFARM** est dédiée à la gestion des grossistes-répartiteurs tant d'un point de vue opérationnel via la réduction des coûts de gestion, l'accroissement de l'efficacité de la production et l'amélioration de la compétitivité, que d'un point de vue stratégique avec sa logique « processus métiers » visant à créer une relation étroite et privilégiée entre clients et fournisseurs.

DIFARM, en combinaison avec le **WMS (Warehouse Management System) GEO**, est également la solution parfaite pour la gestion centralisée des entrepôts des réseaux de pharmacies et des acteurs du e-commerce pharmaceutique. En effet, GEO est un WMS hautement spécialisé qui permet aux clients d'automatiser tous les processus de l'entrepôt, d'intégrer des robots, de gérer toutes les opérations avec des terminaux radiofréquence de manutention et de contrôler chaque phase de la livraison des marchandises à la pharmacie. Grâce à cette solution, PHARMAGEST ITALIA est devenu le partenaire informatique de nombreux acteurs majeurs de ces deux marchés spécifiques.

PHARE est l'outil idéal pour la gestion du commerce de détail et s'adresse à tous ceux qui souhaitent gérer de manière centralisée des groupes de pharmacies avec tout type d'agrégation : réseaux de distribution, réseaux de franchises, pharmacies propriétaires, consortiums, réseaux réels ou virtuels, groupes d'achats simples, ...

Pharmacies

Afin d'intégrer l'officine dans l'ensemble de la chaîne de valeur, PHARMAGEST ITALIA a décliné son offre auprès des pharmaciens à travers son Logiciel Métiers d'Officine **id.**. Grâce à cette innovation, PHARMAGEST ITALIA crée une gamme de modules et solutions totalement inédite en Italie et adaptée à la configuration spécifique du marché transalpin. À titre d'exemples :

- **id. desk** : module conçu comme un tableau de bord informatif et interactif, id. desk permet, grâce à la technologie cloud, de consolider en temps réel les données clés d'un groupe de pharmacies en vue d'en optimiser la gestion. Les informations peuvent être consultées au bureau ou en mobilité ;
- **id. up!** : application de suivi et de contrôle en temps réel du logiciel de gestion id. depuis un smartphone ;
- **id. easyq** : solution de gestion des files d'attente qui rationalise les flux clients en les dirigeant automatiquement vers le comptoir sélectionné et qui optimise les déplacements de personnel en surveillant les temps d'attente par tranche horaire ;
- **Miaterapia** : application connectée avec laquelle les patients peuvent envoyer gratuitement les ordonnances aux pharmacies ;
- **id. analytics** : un module de Business Intelligence qui permet au pharmacien de consulter en temps réel les indicateurs de suivi de l'officine, de manière totalement personnalisable, afin d'obtenir des résultats adaptés aux stratégies de gestion. Cette section spécifique est conçue pour faciliter toutes les activités de recherche, de collecte, d'analyse et de visualisation des données dont dispose l'officine afin de générer des informations qui soutiennent les processus de prise de décisions ;
- Des systèmes de communication (Pharmaweb, TsGatePro) et des solutions e-commerce.

En complément de ses principaux logiciels dédiés à la répartition et aux officines, PHARMAGEST ITALIA tend à intégrer le bouquet de solutions européennes de la Division PHARMAGEST tant en matière d'observance thérapeutique des patients, que d'étiquettes électroniques et de consignes connectées.



Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

En Belgique

PHARMAGEST BELGIUM propose des logiciels et des solutions informatiques innovantes favorisant la gestion de la patientèle et le management efficace de l'officine.

La version belge d'**id.** constitue une référence des Logiciels Métiers d'Officine en Belgique néerlandophone et francophone, tant sur la partie gestion que sur les fonctionnalités nécessaires à la délivrance des médicaments et au suivi des patients.

Les équipes de la Division PHARMAGEST ne cessent de faire évoluer leurs logiciels en s'adaptant notamment aux évolutions du marché, aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants et toujours plus étendus des pharmaciens belges. Par ailleurs, les équipes du développement collaborent étroitement à l'adaptation des logiciels aux solutions satellites élaborées par la Division et ce, afin de proposer une offre complète aux pharmaciens belges.

Parmi les solutions spécifiques, PHARMAGEST BELGIUM propose un module dédié à la fabrication des préparations magistrales permettant aux pharmaciens utilisateurs, une automatisation et un contrôle poussé de toutes les étapes nécessaires.

Au Luxembourg

PHARMAGEST LUXEMBOURG est présente sur le marché luxembourgeois avec **id.** qui permet aux pharmaciens luxembourgeois de gérer, en plus des fonctions classiques, les préparations magistrales, les commandes directes et la facturation des produits vétérinaires.

Pôle Pharmacie Allemagne

PHARMAGEST GERMANY (anciennement ADV) est spécialisée dans l'édition de logiciels pour pharmacies.

Les équipes de PHARMAGEST GERMANY à Oberhausen, à Berlin ainsi qu'à Francfort-sur-l'Oder apportent un soutien qualifié aux pharmacies allemandes sur l'ensemble du territoire pour relever les défis actuels du système de santé allemand :

- Le module de base **GAWIS** couvre l'ensemble des fonctionnalités d'un Logiciel de Gestion d'Officine, comme la gestion des stocks, la facturation, le dossier patient et l'ordonnance électronique ;
- Le logiciel est complété par des modules pharmaceutiques, tels que l'analyse du traitement des patients ainsi que la gestion de piluliers individuels pour les patients (par exemple avec la solution MultimedS) ;
- Un module de services pharmaceutiques est proposé pour accompagner les pharmaciens dans leur rôle de conseil vis-à-vis des patients (certifié selon la réglementation européenne MDR, Medical Device Regulation). Ce service est financé par les caisses d'assurance maladie allemandes ;
- Les robots de dispensation du marché, comme ceux commercialisés par PHARMATHEK, peuvent être intégrés.

Pôle Observance

Dans le cadre de l'évolution démographique en France, marquée par le vieillissement de la population et la hausse des maladies chroniques, garantir une observance thérapeutique adéquate est devenu un enjeu majeur de santé publique. En 2023, la Division PHARMAGEST a fait le choix de dédier un Pôle à l'observance et de favoriser le développement de solutions de PDA (Préparation de Doses à Administrer) qui peuvent adresser l'ensemble des marchés européens.

- **MultimedS** : le pilulier MultimedS, produit en Irlande et protégé par brevet, est conçu pour une utilisation hebdomadaire ou mensuelle (7 ou 28 jours) et dispose d'alvéoles détachables afin de s'adapter aux besoins des patients et des aidants. Chaque pilulier inclut les informations suivantes : identité du patient, établissement, médicaments, dosages, numéros de lots et dates de péremptions, assurant une traçabilité complète. Grâce à la gestion des traitements par le logiciel MultimedS 2.0, les pharmaciens ont la possibilité de produire les piluliers manuellement ou de façon robotisée. Adapté tant pour les patients en ambulatoire que ceux en établissement, le pilulier MultimedS assure l'administration du bon médicament, à la bonne dose, par la bonne voie, au bon moment et au bon patient ;
- **AutomedS** : robot de reconditionnement conçu pour être compatible avec le pilulier MultimedS, sa technologie sûre et fiable simplifie et augmente la capacité de production des piluliers, tout en renforçant la sécurité du processus de distribution des médicaments. Ce robot renforce la précision et la sécurité dans la gestion des médicaments, offrant ainsi des avantages significatifs à la fois pour les patients de comptoir et pour ceux résidant en milieux collectifs.

Division AXIGATE LINK

Experte européenne en logiciels, applications pour les établissements médico-sociaux, sanitaires et pluridisciplinaires, la Division AXIGATE LINK développe des logiciels et applications facilitant la prise en charge de chaque résident, patient, usager, en ville et/ou en établissement. La Division est constituée de MALTA INFORMATIQUE et de ses filiales. Le périmètre couvert inclut les logiciels pour Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Hôpitaux À Domicile (HAD), Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) et Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), Hôpitaux MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique), psychiatriques et SMR (Soins Médicaux et de Réadaptation). La Division intègre également le Pôle Télémédecine.

Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes en France

MALTA INFORMATIQUE édite des logiciels spécialisés dans le domaine des EHPAD, EHPA, Résidences Autonomie, Résidences Services, Accueils de jour et structures d'hébergement pour le secteur du handicap (Maisons d'Accueil Spécialisées - MAS et Foyers d'Accueil Médicalisés - FAM).

Les applications **Titan** et **TitanLink** modélisent, dans une seule et même base de données, l'ensemble des processus de prise en charge du résident : administratif, organisationnel, économique et médical. **TitanLink**, solution cloud, remplace progressivement les solutions historiques sur l'ensemble des clients.

Constitué de nombreuses briques applicatives comme la gestion administrative des résidents, l'intendance, la gestion de l'aide sociale, le dossier médical, le dossier de soins infirmiers, la prescription, mais aussi l'agenda, la messagerie interne, le planning du personnel, **Titan** est un système qui peut être installé soit par modules, soit dans son ensemble de façon pleinement intégré. Cette suite logicielle permet d'apporter une réponse efficace et différenciatrice dans le cadre de l'évolution du secteur médico-social.

L'offre du Pôle comprend des produits et services avec l'intégration de matériels, de solutions en cybersécurité et d'Hébergement de Données de Santé (HDS).

Totalement intégrée à TitanLink et aux modules pandaLAB Pro, l'offre **Carelib EHPAD** est une solution inédite qui regroupe à la fois la gestion de l'appel malade par médaillon et une gestion d'alertes automatiques telles que chutes, levers nocturnes, intrusions de chambres, ... Cette solution assure une traçabilité très efficace des événements au sein de l'EHPAD.

Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes en Belgique

MALTA BELGIUM développe une gamme comparable à MALTA INFORMATIQUE en France incluant notamment des modules de gestion de soins, facturation, mobilité sur tablette, liaison avec la pharmacie. La solution est totalement modulaire et permet donc un déploiement progressif. Le caractère multilingue de la solution **TitanLink** facilite par ailleurs le développement à l'international.

Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes au Royaume-Uni

CAREMEDS propose des solutions pour les pharmacies et les « care homes » (maisons de retraite) permettant de gérer et suivre l'administration des traitements :

- Le **portail web Caremeds** assure la traçabilité de la distribution des médicaments au sein des établissements et le suivi des stocks. Depuis le logiciel, les pharmaciens peuvent préparer les piluliers, éditer les fiches d'administration des traitements et personnaliser les couvertures des piluliers Multimed ;
- L'**application mobile eMAR** est un système d'administration et de traçabilité des médicaments qui est directement lié aux logiciels de gestion des pharmacies. Le passage des dossiers d'administration des médicaments (MAR, Medication Administration Records) conventionnels sur papier aux systèmes électroniques (eMAR) contribue à l'amélioration et la sécurisation des soins aux patients, au renforcement de l'efficacité ou à la rationalisation des tâches administratives. Les fonctionnalités TitanLink sont adaptées et traduites dans eMAR.

Pôle Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) et Hôpitaux À Domicile (HAD)

DICSIT INFORMATIQUE est leader en solutions informatiques pour les établissements et professionnels de santé intervenant au domicile des patients. Son offre se décline dans quatre secteurs :

- Les Hôpitaux à Domicile (HAD) avec le logiciel **DomiLink HAD** et l'outil de mobilité **mobiSOINS**. DomiLink HAD est un logiciel complet permettant aux professionnels de gérer la coordination des soins au domicile (planification, prescription, ...) et la facturation, mais aussi de sécuriser le circuit du médicament. L'application mobiSOINS, connectée au logiciel DomiLink, offre



- une traçabilité complète de la prise en charge avec consultation, suivi et validation des actes au domicile des patients ;
- Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) avec le logiciel **DomiSSIAD**. Il répond à l'ensemble des besoins d'un SSIAD avec un dossier de soins complet (planifications, transmissions ciblées, validation des soins, projet de soins, ...), une GED (Gestion Électronique des Documents), et des outils de pilotage de l'activité ;
- Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) pour les personnes âgées. Le logiciel **DomiLink CLIC** est le logiciel de référence pour les CLIC et les centres de coordinations gérontologiques ;
- **DomiLink PFR**, outil métier de référence pour les Plateformes de Répit (structures d'aide et de soutien aux proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie et de personnes atteintes d'une maladie chronique invalidante ou en situation de handicap). Le logiciel permet de gérer efficacement, à partir d'un simple navigateur web, l'ensemble des besoins d'une PFR : suivi des dossiers de demande des aidants, suivi des activités, suivi des professionnels, animation du territoire, ...

Pôle Hôpitaux et GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire)

AXIGATE développe un système d'information destiné aux établissements de santé (hôpitaux, établissements de psychiatrie, SSR - Soins de Suite et de Réadaptation) dont les principales composantes sont :

- **HospiLink** : solution qui assure la totalité de la prise en charge d'un patient, en consultation, aux urgences, en hospitalisation ou au bloc. Elle couvre les besoins de l'ensemble des professionnels de santé (médecin, chirurgien, soignant, pharmacien, secrétaire médicale) tant à l'hôpital qu'au sein de structures spécialisées (**HospiLink SSR** et **HospiLink PSY**) et est parfaitement interopérable avec les autres applications du Système d'Information Hospitalier (SIH). Le périmètre fonctionnel mis à disposition vise au suivi dans la durée du patient et comprend le dossier médical commun, le dossier de soins, le circuit du médicament, la bureautique médicale, les rendez-vous et la planification, le codage de l'activité, les indicateurs de qualité, ... ;
- **HospiLink DPI** : nouvelle génération web du Dossier Patient Informatisé (DPI) qui offre toutes les fonctions d'un DPI et des modules de spécialités aboutis tels que la gestion du bloc opératoire, la psychiatrie, la pédiatrie, et des innovations fonctionnelles dans la gestion de l'agenda, l'interface bureautique ou l'éducation thérapeutique ;
- **HospiLink WELCOME** : plateforme d'intégration, d'interopérabilité et de navigation pour les GHT. Grâce à son serveur d'identifiants multi-établissements, sa base patients unique et son moteur de rapprochement d'identités, cette solution constitue le socle du Système d'Information du GHT ;
- **HospiLink LOOKUP** : technologies Big Data intégrées au DPI pour bâtir des tableaux de bords dynamiques et les indicateurs de l'établissement.

Pôle Télémédecine

Le Pôle Télémédecine est spécialisé dans les applications de télémédecine intégrant de l'Intelligence Artificielle (IA).

La solution **eNephro** vise à sécuriser la prise en charge des patients atteints d'insuffisance rénale chronique à tous les stades de la maladie grâce à l'Intelligence Artificielle, améliorer l'état de santé ainsi que la qualité de vie du patient, et diminuer les coûts de prise en charge (hospitalisations et consultations non programmées). eNephro dispose d'un module pré-greffe qui permet la coordination et la gestion des dossiers pré-greffe entre les spécialistes transplantateurs, les néphrologues, les infirmiers référents et coordinateurs greffes, fondé sur un partage d'informations concernant le malade et ses soignants.

ETPLink est une application web permettant de simplifier la gestion et le partage des programmes d'Éducation Thérapeutique Patient (ETP) en facilitant le travail de coordination des structures confrontées à des exigences de qualité de prise en charge (coordonner et évaluer leurs parcours ETP), de productivité et de traçabilité (financement au forfait et/ou à l'acte). L'application permet le suivi des patients (accès patient, application et visio) favorisant la continuité des parcours de soins.

Division MEDICAL SOLUTIONS

La Division MEDICAL SOLUTIONS propose des logiciels médicaux couvrant tous les besoins des professionnels de santé libéraux médecins comme auxiliaires évoluant dans un cabinet médical individuel ou de groupe, ou dans une structure de soins coordonnés (maisons de santé pluridisciplinaires ou centres de santé). Les logiciels de la Division MEDICAL SOLUTIONS sont agréés, certifiés, référencés Ségur et compatibles avec l'ensemble des services de l'Assurance Maladie.

La Division MEDICAL SOLUTIONS accompagne plus de 22 000 professionnels de santé en médecine de ville avec les solutions **MédiStory** éditée par PROKOV EDITIONS, **MédiLink** produit par ICT, **Calimed** et **easy-care** développés par CALIMED.

Leader sur Mac depuis plus de 30 ans, la société PROKOV EDITIONS équipe les médecins libéraux (généralistes et spécialistes), en cabinet ou en mobilité :

- **MédiStory** est une application exclusivement sur environnement Apple pour suivre les dossiers médicaux patients. Cette solution gère les consultations et prises de rendez-vous, les ordonnances, les comptes rendus et dispose d'une messagerie sécurisée ;
- **ExpressVitale** est un module intégré dans MédiStory qui permet la lecture de la carte Vitale des patients, la facturation et la télétransmission des feuilles de soins à l'Assurance Maladie via SESAM-Vitale ;
- L'offre de MédiStory est complétée de **VigiPaiement** et **VigiCompta** qui permettent aux professionnels de santé d'effectuer un suivi des paiements des différentes parties. Ces logiciels automatisent également le transfert de la facturation à la comptabilité du professionnel de santé.

L'éditeur PRATILOG (intégré à PROKOV EDITIONS début 2024) propose ses solutions auprès des auxiliaires avec **KinéPratik** et **InfiLink** et auprès des médecins hospitaliers avec **MédiPratik**.

La société INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT ci-après) vient compléter l'offre logicielle de la Division MEDICAL SOLUTIONS. ICT édite et commercialise un logiciel en ligne pour les maisons, centres et pôles de santé pluriprofessionnels (MSP) et les professions libérales de santé :

- La solution **MédiLink**, certifiée HDS, permet de répondre aux besoins des professionnels de santé de premiers recours exerçant seuls, en cabinet ou regroupés en structures pluridisciplinaires telles que les maisons, centres et pôles de santé ;
- La solution complémentaire de télésecrétariat est destinée aux professionnels de santé (**C'Call**).

Division E-CONNECT

La Division E-CONNECT conçoit, développe, produit et exploite des matériels connectés, intelligents et sécurisés, à destination des éditeurs de logiciels métiers, des professionnels des établissements de santé ainsi que des équipements pour le suivi des patients et le bien-être des personnes dépendantes à leur demeure.

Pôle e-Connect

L'équipement des professionnels de santé

KAPELSE propose une gamme complète de solutions intelligentes, connectées et sécurisées, composée de bornes libre-service, de terminaux comptoir ou bureau, et de terminaux pour accompagner les professionnels de santé en mobilité.

Les solutions KAPELSE visent à la dématérialisation et la sécurisation des actes administratifs, l'authentification forte requise pour l'accès à des télé-services et dossiers partagés et le suivi du patient. L'accent est porté sur la nouvelle gamme :

- **KAP&LINK2** : nouveau terminal lecteur de cartes à puces à contact et lecteur NFC, compatible entre autres avec e-Vitale. Il reprend toutes les qualités qui font le succès du **KAP&LINK** en y ajoutant plus de connectivités et de services à l'instar du recueil du consentement patient sécurisé. Ses nouvelles caractéristiques physiques et design garantissent une amélioration de son intégration et de son utilisation. Il s'adresse à l'ensemble des pharmaciens, des établissements de santé et des professionnels de santé en cabinet, des opticiens, ... ;
- **eS-KAP-Ad** : outil nomade connecté embarquant un logiciel et un moteur de facturation SESAM-Vitale permettant la création et la signature de feuilles de soins électroniques (FSE) au domicile du patient. L'eS-KAP-Ad s'adresse tout particulièrement aux auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, ...), aux prescripteurs (médecins généralistes, spécialistes, ...) ou encore aux sages-femmes ;
- **Kap-inSide** : terminal nomade. Véritable serveur sécurisé portable connecté, le Kap-inSide accompagne tous les projets de logiciels de dématérialisation des actes, de gestion et de dossier patient en mobilité. Il est compatible avec l'ensemble des systèmes d'exploitation dont iOS et Android. Avec ses capacités d'intégration de logiciel et/ou API, il garantit un fonctionnement optimal et l'accès à des informations, même en cas d'absence de réseau ;
- **TI-KAP** : solution permettant d'accéder aux cartes contact et sans contact avec son antenne NFC intégrée ;
- **Kap-eCV** : nouvel outil développé pour accompagner le projet de l'État de dématérialisation de la carte Vitale sur smartphone, il permet une lecture performante des QR Code ou périphériques NFC (Near Field Communication). Son design compact garantit une intégration propre dans l'environnement de travail de l'ensemble des professionnels et des établissements de santé.

Toutes les solutions KAPELSE sont compatibles App Vitale, solution dématérialisée de la carte SESAM-Vitale sur Smartphone prévue en déploiement généralisé par l'Assurance Maladie à partir de 2025 (LFSS 2025).



La télésanté

La télésanté regroupe la télésurveillance médicale, la téléassistance médicale et la téléassistance médico-sociale. La société KAPELSE propose des systèmes complets, simples et sécurisés pour le suivi à distance des patients ainsi que des dispositifs qui permettent la mise en application des fonctionnalités indispensables à l'observance du patient et à l'optimisation de son parcours de soins :

- **AUTHENTICATEUR** : un système d'authentification breveté des patients lors d'une prise de mesure à domicile ;
- **KAP'TEUR by KAPELSE** : un capteur universel breveté, intégrant plusieurs capteurs de présence, environnementaux et de mouvements. Doté d'une intelligence embarquée, il peut être utilisé sur de multiples profils adaptés à son emplacement et son usage. Le KAP'TEUR by KAPELSE est intégré dans les offres NOVIACare et Carelib.

Pôle Personnes Fragiles

Les solutions du Pôle Personnes Fragiles s'inscrivent tant dans un objectif de prévention, que dans une perspective d'accompagnement sur le long terme des aînés ou des personnes fragiles.

L'offre **NOVIACare** est une solution brevetée, composée d'une box et de capteurs qui analysent en continu le comportement et l'activité de la personne âgée. Grâce à l'apprentissage de la box, reliée aux capteurs installés dans le domicile, **NOVIACare** comprend l'environnement et les modes de vie de chaque personne âgée. L'Intelligence Artificielle permet de détecter (voire d'anticiper) des situations inhabituelles et d'alerter un centre de téléassistance 24/7.

La solution **NOVIACare** est « Plug & Play » ; elle s'installe sans travaux à domicile et fonctionne sans connexion internet. Les composantes de l'offre **NOVIACare** sont entièrement conçues et fabriquées en France par la Division E-CONNECT. Les capteurs utilisés, déposés sous la marque KAP'TEUR by KAPELSE, sont brevetés à l'international (Europe, États-Unis d'Amérique et Canada).

Division FINTECH

NANCEO met en place des solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire. À ce titre, NANCEO s'adresse à toutes les entreprises qui vendent des produits et services sous forme de location, c'est-à-dire de loyers périodiques.

NANCEO a été créé dans le but de devenir une place de marché du financement d'équipements en France. Pour ce faire, elle s'appuie sur un fort développement logiciel qui lui permet de communiquer en temps réel avec une dizaine de banques ou sociétés financières.

Le Groupe EQUASENS utilise la plateforme **Leasa by Nanceo** pour faire financer ses ventes. Il ouvre depuis quelques années son logiciel à d'autres utilisateurs ayant les mêmes besoins. En premier lieu, il s'agit de trouver des accords de financement en parcourant le marché en quelques minutes. En second, il faut être à même de gérer un parc de contrats de manière totalement automatisée.

Différentes formules et options sont proposées pour répondre aux attentes des acteurs du secteur tertiaire qui sont majoritairement des distributeurs de matériels, des brokers ou des loueurs.

Des partenariats significatifs avec des bailleurs et des apporteurs d'affaires ont été mis en place.

Par ailleurs, NANCEO a développé un produit de protection d'actifs en location via un partenariat avec la société ACQUIS, commercialisé depuis 2024.

Offres transverses

Hébergement de Données de Santé (HDS)

Doté de ses propres **Data centers**, le Groupe EQUASENS dispose depuis 2013 de l'**agrément HDS** (Hébergeur de Données de Santé) et, depuis 2019, de la **certification ISO 27001** sur ce périmètre. Ainsi, le Groupe EQUASENS met en œuvre un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI), à savoir des règles contraignantes qui garantissent la prise en compte de la sécurité en termes de disponibilité, d'intégrité et de confidentialité des données. L'agrément HDS permet l'hébergement d'applications gérées et administrées par ses clients. Ces applications qui contiennent des données de santé à caractère personnel à des fins de suivi médical sont, grâce à cet agrément, directement accessibles pour le patient.

Solution pandaLAB Pro

pandaLAB Pro est une messagerie instantanée sécurisée pour les professionnels de santé. Intégrée dans l'ensemble des solutions logicielles du Groupe, l'application est au cœur de notre écosystème de santé, à la ville, à l'hôpital et en établissement. Elle facilite la coordination entre les professionnels de santé.

5.1.2. Nouveaux produits et services

Division PHARMAGEST

Pôle Pharmacie France

L'ère de l'automatisation en pharmacie

L'année 2024 marque une avancée majeure avec l'accélération de l'automatisation des tâches, rendue possible par l'intégration de l'**Intelligence Artificielle** dans de nouveaux modules :

- **id. genius** : ce nouveau service s'inscrit dans la stratégie du Groupe, dont la vocation est de faciliter le quotidien des professionnels de santé et de leurs équipes, pour une meilleure prise en charge des patients et un système de soins plus efficient, en cohérence avec sa signature « plus de technologie pour plus d'humain ». Il présente des bénéfices concrets pour les pharmaciens avec la saisie automatisée des ordonnances via l'IA, la proposition d'alternatives thérapeutiques, le contrôle en temps réel, la gestion des étiquettes de posologie pour sécuriser la prise en charge des traitements ;
- **id. express** : la mise en place de nouvelles solutions d'encaissement au sein de l'espace de vente (telles que les bornes de paiement autonome) s'impose comme une véritable réponse aux problématiques liées à l'attente en pharmacie. Ces dispositifs ne sont pas seulement synonymes d'efficacité, ils sont le vecteur d'une relation client enrichie. Ils renforcent la fidélité et la satisfaction des patients, tout en permettant aux pharmaciens de se recentrer sur leur cœur de métier : le conseil et l'accompagnement personnalisé ;
- **id. pay** : la solution monétique tout-en-un dédiée exclusivement à l'officine pour le paiement des biens et services délivrés. Une offre composée de trois éléments : un contrat monétique, une interface connectée à id. et un terminal de paiement ;
- **e-lecteur** : un lecteur 100% français qui automatise la lecture des cartes Vitale dématérialisées, des ordonnances numériques, des cartes de fidélité et des e-coupons ;
- À la suite de la prise de participation majoritaire dans la société **DIGIPHARMACIE** en 2024, le Groupe propose une solution permettant aux pharmaciens de collecter, centraliser et archiver automatiquement leurs factures fournisseurs ainsi que de digitaliser et structurer les flux par Intelligence Artificielle vers les logiciels de leurs experts-comptables. DIGIPHARMACIE a obtenu de l'administration fiscale l'immatriculation « sous réserve » comme Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) (c'est-à-dire qu'elle a passé la première étape de la procédure d'immatriculation et fourni l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de la demande). La seconde étape, pour être immatriculée de manière définitive, est la vérification de la conformité technique aux exigences du cahier des charges : échange de factures entre PDP, extraction des données... Cette étape interviendra dès la fin d'année 2025.

Pôle Pharmacie Italie

PHARMAGEST ITALIA poursuit ses efforts de développement en vue de l'adaptation de son logiciel aux solutions satellites élaborées par la Division et ce, afin de proposer une offre complète aux pharmaciens italiens (id. express, id. analytics, ...) et de renforcer son offre aux groupements.

Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

Les équipes de développement en France et en Belgique collaborent étroitement à l'adaptation des solutions satellites élaborées par le Groupe EQUASENS afin de proposer une offre complète aux pharmaciens belges et luxembourgeois (étiquettes électroniques, id. analytics, id. express). Elles ne cessent de faire évoluer la gamme de produits en s'adaptant notamment aux évolutions du marché, aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants des pharmaciens belges et luxembourgeois.

Pôle Pharmacie Allemagne

En attendant le développement d'un nouveau logiciel hybride basé sur la technologie italienne, PHARMAGEST GERMANY enrichit son offre en adaptant son logiciel aux produits et services du Groupe (id. express, id. analytics, étiquettes électroniques, ...).

Pôle Observance

Entre autres, le logiciel s'enrichit de nouvelles fonctionnalités : double contrôle de la production des piluliers et pilotage des robots.



Division AXIGATE LINK

Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Le Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes a maintenu ses efforts avec la commercialisation de **TitanLink** qui remplace progressivement les solutions historiques sur l'ensemble des clients en France et en Belgique. Il étend son offre de produits et services avec l'intégration de matériels, de solutions en cybersécurité et d'Hébergement de Données de Santé (HDS). TitanLink est référencé Ségur par l'ANS (Agence du Numérique en Santé) et intègre l'ensemble des services socles.

En France, MALTA INFORMATIQUE a procédé à la commercialisation de **TitanLink Nomade**, la première application 100% mobile dédiée aux équipes soignantes et ASH (Agents de Service Hospitalier). Simple, intuitive et complète, elle permet aux équipes de réaliser, au chevet du résident, l'ensemble de leurs activités de soins, d'hygiène, d'hôtellerie, de coordination ou d'animation. Cette offre est également disponible en Belgique (francophone et néerlandophone) et au Royaume-Uni (anglophone).

Pôle Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et Hôpitaux A Domicile (HAD)

En 2024, la société DICSIT INFORMATIQUE a poursuivi le déploiement de sa solution **DomiLink** référencée Ségur, qui fait référence pour les établissements et professionnels de santé intervenant au domicile des patients : Service d'Hospitalisation À Domicile (HAD), Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD), Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC), Plateformes de Répit (PFR) autonomes ou rattachées aux EHPAD, ... Multi-devices, en web, hébergés sur les serveurs agréés HDS du Groupe EQUASENS, les logiciels de la gamme DomiLink se distinguent par leur richesse fonctionnelle et leur expérience utilisateur.

Dans le cadre de la réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD), les équipes de DICSIT INFORMATIQUE œuvrent au développement d'une solution dédiée aux SAD afin de répondre aux besoins et attentes de la filière.

En parallèle, les efforts en R&D se poursuivent autour des produits / modules :

- **DomiLink CRT** qui vise à équiper les nouveaux dispositifs de Centres de Ressources Territoriaux ;
- **DomiLink PFR** dont les premières installations ont eu lieu en 2024 ;
- **mobiSOINS patients** qui permet de renforcer le suivi des patients au domicile ;
- Le **module LAD** (Logiciel d'Aide à la Dispensation) qui renforce le circuit du médicament en particulier pour les HAD liés à des établissements hospitaliers.

Pôle Hôpitaux et GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire)

Le Pôle a poursuivi sa stratégie de commercialisation de sa nouvelle offre **HospiLink** auprès des hôpitaux et Groupements Hospitaliers de Territoire. Sa diversification vers les établissements de psychiatrie (**HospiLink PSY**) et les établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (**HospiLink SSR**) lui permet d'accéder à de nouveaux clients.

Pôle Télémédecine

Le Pôle Télémédecine a complété sa solution **ETPLink** dédiée à l'éducation thérapeutique via le développement de fonctionnalités de suivi des patients (accès patient, application et visio) favorisant la continuité des parcours de soins. Le logiciel ETPLink est devenu l'outil régional de suivi de l'ETP dans les Régions Bretagne, Pays de la Loire et Guyane.

Ce Pôle a également initié la commercialisation de **HDJLink**, solution dédiée au suivi de l'hospitalisation de jour pour les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

Division MEDICAL SOLUTIONS

La Division s'adresse à l'ensemble des médecins et des professions paramédicales, qu'ils soient organisés en cabinets d'exercice libéraux mono ou pluriprofessionnels, ou en structures d'exercice coordonnées auprès des Maisons de Santé et des Centres de Santé.

L'offre de services de la Division s'est enrichie en 2024 avec le lancement de :

- La Messagerie de Santé Sécurisée **MS.STORY** intégrée à MédiStory 4 sous forme d'abonnement annuel et qui a conquis plus de 500 utilisateurs ;
- Une offre **MédiStory 4 sous forme d'abonnement mensuel** afin de faciliter la conquête de nouveaux utilisateurs médecins (plus de 200 abonnements à fin 2024) ;
- Une offre **MédiStory 4 dédiée à la pratique des médecins libéraux exerçant en Centres Hospitaliers** avec plus de 200 médecins utilisateurs fin 2024 ;

- L'intégration de la messagerie sécurisée instantanée **pandaLAB Pro** éditée par le Groupe à **MédiLink et MédiStory** (plus de 3 500 utilisateurs), renforçant ainsi la synergie entre les Divisions et permettant dès 2025 de disposer d'utilisateurs potentiels pour la téléconsultation et la téléexpertise pandaLAB Pro ;
- **MS.Safe** : la sauvegarde en ligne MédiStory des données du cabinet médical utilisée par une centaine de cabinets ;
- **LOQUIi** « compagnon vocal » à base d'IA à destination des médecins. Développée par SPEECH2SENSE, cette solution permet de collecter verbalement les informations lors d'une consultation en présence du patient pour les transcrire de façon structurée dans le dossier patient du logiciel du praticien. Plus de 500 médecins se sont enrôlés pour tester la solution lors de son déploiement au 4^{ème} trimestre ;
- **Intermédiation** : profitant de la synergie avec le Groupe, la Division MEDICAL SOLUTIONS a déployé sur le logiciel MédiStory des espaces de communication dédiés pour l'éducation thérapeutique en partenariat avec des laboratoires partenaires, devenant un levier de croissance pour l'activité d'intermédiation du Groupe. Parmi les services proposés : le dépistage précoce basé sur l'IA qui permet d'identifier les patients à risque et de leur recommander un protocole de dépistage grâce à un algorithme intelligent, ainsi que la mise à disposition de supports numériques pour les patients afin de les aider à mieux comprendre leurs pathologies, les risques associés et les étapes de leur traitement.

La société CALIMED acquise le 27 décembre 2024 rejoint la Division MEDICAL SOLUTIONS. En 2025, elle complètera l'offre de la Division avec deux solutions SaaS dédiées aux médecins généralistes, spécialistes et chirurgiens libéraux :

- **Calimed**, logiciel full web créé en 2007, co-construit par et pour les chirurgiens libéraux proposant des modules dédiés notamment « FOLLOW » pour le suivi pré et post opératoire des patients, une GED permettant de faire du suivi et de la recherche clinique et des connecteurs pour les échanges de données ville-hôpital ;
- **easy-care**, solution SaaS éditée en 2022 et référencée Ségur, à destination des médecins généralistes. Construite avec une architecture moderne et évolutive, elle s'appuie sur l'expertise éprouvée du logiciel Calimed et contient toutes les fonctionnalités clé d'un LGC (Logiciel de Gestion de Cabinet) incluant l'ordonnance numérique certifiée.

Division E-CONNECT

Pôle e-Connect

Fin 2024, **l'eS-KAP+** a obtenu son homologation par le GIE SESAM-Vitale pour l'ensemble des professionnels de santé prescripteurs, auxiliaires médicaux, sages-femmes et centres de santé. L'eS-KAP+ complète l'offre mobilité de KAPELSE. Solution connectée, le lecteur permet entre autres la facturation complète des actes médicaux et l'accès aux téléservices nécessaires aux professionnels de santé.

Kap-eCV : nouvel outil développé pour accompagner le projet de l'État de dématérialisation de la carte Vitale sur smartphone, il permet une lecture performante des QR Code ou périphériques NFC (Near Field Communication). Son design compact garantit une intégration propre dans l'environnement de travail de l'ensemble des professionnels et des établissements de santé.

Toutes les solutions KAPELSE sont compatibles App Vitale, solution dématérialisée de la carte SESAM-Vitale sur Smartphone prévue en déploiement généralisé par l'Assurance Maladie à partir de 2025 (LFSS 2025).

Pôle Personnes Fragiles

Une nouvelle offre de la solution NOVIACare par modules a été lancée en 2024.

Division FINTECH

La Division FINTECH, à travers la filiale DISPAY créée fin 2022, commercialise une nouvelle offre de paiement digital par carte bancaire intégrée dans le logiciel métier du professionnel de santé.

5.2. Principaux marchés

Ventilation du chiffre d'affaires en normes IFRS par type d'activité et par zone géographique

Divisions – En M€	2024		2023	
	Chiffre d'affaires	Part Groupe	Chiffre d'affaires	Part Groupe
Division PHARMAGEST	163,49	75,43%	162,73	74,04%
• dont en France	143,10	66,02%	147,56	67,14%
• dont en Italie	12,43	5,74%	11,87	5,40%
• dont en Allemagne	5,27	2,43%	0,31	0,14%
• dont en Belgique et Luxembourg	2,36	1,09%	2,60	1,18%
• dont en Irlande	0,34	0,15%	0,39	0,18%
Division AXIGATE LINK	32,12	14,82%	31,12	14,16%
• dont en France	26,19	12,08%	25,59	11,64%
• dont en Belgique	4,19	1,93%	3,86	1,75%
• dont au Royaume-Uni	1,75	0,81%	1,67	0,76%
Division MEDICAL SOLUTIONS (France)	7,93	3,66%	8,90	4,05%
Division E-CONNECT (France)	11,21	5,17%	15,00	6,82%
Division FINTECH (France)	2,00	0,92%	2,05	0,93%
TOTAL	216,75	100,00%	219,79	100,00%

Pour plus d'informations sur les principaux agrégats financiers par activité, se référer aux notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 – Note 7.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le marché de la pharmacie en France

Le réseau officinal et son modèle économique poursuivent leur adaptation aux nouveaux modes de rémunérations : dispensation des médicaments remboursables intégrant une part d'honoraires, autorisation des e-pharmacies, rémunérations liées à la mise en place d'entretiens pharmaceutiques et au développement de services comme la création de Dossiers Médicaux Partagés (DMP), téléconsultation, vaccination, délivrance d'antibiotiques et dépistage. Autant d'opportunités de croissance rendues possibles grâce à l'élargissement des activités et des services proposés aux patients.

- **Recensement** : fin 2024, on dénombre près de 19 676 officines en France et dans les Départements d'Outre-Mer. Le nombre d'officines décroît depuis plusieurs années (290 fermetures en 2024).
(Source : GERS DATA)
- **Chiffre d'affaires** : l'activité officinale (ventes et prestations) est en hausse globale de 5,03%. Cette augmentation est à nuancer car près d'un quart des officines dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros ont connu une évolution négative (-0,18%) de leur chiffre d'affaires alors que celles affichant un chiffre d'affaires dépassant les 2,5 millions d'euros bénéficient d'une croissance de près de 6%. La croissance est portée par les médicaments chers qui progressent de 13,8%.
(Source : Conseil Gestion Pharmacie CGP - Statistiques professionnelles de la pharmacie)
- **Marge** : la rémunération des pharmaciens est constituée de la somme de la marge commerciale sur les ventes, des honoraires de dispensation et autres prestations. La marge brute globale est en légère progression de 1,17% en valeur par rapport à 2023 mais baisse en pourcentage du chiffre d'affaires hors taxes. Cette baisse est multifactorielle : augmentation de vente de médicaments chers à marge plafonnée, baisse des prix du médicament remboursable, baisse de marge sur le segment hors vignetté, honoraires non revalorisés dans un contexte de baisse des prix et hausses de charges, ce qui a eu pour conséquence de freiner les investissements des pharmaciens.
(Sources : CGP - Statistiques professionnelles de la pharmacie et EQUASENS)
- **Perspectives de croissance** : les relais de croissance des pharmacies françaises résident d'une part, du côté des marchés des dispositifs médicaux, de la parapharmacie, ainsi que dans l'avènement de nouveaux services tels que la vaccination, le dépistage, les tests antigéniques et la téléconsultation en officine. D'autre part, la digitalisation des pratiques remet en cause les modèles existants et peut se révéler un formidable levier de croissance pour le pharmacien à même de réussir à prendre ce virage numérique.

Le marché de la répartition et de la pharmacie en Italie

Le répartiteur pharmaceutique est l'intermédiaire entre les laboratoires et les pharmacies. C'est un maillon clé de la distribution du médicament : il gère la grande majorité de l'approvisionnement des pharmacies ainsi que plusieurs dizaines de milliers de références de médicaments.

Le marché italien compte près de 20 000 officines dont 1 686 pharmacies communales financées par les pouvoirs publics. Avec l'ouverture du capital des pharmacies, le marché des réseaux officinaux s'organise en chaînes intégrées et/ou en réseaux d'indépendants. Ce processus devrait se poursuivre dans les prochaines années dans la mesure où le développement des chaînes de pharmacies constitue l'un des axes stratégiques majeurs des groupes leaders de la distribution pharmaceutique en Europe.

Le marché de l'édition de logiciel à destination des pharmacies est dominé par deux acteurs qui représentent environ 70% de part de marché. Toutefois, du fait de la régionalisation du régime de santé italien, il existe une multitude de petits éditeurs locaux spécialisés pour répondre aux besoins des officines sur un territoire donné.

(Source : PHARMAGEST ITALIA)

Le marché de la pharmacie en Belgique et au Luxembourg

En Belgique

Le nombre d'officines ouvertes au public poursuit sa lente diminution : il est passé de près de 4 807 en 2020 à 4 658 en fin d'exercice 2024, soit une baisse de 3,1%. En parallèle, la Belgique est connue pour sa forte concentration de pharmacies : le marché observe une augmentation du nombre de pharmacies qui appartiennent à des groupes (23% soit un total de 1 124 officines).

Depuis l'entrée en vigueur du nouvel arrêté royal en 2022, encadrant plus strictement les fusions et les délocalisations, la réorganisation du secteur se poursuit, avec des disparités marquées entre les régions et les types de pharmacies. Par ailleurs, la Wallonie affiche la proportion la plus élevée de pharmacies en groupement avec 32% contre des niveaux inférieurs en Flandre et à Bruxelles.

Contrairement à la France, l'installation d'officines dans les centres commerciaux est interdite en Belgique. Par ailleurs, la Belgique n'impose pas que le propriétaire d'une pharmacie d'officine soit un pharmacien.

(Source : siriusinsight.be)

Au Luxembourg

Le marché des pharmacies luxembourgeoises est contraint par d'importantes barrières à l'entrée, ce qui limite la concurrence. Le nombre de pharmacies est strictement encadré par le Ministère de la Santé (101 pharmacies en 2024). Des pourparlers sont en cours pour autoriser l'ouverture de nouvelles pharmacies dans un contexte de hausse de la population et du nombre de travailleurs transfrontaliers.

Une officine est gérée par un pharmacien titulaire qui exerce une profession libérale. Il existe deux possibilités pour obtenir une concession de pharmacie :

- Soit le pharmacien pose sa candidature pour l'attribution d'une concession d'État. C'est le cas pour plus des 2/3 des pharmacies au Luxembourg. La candidature est classée sur une liste en fonction des années de travail effectuées, de l'ancienneté du diplôme et du nombre d'années d'études ;
- Soit le pharmacien achète une concession privée, ce qui exige des fonds importants.

(Source : Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois)

Le marché de la pharmacie en Allemagne

Le marché allemand des pharmacies d'officine est en pleine mutation et se caractérise par un processus de concentration. Parallèlement au nombre de pharmacies filiales qui augmente fortement (une pharmacie principale obligatoirement détenue par un pharmacien peut avoir jusqu'à 3 filiales), le nombre total de pharmacies ne cesse de diminuer atteignant un niveau à fin 2024, de 17 041 pharmacies (530 fermetures sur l'année, -3%) soit une pharmacie pour environ 4 800 habitants.

Pour le marketing et l'optimisation des achats, les pharmaciens s'associent souvent à un groupement ou une coopération. Il est recensé 40 coopérations avec environ 8 000 membres. Ces groupements (de moins de 100 à 3 600 membres), à portée régionale ou nationale, se sont développés à partir de groupes de pharmacies ou ont été initiés par le commerce de gros pharmaceutique.

(Source : ABDA)



Le marché de l'observance

Le marché de la PDA et des piluliers peut s'analyser selon le caractère connecté ou manuel des piluliers, selon les applications qu'ils ont en établissements de santé, en pharmacies ou à domicile, et le nombre de prises médicamenteuses possibles (journalière, hebdomadaire et mensuelle).

La solution Multimedts est un pilulier manuel qui s'adresse aux établissements de santé. Elle peut être utilisée dans un format de 7 jours ou 28 jours, chaque capsule pouvant être étiquetée avec des informations sur le patient, les médicaments et le cycle de médicaments, ce qui permet de s'assurer d'administrer le bon médicament, à la bonne dose, par la bonne voie, au bon moment et au bon patient.

En France, l'observance thérapeutique chez les patients atteints de maladies chroniques est particulièrement préoccupante, avec seulement 40% des patients respectant pleinement leur traitement et 25% des médicaments prescrits jamais consommés. Avec une estimation selon laquelle 16% de la population française dépassera 75 ans en 2050 (représentant 11 millions d'individus) et compte tenu du fait que le risque de maladies chroniques s'accroît après 65 ans (en 2019, plus de 91% des individus de plus de 75 ans étaient sous traitement chronique et un tiers d'entre eux avait au moins trois pathologies), l'importance et le potentiel de croissance du marché de la PDA deviennent évidents.

Cette évolution du marché est à anticiper en considérant les changements démographiques et le vieillissement de la population. Selon Eurostat, en 2100, les individus âgés de 65 ans et plus devraient constituer 31% de la population de l'Union Européenne, contre près de 20% actuellement. Cette tendance démographique, couplée avec la volonté des pouvoirs publics de mieux contrôler la distribution des médicaments à l'unité, indique un besoin croissant pour des solutions de gestion médicamenteuse comme la PDA, qui peuvent jouer un rôle crucial dans l'amélioration de l'observance thérapeutique chez les patients âgés.

(Sources :

- *Améliorer l'observance thérapeutique chez le patient chronique : une utopie ?* Marion Nordt,
- *L'état de santé de la population en France, Les dossiers de la DREES n° 102 de septembre 2022*
- *Observatoire jalma - « Les enjeux de l'observance en France »*
- *Eurostat*)

Le marché des EHPAD et Accueils de jour en France

Le marché des EHPA, résidences autonomie, résidences services, EHPAD et Accueils de jour en France est composé de plus de 10 000 structures, dont 75% sont des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou Unités de Soins de Longue Durée (USLD) et 25% sont des établissements pour personnes non dépendantes.

Le marché est en progression constante compte tenu des besoins en places d'hébergement liés au vieillissement de la population française. La progression de l'offre de lits en EHPAD est principalement liée à la médicalisation de foyers-logements basculant en statut d'EHPAD. En 2024, 600 000 personnes dépendantes sont prises en charge avec une prévision en hausse de 16% d'ici 2030.

(Source : Rapport d'information n° 778 au Sénat du 25/09/2024)

Le marché des maisons de repos en Belgique

Les Maisons de Repos (MR) et Maisons de Repos et de Soins (MRS) sont des lieux où les personnes âgées résident. L'accueil est permanent pour les personnes de plus de 65 ans qui ne peuvent plus vivre chez elles en autonomie. Ces soins permanents sont la solution de dernière instance, lorsque les soins à domicile ou les autres alternatives ne suffisent plus. Les personnes âgées sont aidées dans leurs tâches quotidiennes.

La Belgique compte près de 1 500 maisons de repos pour un total de 150 000 lits.

(Source : CCI France BELGIQUE)

Le marché des maisons de retraite au Royaume-Uni

En Angleterre, le marché de la traçabilité du médicament fait œuvrer de concert près de 11 400 pharmacies, 400 pharmacies spécialisées pour la distribution des collectivités et 16 500 maisons de retraite.

(Sources : NHS et CAREMEDS)

Le marché des solutions informatiques pour les professionnels de santé à domicile

L'aide médicale à domicile en France connaît un essor important, principalement dû au vieillissement de la population et à l'augmentation des maladies chroniques.

La digitalisation des prises en charge à domicile et de la coordination ville-hôpital apparaît comme un levier majeur d'efficacité économique pour les années à venir.

Le marché des Hôpitaux À Domicile (HAD) reste stable avec un nombre d'établissements en France avoisinant les 300. Le nombre de Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) approche les 2 000.

Dans un contexte de refonte des organisations notamment avec la réforme des SAD (Services d'Aides à Domicile) et la création des CRT (Centres de Ressources Territoriaux), les établissements doivent en permanence s'adapter et innover.

(Source : DREES - Études et Résultats, n° 1315 publié en octobre 2024)

Le marché des Systèmes d'Information de Santé en milieu hospitalier

Pour les hôpitaux publics et cliniques, sous l'effet des réorganisations et des restructurations, le nombre d'entités géographiques de statut public ou privé recule régulièrement.

Au 31 décembre 2023, 2 962 établissements de santé composent le paysage hospitalier français : le nombre de sites géographiques continue de diminuer lentement et le nombre de lits en état d'accueillir des patients décroît. Ce repli poursuit une tendance observée depuis plusieurs années, qui reflète la réorganisation de l'offre de soins hospitaliers dans un contexte de « virage ambulatoire », mais aussi de contraintes de personnel, ne permettant pas de maintenir les lits.

Le nombre d'établissements spécialisés de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et psychiatrique (PSY) progresse.

(Source : DREES - Études et Résultats, n° 1315 publié en octobre 2024)

Le marché du Pôle Télémédecine

Les systèmes experts développés par le Pôle Télémédecine visent à prédire et suivre l'évolution de l'état de santé des patients et à améliorer leur prise en charge à domicile.

Les structures hospitalières recherchent des solutions clés en main pour la gestion de l'ensemble des pathologies chroniques auxquelles elles sont confrontées, tout en ayant des exigences accrues en matière d'interopérabilité avec les systèmes d'informations préexistants. Rien que pour l'insuffisance rénale chronique, la France compte près de 100 000 patients dialysés et greffés.

(Source : Agence de biomédecine)

Le marché des logiciels médicaux

Historiquement, le marché des éditeurs de logiciels pour professionnels de santé en exercice libéral est spécialisé par type de profession (médecins, auxiliaires médicaux, laboratoires, pharmacies, etc.). Toutefois, le marché est de moins en moins cloisonné et pourrait évoluer vers une concentration des éditeurs du fait du rassemblement des professionnels de santé en maisons de santé et de l'importance de la réglementation et des certifications pour avoir le soutien de la puissance publique.

En décembre 2024, la France dénombre 116 224 médecins libéraux. Ce marché se décompose en 52 426 médecins généralistes et 63 798 médecins spécialistes.

Dans un contexte de désertification médicale croissante, la téléconsultation constitue un levier majeur d'accès aux soins avec 14 millions d'actes en 2024.

(Source : GIE SESAM-Vitale)



Le marché des Pôles de Santé

Pour répondre à la problématique de la désertification médicale en France, les maisons, centres et pôles de santé se développent partout sur le territoire. Ces structures permettent le regroupement géographique et fonctionnel de professionnels de santé. Les pouvoirs publics ont souhaité élargir encore davantage l'offre de soins sur le territoire, avec la création prochaine de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ces communautés visent à faciliter la coordination des soins ambulatoires au bénéfice des patients et à améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux dans chaque territoire.

Plus de 40% des médecins exercent aujourd'hui en cabinet pluriprofessionnel (3 005 Centres de Santé et 2 758 Maisons de Santé).

(Source : DREES - Études et Résultats, n° 1244 publié en octobre 2022)

Le marché du Pôle e-Connect

Les solutions proposées par KAPELSE s'adressent à un grand nombre de professionnels de santé en France (auxiliaires médicaux, professions médicales et pharmaceutiques) et plus particulièrement aux professionnels de santé libéraux réalisant des télétransmissions. Le GIE SESAM-Vitale en dénombrait près de 414 819 en décembre 2024 (+3,56% en un an).

Par ailleurs, le Pôle e-Connect constitue l'axe industriel du Groupe EQUASENS en support des projets et solutions issus des Pôles Télémédecine et Personnes Fragiles.

La traduction concrète de ces projets est notamment l'aménagement de l'existant et l'adaptation du domicile des patients avec des aides techniques et des solutions de télésurveillance via la production de la NOVIACare (solution « Plug & Play »). L'objectif étant d'améliorer l'environnement des personnes fragiles et de favoriser la coordination des soins.

(Source : GIE SESAM-Vitale)

Le marché du Pôle Personnes Fragiles

Les solutions du Pôle Personnes Fragiles se trouvent sur le segment de la téléassistance et de l'accompagnement grâce à l'intégration d'objets connectés et d'outils de type IoT (internet des objets).

Ce secteur offre des opportunités de croissance au regard notamment du vieillissement de la population (selon l'INSEE, près de 7 millions de seniors de plus de 75 ans en France en 2025 avec une projection à plus de 13 millions en 2070) et de la politique volontariste des pouvoirs publics. Cette même tendance s'observe dans les autres pays européens.

Ce secteur d'activité attire de nombreux acteurs comme les bailleurs sociaux et les constructeurs de résidences autonomie (en France et en Europe) ou encore des acteurs majeurs du service à domicile. Ce marché se structure autour d'acteurs qui bénéficient de l'expertise dans la prise en charge de la dépendance et d'une présence en amont de la filière, ainsi que d'une surface financière suffisante pour racheter les acteurs mineurs et ainsi consolider le marché.

(Source : INSEE)

Le marché des financements de biens en location pour le secteur tertiaire

La plateforme **Leasa by Nanceo** s'adresse aux sociétés commercialisant des produits et services sous forme de location. Concrètement, tous les biens d'équipement peuvent faire l'objet d'un financement locatif sous forme de crédit-bail ou de location.

Le marché du financement des équipements pour l'entreprise est dominé par les banques. Sur le prêt bancaire, elles ont un monopole légal. Elles interviennent également, via leurs filiales spécialisées, sur les segments du crédit-bail et de la location où évolue un plus grand nombre d'acteurs, dont des constructeurs automobiles, des groupes informatiques, des conglomérats industriels mais aussi des acteurs indépendants comme NANCEO.

Le marché du financement de l'équipement des entreprises et des professionnels par les établissements spécialisés en location financière représentait en 2024 près de 38,03 millions d'euros, en léger retrait de 1,1% comparé aux 38,47 millions de l'exercice précédent.

(Source : Association Française des Sociétés Financières, Statistiques sur le financement de l'équipement des entreprises et des professionnels par les établissements spécialisés)

5.3. Événements importants

Historique

1996 : Création de la société ROUSSEAU CPI.

Création par Thierry CHAPUSOT, Thierry et Vincent PONNELLE. Ils développent le logiciel PHARMAGEST et mettent en place un réseau de distribution sur la région du Grand-Est de la France. ROUSSEAU CPI devient alors PHARMAGEST INTERACTIVE.

1998 : Adossement capitalistique au répartiteur pharmaceutique CERP Lorraine.

PHARMAGEST INTERACTIVE effectue un rapprochement avec la filiale informatique MIRABEL du répartiteur. La CERP Lorraine a fait évoluer sa dénomination sociale et est devenue GROUPE WELCOOP en 2008 puis LA COOPERATIVE WELCOOP en 2017.

2000 : Introduction en Bourse.

Le 20 octobre, PHARMAGEST INTERACTIVE s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

2003 : Leader sur le marché de l'informatique officinale.

Après une succession de croissances externes sur le territoire national, dont la plus importante est CIP, le Groupe PHARMAGEST devient le leader de l'informatique officinale en France.

2007 : Début du développement européen.

PHARMAGEST INTERACTIVE achète la société SABCO au Luxembourg et sa filiale ATS en Belgique (renommées respectivement PHARMAGEST LUXEMBOURG et PHARMAGEST BELGIUM en 2019).

2008 / 2009 : Nouveau savoir-faire informatique pour EHPAD.

Le Groupe PHARMAGEST réalise une première acquisition stratégique, l'éditeur de logiciels MALTA INFORMATIQUE. Il renforce sa présence dans ce secteur avec l'acquisition du fonds de commerce de la société AZUR SOFTWARE en avril 2009.

2013 / 2014 : Création de la Division Solutions e-Santé.

Le Groupe étend ses activités via sa prise de participation au sein de DIATELIC (absorbée en 2021), spécialisée dans les systèmes experts prédictifs de l'évolution de l'état de santé des patients, et la création de KAPELSE qui a pour activité la conception de dispositifs de santé innovants pour l'équipement des professionnels de santé.

2015 : Création de la Division Fintech.

Création de NANCEO qui a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.

2016 / 2017 :

- **Évolutions de la Division Solutions e-Santé.**

Le Groupe PHARMAGEST acquiert NOVIA TEK et sa filiale NOVIA SEARCH, spécialisées dans la conception de systèmes innovants pour l'aide aux personnes à besoins spécifiques (Alzheimer, personnes âgées vivant seules à domicile, personnes dépendantes ou en situation de handicap).

Avec l'acquisition de la société SAILENDRA, la Division intègre une équipe d'experts scientifiques, spécialistes en Intelligence Artificielle et disposant d'une expertise métier avérée en Big Data. Le Groupe PHARMAGEST enrichit son offre en développant des applications de recommandations pour les pharmaciens, les professionnels de santé et les patients.

- **Création de la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.**

MALTA INFORMATIQUE acquiert successivement les sociétés DICSIT INFORMATIQUE et AXIGATE. Le Groupe PHARMAGEST accède ainsi à de nouveaux domaines d'expertises complémentaires que sont l'informatisation des HAD, des SSIAD et des réseaux CLIC d'une part, et le secteur hospitalier d'autre part.

2017 / 2021 : Poursuite du développement européen.

Le Groupe réalise une série de prises de participations majoritaires en Europe :

- Outre-Manche avec les sociétés MULTIMEDS (Irlande) et CAREMEDS (Angleterre), spécialisées dans le développement technologique d'applications innovantes dédiées à l'observance thérapeutique ;
- En Allemagne avec la société I-MEDS, qui a pour activité la vente en gros et la distribution d'équipements et d'accessoires pour l'approvisionnement en médicaments des patients et des pharmacies ;
- En Italie avec les sociétés MACROSOFT HOLDING (devenue PHARMAGEST ITALIA), leader italien de l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et éditeur d'une offre logicielle destinée aux officines italiennes, et la création de PHARMAGEST SERVIZI, ayant pour activités le commerce de gros d'ordinateurs et de logiciels, le service informatique, le conseil en technologies informatiques et la réparation d'ordinateurs.

**2019 / 2020 : Renforcement des activités et de la présence en Europe de la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.**

MALTA INFORMATIQUE procède à des prises de participations majeures :

- dans le capital de INTERNATIONAL CROSS TALK (100%), société spécialisée dans l'édition et l'hébergement de logiciels en ligne pour les maisons, centres et pôles de santé pluriprofessionnels (MSP) et les professions libérales de santé ;
- dans le capital de PANDALAB, à hauteur de 56,27%, société spécialisée dans la messagerie instantanée et sécurisée pour les professionnels de la santé ;
- dans les activités d'édition de logiciels pour maisons de repos et établissements spécialisés de la société belge CARE SOLUTIONS (100%), suivi de la création de MALTA BELGIUM.

2020 / 2021 : Renforcement des services proposés aux pharmacies et du réseau de distribution en France.

- PHARMAGEST INTERACTIVE acquiert la société ASCA INFORMATIQUE, spécialisée dans l'étiquetage électronique en officine, et sa filiale à 100% SEAA, spécialisée dans les équipements en matière de sécurité antivol et anti-intrusion.
- PHARMAGEST INTERACTIVE intègre le capital de BGM INFORMATIQUE, société française spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels. À la suite de la prise de contrôle à 100% de la société ADI, le Groupe PHARMAGEST dispose de deux réseaux distincts de commercialisation de ses services et prestations sur la Région Paris-Ile-de-France. Afin de rationaliser, harmoniser et optimiser la représentation commerciale de PHARMAGEST INTERACTIVE, il est décidé de confier à BGM INFORMATIQUE le mandat exclusif de suivre cette clientèle.

2021 : Nouvelle offre pour les médecins libéraux généralistes et spécialistes.

Le Groupe PHARMAGEST acquiert PROKOV EDITIONS, 3^{ème} acteur du marché de l'édition de logiciels médecins en France. Le Groupe complète ainsi son offre de logiciels métiers Santé. Tous les logiciels proposés par PROKOV EDITIONS sont agréés, certifiés et compatibles avec l'ensemble des services de l'Assurance Maladie.

Événements récents significatifs (2022 - 2024)**2022 : Changement de direction, de dénomination sociale et réorganisation des activités du Groupe.**

Sur la proposition de Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration du 25 mars 2022 a voté et adopté les nominations suivantes : Monsieur Dominique PAUTRAT, démissionnaire de ses fonctions de Directeur Général du Groupe PHARMAGEST pour prendre la Présidence du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP (maison mère du Groupe PHARMAGEST) est remplacé, à compter du 23 avril 2022, par Monsieur Denis SUPPLISSON, jusqu'alors Directeur Général Délégué et Directeur de la Division Solutions Pharmacie Europe.

À ce projet est associé le projet de changement de dénomination sociale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE en EQUASENS ainsi que le changement de dénomination des Divisions. Pour optimiser cette nouvelle organisation, assurer une meilleure cohérence avec les besoins du marché et limiter les coûts de structure, le Groupe réalise une série de transferts d'activités inter-Divisions :

- La Division Solutions Pharmacie Europe devient PHARMAGEST. Cette Division intègre à 100% les activités des sociétés MULTIMEDS et I-MEDS.
- La Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux devient AXIGATE LINK. Portée par MALTA INFORMATIQUE, la Division reprend 100% du capital de CAREMEDS et renforce ainsi son positionnement en Angleterre.
- Les appareils santé sont regroupés sous la Division E-CONNECT.
- Une nouvelle Division est créée pour les logiciels médicaux : MEDICAL SOLUTIONS. Après l'acquisition de la société PROKOV EDITIONS, et avec l'intégration de la société INTERNATIONAL CROSS TALK à 100% dans cette Division, le Groupe EQUASENS regroupe les outils indispensables à l'organisation des soins autour du patient pour les médecins généralistes, spécialistes et les paramédicaux.
- La branche financement demeure avec la Division FINTECH.

2023 : Acquisitions de nouveaux savoir-faire et expertises, et renforcement de la présence en Allemagne.

- Création de DISPAY, filiale à 100% d'EQUASENS, ayant pour activité l'édition de logiciels applicatifs de paiement.
- Acquisition de 100% du capital de PRATILOG, éditeur de logiciel de gestion pour les professions médicales et paramédicales, expert dans les intégrations « réglementaires » comme la gestion de la télétransmission.
- Acquisition de 100% du capital de SPEECH2SENSE, start-up française experte de la technologie de reconnaissance vocale médicale structurée.
- Acquisition de 100% du capital d'ATOOPHARM, organisme de formation spécialisé dans la formation continue des pharmaciens d'officine et de leurs équipes.
- Création d'EQUASENS GERMANY, société allemande, filiale à 94,12% d'EQUASENS, ayant des activités de holding.
- Acquisition par EQUASENS GERMANY de 100% de APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) et de sa filiale OPTIPHARM PLUS détenue à 100%, sociétés allemandes spécialisées dans l'informatique officinale. APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) devient PHARMAGEST GERMANY.

2024 : Acquisitions de nouveaux savoir-faire et expertises, et simplification organisationnelle.

- Prise de participation majoritaire (70%) dans DIGIPHARMACIE, société experte en digitalisation et gestion des factures fournisseurs pour le compte des pharmacies et de leurs experts-comptables.
- Pour des besoins d'adaptation et de rationalisation des structures juridiques du Groupe, il est décidé la dissolution sans liquidation par Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés suivantes :
 - la société NOVIA SEARCH à la société EQUASENS.
 - la société PRATILOG à la société PROKOV EDITIONS.
 - la société SEAA à la société ASCA INFORMATIQUE.
 - la société OPTIPHARM PLUS à la société PHARMAGEST GERMANY.
- Après la cession de ses actifs R&D à la société EQUASENS, la société NOVIA TEK a fait l'objet d'une mise en liquidation volontaire. La clôture de la liquidation a été prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mars 2024.
- Restructuration du capital social de la société PANDALAB : dans le cadre de la sortie d'ELSAN prévue en avril 2024 conformément aux dispositions du partenariat de 3 ans, MALTA INFORMATIQUE s'est porté acquéreur des actions détenues par certains des actionnaires minoritaires de PANDALAB faisant passer sa participation de 56,27% à 90%.
- Le Groupe EQUASENS complète son offre avec l'acquisition de 90% du capital de CALIMED, spécialisée dans les Logiciels de Gestion de Cabinet 100% cloud. CALIMED commercialise deux solutions : Calimed dédiée aux chirurgiens libéraux, et easy-care conçue pour les médecins généralistes et spécialistes.

5.4. Stratégie et objectifs

Le Groupe EQUASENS, acteur clé de la stratégie « Patient Centré » de LA COOPERATIVE WELCOOP, mise sur l'interconnexion des professionnels de santé autour du patient. Pour cela, il développe des solutions expertes de Numérique en Santé.

Avec l'ambition de mettre la technologie au service de l'humain, le Groupe EQUASENS développe des outils à forte valeur ajoutée pour sécuriser les actes et libérer du temps aux soignants.

Cette approche innovante positionne le Groupe EQUASENS comme un partenaire stratégique des acteurs de la santé (professionnels, industrie pharmaceutique, pouvoirs publics et payeurs privés).

Objectifs principaux :

- Développer son réseau et ses partenariats pour couvrir l'ensemble du parcours patient (ville, hôpital, domicile) ;
- Unifier ses produits et solutions pour optimiser les systèmes de santé ;
- Offrir aux patients le contrôle de leurs données de santé de façon sécurisée.

Mise en œuvre :

Le Groupe EQUASENS déploie des solutions logicielles facilitant le parcours de soins des patients. Son expertise permet de connecter les différents acteurs de la chaîne de santé, améliorant ainsi la prise en charge des patients, de leur domicile aux établissements spécialisés.

Perspectives :

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe EQUASENS doit :

- Renforcer son expertise,
- Investir dans les nouvelles technologies, dont l'IA,
- Élargir son réseau de partenaires,
- Anticiper les évolutions des systèmes de santé à l'international.

Le Groupe EQUASENS reste optimiste quant à l'amélioration des systèmes de soins, un enjeu sociétal majeur pour tous les acteurs concernés.

Pour plus de détails, se référer au rapport de gestion en Rubrique 21.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.



5.5. Brevets et licences

En sa qualité d'éditeur de logiciels, le Groupe EQUASENS est particulièrement vigilant en matière de préservation de sa propriété intellectuelle et industrielle.

À ce titre, EQUASENS et ses filiales détiennent les brevets, licences et marques des systèmes développés.

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ces risques qui sont présentés en Rubriques 3 et 21.4 – Section 5.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le montant des frais de Recherche et Développement activés dans les comptes consolidés IFRS est présenté dans la Rubrique 18.1.6.6 - Note 3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.6. Position concurrentielle

Sur le marché de la pharmacie en Europe

En France

Le marché français de l'informatique officinale compte trois principaux acteurs :

- Avec 40% de part de marché, EQUASENS est leader sur le marché de l'informatique officinale. Cette part de marché reste stable par rapport à l'exercice précédent (41%) ;
- Le deuxième acteur significatif du marché est EVERYS ;
- SMART-Rx, filiale du Groupe CEGEDIM, met plusieurs logiciels de gestion d'officine à disposition de ses clients au travers de ses offres SMART-RX, ALLIANCE, LOGIPHAR et OPUS.

(Source : GIE SESAM-Vitale)

L'offre complète d'EQUASENS permet aux pharmaciens de répondre à une multitude de défis : nouvelles missions, réglementation, transformation digitale, sécurité, services aux patients, etc.

La solution **id.** représente une offre globale unique, complétée par une gamme de solutions métiers (paiement, merchandising, sécurité, e-commerce, pilotage, ...) et placée sous le signe du service aux patients.

EQUASENS s'engage sur cinq valeurs fondamentales :

- **Proximité** : un réseau unique d'agences en métropole et dans les DOM ;
- **Expertise** : un support de haut niveau, disponible de 8 h à 20 h, avec l'accompagnement des experts du Groupe EQUASENS, et un portail accessible 7 jours sur 7 ;
- **Sécurité réglementaire** : conformité avec les exigences légales et le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) ;
- **Qualité** : des certifications reconnues, tant pour les produits (NF 525) que pour les services (ISO 18295-1) et la conformité technique (HDS - Hébergeur de Données de Santé, ISO 27001).
- **Innovation** : une démarche constante d'innovation dans les logiciels, les matériels et les services.

En Italie

Au regard des nouvelles activités du Groupe EQUASENS en Italie, la concurrence s'analyse sur le marché de la répartition et le marché de l'édition de logiciels de gestion d'officine.

Sur le marché de la répartition, PHARMAGEST ITALIA est partenaire de plus de 75% des grossistes-répartiteurs qui utilisent ses solutions informatiques. PHARMAGEST ITALIA est propriétaire de FARMAClick qui est devenu le protocole de communication, utilisé par plus de 19 500 pharmacies représentant plus de 1 700 000 transactions par jour, et qui permet notamment la distribution de catalogues de prix (individualisés par pharmacie), la transmission de commandes, la consultation de la disponibilité des produits, la comparaison des prix de plusieurs fournisseurs, ...

Sur le marché des logiciels de gestion officinale, PHARMAGEST ITALIA a le statut de « challenger ». Les efforts de PHARMAGEST ITALIA pour le déploiement de **id.** ont permis à fin 2024, d'équiper près de 1 200 pharmacies des solutions de PHARMAGEST ITALIA, soit approximativement 5% de part de marché (+170 clients comparé à 2023).

Les principaux acteurs de ce marché sont COMPUGROUP MEDICAL et PHARMASERVICE qui représentent à eux deux environ 70% du marché des éditeurs italiens.

(Source : Estimations PHARMAGEST ITALIA)

En Belgique

PHARMAGEST BELGIUM est présente sur l'ensemble du territoire belge et détient 10% de part de marché avec son logiciel id. (stable par rapport à 2023).

(Source : Estimations PHARMAGEST BELGIUM)

PHARMAGEST BELGIUM se positionne comme le partenaire des officines belges indépendantes ou faisant partie d'un groupement de pharmacies. PHARMAGEST BELGIUM commercialise des solutions informatiques qui anticipent les évolutions du marché de la santé. À l'écoute des pharmaciens et des acteurs de la profession, PHARMAGEST BELGIUM innove pour accompagner le pharmacien dans la gestion de son officine, l'épauler dans sa mission de conseil aux patients et l'aider dans son rôle de coordinateur de soins.

Les principaux concurrents de PHARMAGEST BELGIUM sont les sociétés CORILUS, FARMAD, NEXTPHARM et PHARMONY.

Au Luxembourg

Le principal acteur au Luxembourg est la coopérative LOGIPHARM.

(Source : Estimations PHARMAGEST LUXEMBOURG)

En Allemagne

PHARMAGEST GERMANY compte près de 400 clients soit une part de marché d'environ 2,5%.

Parmi les principaux acteurs du marché : ADG (filiale du grossiste PHOENIX), NOVENTI, PHARMATECHNIK et CGM LAUER. Ils représentent à eux quatre près de 78% du marché.

(Source : PHARMAGEST GERMANY)

En matière d'observance

En Europe, le nombre d'acteurs sur le marché de la Préparation de Doses à Administrer (PDA) est important. Aussi, la solution Multimedys y occupe une place de « challenger ».

L'observance thérapeutique est un enjeu majeur en Europe, où la Préparation de Doses à Administrer varie en fonction des cadres législatifs nationaux. Le marché de la PDA connaît néanmoins, et de manière générale, une croissance significative, marquée par l'émergence d'acteurs spécialisés :

- En France : l'absence d'une législation spécifique à la PDA limite son développement rapide, malgré un contexte démographique favorable et des défis quotidiens pour les pharmacies (pénuries de médicaments, contraintes de temps, d'espace et de personnel) qui pourraient bénéficier de telles solutions. Les acteurs principaux du marché français se répartissent en diverses catégories selon leur cible :
 - Pour les collectivités : OREUS, OMNICELL, E-ROBOTIK.
 - Pour les collectivités, le secteur ambulatoire et les infirmiers : MEDISSIMO, PDA PHARMA et DISTRIMEDIC.
- En Allemagne : la fonctionnalité de PDA est intégrée dans tous les Logiciels de Gestion Officinale (LGO). Bien que non remboursée, elle est pleinement adoptée.
 - Pour les collectivités : OMNICELL, COMPUGROUP MEDICAL – Partenaire I-MEDS, MEDINOXX.
 - Pour les collectivités et le secteur ambulatoire : CISKI BLISTER.
- En Italie : bien que non réglementée et donc non remboursée, l'activité de PDA se trouve dans un contexte de population vieillissante susceptible de stimuler la demande.
 - Pour les collectivités : OMNICELL, E-ROBOTIK.
 - Pour les collectivités et le secteur ambulatoire : pas d'acteurs spécifiquement spécialisés.
- En Europe du Nord : la PDA est une pratique bien établie, avec la particularité que la production de piluliers et de sachets est déléguée à des entreprises spécialisées plutôt qu'aux pharmaciens directement.

(Source : Estimations MULTIMEDS)



Sur le marché de l'informatique des Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux

Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

En 2024, près de 3 400 établissements utilisent les suites logicielles Titan & TitanLink, en France et en Belgique, pour la gestion de la facturation, des soins, de l'animation, du planning, du circuit du médicament :

- MALTA INFORMATIQUE équipe en France près de 2 500 clients.
- MALTA BELGIUM compte 900 clients.

Les principaux acteurs sur le marché sont :

- en France : TERANGA SOFTWARE, le Groupe BERGER LEVRAULT (avec ses solutions MAGNUS et PROGOR) et SOLWARE SANTE ;
- en Belgique : CORILUS.

(Source : Estimations MALTA INFORMATIQUE et MALTA BELGIUM)

Pôle Services de Soins Infirmiers et Hôpitaux À Domicile

DICSIT INFORMATIQUE est éditeur de logiciels métiers à destination des services intervenant auprès des personnes fragiles à domicile : HAD (Hôpital À Domicile), SSIAD (Services de Soins Infirmiers À Domicile), SAD (Services d'Aide à Domicile), CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination pour les personnes âgées), ESA (Équipes Spécialisées Alzheimer), PFR (Plateformes de Répit) et CRT (Centres de Ressources Territoriaux).

Acteur majeur de son marché, DICSIT INFORMATIQUE compte près de 750 clients en France métropolitaine et DOM-COM dont :

- Près de 240 CLIC, premier du secteur sans concurrent directement spécialisé ;
- 340 SSIAD et ESA, soit 15% de part de marché. Ce marché est dominé par le Groupe ARCHE MC2 (né de la fusion de UP CITIZEN et MEDISYS) et XELYA (éditeur du logiciel XIMI) ;
- 170 HAD, leader sur ce marché avec environ 64% de part de marché. Les acteurs C2SI et ARCHE MC2 représentent 10 à 30% de part de marché chacun, et quelques petits acteurs équipent le reste du marché.

L'ensemble de ces parts de marché est similaire à 2023.

(Source : Estimations DICSIT INFORMATIQUE)

Pôle Hôpitaux et GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire)

AXIGATE est un acteur incontournable du secteur des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier avec près de 40 hôpitaux équipés à ce jour, dont le deuxième CHU de France : l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille. Les solutions d'AXIGATE sont référencées par le groupe d'achat hospitalier UNI.HA, permettant à ses adhérents un accès simplifié à l'offre d'AXIGATE. La part de marché d'AXIGATE est restée stable comparée à l'exercice précédent.

(Source : Estimations AXIGATE)

Pôle Télémédecine

Les solutions proposées par le Pôle Télémédecine sont confrontées à deux catégories de concurrence :

- Les solutions développées en interne par les hôpitaux, structures de soins ou réseaux ;
- Les solutions développées par d'autres éditeurs de logiciels tels que TMM SOFTWARE, SANTELYS ou MAINCARE.

Le Pôle Télémédecine vise à se rapprocher d'associations de patients pour intégrer les GRADeS (Groupements Régionaux d'Appui au Développement de l'e-Santé) notamment via des programmes d'éducation thérapeutique.

De manière générale, la complémentarité des offres sanitaires et médico-sociales permet de proposer des Systèmes d'Information très complets et communicants. Le Pôle Télémédecine est le seul acteur du marché à proposer une offre aussi diversifiée, experte et communicante.

(Source : Estimations EQUASENS)

Sur le marché des logiciels médicaux

La Division MEDICAL SOLUTIONS équipe plus de 22 000 utilisateurs dont 11 300 médecins libéraux, généralistes et spécialistes soit près de 10% du marché.

Avec PROKOV EDITIONS, le logiciel MédiStory est le leader de l'édition de logiciels médicaux sur Mac (l'environnement Apple est très utilisé par les médecins) mais également sur iPhone et iPad pour un travail en pleine mobilité, et 3^{ème} sur le marché français du Logiciel de Gestion de Cabinet pour médecins en France.

La Division MEDICAL SOLUTIONS accompagne également plus de 450 structures coordonnées, Maisons de Santé et Centres de Santé.

Les principaux concurrents sont COMPUGROUP MEDICAL avec 14% de part de marché des LGC (Logiciel de Gestion de Cabinet), DOCTOLIB avec 12%, ainsi que CEGEDIM et VIDAL avec chacun 9% de part de marché.

(Source : Estimations PROKOV EDITIONS)

Sur le marché de l'e-Connect

Pôle e-Connect

La société KAPELSE équipe aujourd'hui plus de 150 000 professionnels de santé avec son lecteur de carte SESAM-Vitale ce qui représente 60% des parts de marché des terminaux.

La force de KAPELSE réside dans sa capacité à proposer régulièrement des solutions adaptées aux besoins des professionnels de santé (ergonomie des produits, miniaturisation, ...) et à leur mobilité croissante (infrastructure KAP&NETWORK).

Les solutions KAPELSE de télésanté permettent également un meilleur suivi des personnes à risque sujettes à des maladies chroniques ou encore en manque d'autonomie, à leur lieu de demeure, tout en répondant aux enjeux de la sécurisation des données.

À titre d'exemple, la box e-Santé de KAPELSE (KAPWELLBOX) et les KAP'TEUR by KAPELSE permettent la centralisation des données du patient et leur transfert sécurisé vers les systèmes de traitement des différents partenaires. Ses nombreuses fonctionnalités en font l'outil permettant un interfaçage performant et ergonomique entre le patient, les professionnels de santé, la famille et les aidants.

Pôle Personnes Fragiles

La concurrence est complexe à définir car elle est composée :

- De sociétés start-up qui tentent de percer sur un marché où le fait d'être déjà reconnu par les professionnels de santé est un facteur clé de succès incontournable ;
- De fournisseurs de logiciels aux professionnels de santé qui se développent sur ce segment ;
- De filiales d'entreprises de premier plan (opérateurs de télécommunication, industriels pharmaceutiques, entreprises de télésurveillance, ...).

Le Pôle Personnes Fragiles dispose de nombreux atouts :

- Une maîtrise complète des systèmes d'information pour répondre à la nécessité de coordonner de multiples acteurs, garantir l'efficacité opérationnelle et assurer la qualité et la sécurité des soins ;
- L'expertise sur l'ensemble du parcours de soins pour orienter les patients vers les meilleures solutions d'accueil ;
- Des équipes de professionnels au service du bien-être et de la santé des patients.

Le marché des objets connectés de santé est un marché en plein essor avec une multitude d'acteurs tels que VA2CS ou TELEGRAFIK (Solution Otono-me).

Sur le marché des financements de biens en location

La société NANCEO est un « challenger » sur le marché du financement des biens d'équipements professionnels en location. Son activité s'inscrit sur un marché qui poursuit son développement. En effet, il s'agit d'une couche logicielle non réellement couverte par les grands ERP. La brique leasing est souvent traitée soit par des logiciels bancaires (trop gros et complexes pour des distributeurs de matériels) soit par des logiciels généralistes qui ne peuvent pas prendre en compte la complexité liée au financement des ventes. NANCEO propose donc une voie médiane sur un terrain bien spécialisé.

(Source : Estimations NANCEO)

5.7. Investissements

5.7.1. Investissements importants de la période

Investissements incorporels et corporels

Le tableau ci-après synthétise les investissements réalisés au cours des trois dernières années :

En K€	2024	2023	2022
Investissements incorporels	8 615	7 070	6 051
• Dont frais de développement	7 462	6 610	5 647
Investissements corporels	7 641	11 346	4 208
TOTAL	16 256	18 416	10 259

L'essentiel des investissements incorporels du Groupe EQUASENS est dédié à la R&D (Recherche et Développement) et l'innovation. Ceci permet aux sociétés du Groupe d'être novatrices dans de nombreux projets pour l'ensemble des Divisions.

Les investissements corporels concernent principalement :

- Les acquisitions en renouvellement d'infrastructures et en renforcement de la sécurité. En 2023, le Groupe a entrepris une transformation de son infrastructure d'hébergement et s'est doté d'un Cloud privé souverain. Cette nouvelle infrastructure, mise en service en juin 2024, doit offrir des potentiels techniques importants. Les investissements ont été finalisés en 2024 ;
- Pour le site de Quéven, en 2023, en amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

Le Groupe EQUASENS finance ses acquisitions courantes et de renouvellement sur ses fonds propres.

Investissements financiers (2022 - 2024)

Le Groupe EQUASENS procède généralement à des croissances externes opportunistes sur un modèle d'acquisition en bloc, en cohérence avec sa stratégie « Patient Centré ». Les opérations de croissance lors des trois dernières années ont été les suivantes :

Prises de participation initiales

- Avril 2023 :
 - Acquisition par EQUASENS de PRATILOG au capital de 40 000 € ;
 - Acquisition par EQUASENS de SPEECH2SENSE au capital de 10 000 € ;
 - Acquisition par EQUASENS d'ATOOPHARM au capital de 87 750 €.
- Novembre 2023 :
 - Création d'EQUASENS GERMANY, société allemande au capital de 25 000 €, filiale à 94,12% d'EQUASENS ;
 - Acquisition par EQUASENS GERMANY de APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) et de sa filiale OPTIPHARM PLUS, toutes deux avec un capital de 25 000 €. APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) devient PHARMAGEST GERMANY.
- Janvier 2024 : 70% dans le capital de DIGIPHARMACIE, au capital de 1 000 € ;
- Décembre 2024 : 90% dans le capital de CALIMED, au capital de 198 195 €.

Renforcements de participation

- Juillet 2022 :
 - Acquisition par MALTA INFORMATIQUE des actions des minoritaires de CAREMEDS portant la participation directe et indirecte du Groupe à 100% du capital ;
 - Acquisition par EQUASENS des actions des minoritaires de MULTIMEDS portant sa participation à 100% du capital ;
 - Acquisition par EQUASENS des actions du minoritaire d'I-MEDS portant sa participation directe et indirecte à 100% du capital ;
- Décembre 2022 :
 - Acquisition de titres complémentaires de PHARMAGEST ITALIA faisant passer la participation d'EQUASENS à 100% du capital ;
 - Acquisition de titres complémentaires de NOVIA TEK faisant passer la participation d'EQUASENS de 39,98% à 49,98% du capital ;
- Juin et novembre 2023 : acquisition des actions du minoritaire de NOVIA TEK et transfert d'actions de KAPELSE portant la participation d'EQUASENS à 99,96%.
- Mars, mai et septembre 2024 : restructuration du capital de la société PANDALAB faisant passer la participation de MALTA INFORMATIQUE de 56,27% à 90%.

Financement des investissements passés

Les modes de financement des investissements passés (2022-2024), hors entrées de périmètre et IFRS 16 ont été les suivants :

Nature des investissements (en K€)	Fonds Propres			Dettes		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022
R&D	7 462	6 610	5 647	0	0	0
Croissances externes	10 975	1 798	505	5 800	6 500	7 750 ⁽¹⁾
Autres	506	2 640	957	3 200	5 400	3 622
TOTAL	18 943	11 048	7 109	9 000	11 900	11 372

⁽¹⁾ Dont 6 550 K€ libérés en 2023.

5.7.2. Investissements importants en cours

Le Groupe EQUASENS poursuit ses investissements :

- en matière de R&D : coûts liés à l'innovation avec la création de nouveaux services, mais également avec le développement de l'Intelligence Artificielle ;
- en ressources humaines afin de soutenir le développement de nouvelles solutions logicielles et compléter le déploiement commercial en Europe (en particulier en Italie, Allemagne et Royaume-Uni).

Par ailleurs, le Groupe EQUASENS maintient sa démarche de croissance externe en étudiant des pistes internationales, mais également en France, en donnant une priorité aux services innovants et aux domaines technologiques liés à la Santé.

Le financement de ces investissements se fait sur l'appréciation de la Direction du Groupe EQUASENS, soit sur la base des fonds propres du Groupe, soit sur financements externes selon les opportunités de marché.

Aucun autre engagement d'investissement ferme n'a été donné par la Direction du Groupe EQUASENS au jour du dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.7.3. Informations sur les coentreprises

- Le Groupe EQUASENS consolide par mise en équivalence la société PHARMATHEK, société de droit italien, dans laquelle le Groupe possède une participation de 49% du capital. PHARMATHEK est spécialisée dans le développement, la fabrication et l'installation de robots adaptés à toutes les pharmacies sur les territoires italien, français, espagnol, et allemand. Le Groupe EQUASENS estime toutefois que ces éléments ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats.
- Au regard de la faible participation du Groupe (13,89%) au capital de la société EMBLEEMA et de l'absence d'intervention du Groupe à la gestion de l'entité, le Groupe considère ne pas avoir d'influence notable sur EMBLEEMA. L'entité n'est pas consolidée.

Pour plus d'informations sur les coentreprises, se référer à la Rubrique 18.1.5.4 - Note 15.5 et à la Rubrique 18.1.6.6 - Note 2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.7.4. Immobilisations corporelles et environnement

Les différents sites du Groupe EQUASENS ne sont pas particulièrement exposés à des problématiques environnementales (cf. État de Durabilité figurant en Rubrique 21.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel).



6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.1. Description de LA COOPERATIVE WELCOOP, de ses filiales, et de la place que EQUASENS y occupe

Au 31 décembre 2024, MARQUE VERTE SANTE est actionnaire de référence avec une participation de 60,52% dans le capital d'EQUASENS. LA COOPERATIVE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE, détient de manière directe 6,12% du capital d'EQUASENS.

LA COOPERATIVE WELCOOP, détenue à 100 % par des pharmaciens, compte 3 911 sociétaires et fait converger l'innovation technologique, l'évolution du métier de pharmacien et augmente l'efficacité du système économique de santé.

LA COOPERATIVE WELCOOP se décline comme un véritable laboratoire d'idées, de services et de solutions. Au carrefour de nombreux métiers, LA COOPERATIVE WELCOOP couvre l'ensemble des besoins des professionnels et établissements de santé avec le patient toujours au cœur du système. Grâce à ses filiales, LA COOPERATIVE WELCOOP propose des solutions s'adressant à tous les professionnels de santé dans de nombreux environnements (officine, EHPAD, hôpital, HAD, SSIAD, CPTS, MSP, ...).

LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales offrent des produits et services exclusifs en pharmacie.

Coopérative de pharmaciens depuis 1935, LA COOPERATIVE WELCOOP œuvre dans l'intérêt de la profession pour accompagner le pharmacien dans son exercice quotidien, ses nouvelles missions et son rôle privilégié de coordinateur de santé par sa proximité avec le patient. Au nom de cette vision d'innovation et de différenciation, les filiales de la coopérative offrent une vaste gamme de solutions au bénéfice de l'officine à travers ses différents métiers :

- CRISTERS : laboratoire de médicaments génériques et d'OTC ;
- PHARMA LAB : offre de médicaments princeps européens conformes aux exigences françaises et autorisés par l'ANSM ;
- PHARMA LAB INTERNATIONAL : fabrication et vente de dispositifs médicaux de Classes I, Is, IIa et IIb ;
- D'MEDICA : matériel médical et services de maintien à domicile adaptés aux besoins du patient ;
- WELCOOP LOGISTIQUE : plateformes logistiques dédiées ;
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : large gamme de dispositifs médicaux et parapharmacie exclusifs à la vente en officine ;
- WELLPHARMA (anciennement dénommée OBJECTIF PHARMA) : groupement de pharmaciens qui donne accès à une centrale d'achat, à des formations et un accompagnement au quotidien ainsi que deux enseignes de pharmacies aux concepts différenciants (WELLPHARMA et ANTON&WILLEM) ;
- PHARM'ACCESS : acteur dans la transaction d'officines et dans le conseil aux pharmaciens ;
- EQUASENS : leader en solutions technologiques pour l'officine, le Groupe contribue de façon importante à cet accompagnement en proposant des solutions informatiques innovantes en réponse à l'évolution du métier. Grâce à un traitement des données en toute sécurité, celles-ci renforcent le rôle du pharmacien en tant que coordinateur au centre de l'écosystème de santé.

À travers sa filiale EQUASENS, LA COOPERATIVE WELCOOP déploie des services auprès de tous les professionnels et établissements de santé.

Le patient est amené à consulter régulièrement de nombreux professionnels de santé dans des espaces de santé diversifiés : en pharmacie, à l'hôpital, en EHPAD, chez le médecin et à domicile. EQUASENS propose des logiciels et des systèmes de gestion pour le pilotage de tous les actes réalisés dans ces différents contextes.

L'interconnexion de ces systèmes de gestion, via des échanges de données sécurisés, favorise la coordination entre tous les professionnels pour un suivi optimisé et sécurisé de la prise en charge du patient. Aussi, l'observance et le traitement des pathologies sont améliorés, ce qui profite directement à la santé du patient mais également, grâce aux économies générées, au système de santé dans son ensemble qui en ressort plus efficient.

Forte de ses expertises technologiques et de son offre pour répondre aux enjeux de santé, LA COOPERATIVE WELCOOP constitue un écosystème unique et original. Avec l'ensemble de ses structures, LA COOPÉRATIVE WELCOOP continue à déployer sa stratégie au rang international tout en proposant la première plateforme de santé en France et en Europe.

Les sièges sociaux de LA COOPERATIVE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE sont situés au 5 allée de Saint Cloud, 54600 VILLERS-LÈS-NANCY.

Pour plus d'informations sur LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales : <https://www.lacooperativewelcoop.com>

6.2. Liste des filiales importantes du Groupe EQUASENS

Un organigramme du Groupe EQUASENS est présenté dans le rapport de gestion figurant à la Rubrique 21.2.1 – Section 1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le pourcentage des droits de vote détenus par EQUASENS dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

Périmètre au 31 décembre 2024

Dans le Groupe EQUASENS, 30 sociétés sont consolidées par intégration globale, y compris EQUASENS :

ASCA INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 434 023 867. La société a pour activité l'édition de logiciels système et de réseau.

ATOOPHARM, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le numéro 503 380 594. La société a pour activité la formation continue d'adultes.

AXIGATE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 490 301 991. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs destinés au secteur hospitalier.

BGM INFORMATIQUE, société française, filiale à 89,97% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 390 097 624. La société a pour activité le commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels.

CALIMED, société française, filiale à 90% de PROKOV EDITIONS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 499 602 894. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs SaaS pour les médecins libéraux et les chirurgiens.

CAREMEDS, société de droit anglais, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au « Companies House » de CARDIFF sous le numéro 07 990 372. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

DICSIT INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 400 504 387. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

DIGIPHARMACIE, société française, filiale à 70% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 850 219 056. La société a pour activité la programmation et le conseil informatique.

DISPAY, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 922 165 782. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

EHLS, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 333 434 157. La société est une centrale d'achats de matériel informatique.

EQUASENS GERMANY société de droit allemand, filiale à 94,12% d'EQUASENS, immatriculée au « Handelsregister des Amtsgerichts » de DÜSSELDORF sous le numéro HRB 98 948. La société a des activités de holding.

HDM, société de droit mauricien, filiale à 100% d'EQUASENS, est une « Private Company limited by shares », immatriculée sous le numéro 076077 CI/GBL, dont le siège social est situé à PORT LOUIS (Ile Maurice). La société a pour objet la réalisation de prestations informatiques.

HEALTHLEASE, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 522 381 441. La société a pour objet principalement la location longue durée de matériels ou tout autre actif mobilier.

I-MEDS, société de droit allemand, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au « Handelsregister des Amtsgerichts » de WÜRZBURG sous le numéro HRB 12 473. La société a pour activités la vente en gros et la distribution d'équipements et d'accessoires pour l'approvisionnement en médicaments des patients et des pharmacies.

INTERNATIONAL CROSS TALK, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 479 913 832. La société est spécialisée dans l'édition et l'hébergement de logiciels en ligne pour les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et les professions libérales de santé.

KAPELSE, société française, filiale à 75% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 790 359 079. La société a pour activité la conception de dispositifs de santé innovants.

MALTA BELGIUM, société de droit belge, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Tribunal de l'Entreprise d'ANVERS, sous le numéro 0739 865 421. La société a pour activité la programmation informatique.

MALTA INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 444 587 356. La société a pour activités l'étude, la conception et la commercialisation de tous logiciels informatiques destinés aux EHPAD ainsi que de tous produits s'y rattachant.



MULTIMEDS, société de droit irlandais, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au « Companies Registration Office » de DUBLIN sous le numéro 533 817. La société a pour activité la commercialisation de piluliers manuels.

NANCEO, société française, filiale à 70% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 809 217 748. La société a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.

PANDALAB, société française, filiale à 90% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 820 708 055. La société a pour activité la programmation informatique.

PHARMAGEST BELGIUM, société de droit belge, filiale à 100% de PHARMAGEST LUXEMBOURG, immatriculée au Tribunal de l'Entreprise de BRUXELLES sous le numéro 0476 626 524. La société a pour objet, entre autres, le commerce et la vente de matériels informatiques et de logiciels.

PHARMAGEST GERMANY, société de droit allemand, filiale à 100% d'EQUASENS GERMANY, immatriculée au « Handelsregister des Amtsgerichts » de DÜSSELDORF sous le numéro HRB 98 979. La société a pour activité l'édition de logiciels.

PHARMAGEST ITALIA, société de droit italien, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de ROME sous le numéro RM 1674744. La société a pour activités l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et la commercialisation d'offres logicielles à destination des officines italiennes.

PHARMAGEST LUXEMBOURG, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 15220. La société a pour objet le commerce d'installation en informatique et les différents services à rendre à la clientèle dans le domaine de l'informatique.

PROKOV EDITIONS, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 342 190 618. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

SCI HUOBREGA, société française, filiale à 100% d'EHLIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 330 201 575. La société est propriétaire des locaux situés ZAC du Mourillon à QUEVEN.

SPEECH2SENSE, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DOUAI sous le numéro 853 377 463. La société a pour activité la programmation informatique.

SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA, société de droit italien, filiale à 80% de PHARMAGEST ITALIA, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BENEVENT sous le numéro BN 120 094. La société a pour activités l'édition de logiciel et la vente en gros de matériels informatiques et de logiciels.

et 1 société par mise en équivalence :

PHARMATHEK, société de droit italien, filiale à 49% d'EQUASENS, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de VERONE sous le numéro VR 358 537. La société est spécialisée dans la conception, le développement et l'installation de systèmes automatisés pour pharmacies.

L'ensemble de ces sociétés est intégré au périmètre présenté dans les comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Autres participations au 31 décembre 2024

EMBLEEMA, société de droit américain, filiale à 13,89% d'EQUASENS, immatriculée au « Division of Corporations » de l'État du DELAWARE sous le numéro 6743178. La société développe une plateforme digitale s'appuyant sur la technologie Blockchain destinée au partage des données de santé.

Le Groupe EQUASENS considère ne pas avoir d'influence notable sur EMBLEEMA, du fait de sa faible participation au capital de la société et de son absence d'intervention dans la gestion de l'entité. L'entité n'est pas consolidée.

Variations de périmètre depuis le 31 décembre 2024

Depuis la fin de l'exercice comptable :

- Dissolution sans liquidation de la société SPEECH2SENSE par Transmission Universelle de Patrimoine à EQUASENS ;
- Rachat des actions détenues par l'actionnaire minoritaire au capital de la société SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA faisant passer la participation de PHARMAGEST ITALIA de 80% à 100%.

7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les différentes informations communiquées s'observent à l'appui des données et explications figurant dans :

- La Rubrique 18.1.6 - Comptes consolidés du Groupe EQUASENS du présent Document d'Enregistrement Universel ;
- La Rubrique 21.2.1 - Partie 1 du rapport de gestion intégré au présent Document d'Enregistrement Universel.

7.1. Situation financière

7.1.1. Analyse de la situation financière

7.1.1.1. Stratégie d'investissements offensive en 2024

Si l'année 2023 a notamment été marquée par la fin du déploiement des solutions Ségur en France (la vague 1 de ce plan mis en place par le Gouvernement ayant pour objectif de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et usagers pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner) et par une conjoncture économique défavorable, l'année 2024 a été une période d'importants investissements pour le Groupe EQUASENS, partout en Europe.

Des investissements en R&D

Le Groupe a opéré une transformation stratégique majeure de son offre logicielle *on-premise* vers le modèle SaaS (Software as a Service). Cette transition s'est traduite par la migration progressive des solutions hébergées chez le professionnel de santé vers les solutions hébergées dans les Data centers du Groupe certifiés HDS et ISO 27001. Les nouveaux modules complémentaires sont désormais développés quasi-exclusivement en mode SaaS, permettant d'accroître la part des revenus récurrents. Cette transformation s'appuie également sur un accompagnement personnalisé des clients dans leur transition numérique.

Des investissements en infrastructures

Le Groupe place la souveraineté des données de santé au cœur de sa stratégie. Le Groupe a opéré une série d'innovations et d'investissements majeurs dans ses services d'hébergement de données et a lancé son *Cloud Santé Privé* pour répondre aux besoins croissants des professionnels de santé en matière de sécurité, de flexibilité et de scalabilité. Parallèlement, le Groupe a mis en œuvre une démarche d'amélioration continue en matière de cybersécurité et renforcé sa gouvernance avec un Comité Cyber Groupe dédié.

Des investissements en capital humain

Le renforcement des équipes, en R&D et en commerce, a été soutenu suivant cet objectif d'accélération du déploiement des nouvelles solutions eu Europe.

7.1.1.2. Principaux agrégats du bilan

Grâce à sa position unique d'acteur structurant de la Santé, à la diversité de ses activités, à la récurrence de son chiffre d'affaires et à la poursuite de ses investissements, tant en croissance externe qu'en R&D, le Groupe EQUASENS a fait la preuve de sa capacité d'adaptation et de sa résilience.

Les principaux agrégats du bilan ont évolué de la façon suivante :

Principaux agrégats du bilan – En K€	2024	2023	Variation
Actifs non courants	275 558	261 795	5,26%
Actifs courants	122 454	132 250	-7,41%
Capitaux propres	240 687	227 625	5,74%
Passifs non courants	55 759	58 287	-4,34%
Passifs courants	101 565	108 132	-6,07%

L'augmentation des actifs non courants s'explique notamment par les écarts d'acquisition des croissances externes DIGIPHARMACIE et CALIMED (+13 778 K€) et l'accroissement des immobilisations incorporelles (+5 834 K€).

Les variations des actifs courants trouvent leurs origines dans l'évolution des actifs financiers courants (-4 816 K€), les variations des postes « Clients et comptes rattachés » (-5 418 K€) et « Autres créances » (+2 870 K€).

Les variations des passifs non courants sont issues des variations des « Dettes financières à long terme » (-9 460 K€) et « Autres dettes à long terme » (+5 709 K€).



L'évolution des passifs courants provient principalement des variations des postes « Dettes fournisseurs » (-2 189 K€) et « Autres dettes à court terme » (-2 651 K€).

7.1.2. Tendances futures

7.1.2.1. Évolution future probable des activités de l'émetteur

Croissance organique

Fort des investissements réalisés en R&D, infrastructures et capital humain, le Groupe EQUASENS maintiendra, en 2025, ses efforts d'investissements continus et prévoit un retour à la croissance de son chiffre d'affaires.

Cette trajectoire de croissance sera soutenue par :

- L'innovation et l'Intelligence Artificielle comme moteurs de différenciation (à titre d'exemple LOQUii ou id. genius) ;
- La transition progressive des nouvelles solutions vers un modèle d'affaires SaaS permettant d'amplifier les revenus récurrents ;
- Le déploiement de nouvelles solutions à forte valeur ajoutée (id. express, id. pay) ou à diffusion de masse (Kap-eCV) ;
- La poursuite de la stratégie du Groupe centrée sur le patient et l'interopérabilité multi-professionnelle.

L'Intelligence Artificielle, au cœur de la stratégie d'innovation

Le Groupe poursuit l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA) dans ses outils métiers pour enrichir son offre à destination des professionnels de santé ; cette évolution doit leur permettre de gagner du temps médical, de sécuriser les prescriptions et les dispensations, de produire en temps réel des synthèses d'entretiens avec leurs patients. La création de son « IA Lab » constitué d'ingénieurs spécialisés en IA permet d'accélérer la Recherche et le Développement de ces technologies innovantes au bénéfice des professionnels de santé et de leurs patients.

Le Ségur du Numérique en Santé : lancement de la vague 2

Initié en 2021, le programme Ségur numérique a pour ambition de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et usagers, pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner. Grâce à un investissement inédit de 2 milliards d'euros, il représente un formidable accélérateur pour mettre le numérique au service de la santé.

Pour les entreprises du numérique en santé, c'est l'opportunité de valider la conformité fonctionnelle et technique de leurs solutions et de faire ainsi bénéficier leurs utilisateurs des dispositifs du Ségur numérique, en particulier concernant les mises à jour logicielles financées par l'État.

- Vague 1 (2023) : l'objectif était centré sur l'alimentation de *Mon espace santé* grâce à la participation active des entreprises du numérique et éditeurs de logiciels de santé. La vague 1 a intéressé les logiciels de 8 couloirs : Hôpital, Médecin de ville, Biologie médicale, Imagerie, Officine, Social et Médico-social, Opérateurs MSSanté et Service d'accès aux soins.
- Vague 2 (à compter de 2024) : l'objectif est de compléter le socle de la vague 1 en facilitant pour les professionnels la consultation de *Mon espace santé* et l'intégration des documents reçus par MSSanté, et en renforçant la sécurité des logiciels. La vague 2 concerne les couloirs de la vague 1 et étend le périmètre aux solutions de partage d'images médicales et aux logiciels métiers des sages-femmes, des chirurgiens-dentistes et des paramédicaux. Précisément, suite à la publication des arrêtés du 16 mai 2024, les documents officiels relatifs aux dispositifs DPI et PFI (Hôpital) sont disponibles. Il en est de même pour les dispositifs RIS et DRIMbox (Imagerie médicale) avec la publication des arrêtés du 20 février 2025. La version de pré-publication (février 2025) est également disponible pour le dispositif LGC (Médecin de ville). Ces documents sont exclusivement publiés à titre indicatif. Les informations qui y figurent sont indicatives, partielles et peuvent évoluer d'ici la parution officielle. Des travaux sont toujours en cours pour les LGC SF (Sage-Femme), LGC CD (Chirurgien-Dentiste), LGC Paramédicaux (acteurs de santé), LGO (Officine) et SGL (Biologie).

Croissances externes

Le Groupe EQUASENS maintient sa politique en matière de croissances externes, à savoir l'étude de pistes de développement en France et à l'international, selon les axes de développement suivants :

- Solutions en adéquation avec sa stratégie « Patient centré » permettant de fluidifier le parcours de soins et d'apporter de la transversalité entre les professionnels de santé ;
- Les domaines technologiques lui permettant de développer de nouveaux produits ou services propres à améliorer la rentabilité des professionnels de santé et/ou l'efficacité des systèmes de santé.

7.1.2.2. Activités en matière de Recherche et Développement

La politique de Recherche et Développement (R&D) appliquée par le Groupe EQUASENS vise à concevoir des logiciels et des solutions satellites innovants, proposer de nouveaux produits, maintenir et faire évoluer les solutions existantes et répondre à des besoins de développements internes.

Cette politique est au cœur de l'activité du Groupe EQUASENS et est sous-tendue par la connaissance des besoins et des attentes de ses clients, qui se traduisent par :

- Une adaptation permanente des outils et un accompagnement des utilisateurs ;
- Une prise en compte de la complexité des métiers et process.

La R&D du Groupe EQUASENS repose sur les synergies entre EQUASENS et ses différentes filiales.

En vue d'accompagner sa stratégie d'intégration de nouveaux savoir-faire et de nouveaux pays, de s'adapter à temps aux changements dans son environnement, de s'ajuster aux imprévus et de faire converger les énergies vers les bénéficiaires de ses solutions, le Groupe EQUASENS a mis en place une organisation agile, européenne, multi-professionnels de santé, duplicable, homogène et extensible.

7.2. Résultats d'exploitation

Les principaux agrégats du compte de résultat ont évolué de la façon suivante :

Principaux agrégats du compte de résultat – En K€	2024	2023	Variation
Total produits d'exploitation	216 752	219 788	-1,38%
Total charges d'exploitation	-171 639	-163 953	4,69%
Résultat opérationnel courant	45 113	55 835	-19,20%
Résultat net de l'exercice	37 767	48 882	-22,74%

L'évolution des produits d'exploitation est en lien direct avec le retrait de chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2023 (-3 036 K€).

Les principaux postes de charges en évolution sont les charges de personnel (-6 361 K€) et les dotations aux amortissements (-1 581 K€).

7.2.1. Facteurs ayant une influence sur le résultat

Les principaux facteurs ayant une influence sur les revenus d'exploitation sont les niveaux de ventes réalisés sur :

- Les ventes de configurations et de matériels qui passent notamment par le renouvellement régulier du parc informatique installé chez les clients ;
- Les prestations de maintenance évolutive et formations métiers ;
- Les ventes de solutions logicielles et abonnements ;
- Les ventes de financement et autres prestations (intermédiation).

Toutefois, la multiplication des typologies de clientèles ainsi que la diversification géographique des activités du Groupe EQUASENS permettent de réduire son exposition sur l'évolution de tout ou partie de ces facteurs sur un marché donné.

7.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires ou produit

En 2024, le Groupe EQUASENS n'a pas constaté de changements importants dans la structure de son chiffre d'affaires net ou dans ses produits nets.

8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur

Les données relatives aux capitaux du Groupe EQUASENS sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le capital d'EQUASENS est composé de 15 174 125 actions pour lesquelles un droit de vote est attaché à chaque action. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice 2024.

Les réserves part Groupe du Groupe EQUASENS s'élèvent à 192 240 K€ dont 15 124 K€ de prime d'émission, 65 K€ d'écart de conversion, 310 K€ de réserve légale et 176 743 K€ d'autres réserves.

8.2. Sources et montants des flux de trésorerie

Les données relatives aux flux de trésorerie du Groupe EQUASENS sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Principaux postes du tableau de flux de trésorerie – En K€	2024	2023	Variation
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	47 554	57 722	-17,62%
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	-13 898	-42 896	67,60%
Trésorerie nette liée aux activités de financement	-36 201	-19 854	-82,34%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue	100	25	300%
Variation de la trésorerie nette	-2 445	-5 005	51,15%

Le flux de trésorerie nette liée aux activités opérationnelles s'élève à 47 554 K€ en diminution de 17,62% par rapport à celui de 2023 en raison du retrait de la capacité d'autofinancement.

La variation de trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement est liée aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles, l'acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise et à la variation des placements financiers (titres disponibles à la vente / autres actifs financiers).

La variation de trésorerie nette liée aux activités de financement est principalement constituée des dividendes versés par le Groupe EQUASENS et des souscriptions et remboursements d'emprunts et de dettes financières.

En 2024, les disponibilités diminuent de -2 445 K€.

8.3. Besoins et structure de financement

La politique de financement et de gestion de la trésorerie du Groupe EQUASENS s'attache à faire correspondre les diverses sources de financement avec les flux de capitaux. En effet, comme toutes les entreprises, le Groupe EQUASENS a des obligations à court et à long terme relativement à ses flux de trésorerie. Cette politique vise à garantir l'accès aux liquidités dont le Groupe a besoin pour répondre à ses obligations.

Les obligations à court terme comprennent les dépenses d'exploitation quotidiennes. Pour ce type de flux, la politique du Groupe EQUASENS est de recourir à ses lignes de crédits (découverts bancaires) négociées auprès des différents établissements bancaires partenaires du Groupe.

Les obligations à long terme incluent habituellement les projets à moyen ou long terme. Pour ce type d'opérations, le Groupe EQUASENS privilégie le recours aux emprunts à long terme, principalement à taux fixes. Le Groupe EQUASENS est particulièrement attentif au niveau des covenants qui peuvent être sollicités par les établissements bancaires.

Les données et explications relatives :

- au risque de liquidité du Groupe EQUASENS sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 - Note 6.7.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.
- aux dettes financières du Groupe EQUASENS ainsi que leurs échéances sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 - Note 6.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux

Le Groupe EQUASENS n'est pas concerné par d'éventuelles restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, ses opérations.

8.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements futurs

Le financement des investissements incorporels (principalement constitués de production immobilisée de R&D), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et du paiement du dividende, sera assuré par la génération de trésorerie issue des opérations d'exploitation.

Les investissements corporels et financiers significatifs feront l'objet d'étude d'opportunité d'engagements financiers auprès des banques partenaires du Groupe EQUASENS.

9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

9.1. Description de l'environnement réglementaire

Le Groupe EQUASENS n'est pas particulièrement exposé à des mesures de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, ses activités.

Le Groupe EQUASENS apporte néanmoins une vigilance particulière aux évolutions des réglementations nationales et européennes en lien avec son activité sectorielle et notamment celles relatives au Droit de la Santé ou tout autre texte juridique qui pourrait affecter le Groupe EQUASENS directement par son application, ou indirectement au travers de son application à ses clients.

À cet effet, le Groupe EQUASENS s'assure que ses solutions respectent les lois en vigueur, les obligations professionnelles, les règles déontologiques de ses clients et ne permettent pas de les contourner. À titre d'exemples :

- id. est tenu d'être certifié ou agréé pour les enjeux en lien avec le SESAM-Vitale, le dossier pharmaceutique ou les modalités d'encaissements (NF 525) ;
- L'Hébergement de Données de Santé pose comme prérequis l'obtention d'une certification ISO 27001 avant une certification par l'ASIP Santé.

Par ailleurs, l'environnement réglementaire pouvant diverger d'un pays à l'autre, les solutions du Groupe EQUASENS sont adaptées pour satisfaire à la législation de chaque pays.

Comme toute société commerciale, le Groupe EQUASENS s'inscrit également dans un environnement juridique en lien avec le Droit des Affaires (essentiellement B to B), la protection de la Propriété Intellectuelle, la protection des données (RGPD), le Droit du Travail, ...

Pour toute information en lien avec les risques réglementaires et juridiques, se référer à la Rubrique 3 – Facteurs de risque et la Rubrique 18.6 – Procédures judiciaires et arbitrage du présent Document d'Enregistrement Universel.



10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

10.1. Tendances récentes

Le Groupe n'a pas constaté d'évolution dans la structure de son chiffre d'affaires ni de changement significatif de performance financière entre la fin du dernier exercice et la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

10.2. Tendances sur les perspectives d'évolutions

Le Groupe EQUASENS n'a pas connaissance de tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement qui serait raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur ses perspectives d'évolutions pour l'exercice en cours. Il reste néanmoins attentif au contexte économique impactant ses clients. On peut notamment relever les points d'attention suivants :

- **Marge sur les médicaments hybrides et biosimilaires substituables par le pharmacien.**

Depuis 2022, la substitution de certains biosimilaires est autorisée en pharmacie d'officine. Une avancée significative qui va connaître une accélération en 2025 avec l'extension du dispositif à huit nouveaux groupes biologiques, validée par l'ANSM en décembre 2024. Si les biosimilaires ont prouvé leur efficacité et leur fiabilité à l'hôpital, où leur taux de pénétration atteint 94 %, leur intégration dans l'arsenal thérapeutique des pharmaciens d'officine est encore en phase de déploiement. Si la substitution par biosimilaires s'impose comme une source non négligeable d'économies pour l'Assurance Maladie, elle est également une source de rémunérations pour les pharmaciens.

À la suite de la convention nationale des pharmaciens signée le 9 mars 2022 et de l'avenant 1 à la convention signé le 10 juin 2024, le pharmacien peut bénéficier de 2 rémunérations forfaitaires versées annuellement. Au titre de la rémunération sur objectif de santé publique (Rosp) pour développer le bon usage des produits de santé ou « Rosp BUPS », sous la réserve de la réalisation d'objectifs déterminants, le pharmacien peut percevoir une rémunération en fonction de l'économie globale répartie entre chaque officine selon l'indicateur de « pénétration des médicaments génériques, hybrides ou biosimilaires ».

À titre exceptionnel, pour l'année 2024, l'avenant 1 à la convention signé le 10 juin 2024 prévoit des rémunérations forfaitaires supplémentaires versées au 1^{er} semestre 2025, aux pharmaciens remplissant les objectifs de santé publique, et notamment un forfait de 100€ pour la substitution hybride et d'un biosimilaire en 2024.

(Source : <https://www.ameli.fr/pharmacien/exercice-professionnel/remunerations/remunerations-sur-objectifs>)

- **Difficultés financières persistantes dans le secteur des EHPAD et Résidences Senior, principalement au niveau des établissements publics.**

La situation financière des EHPAD s'est fortement dégradée depuis trois ans : non seulement la proportion d'EHPAD déficitaires a augmenté mais l'ampleur des déficits s'est aggravée, exposant de nombreux établissements à des difficultés de trésorerie à court terme. Une combinaison de causes conjoncturelles et structurelles explique cette situation : les établissements ont été pris en tenaille entre les revalorisations salariales liées aux deux Ségur de la Santé et la hausse du point d'indice des fonctionnaires, le contexte inflationniste des deux dernières années, qui a pesé sur les dépenses liées à l'alimentation et à l'énergie, et l'évolution « insuffisante » du tarif d'hébergement, inférieur à l'inflation.

À ce jour, le financement des établissements se répartit entre trois sections tarifaires distinctes et non fongibles :

- une section « soins » financée par la branche autonomie de la Sécurité sociale via les agences régionales de santé (ARS) ;
- une section « dépendance » financée par les conseils départementaux via l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement (APA), avec une participation des résidents à hauteur d'environ un tiers, en moyenne ;
- une section « hébergement » financée par les résidents, qui peuvent toutefois bénéficier d'une aide départementale au titre de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH).

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2024 a ouvert la voie à une fusion des sections « soins » et « dépendance » dans les départements volontaires. Dans les faits, 20 départements testeront cette tarification simplifiée en 2025, avec un regroupement des deux sections, à la main des Agences Régionales de Santé (ARS).

Dès janvier 2025, les EHPAD pourront en outre augmenter leurs tarifs d'hébergement pour les nouveaux résidents non éligibles à l'aide sociale, transférant ainsi une partie des coûts aux familles.

Enfin, malgré le contexte de rigueur budgétaire, les financements alloués au secteur des personnes âgées dans le Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2025 sont en hausse de 6 %. Soit 1,5 milliard d'euros de dépenses supplémentaires par rapport à 2024. Le gouvernement affiche ainsi l'ambition « d'améliorer et diversifier l'offre de lieux de vie pour les personnes âgées. »

(Source : Sénat - Rapport d'information n° 778 (2023-2024), déposé le 25 septembre 2024)

Le Groupe EQUASENS tiendra le marché informé de toute évolution notable de ces tendances sur son activité.

11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Comme pour les exercices antérieurs, EQUASENS n'inclut pas de prévisions ou d'estimations de bénéfice dans son Document d'Enregistrement Universel.

12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

12.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2024

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration, Administrateur</i>	31 décembre 2025 (Président et Adm.)
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général, Administrateur</i>	31 décembre 2025 (DG) 31 décembre 2026 (Adm.)
Monsieur Grégoire DE ROTALIER <i>Directeur Général Délégué, Administrateur</i>	31 décembre 2025 (DGD et Adm.)
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Administrateur</i>	31 décembre 2026 (Adm.)
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2025
Madame Anne PHILIPONA-HINTZY <i>Administratrice Indépendante</i>	31 décembre 2026
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	31 décembre 2025
Madame Anne LHOTE <i>Administratrice</i>	31 décembre 2028
Madame Sophie MAYEUX <i>Administratrice Indépendante</i>	31 décembre 2029
Madame Céline GRIS <i>Administratrice Indépendante</i>	31 décembre 2028
Madame Émilie LECOMTE <i>Administratrice</i>	31 décembre 2028
LA COOPERATIVE WELCOOP <i>Représentée par Monsieur Jean-Pierre DOSDAT, Administrateur</i>	31 décembre 2025

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

Mode d'exercice de la Direction Générale

Le mode de direction adopté est celui d'une société à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration (Monsieur Thierry CHAPUSOT) et de Directeur Général (Monsieur Denis SUPPLISSON).

Au vu de l'importance de sa mission et de la dimension du Groupe, Monsieur SUPPLISSON a proposé la nomination de Monsieur Damien VALICON en qualité de Directeur Général Délégué (non Administrateur). Depuis le 1^{er} avril 2024, suivant la décision du Conseil d'Administration du 29 mars 2024, Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général, est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués : Monsieur Grégoire de ROTALIER (Directeur Général Délégué depuis 2020) et Monsieur Damien VALICON.

L'ensemble des membres des organes d'Administration et de Direction sont domiciliés professionnellement au 5 allée de Saint Cloud, 54600 VILLERS-LÈS-NANCY.

Le Groupe EQUASENS n'a pas connaissance de l'existence de liens familiaux entre les mandataires sociaux.

Renseignements personnels concernant les organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale

Une information détaillée sur les parcours professionnels des Administrateurs est disponible en Rubrique 21.4 - Section 2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Liste des mandats exercés au cours des 5 dernières années

Seuls les mandats externes au Groupe EQUASENS ou au sein de ses filiales non détenues en totalité sont présentés ci-après. La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social figure dans la Rubrique 21.4 - Section 2.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Monsieur Thierry CHAPUSOT

Mandats et fonctions en cours

- SOCIÉTÉ CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH : Gérant
- SCI JAMERAI : Gérant
- PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT (société cotée) : Administrateur
- SCI ZOZIME : Gérant
- SCI BROTHER&SISTERS : Gérant
- DOMAINE CHAPUSOT : Représentant la SC ERMITAGE SAINT JOSEPH, Gérant
- LE CHALUMEAU (SCI de Construction) : Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- GROUPE DOMEDIC (société canadienne) : Administrateur jusqu'au 25/03/2020
- SCI CERP IMMO 2 : Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Gérante jusqu'au 29/12/2020
- HENRI POINCARE (SA d'économie mixte) : Administrateur représentant le comité des actionnaires minoritaires jusqu'au 28/06/2021
- LA COOPERATIVE WELCOOP : Président du Directoire jusqu'au 22/04/2022
- MARQUE VERTE SANTE : Président du Directoire jusqu'au 22/04/2022
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur jusqu'au 22/04/2022
- D'MEDICA : Administrateur jusqu'au 22/04/2022
- WELLPHARMA (anciennement OBJECTIF PHARMA) : Président du Directoire jusqu'au 22/04/2022
- HAMPIAUX : Président jusqu'au 15/06/2022
- SARL DUVAL DE VITRIMONT : Gérant jusqu'au 21/11/2022

Monsieur Denis SUPPLISSON

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Directoire
- MARQUE VERTE SANTE : Membre du Directoire à compter du 01/04/2024
- KAPELSE : Représentant le Président, EQUASENS
- NANCEO : Représentant le Président, EQUASENS
- SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA (société italienne) : Président du Conseil d'Administration
- EQUASENS GERMANY (société allemande) : Gérant
- PHARMAGEST GERMANY (société allemande) : Gérant
- CALIMED : Représentant le Président, EQUASENS

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- Néant

Monsieur Grégoire DE ROTALIER

Mandats et fonctions en cours

- PANDALAB : Président du comité stratégique
- SCI DE ROTALIER : Gérant
- SCI DES AUGUSTINES : Gérant
- SCI CHAUMET : Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- Néant

Monsieur Damien VALICON

Mandats et fonctions en cours

- PHARMATHEK : Administrateur

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- Néant

Monsieur Dominique PAUTRAT

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Président du Directoire
- MARQUE VERTE SANTE : Président du Directoire
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Président du Conseil d'Administration
- SCI MESSIRE JACQUES : Gérant
- SC CHANOINE JACOB : Gérant
- D'MEDICA : Administrateur
- WELLPHARMA (anciennement OBJECTIF PHARMA) : Président du Directoire

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- KAPELSE : Représentant le Président, EQUASENS jusqu'au 22/04/2022
- GROUPE DOMEDIC (société canadienne) : Administrateur jusqu'au 22/12/2022
- INVESTIPHARM FRANCE : Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP jusqu'au 09/06/2023

Monsieur Daniel ANTOINE

Mandats et fonctions en cours

- SCI JADD : Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- WELLPHARMA (anciennement OBJECTIF PHARMA) : Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 09/06/2021
- LA COOPERATIVE WELCOOP : Vice-Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 09/06/2022
- MARQUE VERTE SANTE : Représentant le Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP jusqu'au 09/06/2022
- INVESTIPHARM FRANCE : Administrateur jusqu'au 09/06/2022

Madame Anne PHILIPONA-HINTZY

Mandats et fonctions en cours

- MANDOE : Présidente

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- Néant

Monsieur François JACQUEL

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Vice-Président du Conseil de Surveillance
- MARQUE VERTE SANTE : Membre du Conseil de Surveillance

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- SELARL FRANCOIS JACQUEL : Gérant jusqu'au 31/03/2022
- SCI LA CRAPAUDINE : Liquidateur jusqu'au 06/03/2023

Madame Anne LHOTE

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Directoire
- MARQUE VERTE SANTE : Membre du Directoire
- PHARMALAB INTERNATIONAL (Hong Kong) : Directeur
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur
- D'MEDICA : Administratrice
- WELLPHARMA (anciennement OBJECTIF PHARMA) : Membre du Directoire
- PHARM'ACCESS : Présidente à compter du 18/01/2024

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- ALPHA REPARTITION (société belge) : Administrateur Délégué jusqu'au 24/12/2020
- SOFAREX (société belge) : Administrateur Délégué jusqu'au 29/09/2021
- ALPHA FINANCE REPARTITION (société belge) : Administrateur Délégué jusqu'au 22/12/2021
- INVESTIPHARM BELGIUM (société belge) : Administrateur Délégué jusqu'au 30/09/2022
- INVESTIPHARM FRANCE : Liquidateur jusqu'au 08/03/2024

Madame Sophie MAYEUX

Mandats et fonctions en cours

- Néant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- Néant

Madame Céline GRIS

Mandats et fonctions en cours

- GRIS DECOUPAGE : Représentant le Président, GRIS GROUP
- GRIS GROUP : Présidente
- ESKARCEL : Gérante
- SODEL : Administratrice Indépendante
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET FINANCIERE DU GRAND PRE : Gérante

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- GRIS DECOUPAGE : Présidente jusqu'au 30/06/2021

Madame Émilie LECOMTE

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Conseil de Surveillance
- MARQUE VERTE SANTE : Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance
- WELLPHARMA (anciennement OBJECTIF PHARMA) : Membre du Conseil de Surveillance
- PHARMACIE DALLA COSTA : Gérante
- SARL DALLA COSTA : Gérante
- SCI LEDCMEGE : Gérante
- SCI FAMICAVI : Gérante

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- SELARL AMMONITES : Associée Investisseur jusqu'au 21/07/2023

Monsieur Jean-Pierre DOSDAT

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Président du Conseil de Surveillance
- MARQUE VERTE SANTE : Président du Conseil de Surveillance
- D'MEDICA : Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Administrateur
- WELLPHARMA (anciennement OBJECTIF PHARMA) : Membre du Conseil de Surveillance
- SELARL PHARMACIE DU SOLEIL : Gérant
- SCI LES MYOSOTIS II : Gérant
- SCI PHARMASOLEIL : Gérant
- SCI SIMONTINE : Gérant
- PHARMACIE DU VAL D'ELANGE : Directeur Général

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- SCI LES MYOSOTIS : Gérant



Expertises des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de membres détenant une connaissance du secteur d'activité, des compétences métiers spécifiques, une expérience technique et/ou des compétences en gestion, en matière environnementale et sociale et dans les domaines financiers.

Absence de condamnations des membres du Conseil d'Administration

À la connaissance d'EQUASENS, aucun des mandataires sociaux ou des directeurs généraux n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement de l'entreprise sous administration judiciaire, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une déchéance par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur.

12.2. Absence de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale

À la connaissance d'EQUASENS et à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Il n'existe aucun conflit d'intérêts même potentiel à l'égard d'EQUASENS entre les devoirs des mandataires sociaux et directeurs généraux, et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Conformément à la recommandation R2 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration du 29 mars 2024 a procédé à la revue annuelle des éventuels conflits d'intérêts, connus ou prévisibles, à tous les niveaux du Groupe ;
- Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général ;
- À l'exception des modalités prévues par le plan d'achat d'actions de la société réservé à Messieurs PAUTRAT, SUPPLISSON et DE ROTALIER, présentées en Rubrique 21.4 - Section 4.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel, aucune restriction n'a été acceptée par les membres des organes d'administration et de direction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'ils détiennent.

13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

13.1. Montant des rémunérations

Les rémunérations versées par EQUASENS et les modalités de détermination de ces rémunérations sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les rémunérations versées par MARQUE VERTE SANTE et LA COOPERATIVE WELCOOP sont également indiquées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

13.2. Montant des provisions

Le montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1. Mandat des membres du Conseil d'Administration

L'ensemble des informations sur les mandats d'Administrateurs, et notamment leurs dates d'expiration, est repris dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté en Rubrique 21.4 - Section 2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

14.2. Contrats de services

Le Groupe EQUASENS n'a pas connaissance de contrats de services liant les membres d'organes d'administration ou de direction à EQUASENS ou à l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

14.3. Comités spécialisés

Comité d'Audit et des Rémunérations

Le Comité d'Audit et des Rémunérations est composé de :

- Madame Anne PHILIPONA-HINTZY, Administratrice Indépendante ;
- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur ;
- Madame Anne LHOTE, Administratrice.

Madame Anne PHILIPONA-HINTZY a été nommée Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations à compter du 29 juin 2023.

Comité Stratégique et RSE

Le Comité Stratégique et RSE est composé de :

- Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration ;
- Madame Céline GRIS, Administratrice Indépendante ;
- Madame Sophie MAYEUX, Administratrice Indépendante.

Monsieur Thierry CHAPUSOT a été nommé Président du Comité Stratégique et RSE à compter du 25 mars 2022.

Les modalités de fonctionnement des comités sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 – Section 3.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

14.4. Régime de gouvernement d'entreprise

Depuis 2010, EQUASENS suit le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise comme code de référence de la société, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

EQUASENS applique l'essentiel des recommandations prévues par le code MiddleNext. Seules les recommandations R13 (mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil) et R21 (stock-options et attributions gratuites d'actions) ont fait l'objet d'adaptations au regard des spécificités du Groupe EQUASENS.

Les modalités d'application de ces recommandations ou les raisons de leurs adaptations sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 - Sections 1 à 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise

Il n'y a pas de décisions prises par les organes d'administration et de direction ou par l'Assemblée Générale pouvant entraîner des incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise.

15. SALARIÉS

15.1. Description des ressources humaines

L'Humain est l'un des importants piliers de la création de valeur du Groupe EQUASENS. Le Groupe a mis en place différentes typologies de dialogue avec ses parties prenantes, dont ses collaborateurs.

Les principales attentes exprimées sont prises en considération dans les politiques de ressources humaines. Le Groupe estime que ces mesures contribuent à faire évoluer favorablement ses relations avec ses collaborateurs.

La description de ces politiques et de l'environnement social est développée dans l'État de Durabilité - Rubrique 21.2.2 - Section 3.1.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le nombre de salariés, leur répartition par type d'activités ou par zones géographiques n'a pas significativement évolué entre la fin de l'exercice et l'émission du présent Document d'Enregistrement Universel.

15.2. Participation et stock-options

Participation au capital

Les salariés ne possèdent pas plus de 3% du capital social dans le cadre de l'épargne salariale.

Stock-options

Un plan de stock-options a été mis en place à effet du 4 décembre 2020, au bénéfice de trois dirigeants mandataires sociaux à savoir Messieurs PAUTRAT Dominique, SUPPLISSON Denis et DE ROTALIER Grégoire. Options donnant droit à l'acquisition d'actions existantes de la Société provenant de rachats d'actions effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 a décidé :

- qu'ils bénéficieront chacun de QUINZE MILLE (15 000) options d'achat d'actions de la Société ;
- que l'acquisition définitive des options d'achat consenties ne pourra intervenir qu'après une période de 4 ans à compter de la date d'attribution et que la durée de validité des options ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur attribution ;
- que le prix à payer lors de l'exercice des options d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties, conformément aux dispositions prévues par :
 - l'article L. 225-177 du Code de commerce ;
 - l'article L. 225-179 du Code de commerce.

Les modalités de ce plan sont présentées dans la Rubrique 21.4 - Section 4.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Capital social détenu directement et indirectement par les membres du Conseil d'Administration

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale	Fonctions	Nombre d'actions au 31/03/2025
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Président du Conseil d'Administration	5 360
Monsieur Dominique PAUTRAT	Administrateur	23 925
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur Général Administrateur	10
Monsieur Grégoire DE ROTALIER	Directeur Général Délégué Administrateur	10
Monsieur Daniel ANTOINE	Administrateur	500
Madame Anne PHILIPONA-HINTZY	Administratrice Indépendante	1
Monsieur François JACQUEL	Administrateur	420
Madame Anne LHOTE	Administratrice	690
Madame Sophie MAYEUX	Administratrice Indépendante	25
Madame Céline GRIS	Administratrice Indépendante	20
Madame Émilie LECOMTE	Administratrice	17
LA COOPERATIVE WELCOOP	Représentée par M. Jean-Pierre DOSDAT, Administrateur	10 112 055

15.3. Contrats et accords

Contrat d'intéressement

Un accord d'intéressement au périmètre de l'Unité Économique et Sociale (UES) PHARMAGEST a été signé pour les exercices 2023 à 2025.

Des accords d'intéressement au sein du périmètre de la Division AXIGATE LINK ont été signés en 2023 (AXIGATE) et 2022 (MALTA INFORMATIQUE, DICSIT INFORMATIQUE), et complétés d'une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) en 2022 (PANDALAB).

Des accords d'intéressement existent également au sein de la Division MEDICAL SOLUTIONS pour PROKOV EDITIONS (signé en 2015) et INTERNATIONAL CROSS TALK (conclu en 2024).

Pour l'exercice 2024, le Groupe EQUASENS a comptabilisé une charge de 1 633 K€ pour 2 057 K€ en 2023.

Contrat de participation

Conformément aux articles L. 442-1 et suivants du Code de travail visant les entreprises employant habituellement au moins cinquante salariés, les entreprises du Groupe EQUASENS concernées sont tenues de faire participer leurs personnels aux résultats de l'entreprise.

Dans ce cadre légal, des accords de participation et des Plans d'Épargne Entreprise (PEE) ont été signés :

- Pour l'UES PHARMAGEST (accord du 29 juin 2009 complété de deux avenants au 30 juin 2022 et 28 juin 2023)
Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) « Perspective Monétaire », « Perspective Obli MT A », « Social Active Tempéré Solidaire », « Perspective Certitude », « Stratégie Tempéré International », « Stratégie Équilibre International », « Perspective Conviction Monde », « Stratégie Flexible euro », « Stratégie Global leaders », gérés, conformément au Règlement Intérieur desdits Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM, 12 rue Gaillon, 75002 PARIS, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.
- Pour MALTA INFORMATIQUE (accord du 28 février 2019)
Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) « Perspective Monétaire », « Perspective Obli MT A », « Social Active Tempéré Solidaire », « Perspective Certitude », « Perspective Actions Europe A », gérés, conformément au Règlement Intérieur desdits Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM, 12 rue Gaillon, 75002 PARIS, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.

Ainsi, en 2024, le Groupe EQUASENS a comptabilisé une charge de 2 862 K€ pour 3 542 K€ en 2023.

16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1. Actionnaires non membres d'un organe d'administration ou de direction tenus à notification

La société MARQUE VERTE SANTE détient 60,52% du capital d'EQUASENS et est elle-même détenue à 98,45% par LA COOPERATIVE WELCOOP (cf. Organigramme présenté en Rubrique 21.2.1 – Section 1 du présent Document d'Enregistrement Universel).

LA COOPERATIVE WELCOOP est une coopérative sous la forme d'une organisation de sociétaires fondée sur le principe de la coopération. Elle a pour objectif de servir au mieux les intérêts économiques de ses participants (sociétaires ou adhérents). À la clôture de l'exercice 2024, LA COOPERATIVE WELCOOP comptait parmi ses sociétaires, 3 822 associés personnes morales et 1 254 associés personnes physiques.

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe aucun autre actionnaire non membre d'un organe d'administration ou de direction détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

EQUASENS n' a pas eu connaissance de mouvements significatifs au cours de l'exercice.

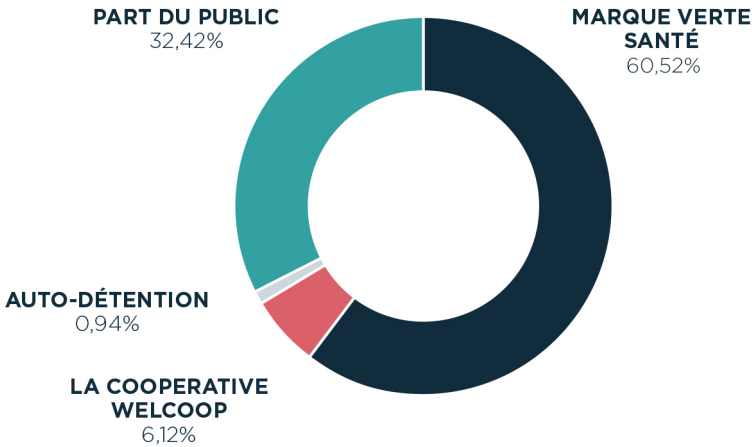
16.2. Droits de vote

Conformément aux statuts, il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. À chaque action est rattaché un droit de vote. L'évolution des droits de vote sur les trois derniers exercices est la suivante :

Droits de vote au 31 décembre 2024

Actionnaire	Nombre d'actions détenues au 31/12/2024	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 795	60,52%	9 182 795	9 182 795	61,09%
LA COOPERATIVE WELCOOP	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,18%
Sous-total Groupe WELCOOP	10 112 055	66,64%	10 112 055	10 112 055	67,27%
Auto-détention	142 725	0,94%	142 725	0	0,00%
Part du public	4 919 345	32,42%	4 919 345	4 919 345	32,73%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	15 031 400	100%

Répartition du capital au 31/12/2024 :



Droits de vote au 31 décembre 2023

Actionnaire	Nombre d'actions détenues au 31/12/2023	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 795	60,52%	9 182 795	9 182 795	61,09%
LA COOPERATIVE WELCOOP	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,18%
Sous-total Groupe WELCOOP	10 112 055	66,64%	10 112 055	10 112 055	67,27%
Auto-détention	142 890	0,94%	142 890	0	0,00%
Part du public	4 919 180	32,42%	4 919 180	4 919 180	32,73%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	15 031 235	100%

Droits de vote au 31 décembre 2022

Actionnaire	Nombre d'actions détenues au 31/12/2022	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 595	60,51%	9 182 595	9 182 595	61,09%
LA COOPERATIVE WELCOOP	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,18%
Sous-total Groupe WELCOOP	10 111 855	66,64%	10 111 855	10 111 855	67,27%
Auto-détention	142 428	0,94%	142 428	0	0,00%
Part du public	4 919 842	32,42%	4 919 842	4 919 842	32,73%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	15 031 697	100%

16.3. Contrôle

Le capital d'EQUASENS est détenu directement et indirectement à 66,64% par LA COOPERATIVE WELCOOP.

Le représentant de LA COOPERATIVE WELCOOP au Conseil d'Administration d'EQUASENS apporte toutes les diligences et compétences à ce que soient respectées les différentes orientations économiques et juridiques d'EQUASENS en harmonie avec la politique générale de LA COOPERATIVE WELCOOP.

La présence d'Administrateurs Indépendants et la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général permettent de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

16.4. Accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle

EQUASENS n'a pas connaissance de l'existence d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.



17. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

17.1. Conventions et engagements réglementés

L'ensemble des informations relatives aux conventions et engagements réglementés est disponible dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes en Rubrique 18.3.2 du présent Document d'Enregistrement Universel. La principale opération avec des apparentés est présentée ci-après :

Avec la société MARQUE VERTE SANTÉ

Nature et objet : Avance financière

Le Conseil d'Administration, réuni le 26 mars 2021, a autorisé EQUASENS (anciennement PHARMAGEST INTERACTIVE) à consentir à la société MARQUE VERTE SANTÉ une avance financière de 10 millions d'euros.

Modalités :

MARQUE VERTE SANTÉ s'engage fermement à rembourser l'avance, totalement ou partiellement, sur simple demande d'EQUASENS, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

Le taux de rémunération est variable et fait l'objet de révision en fonction de l'évolution des taux du marché. Il est de minimum 0,5%.

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 décembre 2024, constatant que les conditions d'exécution de la convention d'avance financière restent exécutées dans le respect de la décision du Conseil et l'intérêt de la Société demeurant, a approuvé la poursuite de la convention.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Le Conseil d'Administration du 26 mars 2021 a motivé l'intérêt de la société EQUASENS par le niveau de rémunération de cette avance qui reste avantageux au regard de la rémunération accordée par les établissements de crédit aux placements de trésorerie sans risque et de l'engagement ferme de MARQUE VERTE SANTÉ de rembourser, totalement ou partiellement, l'avance financière sur simple demande d'EQUASENS, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

Situation au 31 décembre 2024 :

L'avance financière accordée à MARQUE VERTE SANTÉ est utilisée à hauteur de 7 millions d'euros. Le taux de 3,90% a été appliqué jusqu'au 30 septembre 2024 pour être fixé à 3,70% à compter du 1^{er} octobre 2024.

17.2. Autres opérations avec des apparentés

Avec les sociétés du Groupe WELCOOP

Le Groupe EQUASENS est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de LA COOPERATIVE WELCOOP (54600 VILLERS-LÈS-NANCY).

La nature des relations avec LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales sont principalement des facturations de :

- Management fees qui intègrent : l'assistance stratégique, l'assistance marketing et communication, l'assistance administrative, comptable et fiscale, l'assistance ressources humaines, et l'assistance informatique. Les prestations sont facturées au coût de revient majoré d'une marge de 3% ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs.

À ce titre, le Groupe EQUASENS a comptabilisé 1 825 K€ de produits d'exploitation et 1 469 K€ de charges d'exploitation avec LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales.

Le détail des flux financiers entre le Groupe EQUASENS et les parties liées est présenté en Rubrique 18.1.6.6 - Note 13 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel.

Avec les sociétés du Groupe EQUASENS

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Le détail des flux financiers entre EQUASENS et ses filiales est présenté en Rubrique 18.1.5.4 - Note 15.2 des annexes sur les comptes sociaux (éléments concernant les entreprises liées) du présent Document d'Enregistrement Universel.

18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

18.1. Informations financières historiques

18.1.1. Informations financières historiques auditées

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 qui se trouvent respectivement dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.24-0366 le 29 avril 2024 et le Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé sous le n° D.23-0376 le 28 avril 2023.

18.1.2. Changement de date de référence comptable

Le Groupe EQUASENS n'a pas modifié sa date de référence comptable durant la période pour laquelle des informations financières historiques sont exigées. Les informations financières historiques auditées couvrent une période de 36 mois.

La période de référence des comptes sociaux et consolidés s'établit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

18.1.3. Normes comptables

Les normes comptables françaises, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE, ont été utilisées pour l'établissement des comptes sociaux d'EQUASENS. Pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.5.4 - Note « Règles et Méthodes comptables » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les informations financières consolidées du Groupe EQUASENS ont été établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) no 1606/2002. Pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.6.6 - Note 1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

18.1.4. Changement de référentiel comptable

Le Groupe EQUASENS n'a pas fait évoluer et ne prévoit pas de faire évoluer significativement son référentiel comptable.

18.1.5. Comptes sociaux d'EQUASENS

18.1.5.1. Bilan

Bilan Actif - En K€	Notes	31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	1.4 / 1.5	33 862	5 979	27 883	25 265
Immobilisations corporelles	1.4 / 1.5	28 978	14 356	14 622	17 953
Immobilisations financières	2.3 / 2.4	126 252	3 490	122 762	106 642
Total		189 093	23 825	165 267	149 859
Actif circulant					
Stocks et en-cours	3.1 / 3.2	1 591	73	1 518	1 052
Clients et comptes rattachés	4.1 / 4.2	15 317	428	14 889	20 828
Autres créances	4.1	17 198	0	17 198	12 910
Valeurs mobilières de placement	6.1	104 377	3 630	100 747	103 580
Disponibilités	6.1	9 754		9 754	14 037
Total		148 236	4 131	144 106	152 406
Charges constatées d'avance	4.1	1 979	0	1 979	1 343
Écarts de conversion actif		0	0	0	0
TOTAL ACTIF		339 308	27 956	311 352	303 608

Bilan Passif - En K€	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres			
Capital	7	3 035	3 035
Réserves et report à nouveau		133 927	111 995
Subventions d'investissement		0	128
Résultat de l'exercice		31 245	40 712
Total		168 207	155 870
Provisions pour risques et charges	8	9 369	6 970
Dettes			
Emprunts et dettes financières	9.1	107 516	111 319
Fournisseurs et comptes rattachés	9.1	6 777	5 907
Autres dettes	9.1	17 480	20 825
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	9.1	307	259
Total		132 079	138 310
Produits constatés d'avance	9.1/3	1 698	2 458
TOTAL PASSIF		311 352	303 608

18.1.5.2. Compte de résultat

En K€	Notes	2024	2023
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net	10	108 445	114 556
Subventions d'exploitation	11	-36	56
Productions immobilisées	11	0	0
Reprises sur provisions et amortissements	11	1 010	685
Transferts de charges	11	5 058	5 159
Autres produits d'exploitation	11	3 129	3 060
Total		117 606	123 516
Charges d'exploitation			
Achats consommés		22 212	22 750
Achats et charges externes		19 944	20 108
Impôts et taxes		1 948	1 967
Charges de personnel	12.1	50 964	50 261
Dotations aux amortissements		2 339	2 056
Dotations aux provisions		2 000	2 221
Autres charges d'exploitation		100	106
Total		99 509	99 469
Résultat d'exploitation		18 098	24 047
Produits financiers courants		23 781	25 852
Charges financières courantes		5 520	5 077
Résultat financier		18 261	20 775
Résultat courant		36 359	44 822
Produits exceptionnels	13	622	3 584
Charges exceptionnelles	13	2 616	1 908
Résultat exceptionnel		- 1 994	1 676
Impôt sur les résultats	14.1	937	2 927
Participation des salariés		2 183	2 859
Résultat net		31 245	40 712

18.1.5.3. Tableau de variations des capitaux propres

En K€	Valeur au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2024
Capital	3 035	0	0	3 035
Prime d'émission	13 207	0	0	13 207
Prime de fusion	9	0	0	9
Réserves légales	309	0	0	309
Autres réserves	6 502	0	0	6 502
Résultat	40 712	31 245	40 712	31 245
<i>Dividendes</i>	<i>0</i>	<i>18 789</i>	<i>18 789</i>	<i>0</i>
Report à nouveau	91 524	21 923	0	113 447
Subventions équipement	246	0	0	246
Subventions équipement crédit	-118	0	128	-246
Amortissements dérogatoires	444	9	0	453
TOTAL	155 870	71 966	59 629	168 207



18.1.5.4. Notes annexes aux comptes sociaux

Total du bilan avant répartition : 311 352 K€. Résultat net : 31 245 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2025.

Faits caractéristiques :

- Variations de périmètre :
 - Prise de participation majoritaire (70%) par EQUASENS au capital de DIGIPHARMACIE.
 - Pour des besoins d'adaptation et de rationalisation des structures juridiques du Groupe, il a été décidé la dissolution sans liquidation par Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés suivantes :
 - la société NOVIA SEARCH à la société EQUASENS.
 - la société PRATILOG à la société PROKOV EDITIONS.
 - la société SEAA à la société ASCA INFORMATIQUE.
 - la société OPTIPHARM PLUS à la société PHARMAGEST GERMANY.
 - Liquidation volontaire de la société NOVIATEK.
 - Restructuration du capital social de la société PANDALAB faisant passer la participation de MALTA INFORMATIQUE de 56,27% à 90%.
 - Prise de participation majoritaire (90%) par PROKOV EDITIONS au capital de CALIMED.

Règles et méthodes comptables :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le PCG 2014 (Plan Comptable Général) adopté par l'Autorité des Normes Comptables, l'ANC, le 5 juin 2014 et approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

NOTE 1. - Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1. Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

EQUASENS n'active pas, dans ses comptes sociaux, les frais de Recherche et Développement selon l'option prévue par l'article R. 123-186 du Code de commerce et l'article 311-2.2 du PCG (Plan Comptable Général). Elle a donc opté pour la comptabilisation en charges de ces frais.

Le total des frais concernant les équipes de développement, y compris les tests, la maintenance et la formation, représente 9 378 K€ pour l'exercice 2024, dont 481 K€ de sous-traitance.

1.2. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels acquis : 1 à 5 ans ;
 - Constructions : 15 à 30 ans ;
 - Agencements et aménagements des constructions : 8 à 30 ans ;
 - Installations techniques, matériels et outillages : 5 ans ;
- Installations générales : 5 à 10 ans ;
 - Matériels de transport : 1 à 5 ans ;
 - Matériels et mobiliers de bureau et informatiques : 3 à 10 ans.

1.3. Évaluation des actifs non amortissables

Lors de l'identification d'un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable des fonds de commerce et autres éléments incorporels de même nature est estimée sur la base des DCF (Discounted Cash-Flow) futurs sur chaque branche d'activité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4. Mouvements de l'exercice

Valeurs brutes - En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	31 059	10 114	7 311	33 862
Immobilisations corporelles	30 882	4 814	6 718	28 978
Terrains	423	0	0	423
Agencement des constructions	15 494	170	4	15 659
Matériel et outillage	96	13	0	109
Installations générales	616	12	0	628
Matériel de transport	216	0	123	93
Matériel et mobilier de bureau	9 326	2 725	36	12 015
Immobilisations en cours	4 662	1 895	6 554	3
Autres immobilisations corporelles	49	0	0	49
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	61 941	14 928	14 029	62 840

Le fonds commercial (hors droits au bail) s'établit à 22 962 K€ et comprend :

- Les éléments achetés : 5 464 K€
 - Les éléments réévalués : 0 K€
- Les éléments reçus en apport : 4 518 K€
 - Le mali de confusion : 12 980 K€

1.5. Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements et provisions - En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Amortissements sur immobilisations incorporelles	5 774	760	575	5 959
Provisions sur immobilisations incorporelles	21	0	0	21
Total amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	5 795	760	575	5 979
Amortissements sur immobilisations corporelles :				
• Agencement des constructions	4 663	703	3	5 363
• Matériel et outillage	76	16	0	91
• Installations générales	499	18	0	517
• Matériel de transport	200	9	116	93
• Matériel et mobilier de bureau	7 492	834	34	8 292
Total amortissements et provisions sur immobilisations corporelles	12 930	1 580	153	14 356
Total amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	18 725	2 340	728	20 336

NOTE 2. - Immobilisations financières

2.1. Évaluation des immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais accessoires.

2.2. Dépréciation des immobilisations financières

Les titres de participation ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation en fin d'exercice.

Lorsque les capitaux propres d'une filiale sont inférieurs à la valeur nette comptable des titres de participation, la société détermine une valeur d'utilité de ces titres de participation selon différentes méthodes d'évaluation basées sur les perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, et de l'endettement net.

Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3. Les mouvements de l'exercice

Valeurs brutes - En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Titres de participation (détail ci-après)	106 751	11 144	288	117 608
Créances sur participations	3 283	0	0	3 283
Dépôts et cautionnements	347	23	10	361
Prêt intragroupe ⁽¹⁾	0	5 000	0	5 000
Total immobilisations financières	110 382	16 167	298	126 252

⁽¹⁾ Prêt octroyé à la société PROKOV EDITIONS.

Détail des titres de participation directe :

Sociétés - En K€	Montant brut des titres	Pourcentage de détention
ASCA INFORMATIQUE	16 238	100,00%
ATOOPHARM	4 742	100,00%
BGM INFORMATIQUE	1 778	89,97%
DIGIPHARMACIE	11 145	70,00%
DISPAY	1 000	100,00%
EHLS	4 690	100,00%
EMBLEEMA	2 650	13,89%
EQUASENS GERMANY	24	94,12%
HDM	30	100,00%
HEALTHLEASE	1 407	100,00%
I-MEDS	1 125	100,00%
INTERNATIONAL CROSS TALK	6 019	100,00%
KAPELSE	2 160	75,00%
MALTA INFORMATIQUE	186	100,00%
MULTIMEDS	1 678	100,00%
NANCEO	700	70,00%
PHARMAGEST ITALIA	23 824	100,00%
PHARMAGEST LUXEMBOURG	3 490	100,00%
PHARMATHEK	7 140	49,00%
PROKOV EDITIONS	25 114	100,00%
SPEECH2SENSE	2 470	100,00%
TOTAL	117 608	

Pour plus d'informations sur les titres de participation et les filiales du Groupe EQUASENS, se référer au tableau des filiales et participations en Note 15.5 des comptes sociaux.

2.4. Amortissements et provisions sur titres et autres immobilisations financières

Amortissements et provisions - En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Amortissements immobilisations financières	0	0	0	0
Provisions immobilisations financières	3 740	0	250	3 490
Total amortissements et provisions sur immobilisations financières	3 740	0	250	3 490

NOTE 3. - Stocks de marchandises

3.1. Évaluation des stocks

À chaque fin de période, un inventaire physique du stock de marchandises est effectué et contrôlé par rapport à l'inventaire permanent :

- le stock de matériels sérialisés est évalué selon le principe du coût individuel ;
- le stock de matériels réparables non sérialisés de faible valeur est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

En K€	31/12/2024			31/12/2023
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matériels sérialisés	1 518	73	1 446	972
Matériels non sérialisés	73	0	73	80
Matières premières	0	0	0	0
TOTAL	1 591	73	1 518	1 052

3.2. Dépréciation des stocks

Les matériels sérialisés font l'objet d'une dépréciation dès lors que le matériel a plus de six mois d'ancienneté par rapport à sa date d'acquisition par la société EQUASENS.

Les matériels réparables non sérialisés sont dépréciés en fonction des délais de rotation du stock.

En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions sur stocks	52	21	0	73

NOTE 4. - Créances d'exploitation

4.1. Évaluation des créances d'exploitation

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

En K€	31/12/2024			31/12/2023
	Montant brut	À - 1 an	À + 1 an	Montant brut
Clients et comptes rattachés	15 317	15 317	0	21 152
Autres créances	17 198	17 198	0	12 910
Charges constatées d'avance	1 979	1 979	0	1 343

4.2. Dépréciation des créances d'exploitation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Toutes les créances ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non-recouvrement individuel avéré en association avec les règles suivantes :

- Créances entre 180 et 360 jours : Provision de 50%
- Créances > 360 jours : Provision de 100%.

En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions sur créances	325	356	253	428

Il est précisé que toute créance faisant l'objet d'une procédure collective et/ou d'une procédure au fond fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

NOTE 5. - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Produits à recevoir - En K€	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations financières	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	66	198
Clients et comptes rattachés	2 520	3 240
Autres créances	230	653
Disponibilités	0	0

NOTE 6. - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

6.1. Tableau des valeurs mobilières de placement et des disponibilités

Valeurs brutes - En K€	31/12/2024	31/12/2023
Actions propres - Contrat de liquidité ⁽¹⁾⁽²⁾	144	211
Actions propres - Programme de rachats d'actions ⁽¹⁾⁽²⁾	6 639	6 635
Actions propres - Plan de stock-options ⁽¹⁾⁽²⁾	3 164	3 168
Placements financiers ⁽³⁾	94 430	94 849
Sous-total VMP	104 377	104 863
Disponibilités	9 754	14 037
TOTAL	114 131	118 900

⁽¹⁾ Évaluation faite au prix moyen pondéré.
⁽²⁾ Au titre de 2024, une dépréciation a été constatée pour un montant total de 3 630 K€.
⁽³⁾ Contrats de capitalisation composés de fonds euros et UC et autres placements de produits structurés et comptes à terme.

6.2. Actions propres

Au 31/12/2024, ce poste comporte un total de 142 725 actions propres dont :

- 45 000 détenues dans le cadre du plan de stock-options mis en place par le Conseil d'Administration du 4 décembre 2020 ;
- 3 303 détenues dans le cadre du contrat de liquidité géré par la société GILBERT DUPONT ;
- 94 422 détenues dans des contrats de rachat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale.

6.3. Contrat de liquidité

Les mouvements concernant le contrat de liquidité, détenu à 100% par EQUASENS, ont été pour l'année 2024 les suivants :

- Achats : 118 659 actions au prix moyen de 51,55 € ;
- Ventes : 118 824 actions au prix moyen de 52,04 €.

6.4. Placements financiers

Le total des placements s’établit à 94 430 K€ répartis en deux poches distinctes qui respectent l’objectif de préservation du capital par souscription de véhicules de placement à capital garanti :

- Contrats de capitalisation de 58 194 K€ (58% en unités de comptes – sous-jacents produits structurés – et 42% en fonds euros) ;
- Autres valeurs mobilières de placement pour 36 236 K€ composés à 85% de produits structurés et 15% de comptes à terme.

NOTE 7. - Capital Social

	Nombre	Valeur nominale en €
Titres début d’exercice	15 174 125	0,20
Titres émis	0	/
Titres remboursés ou annulés	0	/
Titres fin d’exercice	15 174 125	0,20

Une action est égale à un droit de vote.

NOTE 8. - Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2023	Dotation	Reprise provision utilisée	Variation périmètre / Autre	Valeur au 31/12/2024
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	399	1 533	208	0	1 724
Provisions pour risques	893	624	549	0	968
Provisions pour I.D.R.	5 677	999	0	0	6 677
Provisions pour perte de change	0	0	0	0	0
TOTAL	6 970	3 156	757	0	9 369
Provisions d’exploitation	6 970	1 623	757	0	7 836
Provisions financières	0	0	0	0	0
Provisions exceptionnelles ⁽¹⁾	0	1 533	0	0	1 533

⁽¹⁾ La société fait l’objet d’un contrôle fiscal depuis avril 2023 portant sur les périodes 2020 et 2021. Une notification de redressement a été reçue en mars 2024. La société en conteste pleinement les motifs et entend entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant de prouver le bien-fondé de sa position. À date, les échanges avec l’Administration fiscale se poursuivent. Néanmoins, compte tenu de l’originalité et de la nouveauté du dispositif dit IP BOX, relatif à la fiscalité des revenus de la propriété intellectuelle, principal objet de la notification, la société a valorisé et comptabilisé un risque (1 533 K€).

8.1. Provisions pour risques

Les provisions pour risques sont constituées principalement de :

- Provisions liées aux contrats de maintenance spécifique des matériels à l’activité Pharmacie pour 550 K€ ;
- Provisions liées à la commercialisation des licences id. pour lesquelles la maintenance des logiciels est gratuite jusqu’à 30 mois. Elle correspond au coût de l’assistance logicielle sur cette période soit 418 K€.

Passifs

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine.

Aspects environnementaux

L’activité principale de la société EQUASENS est l’édition de logiciels. Compte tenu de cette activité, EQUASENS n’exploite aucune installation classée à risques et n’a pas d’impact environnemental spécifique. Elle n’est donc pas concernée de façon significative par les risques environnementaux dans la mesure où elle recycle auprès de sa filiale EHLS l’ensemble des matériels repris.

L’analyse des risques industriels et environnementaux auxquels le Groupe EQUASENS serait exposé se trouve dans les Rubriques 3 et 21.4 – Section 5.2 du présent Document d’Enregistrement Universel.

8.2. Provisions pour départ en retraite

La provision pour indemnité de départ en retraite s'élève à 6 677 K€. Elle est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
 - Âge de départ à la retraite : 65 - 67 ans ;
 - Turn-over : selon les tranches d'âge ;
 - Progression des salaires : 2,50% ;
 - Prise en compte d'un aléa viager ;
- Taux d'actualisation : 3,40% ;

Le calcul est anticipé et réalisé avant la date de clôture. Le taux pris en compte est celui en vigueur au moment du calcul, défini par référence au taux d'émission des obligations, en euros, du secteur privé de grande qualité (sous-entendu d'entreprises cotées AA et AAA) avec une maturité des engagements à 10 ans.

EQUASENS a décidé en 2003 d'externaliser partiellement son risque concernant les indemnités de départ en retraite. Le montant de la provision représente le solde du risque (engagement brut diminué des actifs de couverture qui s'élèvent à 372 K€ au 31/12/2024).

Les tests de variation et de sensibilité se trouvent dans la Rubrique 18.1.6.6 – Note 12.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Stock-options

La société EQUASENS ne constate pas de provision pour stock-options. En effet, les actions auto-détenues autres que celles dédiées au contrat d'animation couvrent les besoins résiduels des plans en cours. Le prix d'achat unitaire moyen pondéré demeurant inférieur au prix d'exercice pondéré des levées d'options. De ce fait, la société EQUASENS estime raisonnablement ne pas avoir à constater de provision à ce titre. Pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.6.6 – Note 9.3 des comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel.

NOTE 9. - Dettes

9.1. Tableau de l'état des dettes

En K€	31/12/2024				31/12/2023
	Montant brut	À - 1 an	À + 1 an	À + 5 ans	Montant brut
Établissements de crédit	7	7	0	0	6
Dettes financières diverses	41 946	16 215	25 731	0	48 533
Avances et acomptes, avoirs	307	307	0	0	719
Dettes fournisseurs	6 777	6 777	0	0	5 907
Dettes fiscales et sociales	14 972	14 972	0	0	16 678
Groupe et associés ⁽¹⁾	65 563	65 563	0	0	62 781
Autres dettes	2 508	2 508	0	0	3 687
Produits constatés d'avance	1 698	1 698	0	0	2 458
TOTAL	133 778	108 047	25 731	0	140 769

⁽¹⁾ Centralisation des soldes bancaires des filiales (cash-pool).

EQUASENS n'a aucune dette représentée par des effets de commerce.

9.2. Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Charges à payer - En K€	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes établissements de crédit	11	6
Emprunts et dettes financières diverses	0	2
Fournisseurs	1 925	2 041
Dettes fiscales et sociales	10 919	12 465
Autres dettes	254	1 631

9.3. Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance liés à l'exploitation normale de l'entreprise. Ils portent essentiellement sur les formations facturées aux clients au 31 décembre 2024 mais non encore dispensées intégralement à cette date. Leur montant est passé de 2 458 K€ en 2023 à 1 698 K€ en 2024, dont 1 629 K€ relatifs à la quote part des 6 années de maintenance incluses dans la prestation Ségur.

NOTE 10. - Chiffre d'Affaires

Ventilation du chiffre d'affaires - En K€	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de configurations et de matériels	55 688	58 962
Prestations de maintenance évolutive et formations	35 493	36 419
Nouvelles solutions logicielles et abonnements	14 364	16 488
Autres prestations (dont intermédiation)	2 899	2 686
TOTAL	108 445	114 556
Chiffre d'affaires réalisé en France	105 952	112 886
Exportations et livraisons intracommunautaires	2 493	1 669

NOTE 11. - Autres produits d'exploitation

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Subventions	-36	56
Productions immobilisées	0	0
Reprises sur amortissements et provisions	1 010	685
Transferts de charges ⁽¹⁾	5 058	5 159
Autres produits	3 129	3 060
TOTAL	9 161	8 960

⁽¹⁾ Dont, au titre de 2024, 3 915 K€ de refacturation de frais de personnel et de prestations de services aux autres sociétés des Groupes WELCOOP et EQUASENS.

NOTE 12. - Charges de personnel

12.1. Répartition des charges de personnel

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements	34 441	34 028
Charges sociales	15 398	14 872
Autres charges de personnel	1 125	1 360
TOTAL	50 964	50 261

12.2. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues au cours de l'année 2024 par les membres des organes d'administration et de direction (Directeur Général et Directeur Général Délégué) se sont élevées à 513 K€. Les sommes perçues incluent EQUASENS et les sociétés contrôlées.

Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 (CGI) pour les dirigeants s'est élevé à 60 K€.

Aucune avance ni aucun crédit n'a été accordé par EQUASENS et les sociétés contrôlées.

Les tableaux visant les rémunérations versées ou dues aux mandataires sociaux d'EQUASENS sont détaillées en Rubrique 21.4 - Section 4.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

12.3. Effectifs

Effectifs physiques au 31/12/2024	Personnel salarié	Personnel mis à disposition ⁽¹⁾
Cadres	380	0
Agents de Maîtrise / Techniciens Supérieurs	21	0
Employés	416	0
TOTAL	817	0

⁽¹⁾ La mise à disposition de personnel est au profit d'EQUASENS.

NOTE 13. - Résultats exceptionnels

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels	622	3 584
Sur opérations de gestion	0	39
Valeurs nettes des cessions	473	3 513
Dotations de provisions	0	0
Autres produits exceptionnels	150	32
Charges exceptionnelles	2 616	1 908
Sur opérations de gestion	1	3
Valeurs nettes des cessions	695	1 642
Dotations de provisions	1 542	44
Autres charges exceptionnelles	379	219

NOTE 14. - Impôts

14.1. Ventilation de l'impôt sur les sociétés d'EQUASENS

En K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	36 359	- 2 283	34 076
Résultat exceptionnel	- 1 994	146	- 1 848
Participation salariés	- 2 183	554	- 1 628
Crédit d'impôt	0	16	16
Contribution sociale	0	-27	- 27
Contribution sur dividendes	0	0	0
Régularisation IS N-1	0	657	657
Intégration fiscale	0	0	0
Résultat comptable	32 182	- 937	31 245

14.2. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en K€)

Résultat de l'exercice	31 245
Impôts sur les résultats	937
Résultat avant impôts	32 182
Variation des provisions réglementées ⁽¹⁾	-9
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	32 173

⁽¹⁾ Amortissement dérogatoire sur frais d'acquisitions.

14.3. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

En K€	31/12/2023		Variations		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	0	3 009	3 009	3 890	0	3 890
Participation des salariés	0	2 854	2 854	2 215	0	2 215
Contribution Sociale de Solidarité	0	155	155	142	0	142
Provisions non déductibles	0	0	0	1 533 ⁽¹⁾	0	1 533
Provisions pour indemnité de départ en retraite	0	5 677	0	999	0	6 677
TOTAL	0	8 686	3 009	4 889	0	10 567

⁽¹⁾ La société fait l'objet d'un contrôle fiscal depuis avril 2023 portant sur les périodes 2020 et 2021. Une notification de redressement a été reçue en mars 2024. La société en conteste pleinement les motifs et entend entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant de prouver le bien-fondé de sa position. À date, les échanges avec l'Administration fiscale se poursuivent. Néanmoins, compte tenu de l'originalité et de la nouveauté du dispositif dit IP BOX, relatif à la fiscalité des revenus de la propriété intellectuelle, principal objet de la notification, la société a valorisé et comptabilisé un risque (1 533 K€).

En K€	Montant	Impôts
Accroissements :		
Provisions réglementées	0	0
Subventions à réintégrer au résultat	0	0
Allègements :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	3 890	973
Provisions pour indemnité de départ en retraite	6 677	1 669
Total des déficits d'exploitation reportables	0	0
Total des amortissements différés	0	0
Total des moins-values à long terme	0	0

NOTE 15. - Autres informations

15.1. Identité de la société mère consolidant les comptes d'EQUASENS

LA COOPERATIVE WELCOOP – 5 allée de Saint Cloud – 54600 VILLERS-LÈS-NANCY (SIREN : 754 801 348).

15.2. Éléments concernant les entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

EQUASENS et ses filiales ne pratiquent pas l'escompte de leurs créances commerciales.

15.3. Engagements hors bilan

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0
Créances cédées non échues	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	0	0
Avals, cautions et garanties données	0	0
Autres engagements donnés (TTC)	7 049	7 171
TOTAL	7 049	7 171

Les engagements financiers hors bilan ne concernent pas les dirigeants, les sociétés filiales, les sociétés dans lesquelles EQUASENS détient une participation et les autres entreprises liées.

Obligations contractuelles - En K€	Total TTC	Paiements dus par période		
		À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans
Dettes à long terme	0	0	0	0
Crédit-bail	0	0	0	0
Contrats de location simple	3 276	1 709	1 567	0
Contrats de location immobilière	3 773	1 194	2 426	153
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
TOTAL	7 049	2 903	3 993	153

Autres engagements commerciaux - En K€	Total TTC	Montant des engagements par période		
		À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans
Lignes de crédit	Néant			
Lettres de crédit	Néant			
Garanties	Néant			
Obligations de rachat	Néant			
Autres engagements commerciaux	Néant			
TOTAL	Néant			

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2024 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

15.4. Événements postérieurs à la clôture

- Poursuivant ses objectifs d'optimisation et de rationalisation des structures juridiques du Groupe, il a été décidé la dissolution sans liquidation par Transmission Universelle de Patrimoine de la société SPEECH2SENSE à la société EQUASENS. Cette opération a pris effet le 23 janvier 2025.
- PHARMAGEST ITALIA s'est porté acquéreur le 20 mars 2025 des actions détenues par l'actionnaire minoritaire de SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA faisant passer sa participation à 100% du capital de la société.

15.5. Tableau des filiales et participations

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés - En K€	Capital	Capitaux propres (autres que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication									
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)									
ASCA INFORMATIQUE 16 rue des quilles 77700 CHESSY	20	2 819	100,00%	16 238			25 315	5 307	5 005
ATOOPHARM 4 rue Ernest Renan 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	88	1 101	100,00%	4 742			2 593	776	1 200
BGM INFORMATIQUE 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	120	65	89,97%	1 778			2 034	168	360
DIGIPHARMACIE 28 rue des marguettes 75012 PARIS	1	842	70,00%	11 145			3 962	993	
DISPAY 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	1 000	- 656	100,00%	1 000	926		3	- 625	
EHLS 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	144	4 034	100,00%	4 690			27 858	822	1 500
EQUASENS GERMANY Weißensteinstraße 109 46149 OBERHAUSEN (Allemagne)	25	522	94,12%	24	2 920			- 10	
HDM 33 Edith Cavell Street PORT LOUIS (Ile Maurice)	30	126	100,00%	30			456	36	
HEALTHLEASE 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	1 000	1 013	100,00%	1 407			50 367	2 371	2 000
I-MEDS Gewerbering-Süd 2, 97359 SCHWARZACH AM MAIN (Allemagne)	25	634	100,00%	1 125			2 129	243	
INTERNATIONAL CROSS TALK Allée Alan Turing 63170 AUBIÈRE	300	1 468	100,00%	6 019			2 995	98	1 001
KAPELSE 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	1 000	26 802	75,00%	2 160			12 380	4 976	1 500
MALTA INFORMATIQUE 9 rue de Montgolfier 33700 MERIGNAC	200	22 107	100,00%	186			14 273	7 462	3 500
MULTIMEDS 1C Quinsboro Rd, BRAY, Co. Wicklow, Dublin (Irlande)		657	100,00%	1 678			2 012	601	500

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés - En K€	Capital	Capitaux propres (autres que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication									
NANCEO 2-6 Rue Marcel Monge 92150 SURESNES	1 000	960	70,00%	700	713		25 943	- 533	
PHARMAGEST ITALIA Via Pompeo Magno 3/A, 00192 ROME (Italie)	1 000	14 120	100,00%	23 824			11 572	- 208	
PHARMAGEST LUXEMBOURG 51, Op Zaemer L-4959 BASCHARAGE (Luxembourg)	39	767	100,00%		2 283		15	- 117	
PROKOV EDITIONS 98 bis rue Saint Nicolas 54000 NANCY	500	267	100,00%	25 114			4 829	435	2 000
SPEECH2SENSE Haute rive 59553 CUINCY	10	- 228	100,00%	2 470	430		4	- 198	
B. Participation (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
EMBLEEMA 16 Pearl St, Ste 110, Metuchen, NEW JERSEY 08840-1847 (États-Unis d'Amérique)		- 2 433	13,89%	2 650	363		6 590	394	
PHARMATHEK 43 via Enrico Fermi 37136 VERONA (Italie)	39	8 736	49,00 %	7 140			18 284	215	568
A. Filiales non reprises au paragraphe 1 :									
a) Filiales françaises (ensemble)									
b) Filiales étrangères (ensemble)									
B. Participations non reprises au paragraphe 1 :									
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)									
TOTAL	6 540	83 725	/	114 118	7 635	0	213 614	22 206	19 134

18.1.6. États financiers consolidés du Groupe EQUASENS (normes IFRS)

18.1.6.1. Bilan normes IFRS

État de la situation financière - Actif - En K€	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	3.4.2	45 971	40 137
Goodwill	3.4.1	103 953	90 175
Immobilisations corporelles	4.1/2	29 912	32 863
Titres non consolidés et créances rattachées	6.1	3 013	3 013
Actifs financiers non courants	6.2	80 572	83 077
Titres mis en équivalence	2.1.2	8 646	9 017
Impôt différé actif	10.2.2	3 491	3 513
Total actifs non courants		275 558	261 795
Actifs courants			
Stocks et en-cours	7.5	10 327	10 314
Clients et comptes rattachés	7.4	47 395	52 813
Autres créances	7.4	17 308	14 438
Actifs financiers courants	6.3	31 437	36 253
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	15 987	18 432
Total actifs courants		122 454	132 250
Total des actifs		398 012	394 045

État de la situation financière - Capitaux propres et Passif - En K€	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres			
Capital		3 035	3 035
Réserves consolidées		202 187	179 209
Titres auto-détenus		-9 947	-10 014
Résultat de l'exercice		36 231	47 047
Capitaux propres part du groupe		231 506	219 277
Réserves intérêts minoritaires		7 645	6 514
Résultat intérêts minoritaires		1 536	1 835
Participations ne donnant pas le contrôle		9 181	8 349
Total des capitaux propres	11	240 687	227 625
Passifs non courants			
Avantages post-emploi	12.1	8 171	7 102
Dettes financières à long terme ⁽¹⁾	6.5	29 863	39 323
Impôt différé passif	10.2.2	1 710	1 556
Autres dettes à long terme ⁽¹⁾	7.6	16 015	10 306
Total des passifs non courants		55 759	58 287
Passifs courants			
Provisions à court terme	12.2	304	603
Part à moins d'un an des dettes financières ⁽¹⁾	6.5	18 592	19 068
Dettes fournisseurs	7.6	13 904	16 093
Impôt exigible	7.6	493	1 445
Autres dettes à court terme ⁽¹⁾	7.6	68 272	70 923
Total des passifs courants		101 565	108 132
Total des capitaux propres et passifs		398 012	394 045

⁽¹⁾ Afin de faciliter l'analyse du bilan, les engagements de location ainsi que les options d'achats ont été reclassés de « Dettes financières » à « Autres dettes ». Ce changement de présentation a été initié en 2024. Pour une meilleure comparabilité, les données 2023 ont fait l'objet du même retraitement. Se référer à la Note 7.6.

18.1.6.2. Compte de résultat consolidé normes IFRS

Compte de résultat - En K€	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	7.1	216 752	219 788
Achats consommés		-40 327	-41 540
Charges de personnel	9	-87 127	-80 766
Achats et charges externes	8	-27 361	-27 604
Impôts et taxes		-3 010	-2 867
Dotations aux amortissements	7.7	-14 803	-13 222
Pertes de valeurs sur créances clients		-674	-172
Autres produits		2 619	2 777
Autres charges		-956	-558
Résultat opérationnel courant		45 113	55 835
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires (%)		20,81%	25,40%
Autres produits opérationnels	7.8	0	0
Autres charges opérationnelles	7.8	-1 372	-627
Résultat opérationnel		43 741	55 208
Produits de trésorerie et équivalents	6.6	4 992	3 869
Coût de l'endettement financier brut	6.6	-1 100	-669
Coût de l'endettement financier net		3 892	3 200
Autres produits financiers	6.6	0	0
Autres charges financières	6.6	-547	-999
Impôt sur le résultat	10	-9 515	-9 702
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence		197	1 176
Résultat net des activités poursuivies		37 767	48 882
Résultat net des activités abandonnées	2.2.4	0	0
Résultat net de l'exercice		37 767	48 882
Résultat part du groupe		36 231	47 047
Résultat part des intérêts minoritaires		1 536	1 835
Résultat (des activités poursuivies - part du groupe) de base par action		2,41	3,13
Résultat (des activités poursuivies - part du groupe) dilué par action		2,39	3,10
Résultat (part du groupe) de base par action	11.4	2,41	3,13
Résultat (part du groupe) dilué par action	11.4	2,39	3,10

18.1.6.3. État des autres éléments du résultat global

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - En K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	37 767	48 882
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat		
Autres	-65	0
Écart de conversion	86	60
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Réévaluation/écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	-496	-699
Impôts liés	124	175
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-351	-464
Résultat Global	37 416	48 418
Résultat global - Part du groupe	35 880	46 583
Résultat global - Part des minoritaires	1 536	1 835

18.1.6.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés normes IFRS

Tableau des flux de trésorerie - En K€	Notes	31/12/2024	31/12/2023
I. Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat opérationnel		43 741	55 208
Dotations nettes aux amortissements et provisions, hors éléments fiscaux et financiers	7.7	14 669	13 575
Charges de stock options - IFRS 2	9.3.1	325	352
Plus ou moins-value de cessions d'actifs immobilisés	3.4/4	226	44
Capacité d'autofinancement générée par l'activité		58 961	69 178
Coût de la dette financière, intérêts versés	6.5	-1 100	-669
Impôts payés		-10 927	-6 869
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts		46 934	61 640
Variation des stocks	7.5	-13	-916
Variation des créances clients	7.4	4 587	-5 995
Variation des fournisseurs	7.6	-2 452	-1 186
Variation des autres créances et dettes	7.4/7.6	-1 502	4 179
Variation du besoin en fonds de roulement		619	-3 918
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		47 554	57 722
II. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3.4/4	-11 645	-14 650
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3.4/4	389	33
Dépôts de garantie et autres flux d'investissements d'exploitation		-65	-45
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		-14 885	-8 298
Acquisitions de placements financiers (titres disponibles à la vente / autres actifs financiers)		-32 103	-58 507
Cessions de placements financiers (titres disponibles à la vente / autres actifs financiers)		39 419	34 702
Produits de trésorerie et équivalents, intérêts reçus	6.6	4 992	3 869
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		-13 898	-42 896
III. Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés par EQUASENS	11.3	-18 789	-17 289
Dividendes versés par les filiales consolidées aux minoritaires		-554	-589
Émission ou souscription d'emprunts et dettes financières	6.5	9 003	18 225
Remboursements d'emprunts et dettes financières	6.5	-24 038	-20 215
Acquisitions d'actions EQUASENS (actions propres)	11.2	-6 117	-5 162
Cessions d'actions EQUASENS (actions propres)	11.2	6 184	5 176
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-1 890	0
Trésorerie nette liée aux activités de financement		-36 201	-19 854
IV. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		100	25
Variation de la trésorerie nette		-2 445	-5 005
Disponibilités à l'ouverture		18 432	23 436
Concours bancaires à l'ouverture		0	4
Disponibilités à la clôture		15 987	18 432
Concours bancaires à la clôture		0	0
Variation de la trésorerie nette		-2 445	-5 005



18.1.6.5. Tableau de variation des capitaux propres normes IFRS

Tableau de variation des capitaux propres - En K€	Part du Groupe				Capitaux propres - Part des minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves et résultats consolidés	Titres auto-détenus	Capitaux propres		
Capitaux propres au 01/01/2023	3 035	196 766	-10 026	189 775	7 022	196 798
Résultat global de la période						
Résultat net de l'exercice	0	47 047	0	47 047	1 835	48 882
Autres éléments du résultat global	0	-464	0	-464	0	-464
Résultat global de la période	0	46 583	0	46 583	1 835	48 418
Transactions avec les propriétaires de la société						
Opérations sur titres auto-détenus	0	0	12	12	0	12
Dividendes	0	-17 286	0	-17 286	-589	-17 875
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	0	352	0	352	0	352
Options sur NCI exercées	0	0	0	0	0	0
Total contributions et distributions	0	-16 934	12	-16 922	-589	-17 511
Variations des parts d'intérêts						
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle	0	-158	0	-158	82	-76
Total des variations des parts d'intérêts	0	-158	0	-158	82	-76
Total des transactions avec les propriétaires de la société	0	-17 092	12	-17 080	-507	-17 587
Capitaux propres au 31/12/2023	3 035	226 257	-10 014	219 278	8 349	227 625
Résultat global de la période						
Résultat net de l'exercice	0	36 231	0	36 231	1 536	37 767
Autres éléments du résultat global	0	-351	0	-351	0	-351
Résultat global de la période	0	35 880	0	35 880	1 536	37 416
Transactions avec les propriétaires de la société						
Opérations sur titres auto-détenus	0	0	67	67	0	67
Dividendes	0	-18 789	0	-18 789	-553	-19 342
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	0	325	0	325	0	325
Options sur NCI exercées	0	-3 958	0	-3 958	0	-3 958
Total contributions et distributions	0	-22 422	67	-22 355	-553	-22 908
Variations des parts d'intérêts						
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle	0	-1 297	0	-1 297	-150	-1 447
Total des variations des parts d'intérêts	0	-1 297	0	-1 297	-150	-1 447
Total des transactions avec les propriétaires de la société	0	-23 719	67	-23 652	-703	-24 355
Capitaux propres au 31/12/2024	3 035	238 418	-9 947	231 506	9 181	240 687

18.1.6.6. Notes annexes aux comptes consolidés

Total du bilan avant répartition : 398 012 K€. Résultat net : 37 767 K€.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie de présentation du Groupe. Les montants sont arrondis en milliers d'euros le plus proche sauf indication contraire.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 28 mars 2025.

NOTE 1. - Principes comptables

1.1. Textes appliqués

1.1.1. Évolution du référentiel comptable en 2024

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024 du Groupe EQUASENS sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et interprétations de l'IFRIC telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne (publication au JOUE – Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables suivis par le Groupe EQUASENS sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2023 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes devenus obligatoires pour l'exercice 2024 :

- **Les amendements à IFRS 16** relatifs à la dette de location dans une transaction de cession-bail ;
- **Les amendements à IAS 1** sur le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et sur les dettes non courantes avec covenants ;
- **Les amendements à IAS 7 et IFRS 7** sur les accords de financement des fournisseurs.

1.1.2. Normes, amendements et interprétations dont l'application entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025

Les normes applicables au Groupe EQUASENS à compter du 1^{er} janvier 2025 sont les suivantes :

- **Les amendements à IAS 21** sur l'absence de convertibilité.

Ces textes n'ont pas donné lieu à application anticipée au 31 décembre 2024 comme autorisée par les textes.

L'application de ces normes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe EQUASENS.

1.1.3. Autres évolutions normatives et normes d'application postérieures au 1^{er} janvier 2025

En 2025, les groupes de travail mis en place par le Groupe EQUASENS se poursuivront pour appréhender et évaluer les impacts de l'application des normes suivantes :

- **Les amendements à IFRS 10 et IAS 28** sur les ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le Groupe et les entités mises en équivalence ;
- **IFRS 18** sur la présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- **IFRS 19** sur les filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public ;
- **Les amendements à IFRS 9 et IFRS 7** sur les modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers ;
- **Les améliorations annuelles** et le processus d'amélioration des normes (IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7).

1.2. Présentation des états financiers

1.2.1. Compte de résultat

Le Groupe EQUASENS a pour activités principales le développement de solutions logicielles innovantes destinées aux professionnels de santé et leurs patients ainsi que la distribution « clé en main » de ces solutions informatiques. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel du



Groupe EQUASENS. Il s'agit en particulier des dépréciations de marques et écarts d'acquisition et autres produits et charges opérationnels. Il s'agit également, s'ils sont significatifs et non récurrents, des effets de variations de périmètre, des plus ou moins-values de cessions d'actifs immobilisés, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courant susceptible d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

1.2.2. Tableau de variation de trésorerie

La variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est déterminée sur la base du résultat opérationnel, qui est ajusté des transactions n'ayant aucun effet sur la trésorerie.

Les activités d'investissement correspondent à l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et aux autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

Les flux des activités de financement sont ceux provenant des activités qui résultent des changements dans le montant et la composition des capitaux propres et des emprunts de l'entreprise.

1.3. Base d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers et des dettes relatives aux options de vente évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe EQUASENS pour l'établissement des états financiers portent sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, en ce compris les frais de développement et les écarts d'acquisition comme indiqué en Note 5 des comptes consolidés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe EQUASENS révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

NOTE 2. - Périmètre de consolidation

2.1. Principes et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe EQUASENS sont les suivantes :

Consolidation

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les transactions et positions inter-sociétés du Groupe EQUASENS sont éliminées en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

Mise en équivalence

S'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe EQUASENS exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Selon cette méthode, le Groupe EQUASENS enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

Le Groupe n'a pas d'entité sous contrôle conjoint.

L'exercice social de toutes les sociétés du périmètre de consolidation coïncide avec l'année civile, les états financiers des filiales dont le Groupe a pris le contrôle sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de cette prise de contrôle. Les bilans et comptes de résultat des sociétés du Groupe EQUASENS utilisés sont ceux disponibles à date et clos au 31 décembre 2024.

2.1.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Adresse	% droit de vote	% intérêt
EQUASENS	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	
ASCA INFORMATIQUE	Chessy (77)	100	100
ATOOPHARM	Saint-Etienne-du-Rouvray (76)	100	100
AXIGATE	Paris (75)	100	100
BGM INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	89,97	89,97
CALIMED	Marseille (13)	90	90
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	100	100
DICSIT INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
DIGIPHARMACIE	Paris (75)	70	70
DISPAY	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EQUASENS GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	94,12	94,12
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
I-MEDS	Schwarzach am Main (Allemagne)	100	100
INTERNATIONAL CROSS TALK	Aubièrre (63)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	75	75
MALTA BELGIUM	Schelle (Belgique)	100	100
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MULTIMEDS	Dublin (Irlande)	100	100
NANCEO	Suresnes (92)	70	70
PANDALAB	Nancy (54)	90	90
PHARMAGEST BELGIUM	Gosselies (Belgique)	100	100
PHARMAGEST GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	100	94,12
PHARMAGEST ITALIA	Rome (Italie)	100	100
PHARMAGEST LUXEMBOURG	Bascharage (Luxembourg)	100	100
PROKOV EDITIONS	Nancy (54)	100	100
SCI HUROBREGA	Quéven (56)	100	100
SPEECH2SENSE	Cuincy (59)	100	100
SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA	San Marco dei Cavoti (Italie)	80	80

2.1.2. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Adresse	% droit de vote	% intérêt
Groupe PHARMATHEK	Vérone (Italie)	49	49

Le Groupe PHARMATHEK est spécialisé dans la conception, le développement et l'installation de systèmes automatisés pour pharmacies. La situation financière au 31 décembre 2024 présente un bénéfice de 400 K€ avec une situation nette positive de 9 954 K€.

Le Groupe PHARMATHEK, dont la société mère PHARMATHEK SRL est détenue à 49% par EQUASENS, est composé de 3 autres sociétés, outre la société mère, toutes détenues à 100% : PHARMATHEK FRANCE, PHARMATHEK SPAIN et PHARMATHEK DEUTSCHLAND. Pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés, EQUASENS retient la situation financière consolidée du Groupe PHARMATHEK.

Le Groupe EQUASENS considère qu'il ne dispose que d'une influence notable. En effet, les règles de gouvernance précisent que les décisions relatives aux opérations courantes sont prises à la majorité simple (i.e. possible sans l'accord des Administrateurs EQUASENS).

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2023	Q/P de résultat	Dividendes	Reclassement	Écart de change	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2024
Titres mis en équivalence ⁽¹⁾	9 017	196	-567	0	0	0	8 646

⁽¹⁾ Les titres mis en équivalence sont calculés sur la base des capitaux propres retraités et tiennent aussi compte des écarts d'acquisition.

En K€	Capitaux propres retraités IFRS	Quote-part Groupe	Écart d'acquisition net	Mise en équivalence
PHARMATHEK	9 955	4 878	3 769	8 646

2.1.3. Participations ne donnant pas le contrôle

En application de la norme IFRS 12, le Groupe EQUASENS tient à indiquer que les filiales avec des participations ne donnant pas le contrôle ne sont pas significatives par rapport aux agrégats financiers du Groupe EQUASENS et leurs informations financières ne sont, par conséquent, pas présentées dans l'annexe des comptes du Groupe EQUASENS.

Le Groupe EQUASENS n'a pas identifié de restrictions importantes sur les intérêts détenus dans ses filiales.

2.1.4. Sociétés non consolidées

EQUASENS détient 13,89% de la société EMBLEEMA INC et ne dispose d'aucun pouvoir pour diriger les activités de l'entité (se référer à la Note 6.1 des comptes consolidés).

2.2. Évolutions du périmètre de consolidation

2.2.1. Variations de périmètre au cours de l'exercice

Variations de périmètre :

- Prise de participation majoritaire (70%) par EQUASENS au capital de DIGIPHARMACIE (janvier 2024).
- Liquidation volontaire de la société NOVIATEK (mars 2024).
- Restructuration du capital social de la société PANDALAB (mars, mai et septembre 2024) faisant passer la participation de MALTA INFORMATIQUE de 56,27% à 90%.
- Prise de participation majoritaire (90%) par PROKOV EDITIONS au capital de CALIMED (décembre 2024).

2.2.2. Variations de périmètre au cours de l'exercice précédent

Variations de périmètre :

- Acquisition par EQUASENS de PRATILOG ;
- Acquisition par EQUASENS de SPEECH2SENSE ;
- Acquisition par EQUASENS d'ATOOPHARM ;
- Acquisition par EQUASENS des actions des minoritaires de NOVIATEK ;
- Création d'EQUASENS GERMANY, filiale à 94,12% d'EQUASENS ;
- Acquisition par EQUASENS GERMANY de APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) et de sa filiale OPTIPHARM PLUS. APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) devient PHARMAGEST GERMANY.

Les achats d'actions auprès de minoritaires n'impactent pas le contrôle.

Transferts inter-divisions :

- Transfert par MALTA INFORMATIQUE à EQUASENS des actions de INTERNATIONAL CROSS TALK ;
- Transfert par EQUASENS à MALTA INFORMATIQUE des actions de CAREMEDS ;
- Transfert par CAREMEDS à EQUASENS des actions d'I-MEDS ;
- Transfert par KAPELSE à EQUASENS des actions de NOVIATEK portant la participation de EQUASENS à 99,96% ;
- Transfert par NOVIATEK à EQUASENS des actions de NOVIA SEARCH ;
- Transfert par EQUASENS à PROKOV EDITIONS des actions de PRATILOG.

2.2.3. Regroupement d'entreprises

Le montant de la contrepartie transféré dans le cadre des acquisitions 2024 est de 13 001 K€.

Sur la période de la date d'acquisition au 31 décembre 2024, les acquisitions ont contribué à hauteur de 3 962 K€ au chiffre d'affaires et de 993 K€ au résultat net du Groupe. La Direction estime que si les acquisitions avaient eu lieu au 1^{er} janvier 2024, le chiffre d'affaires et le résultat net du groupe auraient été identiques. A noter que la société CALIMED, compte tenu de sa date d'acquisition, n'a apporté ni chiffre d'affaires ni résultat net.

Au titre de 2023, le Groupe EQUASENS avait procédé à plusieurs acquisitions décrites en Note 2.2.2 des comptes consolidés.

2.2.4. Activités abandonnées

Aucune activité n'a été abandonnée en 2024 ou en 2023.

NOTE 3. - Immobilisations incorporelles

3.1. Goodwill

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle sauf exceptions prévues par IFRS 3.

La comptabilisation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris se fait à la date de prise de contrôle mais l'évaluation de ces éléments peut être ajustée dans les 12 mois suivant la date de prise de contrôle.

Le goodwill représente l'excédent entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs nets identifiables.

La juste valeur de la contrepartie transférée est le prix payé par le Groupe EQUASENS dans le cadre d'une acquisition ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en charges opérationnelles.

La norme IFRS 3 révisée introduit l'obligation de prendre en compte dans le coût du prix payé la juste valeur des paiements conditionnels.

La prise de contrôle par acquisitions successives d'une société donne lieu à la réévaluation à la juste valeur des actions détenues avant la prise de contrôle et à l'enregistrement en résultat du changement de valeur.

Les transactions (significatives) avec les minoritaires, postérieures à la prise de contrôle, n'affectent que les capitaux propres. Toute différence entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée en capitaux propres part du Groupe, sans impact sur le compte de résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais ils font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5.1 des comptes consolidés.

Les gains résultant d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses sont comptabilisés au compte de résultat.

3.2. Frais de Recherche et Développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de Recherche et Développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée ;
- Le Groupe EQUASENS a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée. Ainsi, lorsqu'un nouveau module est développé sur un logiciel existant, ses coûts de développement sont portés à l'actif pour autant qu'ils permettent d'accéder à une clientèle non couverte jusqu'à présent ou de répondre à un nouveau besoin ;
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Se référer à la Note 3.4.2 des comptes consolidés pour la valorisation au 31 décembre 2024.

Les frais de développement activés sont amortis sur la durée d'utilité estimée des projets concernés et font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les frais de développement en cours (non encore amortis) font l'objet de tests de dépréciation en fin d'exercice.

Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5.2 des comptes consolidés.

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, les frais de développement comptabilisés en charges s'élèvent à 13 753 K€.

3.3. Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Relations clientèles	En fonction des caractéristiques des contrats	Linéaire
Logiciels acquis	1 à 5 ans	Linéaire

3.4. Valeur des immobilisations incorporelles et goodwill

3.4.1. Goodwill

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2023	Augmen-tation	Diminution	Reclas-sement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2024
Goodwill en valeur brute	91 239	13 754	0	0	0	24	105 017
TOTAL	91 239	13 754	0	0	0	24	105 017

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2022	Augmen-tation	Diminution	Reclas-sement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2023
Goodwill en valeur brute	84 134	7 105	0	0	0	0	91 239
TOTAL	84 134	7 105	0	0	0	0	91 239

Postes du Bilan - En K€	Dépréciation 31/12/2023	Augmen-tation	Diminution	Reclas-sement	Variation de périmètre	Écart de change	Dépréciation 31/12/2024
Dépréciation	1 065	0	0	0	0	0	1 065
TOTAL	1 065	0	0	0	0	0	1 065

Postes du Bilan - En K€	Dépréciation 31/12/2022	Augmen-tation	Diminution	Reclas-sement	Variation de périmètre	Écart de change	Dépréciation 31/12/2023
Dépréciation	1 065	0	0	0	0	0	1 065
TOTAL	1 065	0	0	0	0	0	1 065

En K€	2024	2023
Goodwill en valeur nette à l'ouverture	90 175	83 069
Augmentation	13 754	7 105
Diminution	0	0
Reclassement	0	0
Variation de périmètre	0	0
Écart de change	24	0
Dépréciation	0	0
Goodwill en valeur nette à la clôture	103 953	90 175

Les goodwills sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupes d’UGT qui correspondent aux activités du Groupe.

Une Unité Génératrice de Trésorerie renvoie au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs.

En cohérence avec le suivi opérationnel et la répartition sectorielle du Groupe, les UGT correspondent aux divisions qui représentent le niveau le plus fin de pilotage de chaque activité.

Affectation des goodwills par UGT (en K€) :

Exercice	Division PHARMAGEST	Division AXIGATE LINK	Division MEDICAL SOLUTIONS	Division E-CONNECT	Total Groupe EQUASENS
2023	60 441	10 097	20 425	276	91 239
2024	71 017	10 097	23 627	276	105 017

Les comparables au 31/12/2023 prennent en considération les évolutions de périmètres organisationnels intervenues en 2024.

3.4.2. Autres immobilisations incorporelles

Valeurs brutes des immobilisations incorporelles

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2023	Augmen- tation	Diminu- tion	Reclas- sement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2024
Frais de développement ⁽¹⁾	81 649	7 462	0	744	5 655	0	95 509
Relations clientèles	960	0	0	0	0	0	960
Autres immobilisations incorporelles	14 146	1 153	0	2 393	147	22	17 861
TOTAL	96 755	8 615	0	3 137	5 802	22	114 330

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2022	Augmen- tation	Diminu- tion	Reclas- sement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2023
Frais de développement ⁽¹⁾	74 373	6 610	0	-10	676	0	81 649
Relations clientèles ⁽²⁾	0	0	0	0	960	0	960
Autres immobilisations incorporelles	13 054	460	-150	-16	790	8	14 146
TOTAL	87 427	7 070	-150	-26	2 426	8	96 755

⁽¹⁾ Dont 5 284 K€ de frais de développement en cours non amortis au 31/12/2024 et 4 312 K€ de frais de développement en cours non amortis au 31/12/2023.

⁽²⁾ En 2023, constatation d'une relation clientèle suite à l'acquisition de PHARMAGEST GERMANY.

Amortissements des immobilisations incorporelles

Postes du Bilan - En K€	Valeur au 31/12/2023	Dotation	Diminution	Reclas- sement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur au 31/12/2024
Frais de développement	49 540	6 877	0	197	3 509	0	60 123
Relations clientèles	20	240	0	0	0	0	260
Autres immobilisations incorporelles	7 058	1 058	0	-197	38	19	7 976
TOTAL	56 618	8 175	0	0	3 547	19	68 359

Postes du Bilan - En K€	Valeur au 31/12/2022	Dotation	Diminution	Reclas- sement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur au 31/12/2023
Frais de développement	42 597	6 562	0	0	383	-2	49 540
Relations clientèles	0	20	0	0	0	0	20
Autres immobilisations incorporelles	6 375	707	0	-30	0	6	7 058
TOTAL	48 972	7 289	0	-30	383	4	56 618

Sur la base des tests de perte de valeur réalisés en 2023 et en 2024, aucune dépréciation n'a été constatée sur les frais de développement.

En K€	2024	2023
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à l'ouverture	40 137	38 455
Acquisitions	8 615	7 070
Variations de périmètre	2 255	2 043
Écart de change	3	2
Reclassement	3 137	0
Amortissements	-8 175	-7 439
Sorties	0	6
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à la clôture	45 971	40 137

NOTE 4. - Immobilisations corporelles

4.1. Évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production dans le Groupe EQUASENS, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe EQUASENS n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions perçues au titre de biens amortissables sont amorties au rythme desdites immobilisations et présentées en autres dettes.

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2023	Augmen-tation	Diminu-tion	Reclas-ement	Variation de périmètre	Changement d'estimation ⁽¹⁾	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2024
Terrains	585	0	0	0	0	0	0	585
Constructions	34 478	209	-8	0	0	0	0	34 679
Constructions - Leasing	905	0	0	0	0	0	0	905
Constructions - IFRS 16	14 819	1 808	-2 362	0	349	-1 187	0	13 428
Matériel	2 254	113	-34	0	0	0	0	2 333
Véhicules - IFRS 16	6 724	2 807	-912	0	159	-958	0	7 820
Autres immobilisations corporelles	6 897	2 704	-641	-3 898	81	0	0	5 143
TOTAL	66 662	7 641	-3 957	-3 898	589	-2 145	0	64 893

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2022	Augmen-tation	Diminu-tion	Reclas-ement	Variation de périmètre	Changement d'estimation ⁽¹⁾	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2023
Terrains	585	0	0	0	0	0	0	585
Constructions	32 972	280	0	1 165	61	0	0	34 478
Constructions - Leasing	905	0	0	0	0	0	0	905
Constructions - IFRS 16	15 051	493	-998	0	273	0	0	14 819
Matériel	2 173	82	-1	0	0	0	0	2 254
Véhicules - IFRS 16	5 664	3 273	-2 213	0	0	0	0	6 724
Autres immobilisations corporelles	852	7 218	-356	-1 143	325	0	2	6 897
TOTAL	58 202	11 346	-3 568	22	659	0	2	66 662

⁽¹⁾ Changement d'estimation en lien avec la mise à jour de la flotte automobile et du parc immobilier du Groupe.

4.2. Amortissements

En application de l’approche par composants, le Groupe EQUASENS utilise des durées d’amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d’un même actif immobilisé dès lors que l’un de ces composants a une durée d’utilité différente de l’immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les principaux modes et durées d’amortissement retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée d’utilité	Mode d’amortissement
Constructions	15 à 30 ans	Linéaire
Agencements	8 à 30 ans	Linéaire
Installations générales	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

En K€	Cumul des amortis- sements au 31/12/2023	Dotation	Diminu- tion	Reclas- ement	Variation de périmètre	Changement d'estimation ⁽¹⁾	Écart de change	Cumul des amortis- sements au 31/12/2024
Immobilisations corporelles	22 798	2 510	-669	0	58	0	0	24 698
Immobilisations corporelles - IFRS 16	11 001	4 117	-2 942	0	165	-2 055	0	10 286
TOTAL	33 799	6 627	-3 611	0	223	-2 055	0	34 984

⁽¹⁾ Changement d'estimation en lien avec la mise à jour de la flotte automobile et du parc immobilier du Groupe.

En K€	Cumul des amortissements au 31/12/2022	Dotation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Changement d'estimation	Écart de change	Cumul des amortissements au 31/12/2023
Immobilisations corporelles	20 663	2 348	-273	-2	60	0	2	22 798
Immobilisations corporelles - IFRS 16	10 929	3 434	-3 465	-13	116	0	0	11 001
TOTAL	31 592	5 782	-3 738	-15	176	0	2	33 799

En K€	2024	2023
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles à l'ouverture	32 863	26 610
Acquisitions	7 641	11 346
Variations de périmètre	366	483
Sorties	-346	170
Amortissements	-6 627	-5 782
Reclassement	-3 988	37
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles à la clôture	29 912	32 863

4.3. Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe EQUASENS utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16, le Groupe EQUASENS a :

- Appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraitement des périodes comparatives ;
- Utilisé les mesures de simplification suivantes prévues par la norme dans ses dispositions transitoires :
 - exclusion des contrats que le Groupe n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4 ;
 - exclusion des contrats de location qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la date de première application ;
 - application des deux exemptions à la norme relative aux contrats de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Durée : les durées retenues sont celles pour lesquelles le contrat a été signé, soit 3 ans pour les véhicules, et généralement 9 ans pour les biens immobiliers sauf si le Groupe a l'intention de quitter les locaux avant ;
- Taux d'actualisation : pour les véhicules, le Groupe EQUASENS retient le taux du contrat communiqué par le bailleur. Pour les biens immobiliers, le Groupe retient le taux d'endettement.

Les impacts sur les comptes annuels sont :

- Présentation : les droits d'usages sont classés en immobilisations corporelles, les dettes locatives en dettes financières courantes et non courantes et la charge d'intérêt dans le coût de l'endettement financier brut ;
- Sur le résultat opérationnel, une diminution des charges de location de 4 245 K€ compensée par une augmentation des dotations aux amortissements de 4 117 K€ ;
- Sur le résultat financier, une augmentation des charges financières de 194 K€ ;
- À l'actif, des droits d'utilisation pour les véhicules et les biens immobiliers ont été comptabilisés pour respectivement 4 187 K€ et 6 771 K€ nets de dotations ;
- Au passif, une dette de location de 11 250 K€ ;
- Un effet favorable sur le cash-flow net des activités opérationnelles, contrebalancé par une dégradation du cash-flow net des activités de financement (au titre du remboursement en capital de la dette de location) ;
- En « achats et charges externes » un montant de location de 734 K€ reste en charge. Ce montant correspond principalement à la TVA sur véhicules et à des locations non retraitées car n'entrant pas dans le champ d'IFRS 16.

NOTE 5. - Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs non financiers

5.1. Tests de dépréciation sur écarts d'acquisition et actifs incorporels

La norme IAS 36 impose de tester les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée ou non amortis (immobilisations incorporelles en cours) au moins une fois par an, et les autres actifs à long terme à durée de vie définie lorsqu'il existe un indice montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur.

Un indice de perte de valeur peut être :

- Sources d'informations externes :
 - durant la période, la valeur de marché d'un actif a diminué de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
 - d'importants changements, ayant un effet négatif sur l'entité, sont survenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technologique, économique ou juridique ou du marché dans lequel l'entité opère ou dans le marché auquel l'actif est dévolu ;
 - les taux d'intérêt du marché ou d'autres taux de rendement du marché ont augmenté durant la période et il est probable que ces augmentations affecteront le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et diminueront de façon significative la valeur recouvrable de l'actif ;
 - la valeur comptable de l'actif net de l'entité est supérieure à sa capitalisation boursière ;
- Sources d'informations internes :
 - il existe un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif ;
 - des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont survenus au cours de la période ou sont susceptibles de survenir dans un proche avenir, dans le degré ou le mode d'utilisation d'un actif tel qu'il est utilisé ou que l'on s'attend à l'utiliser. Ces changements incluent la mise hors service de l'actif, les plans d'abandon ou de restructuration du secteur d'activité auquel un actif appartient et les plans de sortie d'un actif avant la date antérieurement prévue, et la réestimation de la durée d'utilité d'un actif comme déterminée plutôt qu'indéterminée ;
 - un élément probant provenant du système d'information interne montre que la performance économique d'un actif est ou sera moins bonne que celle attendue.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation, sur le marché principal ou, en l'absence, marché le plus avantageux auquel le Groupe ait accès à cette date. La méthode des cash-flows futurs a été utilisée en l'absence de comparabilité des informations issues des marchés.

En cas de perte de valeur d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Le goodwill est alloué / testé au plus bas niveau de groupe d'UGT auquel il est suivi et ce niveau ne doit pas être plus élevé que les secteurs opérationnels du Groupe EQUASENS.

Ainsi, l'ensemble des actifs incorporels non amortissables et ne générant pas de cash-flow indépendant et les écarts d'acquisitions sont affectés à chaque UGT (se référer à la Note 3.4 des comptes consolidés) dans le cadre de ces tests de dépréciation.

La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par le Discounted Cash-Flow (DCF) attendu pour les années 2025 à 2028 selon les perspectives de business élaborées par le Groupe selon sa stratégie de développement dans son environnement concurrentiel.

Le taux d'actualisation pris comme référence est celui utilisé par les analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité. Le taux d'actualisation de référence est appliqué sur les activités matures tandis qu'il est ajusté sur les activités en développement afin d'intégrer la notion de prime de risque associée.

La valeur d'utilité est déterminée par sommation d'une part, sur la valeur actualisée par UGT des DCF de la période explicite de 2025 à 2028 et d'autre part, de la valeur terminale qui correspond à la valeur de l'actif économique estimée à la dernière année de l'horizon explicite. Cette valeur terminale est mesurée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie disponibles normatifs projetés dès la fin de la période explicite et se poursuivant jusqu'à l'infini par UGT sur base de la dernière année de la période explicite. Le taux de croissance à l'infini est appliqué à l'infini selon notre perception de l'évolution du marché.

Hypothèses retenues

Hypothèses 2024	Division PHARMAGEST	Division AXIGATE LINK	Division MEDICAL SOLUTIONS	Division E-CONNECT	Division FINTECH
Taux d'actualisation	9,2%	9,2%	9,2%	9,2%	9,2%
Taux de croissance à l'infini	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%

Hypothèses 2023	Division PHARMAGEST	Division AXIGATE LINK	Division MEDICAL SOLUTIONS	Division E-CONNECT	Division FINTECH
Taux d'actualisation	8,1%	8,1%	8,1%	8,1%	8,1%
Taux de croissance à l'infini	1,9%	1,9%	2,1%	1,9%	1,9%

Analyse de la sensibilité

La sensibilité des tests a été mesurée autour des paramètres suivants dans les différentes UGT :

- Évolution du taux d'actualisation de +/- 0,5 point de base ;
- Évolution du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point de base ;
- Évolution des hypothèses retenues par la Direction dans son Business Plan à 5 ans fixées à -15% et -30%.

	Test de sensibilité		Valeur des actifs en base 100	
	2024	2023	2024	2023
Évolution du taux d'actualisation	-0,5 point	-0,5 point	107,5	108,7
	+0,5 point	+0,5 point	93,5	92,6
Évolution du taux de croissance à l'infini	-0,5 point	-0,5 point	94,9	93,9
	+0,5 point	+0,5 point	105,9	107,2
Prévisions du Business Plan à 5 ans	-15%	-15%	88,8	88,5
	-30%	-30%	77,6	77

La base 100 est définie comme la valeur recouvrable des actifs testés par UGT.

L'analyse de sensibilité aux paramètres ci-avant précisés n'a pas fait apparaître d'éléments actualisés générant une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

5.2. Tests de dépréciation des frais de développement

La norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs » requiert la réalisation et documentation de tests de dépréciation pour les projets ayant les caractéristiques suivantes :

- En cas d'indice de perte de valeur pour les frais de développement en cours d'amortissement ;
- Annuellement pour les frais de développement non encore mis en service.

L'estimation de la valeur recouvrable des projets est réalisée en application de la méthode des Discounted Cash-Flows. Une évaluation de la durée de vie de chaque projet est effectuée afin de tenir compte du marché concerné. Le Groupe EQUASENS n'a pas détecté d'indices de pertes de valeurs.

Les tests mis en œuvre n'ont pas conduit à déprécier la valeur des projets.

NOTE 6. - Financement et instruments financiers

6.1. Titres non consolidés et créances rattachées

Valeurs brutes des actifs financiers non courants :

Valeurs brutes - En K€	Valeur au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2024
Autres créances long terme	363	0	0	0	363
Autres participations	2 650	0	0	0	2 650
TOTAL	3 013	0	0	0	3 013

Valeurs brutes - En K€	Valeur au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2023
Autres créances long terme	363	0	0	0	363
Autres participations	2 650	0	0	0	2 650
TOTAL	3 013	0	0	0	3 013

Les « autres participations » correspondent aux titres non consolidés de la société EMBLEEMA INC.

6.2. Actifs financiers non courants

Valeurs brutes - En K€	Valeur au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2024
Dépôts, cautionnements et prêts	793	65	-298	40	600
Placements	82 283	31 270	-33 581	0	79 972
TOTAL	83 077	31 335	-33 879	40	80 572

Valeurs brutes - En K€	Valeur au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2023
Dépôts, cautionnements et prêts	763	30	0	0	793
Placements	51 191	56 845	-25 753	0	82 283
TOTAL	51 954	56 875	-25 753	0	83 077

En K€	2024	2023
Valeurs brutes des placements long terme à l'ouverture	82 283	51 191
Intérêts de placement	3 270	3 869
Ajustement juste valeur	-68	-745
Augmentation	28 000	52 976
Diminution	-33 513	-25 008
Valeurs brutes des placements long terme à la clôture ^{(1) (2)}	79 972	82 283

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2024, le solde des placements s'analyse de la façon suivante :

- Placements en assurance-vie : 629 K€ ;
- Comptes à terme : 11 180 K€ ;
- Produits structurés (callable note) : 64 884 K€ ;
- Intérêts courus sur placements : 3 279 K€.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2023, le solde des placements s'analyse de la façon suivante :

- Placements en assurance-vie : 3 454 K€ ;
- Comptes à terme : 18 282 K€ ;
- Produits structurés (callable note) : 60 547 K€.

À la clôture, les placements sont principalement valorisés au coût amorti. Cette méthode a été retenue au regard de la nature des placements.

6.3. Actifs financiers courants

À la clôture, les placements sont principalement valorisés au coût amorti. Cette méthode a été retenue au regard de la nature des placements.

Valeurs nettes - En K€	Valeur au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2024
Contrat de capitalisation ⁽¹⁾	23 453	723	0	0	24 176
Autres actifs financiers ⁽²⁾	12 801	0	-5 540	0	7 261
TOTAL	36 253	723	- 5 540	0	31 437

⁽¹⁾ Contrat d'investissement en fonds euros avec un profil d'investissement assimilable à des OAT assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. La juste valeur du contrat correspond à la valeur liquidative à tout instant, soit la valeur comptable. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2024, le solde est composé d'une avance en compte courant au bénéfice de la maison mère MARQUE VERTE SANTE pour un montant de 7 000 K€ et d'assurance vie à échéance moins d'un an pour 261 K€.

6.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Valeurs brutes - En K€	31/12/2024	Dont variation de périmètre	31/12/2023
Disponibilités	15 987	1 128	18 432
TOTAL	15 987	1 128	18 432

6.5. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs éventuels d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission, dans la mesure où ils sont incrémentaux et directement rattachables, sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

La répartition temporelle des dettes financières est la suivante :

En K€	31/12/2024				Dont variation de périmètre	31/12/2023
	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans		Montant brut
Découverts bancaires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	46 309	18 466	27 767	77	0	56 192
Cautions ⁽²⁾	2 088	69	2 019	0	0	2 139
Dettes crédit-bail	58	58	0	0	0	65
TOTAL	48 455	18 592	29 786	77	0	58 396

En K€	31/12/2023				Dont variation de périmètre	31/12/2022
	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans		Montant brut
Découverts bancaires	0	0	0	0	0	4
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	56 192	18 944	37 101	147	387	54 364
Cautions ⁽²⁾	2 139	64	2 075	0	0	2 157
Dettes crédit-bail	65	65	0	0	0	77
TOTAL	58 396	19 073	39 176	147	387	56 602

L'impact des dettes financières sur les flux de trésorerie est :

En K€	31/12/2024 Montant brut	31/12/2023 Montant brut	Variation	Cash	Non Cash
Découverts bancaires	0	0	0	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	46 309	56 192	-9 883	-10 535	652
Cautions ⁽²⁾	2 088	2 139	-51	-51	0
Dettes crédit-bail	58	65	-7	-7	0
TOTAL	48 455	58 396	-9 941	-10 593	652

En K€	31/12/2023 Montant brut	31/12/2022 Montant brut	Variation	Cash	Non Cash
Découverts bancaires	0	4	-4	-4	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	56 192	54 364	1 828	1 441	387
Cautions ⁽²⁾	2 139	2 157	-18	-18	0
Dettes crédit-bail	65	77	-12	-12	0
TOTAL	58 396	56 602	1 794	1 407	387

⁽¹⁾ Les emprunts ne sont pas soumis à covenants bancaires.

⁽²⁾ Ces passifs non courants sont principalement constitués de cautions reçues dans le cadre du service de mise à jour SESAM-Vitale, service dont la durée est de 36 mois reconductible tacitement.

⁽³⁾ Afin de faciliter l'analyse du bilan, les engagements de location ainsi que les options d'achats ont été reclassés de « Dettes financières » à « Autres dettes ». Ce changement de présentation a été initié en 2024. Pour une meilleure comparabilité, les données 2023 ont fait l'objet du même retraitement. Se référer à la Note 7.6.

Analyse des emprunts auprès d'établissements de crédit par échéance et par nature de taux :

Échéances - En K€	Taux fixe	Taux variable	Total
À - 1 an	14 299	4 166	18 466
De 1 à 5 ans	21 216	6 550	27 767
À + 5 ans	77	0	77
TOTAL	35 592	10 716	46 309

6.6. Résultat financier

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Produits de trésorerie	4 992	3 869
Coût de l'endettement brut	-1 100	-669
dont impact IFRS 16	-194	-153
Gains et pertes sur écarts de changes	-59	0
Autres produits et charges financiers ⁽¹⁾	-488	-999

⁽¹⁾ En 2024, les autres produits et charges financiers intègrent les ajustements de juste valeur des placements financiers pour -68 K€ ainsi que la charge de désactualisation liée à la dette des avantages post-emploi -242 K€. En 2023, ces montants étaient respectivement de -744 K€ et -255 K€.

6.7. Gestion et contrôle des risques financiers

6.7.1. Risque de liquidité

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir.

Au 31 décembre 2024, le Groupe EQUASENS dispose de différents niveaux de liquidité selon les horizons temporels ci-après :

- À très court terme, le Groupe EQUASENS bénéficie d'une trésorerie disponible de 16,0 M€ ainsi que d'autorisations de lignes de découvert non utilisées pour un montant de 25,1 M€ ;
- À court terme, le Groupe EQUASENS peut recourir aux fonds euros d'une valeur de 24,1 M€ et de VMP ou assimilé pour 7,3 M€ ;
- Afin de faire face à des besoins complémentaires à moyen terme, le Groupe EQUASENS peut s'appuyer sur ses placements financiers non courants (se référer à la Note 6.2 des comptes consolidés) d'un montant de 80,0 M€.

Ainsi, la position nette de liquidité disponible du Groupe EQUASENS est de 152,5 M€ (y compris lignes de découvert non utilisées) ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.

Les différentes échéances des emprunts financiers sont présentées en Note 6.5 des comptes consolidés.

Les différentes sources de financement utilisées par le Groupe EQUASENS sont les découverts bancaires et les emprunts à moyen et long terme.

Le Groupe EQUASENS s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe EQUASENS a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Ainsi, l'analyse faite par le Groupe EQUASENS sur son risque de liquidité lui permet d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

6.7.2. Risque de marché

Risque de change

Dans son activité, le Groupe EQUASENS est très peu exposé au risque de change dans la mesure où la très grande majorité de ses achats et ventes est réalisée en euro.

Risque sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe EQUASENS, en accord avec sa charte trésorerie, maîtrise son risque de perte en capital. Tous les placements sont souscrits auprès d'émetteurs français ayant un scoring minimum de A3 (Moody's) ou A- (Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Risque de taux

L'exposition du Groupe EQUASENS au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux).
Analyse de la dette financière brute par échéance, nature et niveau de taux en 2024 :

En K€	Taux fixe				Taux variable
Échéances	Valeur comptable	Inférieur à 2%	Entre 2% et 4%	Plus de 4%	
2025	18 465	10 316	3 954	29	4 166
2026	15 312	7 474	3 593	28	4 217
2027	9 439	4 861	2 217	28	2 333
2028	2 944	2 376	569	0	0
2029	70	70	0	0	0
Au-delà	79	79	0	0	0
TOTAL	46 309	25 176	10 333	85	10 716

Analyse de la dette financière brute par échéance, nature et niveau de taux en 2023 :

En K€	Taux fixe				Taux variable
Échéances	Valeur comptable	Inférieur à 2%	Entre 2% et 4%	Plus de 4%	
2024	18 944	14 016	3 811	0	1 117
2025	15 054	9 949	3 938	0	1 166
2026	12 066	7 259	3 590	0	1 218
2027	7 037	4 799	2 238	0	0
2028	2 945	2 376	569	0	0
Au-delà	147	147	0	0	0
TOTAL	56 192	38 546	14 146	0	3 501

6.7.3. Risque de crédit / contrepartie

Les créances clients qui ne sont pas dépréciées sur base individuelle au 31 décembre 2024 ont été analysées. Un règlement a été reçu après la clôture pour la majorité d'entre elles (se référer à la Note 7.4 des comptes consolidés).

6.7.4. Risque lié aux effets du changement climatique

Au regard de ses activités, le Groupe EQUASENS n'est pas spécifiquement exposé aux risques liés aux effets du changement climatique.

6.8. Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles ⁽¹⁾	704	2 352
Créances cédées non échues	0	0
Autres engagements financiers donnés	0	0
TOTAL	704	2 352

⁽¹⁾ L'intégralité des nantissements a été donnée à la souscription d'emprunts bancaires. Le montant indiqué correspond au solde des emprunts concernés au 31 décembre 2024.

Le Groupe EQUASENS ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus (hors lignes de crédit reçues et non utilisées pour 25,1 M€) pouvant avoir un impact financier significatif lié au financement du Groupe EQUASENS.

À la connaissance du Groupe EQUASENS, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2024 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 7. - Données opérationnelles

7.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe EQUASENS comprend essentiellement les revenus liés aux activités suivantes :

- Ventes de configurations et de matériels
- Prestations de maintenance évolutive et formations métier
- Nouvelles solutions logicielles et abonnements
- Autres prestations (dont intermédiation).

Le produit des ventes de configurations et de matériels est enregistré quand le contrôle des biens est transféré à l'acquéreur.

Les prestations de maintenance évolutive et formations métier sont enregistrées linéairement sur la durée des contrats.

Les nouvelles solutions logicielles et abonnements sont constatés au moment de la prestation et de la cession du droit d'usage.

Les autres prestations sont enregistrées au moment de la réalisation de la prestation.

Focus Agent / Principal au titre du chiffre d'affaires NANCEO

NANCEO achète des équipements auprès d'un fournisseur et revend le contrat sur la base d'un acte de cession. Le contrat est proposé par NANCEO aux différents bailleurs sur sa plateforme de refinancement. L'achat et la vente sont concomitants dans la mesure où NANCEO n'accepte pas le contrat avec le client final sans avoir au préalable reçu l'accord de refinancement d'un bailleur.

NANCEO procure un savoir-faire en termes de recherche de prestataire financeur, i.e. une plateforme de mise en relation avec des bailleurs. L'analyse du contrat montre que NANCEO agit en tant qu'agent et non pas principal au sens de la norme IFRS 15.

NANCEO comptabilise en produits des activités ordinaires le montant de la commission à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange des dispositions prises pour que le tiers (re-financeur) fournisse les services.

La responsabilité est portée par le Bailleur et/ou le partenaire apporteur (fournisseur), par une convention tripartite (Partenaire apporteur ; NANCEO ; Bailleur).

Chiffres d'affaires nets

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de configurations et de matériels	86 069	93 522
Prestations de maintenance évolutive et formations métier	80 960	77 785
Nouvelles solutions logicielles et abonnements	46 824	45 795
Autres prestations (dont intermédiation)	2 899	2 686
TOTAL	216 752	219 788

7.2. Information sectorielle et géographique

7.2.1. Information sectorielle

Les activités du Groupe EQUASENS sont regroupées au sein de Divisions :

- **Division PHARMAGEST** : correspond au secteur de l'informatique officinale.
- **Division AXIGATE LINK** : correspond au secteur de l'informatique pour les professionnels de santé intervenant aux domiciles des patients ou en structures d'hébergement médico-sociales et sanitaires.
- **Division MEDICAL SOLUTIONS** : éditeur de logiciels pour les médecins libéraux, en cabinet et en groupe, MSP, CPTS, les chirurgiens libéraux et les auxiliaires médicaux.
- **Division E-CONNECT** : concepteur et fabricant d'appareils et de dispositifs électroniques connectés à destination des professionnels de santé et des patients.
- **Division FINTECH** : correspond au secteur des solutions de financement de biens en location pour le secteur tertiaire.

Ces Divisions sont des regroupements de services, pôles, agences et entités juridiques ayant une activité commune.

Les segments regroupés dans la colonne « autres » ont chacun un CA inférieur à 10% du CA consolidé.

Le principal décideur opérationnel de chacune des Divisions est le Directeur de la Division.

Les données par activités sont issues du reporting interne établi suivant le référentiel des comptes consolidés aux normes françaises, complétées des reclassements et retraitements liés aux normes IFRS.

31/12/2024 - En K€	Divisions			Total
	PHARMAGEST	AXIGATE LINK	Autres ⁽¹⁾	
Chiffre d'affaires normes françaises	164 696	32 121	44 126	240 943
Ajustements IFRS	- 1 204	0	-22 987	-24 191
Chiffre d'affaires IFRS	163 492	32 121	21 139	216 752
	75,43%	14,82%	9,75%	
Résultat opérationnel courant normes françaises	32 493	10 663	3 298	46 454
Ajustements IFRS	- 1 815	-451	925	-1 341
Résultat opérationnel courant	30 678	10 212	4 223	45 113
	68,00%	22,64%	9,36%	
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	18,76%	31,79%	19,98%	20,81%

31/12/2023 - En K€	Divisions			Total
	PHARMAGEST	AXIGATE LINK	Autres ⁽¹⁾	
Chiffre d'affaires normes françaises	164 590	31 119	49 496	245 206
Ajustements IFRS	-1 866	0	-23 552	-25 417
Chiffre d'affaires IFRS	162 725	31 119	25 944	219 788
	74,04%	14,16%	11,80%	
Résultat opérationnel courant normes françaises	39 725	11 010	8 287	59 022
Ajustements IFRS	-3 050	-562	424	-3 187
Résultat opérationnel courant	36 675	10 448	8 712	55 835
	65,68%	18,71%	15,60%	
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	22,54%	33,57%	33,58%	25,40%

⁽¹⁾ La rubrique « Autres » correspond aux Divisions MEDICAL SOLUTIONS, E-CONNECT et FINTECH.

Les comparables au 31/12/2023 prennent en considération les évolutions de périmètres organisationnels intervenues en 2024.

7.2.2. Données opérationnelles par zones géographiques

31/12/2024 - En K€	France	Royaume-Uni	Irlande	Italie	Luxembourg	Belgique	Allemagne	Ile Maurice	Total
Chiffre d'affaires	190 427	1 750	335	12 431	24	6 519	5 266	0	216 752
Part du chiffre d'affaires	87,85%	0,81%	0,15%	5,74%	0,01%	3,01%	2,43%	0,00%	100,00%
Immobilisations incorporelles	40 308	204	0	1 495	0	2 602	1 363	0	45 971
Immobilisations corporelles	27 875	9	0	1 535	0	126	292	74	29 912
Stocks	9 581	34	0	380	0	25	307	0	10 327
Total Clients ⁽¹⁾	42 218	210	42	2 267	13	2 218	426	0	47 395
Total Fournisseurs	12 712	88	89	674	15	185	118	23	13 904

31/12/2023 - En K€	France	Royaume-Uni	Irlande	Italie	Luxembourg	Belgique	Allemagne	Ile Maurice	Total
Chiffre d'affaires	197 160	1 675	393	11 875	47	6 407	2 232	0	219 788
Part du chiffre d'affaires	89,70%	0,76%	0,18%	5,40%	0,02%	2,92%	1,02%	0,00%	100,00%
Immobilisations incorporelles	34 387	129	0	1 666	0	2 421	1 534	0	40 137
Immobilisations corporelles	30 850	10	0	1 529	0	111	347	17	32 863
Stocks	9 756	22	0	352	0	15	169	0	10 314
Total Clients ⁽¹⁾	47 613	176	79	2 226	10	1 999	710	0	52 813
Total Fournisseurs	14 888	44	179	528	9	196	247	3	16 093

⁽¹⁾ Information sur les clients significatifs : aucun client du Groupe EQUASENS ne représente plus de 10% du total CA.

7.3. Saisonnalité de l'activité

Il n'existe pas de caractère saisonnier ou cyclique significatif des activités.

7.4. Créances clients et autres créances clients

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est déterminée selon le niveau de risque estimé.

En K€	31/12/2024			Dont variation de périmètre	31/12/2023 Montant net
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		
Clients ⁽¹⁾	36 149	1 453	34 696	357	39 592
Factures à établir ⁽²⁾	12 699	0	12 699	36	13 221
Autres créances	11 938	0	11 938	309	9 209
Charges constatées d'avance ⁽³⁾	5 370	0	5 370	22	5 229
TOTAL	66 156	1 453	64 703	724	67 251

En K€	31/12/2023			Dont variation de périmètre	31/12/2022 Montant net
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		
Clients ⁽¹⁾	40 408	816	39 592	606	33 784
Factures à établir ⁽²⁾	13 221	0	13 221	21	12 744
Autres créances	9 209	0	9 209	1 205	7 748
Charges constatées d'avance ⁽³⁾	5 229	0	5 229	57	5 574
TOTAL	68 067	816	67 251	1 889	59 850

⁽¹⁾ Toutes les créances constituant la balance âgée consolidée ci-dessous ont fait l'objet d'une étude individualisée. Elles sont dépréciées selon l'évaluation du niveau de risque de non-recouvrement attendu.

⁽²⁾ Prestations réalisées dont les conditions d'émission de la facturation sont définies par les pouvoirs publics (concerne principalement la Division AXIGATE LINK).

⁽³⁾ Engagement contractuel sur période de 1 à 5 ans principalement pour des prestations de services et maintenance informatique (sécurité et infrastructures) et achats dont la livraison n'est pas réalisée à date.

Le solde clients se décompose ainsi par tranche (en K€) :

En K€	Montant net	Non échu	<60 jours	60<X<180 jours	>180 jours
Solde au 31/12/2023	52 813	26 584	21 069	3 403	1 758
Solde au 31/12/2024	47 395	28 423	13 760	3 391	1 821

Compte tenu du fait que les créances sont des créances à court terme, et en l'absence d'évolution significative de la qualité des contreparties, la juste valeur des créances est proche de leur valeur comptable.

En K€	31/12/2023	Entrée de périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2024
Dépréciation comptes clients	816	11	1 111	-485	0	1 453

En K€	31/12/2022	Entrée de périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2023
Dépréciation comptes clients	606	70	468	-328	0	816

7.5. Stocks

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition : le matériel sérialisé est évalué selon le principe du coût individuel et le matériel réparable non sérialisé, de faible valeur, est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas de leur coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

En K€	31/12/2024			Dont variation de périmètre	31/12/2023 Montant net
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		
Matériels	5 221	-461	4 760	0	3 945
Fournitures	338	-10	327	0	3 371
Pièces	5 539	-299	5 240	0	2 998
TOTAL	11 097	-770	10 327	0	10 314

En K€	31/12/2023			Dont variation de périmètre	31/12/2022 Montant net
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		
Matériels	4 402	457	3 945	79	5 168
Fournitures	3 395	24	3 371	0	2 945
Pièces	3 090	92	2 998	0	1 198
TOTAL	10 887	573	10 314	79	9 311

7.6. Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes relatives aux options de vente sont estimées sur la base des performances attendues.

En K€	31/12/2024				Dont variation de périmètre	31/12/2023
	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans		Montant brut
Dettes fournisseurs	13 904	13 904	0	0	233	16 093
Autres dettes ⁽¹⁾	37 786	36 114	1 672	0	552	39 363
Complément de prix / Put Option ⁽²⁾	6 894	0	6 894	0	3 958	2 681
Contrats de location (IFRS 16) ⁽²⁾	11 250	3 801	7 449	0	0	10 688
Produits constatés d'avance ⁽³⁾	28 850	28 850	0	0	0	29 942
TOTAL	98 684	82 669	16 015	0	4 743	98 767

En K€	31/12/2023				Dont variation de périmètre	31/12/2022
	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans		Montant brut
Dettes fournisseurs	16 093	16 093	0	0	459	16 810
Autres dettes ⁽¹⁾	39 363	39 363	0	0	2 373	38 411
Complément de prix / Put Option ⁽²⁾	2 681	0	2 681	0	0	0
Contrats de location (IFRS 16) ⁽²⁾	10 688	3 063	6 897	728	0	0
Produits constatés d'avance ⁽³⁾	29 942	29 942	0	0	129	24 379
TOTAL	98 767	88 461	9 578	728	2 961	79 600

⁽¹⁾ La ligne « Autres dettes » regroupe les autres dettes courantes et non courantes.

⁽²⁾ Afin de faciliter l'analyse du bilan, les engagements de location ainsi que les options d'achats ont été reclassés de « Dettes financières » à « Autres dettes ». Ce changement de présentation a été initié en 2024. Pour une meilleure comparabilité, les données 2023 ont fait l'objet du même retraitement.

⁽³⁾ Quote-part des facturations de revenus récurrents (abonnements et maintenance y compris IFRS 15) qui représente 14 781 K€ au 31/12/2024 et 15 164 K€ au 31/12/2023.

7.7. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements	-14 803	-13 222
Dépréciations sur actif circulant	-823	-53
Provisions pour risques et charges	-25	-445
TOTAL	-15 651	-13 719

Les reprises de provisions sont présentées en déduction des dotations.

7.8. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués d'éléments non récurrents qui nuisent à la comparabilité des périodes affichées dans ce document.

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Restructuration réseaux de distribution ⁽¹⁾	-896	-202
Honoraires accompagnement IP BOX	-476	-248
Litige fiscal	0	-178
TOTAL	-1 372	-627

⁽¹⁾ Correspond à la réorganisation des activités commerciales suite à l'intégration d'ASCA INFORMATIQUE.

7.9. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Obligation contractuelle de location simple mobilière ⁽¹⁾	34	29
Obligation contractuelle de location simple immobilière ⁽¹⁾	343	6
TOTAL	377	35

⁽¹⁾ Valeurs exprimées en TTC correspondant à des loyers à échoir.

Le Groupe EQUASENS ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus pouvant avoir un impact financier significatif lié aux activités opérationnelles du Groupe.

À la connaissance du Groupe EQUASENS, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2024 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 8. - Achats et Charges externes

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Achats d'études et prestations (sous-traitance et honoraires)	-9 800	-9 490
Services extérieurs (entretiens et réparations, publicité, communication, assurances)	-4 476	-4 090
Matériels non stockés et énergies	-4 983	-6 343
Autres : déplacements et missions, publicité, communication, transport	-8 103	-7 681
TOTAL	-27 361	-27 604

NOTE 9. - Charges et avantages du personnel

9.1. Effectif et masse salariale

L'effectif du Groupe EQUASENS au 31 décembre 2024 est de 1 416 salariés (1 393 salariés en Équivalent Temps Plein – ETP) contre 1 288 salariés (1 271 salariés en Équivalent Temps Plein – ETP) au 31 décembre 2023.

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations - primes - Engagements postérieurs à l'emploi	-56 727	-51 263
Participation et intéressement	-4 574	-5 665
Charges sociales	-25 500	-23 486
Stock-options	-325	-352
TOTAL	-87 127	-80 766

9.2. Avantages au personnel

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régimes dans lesquels le Groupe EQUASENS s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe EQUASENS n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetée et prend en compte les charges sociales y afférentes.

Le taux d'actualisation retenu est de 3,40%. Le calcul est anticipé et réalisé avant la date de clôture. Le taux pris en compte est celui en vigueur au moment du calcul, défini par référence au taux d'émission des obligations, en euros, du secteur privé de grande qualité (sous-entendu d'entreprises cotées AA et AAA) avec une maturité des engagements à 10 ans.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et les actifs affectés à leur couverture. Conformément aux amendements de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres.

Se référer à la Note 12 des comptes consolidés pour l'engagement à la clôture.

9.3. Stock-options

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions.

Les options sont évaluées par le Groupe EQUASENS, par référence à la valeur des instruments de capitaux propres attribués, à la date d'octroi en utilisant un modèle mathématique. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en autres éléments du résultat global. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assorties d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

Les plans de stock-options, depuis le 16 octobre 2007, sont soumis à une contribution patronale, recouvrée par les URSSAF. Le taux de cette contribution est fixé à 30% pour les options consenties et les attributions effectuées à compter du 11 juillet 2012.

Le Groupe EQUASENS a, conformément aux textes en vigueur, retenu pour assiette la juste valeur des options au sens d'IFRS 2.

9.3.1. Plan de stock-options sur l'exercice 2020

Informations sur les options d'achat d'actions	Informations
Date du Conseil d'Administration	04/12/2020
Nombre total d'actions pouvant être souscrit ou acheté	45 000
<i>Dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :</i>	
• Les mandataires sociaux / Administrateurs / Membres du Comité de Direction Financier et Social	45 000
• Dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires	0
Point de départ d'exercice des options	04/12/2024
Date d'expiration	03/12/2028
Prix de souscription	74,46 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2024	0
Nombre d'actions perdues au 31/12/2024	0
Options d'achat d'actions restantes	45 000

9.3.1.1. Bénéficiaires

Bénéficient de ce plan Messieurs PAUTRAT Dominique, SUPPLISSON Denis et DE ROTALIER Grégoire, dirigeants mandataires sociaux d'EQUASENS et des filiales. Options donnant droit à l'acquisition d'actions existantes de la Société provenant de rachats d'actions effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 a décidé :

- qu'ils bénéficieront chacun de QUINZE MILLE (15 000) options d'achat d'actions de la Société ;
- que l'acquisition définitive des options d'achat consenties ne pourra intervenir qu'après une période de 4 ans à compter de la date d'attribution et que la durée de validité des options ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur attribution ;
- que le prix à payer lors de l'exercice des options d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties, conformément aux dispositions prévues par :
 - l'article L. 225-177 du Code de commerce ;
 - l'article L. 225-179 du Code de commerce.

9.3.1.2. Information sur les rémunérations sur base d'actions

Les options ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'évaluation des options :

- Maturité : 6 ans
 - Volatilité ⁽¹⁾ : 29,1%
 - Taux sans risque : - 0,58%
- Dividendes attendus : 1,18%
 - Turn-over : 0,00%
 - Juste valeur de l'option : 131,28 €
- ⁽¹⁾ Estimée à partir de la volatilité historique sur la base du cours de l'action d'EQUASENS.

Au titre du plan de stock-options sur l'exercice 2024, une charge de rémunération de 325 K€ a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

9.4. Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues au cours de l'année 2024 par les membres des organes d'administration et de direction (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) se sont élevées à 770 K€ (hors intéressement et participation, et prévoyance et frais de santé). Les sommes perçues incluent EQUASENS et les sociétés contrôlées.

Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 (CGI) pour les dirigeants s'est élevé à 60 K€.

Aucune avance ni aucun crédit n'a été accordé par EQUASENS et les sociétés contrôlées.

Les tableaux visant les rémunérations versées ou dues aux mandataires sociaux d'EQUASENS sont détaillées en Rubrique 21.4 - Section 4.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

NOTE 10. - Impôts sur les résultats

10.1. Impôts sur les résultats

Le Groupe EQUASENS calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

10.1.1. Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La CVAE est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Impôts et taxes » et ne génère de ce fait pas d'impôt différé passif (cf. communiqué du Conseil National de la Comptabilité, devenu Autorité des Normes Comptables, en date du 14 janvier 2010).

10.1.2. Charge d'impôt

Elle s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Impôt courant ⁽¹⁾	9 185	10 001
Impôt différé	330	-299
TOTAL	9 515	9 702

⁽¹⁾ La société EQUASENS fait l'objet d'un contrôle fiscal depuis avril 2023 portant sur les périodes 2020 et 2021. Une notification de redressement a été reçue en mars 2024. La société en conteste pleinement les motifs et entend entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant de prouver le bien-fondé de sa position. À date, les échanges avec l'Administration fiscale se poursuivent. Néanmoins, compte tenu de l'originalité et de la nouveauté du dispositif dit IP BOX, relatif à la fiscalité des revenus de la propriété intellectuelle, principal objet de la notification, la société a valorisé et comptabilisé un risque (1 533 K€).

10.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont évalués sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Pour les sociétés françaises, le Groupe EQUASENS a retenu un taux de 25% pour le calcul de ses impôts différés, taux qui correspond au taux applicable le plus probable au moment du recouvrement de l'impôt.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, de déficits fiscaux et de crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

10.2.1. Réconciliation entre impôt théorique et impôt réel

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	37 767	48 882
Résultat des sociétés mises en équivalence	197	1 176
Résultat net des sociétés intégrées	37 570	47 706
Impôt sur les résultats	9 515	9 702
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	47 086	57 406
Charge d'impôt théorique au taux légal d'impôt sur les sociétés (25%)	11 771	14 351
Différences permanentes	1 452	241
Différence de taux	45	38
Déficits non activés	53	182
Société mise en équivalence	49	0
Imputation pertes reportables	2	-105
Impact IP Box ⁽¹⁾	-3 857	-5 006
Charge d'impôt effective	9 515	9 702
Taux effectif d'imposition	20,21%	16,90%

⁽¹⁾ Le régime fiscal « IP BOX » permet aux entreprises développant des solutions logicielles originales, sous certaines conditions, d'obtenir un taux d'Impôt sur les Sociétés (IS) réduit à 10 % sur les revenus de certains actifs de propriété intellectuelle.

10.2.2. Impôts différés actifs et passifs

L'analyse des variations des impôts différés actifs et passifs est présentée dans le tableau ci-dessous :

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total impôts différés nets
Au 31 décembre 2023	3 513	-1 556	1 957
Variations impactant l'année 2024	-22	-154	-176
Au 31 décembre 2024	3 491	-1 710	1 781

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total impôts différés nets
Au 31 décembre 2022	2 544	-1 517	1 027
Variations impactant l'année 2023	969	-39	930
Au 31 décembre 2023	3 513	-1 556	1 957

Les impôts différés sont comptabilisés en situation nette par société. Les principaux actifs et passifs d'impôts différés sont les suivants :

En K€	31/12/2023	Variation	Variation périmètre	OCI	31/12/2024
Effet des reports déficitaires	349	584	0	0	933
Effet fiscal des différences temporaires liées aux :					
Engagements de retraite	1 769	148	0	124	2 041
Dettes sociales	885	-170	0	0	715
Dettes fiscales	14	8	0	0	22
Retraitement marge en stock	70	-5	0	0	65
Autres différences temporaires	-558	-633	20	0	-1 170
Retraitement réévaluation	382	-88	0	0	294
Retraitement revenus	-116	-18	0	0	-134
Activation R&D	-4 523	-71	0	9	-4 585
Contrat de location	-37	4	0	0	-33
Produits constatés d'avance	3 723	-90	0	0	3 633
Total différences temporaires	1 608	-916	20	133	848
Impôts différés actifs (passifs) bruts	1 957	-330	20	133	1 781
Impôts différés actifs (passifs) nets	1 957	-330	20	133	1 781

En K€	31/12/2022	Variation	Variation périmètre	OCI	31/12/2023
Effet des reports déficitaires	173	123	53	0	349
Effet fiscal des différences temporaires liées aux :					
Engagements de retraite	1 410	157	27	175	1 769
Dettes sociales	886	-1	0	0	885
Dettes fiscales	13	2	0	0	14
Retraitement marge en stock	55	16	0	0	70
Autres différences temporaires	-247	-689	377	0	-558
Retraitement réévaluation	0	382	0	0	382
Retraitement revenus	-65	-50	0	0	-116
Activation R&D	-4 590	67	0	0	-4 523
Contrat de location	-46	9	0	0	-37
Produits constatés d'avance	3 439	284	0	0	3 723
Total différences temporaires	854	174	405	175	1 608
Impôts différés actifs (passifs) bruts	1 027	299	457	175	1 957
Impôts différés actifs (passifs) nets	1 027	299	457	175	1 957

Le Groupe EQUASENS a décidé de ne pas activer les déficits de certaines de ses filiales. Ces déficits s'élèvent à 2 448 K€ soit un total d'impôt différé actif de 694 K€.

NOTE 11. - Capitaux propres et résultat par action

11.1. Capital social et réserves

Le capital d'EQUASENS est composé de 15 174 125 actions d'une valeur nominale de 0,20€. Il n'existe qu'une catégorie d'action pour laquelle à chaque action est attaché un droit de vote. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les réserves part Groupe du Groupe EQUASENS s'élèvent à 192 240 K€ dont 15 124 K€ de prime d'émission, 65 K€ d'écart de conversion, 310 K€ de réserve légale et 176 743 K€ d'autres réserves.

11.2. Actions propres détenues par EQUASENS

Au 31 décembre 2024, le poste comporte 142 725 actions EQUASENS détenues par la société à 100%.

La valeur boursière de l'action EQUASENS au 31 décembre 2024 s'établit à 44,25 € en clôture de Bourse.

11.2.1. Contrat de liquidité

Le contrat d'animation du cours est détenu à 100% par EQUASENS et GILBERT DUPONT en assure la gestion.

Caractéristiques du contrat :

- Les interventions de l'animateur ont pour seul objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché ;
- Le contrat ne prévoit pas de titres ou disponibilités réservés au fonctionnement du contrat. Néanmoins, lorsque le solde espèces ou titres portés au crédit du contrat de liquidité apparaît insuffisant pour lui permettre d'assurer la continuité de ses interventions au titre du contrat, l'animateur se concerta avec l'émetteur pour déterminer les moyens d'y remédier ;
- Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction et peut être résilié par l'émetteur sans préavis (avec un préavis de 30 jours si c'est à l'initiative de l'animateur) ;
- Les achats réalisés sont encadrés par l'autorisation annuelle de l'Assemblée Générale sur le programme de rachat.

Pour l'année 2024, les mouvements sur le contrat de liquidité ont été les suivants :

- Achats : 118 659 actions au prix moyen de 51,55 € ;
- Ventes : 118 824 actions au prix moyen de 52,04 €.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Au 31 décembre 2024, les moyens figurant au compte de liquidité étaient de 3 303 actions et le solde en espèces du compte de liquidité était de 144 K€.

11.2.2. Programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité)

EQUASENS détient 94 422 actions propres dans le cadre des contrats de rachat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale. Le Groupe n'a effectué aucun nouvel achat en 2024 ou 2023.

11.2.3. Plan de stock-options

Les 45 000 actions pouvant être souscrites ou achetées dans le cadre du plan de stock-options évoqué en Note 9.3 des comptes consolidés sont couvertes par le programme de rachat d'actions.

11.3. Dividendes

Le dividende versé par EQUASENS en 2024 sur les résultats de 2023 s'élève à 18 789 K€ soit 1,25 € par action.

Les filiales de la société EQUASENS ont versé 554 K€ à leurs actionnaires minoritaires au titre des résultats 2023.

La proposition de dividende qui sera faite à la prochaine Assemblée Générale Annuelle est de 18 789 K€ soit 1,25 € par action.

11.4. Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe EQUASENS de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.

Résultat par action – Part du groupe	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net de l'exercice (en €)	36 230 920	47 046 810
Nombre d'actions	15 174 125	15 174 125
Nombre d'actions autocontrôle	142 725	142 890
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	15 031 400	15 031 235
Résultat de base par action (en €)	2,41	3,13
Nombre restant de stock-options	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	15 174 125	15 174 125
Résultat dilué par action (en €)	2,39	3,10

NOTE 12. - Provisions et passifs

12.1. Avantages post-emploi

En K€	Valeur au 31/12/2023	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2024
Avantages post-emploi	7 102	570	0	0	493	3	8 171
TOTAL	7 102	570	0	0	493	3	8 171

En K€	Valeur au 31/12/2022	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2023
Avantages post-emploi	5 632	819	-158	0	699	109	7 102
TOTAL	5 632	819	-158	0	699	109	7 102

La norme IAS 19 prévoit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu.

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Engagement début période	7 928	6 671
Coût des services rendus	356	607
Reclassement	-380	0
Charge financière	288	256
Entrée de périmètre	3	109
Coût des services passés et changement de méthode	-26	0
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-) générés sur l'exercice	496	286
Engagement réel fin période	8 665	7 928
Juste valeur des actifs début de période	826	1 039
Rendement attendu des actifs	46	29
Reclassement	-243	614
Prestations servies	-135	-442
Reclassement	0	-414
Juste valeur des actifs fin de période	494	826
Provision début de période	7 102	5 632
Provision fin de période	8 171	7 102

Les fonds placés comportent une garantie pour le capital avec un minimum de rentabilité garantie correspondant à 60% du TME (Taux Moyen d'Emprunt d'État).

La provision pour Indemnité de Départ en Retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
 - Âge de départ à la retraite : 65 - 67 ans ;
 - Turn-over : selon les tranches d'âge ;
 - Progression des salaires : 2,5% ;
 - Prise en compte d'un aléa viager ;
 - Taux d'actualisation 3,40% ;
- Le calcul est anticipé et réalisé avant la date de clôture. Le taux pris en compte est celui en vigueur au moment du calcul, défini par référence au taux d'émission des obligations, en euros, du secteur privé de grande qualité (sous-entendu d'entreprises cotées AA et AAA) avec une maturité des engagements à 10 ans.

Le Groupe EQUASENS a procédé à une évaluation de la sensibilité de la provision pour Indemnité de Départ en Retraite à l'évolution du taux d'actualisation et du taux d'évolution des salaires. Ainsi, une variation de +/- 0,5 point du taux d'actualisation ou du taux d'évolution des salaires entraînerait une évolution comme suit :

Hypothèses 2024	Variation	Impact IDR	Impact Provision IDR
Taux d'actualisation	+ 0,5 point	-531 K€	-6,0%
	- 0,5 point	581 K€	+6,5%
Taux d'évolution des salaires	+ 0,5 point	583 K€	+6,5%
	- 0,5 point	-538 K€	-6,0%

Hypothèses 2023	Variation	Impact IDR	Impact Provision IDR
Taux d'actualisation	+ 0,5 point	-472 K€	-6,1%
	- 0,5 point	515 K€	+6,6%
Taux d'évolution des salaires	+ 0,5 point	519 K€	+6,6%
	- 0,5 point	-480 K€	-6,2%

L'impact de la charge financière dans le coût des services ainsi que les rendements attendus des actifs sont présentés en éléments financiers.

12.2. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe EQUASENS, résultant d'événements passés, qui devrait se traduire pour le Groupe EQUASENS par une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

Provisions pour risques et charges :

En K€	Valeur au 31/12/2023	Dotation	Reprise (provision utilisée) ⁽¹⁾	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2024
Provisions pour litiges ⁽²⁾	603	46	-349	0	0	4	304
TOTAL	603	46	-349	0	0	4	304

En K€	Valeur au 31/12/2022	Dotation	Reprise (provision utilisée) ⁽¹⁾	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2023
Provisions pour litiges ⁽²⁾	552	913	-873	0	0	12	603
TOTAL	552	913	-873	0	0	12	603

⁽¹⁾ Les reprises (provisions utilisées) sont présentées en déduction des dotations au même titre que les reprises pour provisions devenues sans objet.

⁽²⁾ Provisions pour litiges sociaux en cours : 304 K€.

12.3. Passifs

À la connaissance du Groupe EQUASENS, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe EQUASENS.

NOTE 13. - Transactions avec les parties liées

Le Groupe EQUASENS n'a pas réalisé d'opérations significatives à des conditions anormales de marché avec les parties liées. Aucune garantie n'a été donnée ou reçue dans le cadre de transactions avec les parties liées.

13.1. Nature des relations avec les sociétés mises en équivalence

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	205	0
Compte courant	0	0
Charges d'exploitation de la période	0	0
Créances clients	454	426
Produits d'exploitation de la période	789	1 118

13.2. Nature des relations avec les autres sociétés de LA COOPERATIVE WELCOOP

Le Groupe EQUASENS est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de LA COOPERATIVE WELCOOP (54600 VILLERS-LÈS-NANCY).

La nature des relations avec LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales sont principalement des facturations de :

- Management fees qui intègrent : l'assistance stratégique, l'assistance marketing et communication, l'assistance administrative, comptable et fiscale, l'assistance ressources humaines, et l'assistance informatique. Les prestations sont facturées au coût de revient majoré d'une marge de 3% ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs.

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	- 1 323	-494
Autres dettes	0	-6
Charges d'exploitation de la période	-1 469	-1 215
Avance compte courant	7 000	6 000
Créances clients	512	819
Produits d'exploitation de la période	1 825	1 677
Produits financiers	277	232

NOTE 14. - Liens entre informations financières et extra-financières

Au titre de 2024, le Groupe EQUASENS n'a pas pris d'engagements climatiques spécifiques.

Le Groupe EQUASENS, en coordination avec LA COOPERATIVE WELCOOP et l'assistance de cabinets spécialisés, œuvre à la construction d'une démarche RSE pour chaque activité du Groupe afin de décliner, pour ces dernières, un modèle d'affaires, des enjeux et une grille de double matérialité permettant de définir des objectifs propres (et indicateurs clés).

Cette démarche favorisera la pertinence et l'engagement des différentes parties prenantes au regard de la diversité des activités du Groupe. Ces travaux ont perduré en 2024.

L'ensemble des enjeux et objectifs extra-financiers est identifié dans la Rubrique 21.2.2 - État de Durabilité du présent Document d'Enregistrement Universel.

NOTE 15. - Autres informations

15.1.1. Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes

Montant en K€	Cabinet BATT AUDIT		Cabinet KPMG	
	2024	2023	2024	2023
Certification des comptes	112	113	79	75
• Émetteur	52	50	79	75
• Filiales	60	63	0	0
Autres services	7	0	7	9 ⁽¹⁾
• Émetteur	0	0	0	9
• Filiales	7	0	7	0
TOTAL	120	113	86	84

⁽¹⁾ Prestations antérieures au mandat de Commissaire aux Comptes.

NOTE 16. - Événements postérieurs à la clôture

- Poursuivant ses objectifs d'optimisation et de rationalisation des structures juridiques du Groupe, il a été décidé la dissolution sans liquidation par Transmission Universelle de Patrimoine de la société SPEECH2SENSE à la société EQUASENS. Cette opération a pris effet le 23 janvier 2025.
- PHARMAGEST ITALIA s'est porté acquéreur le 20 mars 2025 des actions détenues par l'actionnaire minoritaire de SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA faisant passer sa participation à 100% du capital de la société.

18.1.7. Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées correspond à l'exercice 2024, clos au 31 décembre 2024.

18.2. Informations financières intermédiaires et autres

18.2.1. Informations trimestrielles ou semestrielles

Le Groupe EQUASENS n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

18.3. Audit des informations financières annuelles historiques

18.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et comptes consolidés

18.3.1.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(exercice clos le 31 décembre 2024)

À l'assemblée générale de la société EQUASENS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EQUASENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation de la société EQUASENS représentent une valeur nette comptable de 114 118 K€ (soit 37% du total bilan). Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes sociaux, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme détaillé dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes sociaux, la valeur d'utilité est appréciée chaque exercice à partir des flux de trésorerie actualisés tenant compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales et de l'endettement net.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres, fondée notamment sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations et requiert l'exercice du jugement de la direction.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité des titres déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode et des hypothèses d'évaluation. A cet effet, nos travaux ont consisté à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie des entités ou groupes d'entités concernés, établies par la Direction de la société ;
- apprécier la cohérence des hypothèses retenues, et plus précisément le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie et leur cohérence avec les budgets établis par la Direction de la société, la cohérence du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés et du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus établis par les principaux acteurs ;
- apprécier le calcul arithmétique de la valeur d'utilité à partir des flux de trésorerie actualisés et de l'endettement net ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes 2 et 15.5 de l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EQUASENS par l'assemblée générale du 29 juin 2023 pour KPMG S.A. et du 30 mai 2002 pour BATT Audit S.A.S..

Au 31 décembre 2024, KPMG S.A. était dans la 2^{ème} année de sa mission et BATT Audit S.A.S. dans la 23^{ème} année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nancy, le 29 avril 2025

KPMG S.A.
Bertrand ROUSSEL
Accocié

BATT AUDIT S.A.S.
Jehanne GARRAIT
Associée

18.3.1.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2024)

À l'assemblée générale de la société EQUASENS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EQUASENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des goodwill

Risque Identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe EQUASENS a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill, figurant pour un montant net de 103 953 K€ soit 26% au bilan 31 décembre 2024, comme précisé dans les notes 3.1 et 3.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Les tests de dépréciation réalisés par la société à la clôture 2024 n'ont pas conduit à constater de dépréciation complémentaire, tel que présenté dans la note 3.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces goodwill, qui correspondent à l'excédent entre la contrepartie transférée, augmentée des participations ne donnant pas le contrôle ainsi que la juste valeur de la participation antérieurement détenue en cas de regroupement par étape, et la juste valeur des actifs nets identifiables, ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT correspondant au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs, comme indiqué dans les notes 3.4.1 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une dépréciation d'actif est comptabilisée, comme précisé dans la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés, lorsque la valeur recouvrable de ces goodwill est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La valorisation des goodwill est testée au

moins une fois par an à l'issue du test obligatoire ou en cours d'exercice lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. En cas de perte de valeur d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée en priorité au goodwill. Les pertes de valeur relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

La note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés précise par ailleurs que la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs la composant, ces derniers étant issus des projections de la Direction du groupe.

La détermination de la valeur recouvrable repose très largement sur l'utilisation d'estimations par la direction (note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés), s'agissant notamment des hypothèses prévisionnelles, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwills comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe au référentiel IFRS et avons pris connaissance du système de contrôle interne afférent.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- la correcte allocation des goodwills aux UGT et l'exhaustivité des valeurs d'actifs à tester ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe et la fiabilité du processus d'établissement des estimations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations du Groupe ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et le consensus établi par les principaux acteurs ;
- la cohérence des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés avec le taux de référence des analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité et ajusté pour les activités en développement afin d'intégrer la notion de prime de risque associée ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par le Groupe à une variation des principales hypothèses retenues.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 3.1, 3.4.1 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EQUASENS par l'assemblée générale du 29 juin 2023 pour KPMG S.A. et du 30 mai 2002 pour BATT Audit S.A.S..

Au 31 décembre 2024, KPMG S.A. était dans la 2^{ème} année de sa mission et BATT Audit S.A.S. dans la 23^{ème} année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nancy, le 29 avril 2025

KPMG S.A.

Bertrand ROUSSEL

Associé

BATT AUDIT S.A.S.

Jehanne GARRAIT

Associée

18.3.2. Autres informations ayant fait l'objet d'un contrôle des commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

À l'assemblée générale de la société EQUASENS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire de ROTALIER

Prime de Long Term Bonus :

Personnes concernées

- Monsieur Denis SUPPLISSON, *Directeur général administrateur d'EQUASENS*.
- Monsieur Grégoire de ROTALIER, *Directeur général délégué administrateur d'EQUASENS*.

Nature et objet

- Monsieur Denis SUPPLISSON :

Le Conseil d'Administration, réuni le 24 mars 2023, a autorisé la société EQUASENS à allouer à Monsieur Denis SUPPLISSON, au titre de son contrat de travail, sous réserve de la réalisation des objectifs à atteindre au sein du groupe EQUASENS (hors division AXIGATE LINK) fixés sur une durée de trois années (période 2023-2025), un Long Term Bonus d'un montant maximum de 490 000 €.

- Monsieur Grégoire de ROTALIER :

Le Conseil d'Administration, réuni le 24 mars 2023, a autorisé la société EQUASENS à allouer à Monsieur Grégoire de ROTALIER, au titre de son contrat de travail qu'il exerce au sein de la société MALTA INFORMATIQUE, sous réserve de la réalisation des objectifs à atteindre dans la Division AXIGATE LINK fixés sur une durée de trois années (période 2023-2025), un Long Term Bonus d'un montant maximum de 360 000 €.

Modalités

Ces primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes, au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de trois ans (période 2023-2025). Les impacts financiers liés à l'application de cette convention sur l'exercice 2024 s'élèvent à 46 663 € bruts dans les comptes d'EQUASENS et 0 € bruts dans les comptes de MALTA INFORMATIQUE.

Avec Messieurs Dominique PAUTRAT et Denis SUPPLISSON et Grégoire de ROTALIER
Attribution d'options d'achat d'actions EQUASENS
Personnes concernées

- Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur général administrateur d'EQUASENS ;
- Monsieur Grégoire de ROTALIER, Directeur général délégué administrateur d'EQUASENS ;
- Monsieur Dominique PAUTRAT, administrateur d'EQUASENS.

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 4 décembre 2020 a décidé d'attribuer 15 000 options d'achat d'actions de la Société EQUASENS, à :

- Monsieur Dominique PAUTRAT,
- Monsieur Denis SUPPLISSON,
- Monsieur Grégoire de ROTALIER.

Décision du Conseil suite à examen

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2023 a constaté que la convention susdite s'est poursuivie en 2023 en respect des décisions prises. Puis, l'intérêt de la société demeurant, le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la poursuite de la convention d'attribution d'options d'achats d'actions.

Modalités

Le prix d'exercice de l'option, fixé par le Conseil d'Administration ressort à 74,46 euros par action.

Le Plan a une durée de 8 ans qui court à compter du 4 décembre 2020 jusqu'au 3 décembre 2028 inclus.

Après une période d'acquisition de 4 ans, la levée des options d'achat d'actions pourra intervenir à compter du 4 décembre 2024 et jusqu'au 3 décembre 2028 inclus, en une ou plusieurs fois, à tout moment au gré des Bénéficiaires.

L'exercice des options est réservé aux bénéficiaires qui, au jour de l'exercice de la levée de l'option, auront conservé, sans interruption, leur qualité de mandataire social de la société, de ses filiales ou des sociétés contrôlant directement ou indirectement EQUASENS.

Les bénéficiaires ont l'obligation de conserver 10 % des actions issues des levées d'options d'achat d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

La convention n'a pas eu d'impact sur les comptes de l'exercice.

Avec la société Marque Verte Santé :
Avance financière
Personnes concernées

- Monsieur Dominique PAUTRAT, Président du Directoire de MARQUE VERTE SANTE et administrateur d'EQUASENS ;
- Madame Anne LHOTE, administrateur d'EQUASENS et membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE ;
- Madame Emilie LECOMTE, administrateur d'EQUASENS et représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP au sein du conseil de surveillance de MARQUE VERTE SANTE ;
- Monsieur Jean-Pierre DOSDAT, représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP au sein du conseil d'administration EQUASENS et Président du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur d'EQUASENS et membre du conseil de surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Nature et objet

Le Conseil d'Administration, réuni le 26 mars 2021, a autorisé la société EQUASENS à consentir à la société Marque Verte Santé une avance financière d'un montant maximum de 10 millions d'euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Le Conseil d'Administration du 26 mars 2021 a motivé l'intérêt de la société EQUASENS par le niveau de rémunération de cette avance qui reste avantageux au regard de la rémunération accordée par les établissements de crédit aux placements de trésorerie sans risque et de l'engagement ferme de MARQUE VERTE SANTE de rembourser, totalement ou partiellement, l'avance financière sur simple demande de la société EQUASENS, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

Décision du Conseil suite à examen

Le Conseil d'Administration, réuni le 8 décembre 2023, constatant que les conditions d'exécution de la convention d'avance financière restent exécutées dans le respect de la décision du Conseil et l'intérêt de la Société demeurant, a approuvé la poursuite de la convention.

Modalités

L'avance est rémunérée au taux minimum garanti de 0,5% porté à 3,7 % à compter du 1^{er} octobre 2024, les intérêts étant calculés trimestriellement et payables au comptant à réception. Le taux peut être revu à la hausse en fonction de l'évolution des taux du marché.

L'avance financière s'élève à 7 millions d'euros au 31 décembre 2024.

L'impact financier sur l'exercice 2024 lié à l'application de cette convention se traduit par des produits financiers d'un montant de 276 572 €.

Fait à Nancy, le 29 avril 2025

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Bertrand ROUSSEL
Associé

BATT AUDIT S.A.S.
Jehanne GARRAIT
Associée

18.3.3. Informations financières non auditées de l'émetteur

L'ensemble des informations financières figurant dans le présent Document d'Enregistrement Universel est issu des états financiers audités.

18.4. Informations financières pro forma

18.4.1. Informations financières retraitées

Compte tenu de l'impact non significatif des variations de périmètre ou de la mise en application de nouvelles normes, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

18.5. Politique en matière de dividendes

18.5.1. Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes

Le Groupe EQUASENS ne dispose pas de politique formalisée en matière de distribution de dividendes. EQUASENS procède à une rétribution de ses actionnaires en liquidités.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2025 d'EQUASENS de se prononcer sur l'attribution d'un dividende de 1,25 € par action.

18.5.2. Montant du dividende par action

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2021	1,05 €	1,05 €	1,05 €
31/12/2022	1,15 €	1,15 €	1,15 €
31/12/2023	1,25 €	1,25 €	1,25 €

18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrages

18.6.1. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrages

Le Groupe EQUASENS n'a pas connaissance de procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrages au cours des 12 derniers mois qui pourraient avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

Sans remettre en cause les éléments mentionnés ci-dessus, le Groupe EQUASENS communique, à titre d'information, le total des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2024 qui s'élève à 8 475 K€ et inclut :

La provision pour Indemnité de Départ en Retraite	8 171 K€
Les provisions pour litiges	304 K€

18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

18.7.1. Changement significatif de la situation financière du Groupe survenu depuis la fin du dernier exercice

Le Groupe EQUASENS n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

19.1. Capital social

19.1.1. Capital souscrit

Au 31 décembre 2024, le capital d'EQUASENS s'élève à la somme de 3 034 825 € et n'a pas évolué sur la période couverte par les informations financières historiques. Il est divisé en 15 174 125 actions entièrement libérées de 0,20 € chacune, toutes de même catégorie.

La part flottante des actions d'EQUASENS s'établit à 4 919 345 actions au 31 décembre 2024 contre 4 919 180 actions au 31 décembre 2023.

Aucun capital n'a été libéré durant la période couverte par les informations financières historiques.

19.1.2. Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

19.1.3. Actions détenues par l'émetteur lui-même, en son nom ou ses filiales

Le solde des actions auto-détenues au 31 décembre 2024 est présenté en Rubrique 18.1.6.6 - Note 11.2 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel. Le nominal des actions auto-détenues est de 0,20 €.

19.1.4. Valeurs mobilières

Il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

19.1.5. Droits d'acquisition et obligations attachés au capital souscrit

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Les statuts ne soumettent pas les modifications du capital à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

Au 31 décembre 2024, en l'absence de décision par les actionnaires d'augmentation de capital, il est constaté l'absence de délégations financières votées ou en vigueur.

19.1.6. Options et accords conditionnels ou inconditionnels

Outre le plan de stock-options au bénéfice des trois dirigeants mandataires sociaux, il n'existe aucune option sur le capital ou accord conditionnel ou inconditionnel de placer le capital sous options.

L'ensemble des modalités relatives à ce plan de stock-options est présenté dans les notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 – Note 9.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

19.1.7. Historique du capital

Les actions d'EQUASENS se négocient sur Euronext Paris™. Le code ISIN est FR 0012882389. Le code mnémonique est EQS.

Conformément à la Règle 6902/1 du Livre 1^{er} des Règles de Marchés, EURONEXT Paris publie chaque année la liste des valeurs qui changent de compartiments de capitalisation. Ainsi, suivant l'avis n° PAR_20240123_02252_EUR d'EURONEXT Paris en date du 23 janvier 2024, les titres d'EQUASENS ont été transférés sur le compartiment B (date d'effet au 31/01/2024). Il est rappelé que le compartiment B regroupe les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions et 1 milliard d'euros. Au 31/12/2024, le titre cotait 44,25€ en clôture de Bourse soit une capitalisation boursière de 671,455 millions d'euros.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital social depuis l'introduction en Bourse.

Évolution du cours depuis avril 2024

Mois	Cours le plus bas (en €)	Cours le plus haut (en €)	Volume des titres échangés	Montant (en €)
Avril 2024	50,00 €	61,80 €	394 180	23 128 322 €
Mai 2024	54,10 €	65,40 €	267 818	16 126 614 €
Juin 2024	52,60 €	67,40 €	371 004	22 122 087 €
Juillet 2024	48,40 €	56,50 €	623 046	32 048 711 €
Août 2024	42,95 €	48,55 €	353 563	16 386 384 €
Septembre 2024	44,50 €	53,10 €	228 416	10 937 860 €
Octobre 2024	48,05 €	56,70 €	228 595	11 896 270 €
Novembre 2024	40,45 €	50,60 €	334 871	14 825 588 €
Décembre 2024	39,55 €	46,00 €	465 121	19 754 978 €
Janvier 2025	36,75 €	45,30 €	824 036	31 860 989 €
Février 2025	35,85 €	39,65 €	511 766	19 206 760 €
Mars 2025	34,50 €	38,60 €	529 105	18 867 291 €

(Source : GILBERT DUPONT)

Nantissements

Le Groupe EQUASENS n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

19.2. Acte constitutif et statuts

L'ensemble des actes constitutifs et statuts est disponible dans la rubrique Investisseurs / Gouvernance d'entreprise du site internet d'EQUASENS : <https://equasens.com>

19.2.1. Objet social

EQUASENS est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de NANCY sous le numéro 403 561 137 depuis le 25 janvier 1996.

L'objet social d'EQUASENS (article 2 des statuts) est le suivant :

- Achat, vente, représentation de tous matériels bureautiques et informatiques ; études de toutes organisations techniques en vue de l'application de ce matériel aux entreprises industrielles, commerciales, administratives, publiques ou privées ;
- L'aide et la formation à la gestion, principalement dans le cadre de techniques bureautiques et informatiques, la recherche dans l'élaboration de concepts et le développement de logiciels ;
- La prise de tous intérêts et participations par apports, souscriptions, achat d'actions, de parts, d'obligations et de tous droits sociaux et toutes autres modalités juridiques dans toutes sociétés ou entreprises proches particulièrement du domaine industriel, commercial et tertiaire ;
- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations, en vue de diriger et de contrôler l'activité des sociétés, d'assurer la gestion financière et le maintien du contrôle d'un groupe de sociétés et ce, par création ou reprise de sociétés nouvelles, fusion et autres modalités juridiques relevant du droit des sociétés ;
- Les prestations d'ordre financier et administratif, de contrôle de gestion et de bureau d'études ;
- Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

19.2.2. Catégories d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions (article 7 des statuts). À chaque action est attaché un droit de vote.

19.2.3. Disposition des statuts pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Article 9 des statuts - Augmentation, réduction, amortissement du capital

1- (...) Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en

autre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément (...).

2- L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit mais, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme.

À défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

3- L'Assemblée Générale Ordinaire peut décider l'amortissement du capital en application des articles L. 225-198 et suivants du Code de commerce.

Article 10 des statuts - Droits et obligations attachés aux actions

1- Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2- Aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2015, il a été décidé de ne pas conférer de droit de vote double tel qu'institué par la loi 2014-384 du 29 mars 2014 aux titulaires d'actions visées à l'article L. 225-123, alinéa 3 du Code de commerce.

Chaque action de la Société donne droit en Assemblée Générale à une seule voix.

3- Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Article 24 des statuts - Paiement des dividendes - Acomptes

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les Commissaires aux Comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur les dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

20. CONTRATS IMPORTANTS

20.1. Contrats importants du Groupe

EQUASENS ne dispose pas de contrats importants conférant à un membre quelconque du Groupe EQUASENS une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel, outre les emprunts bancaires avec nantissements ou covenants précisés en Rubrique 18.1.6.6 – Note 6.5 des comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les informations relatives aux contrats conclus avec les parties liées sont disponibles en Rubrique 17 du présent Document d'Enregistrement Universel.

21. DOCUMENTS DISPONIBLES

21.1. Documents accessibles au public

Le Groupe EQUASENS atteste que les documents suivants (ou une copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés sur son site internet (<https://equasens.com>) :

- Actes constitutifs et statuts d'EQUASENS ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande du Groupe EQUASENS, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'Enregistrement Universel ;
- Les informations financières historiques d'EQUASENS et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document d'Enregistrement Universel.

21.2. Le rapport annuel de gestion

21.2.1. Le rapport de gestion

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

—————
RAPPORT DE GESTION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2025
—————

Chers Actionnaires,

L'Assemblée Générale a été réunie ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesdits comptes ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 28 mars 2025.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées et l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce a été tenu à votre disposition au siège social dans les délais légaux et a été mis en ligne sur le site internet de la Société dès le 21^{ème} jour avant l'Assemblée.

1. Situation et activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé

1.1. Présentation du Groupe EQUASENS

1.1.1. Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.

1.1.2. Sociétés consolidées par intégration globale

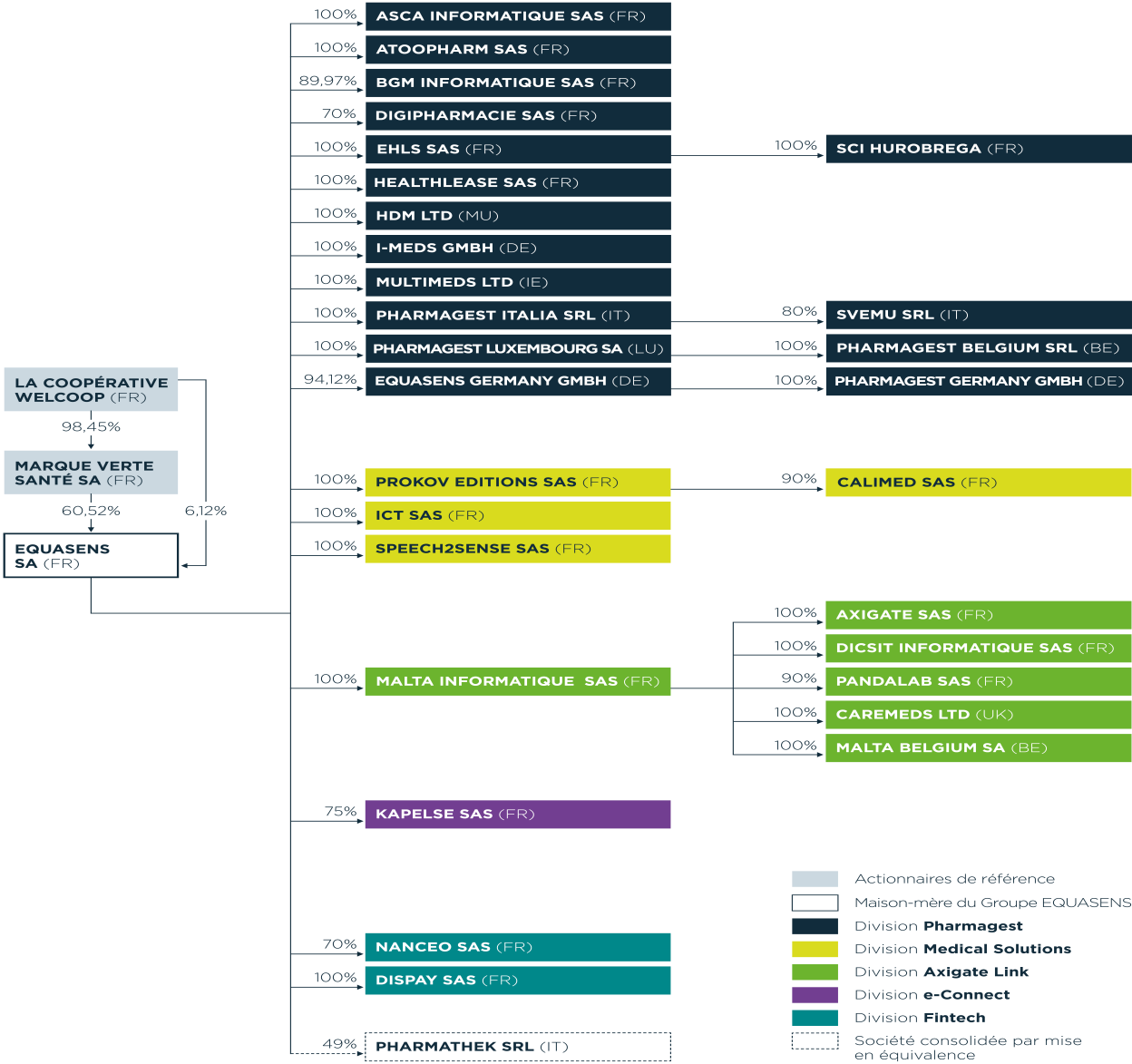
Société	Adresse	% contrôle	% intérêt
EQUASENS	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	
ASCA INFORMATIQUE	Chessy (77)	100	100
ATOOPHARM	Saint-Etienne-du-Rouvray (76)	100	100
AXIGATE	Paris (75)	100	100
BGM INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	89,97	89,97
CALIMED	Marseille (13)	90	90
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	100	100
DICSIT INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
DIGIPHARMACIE	Paris (75)	70	70
DISPAY	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EQUASENS GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	94,12	94,12
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
I-MEDS	Schwarzach am Main (Allemagne)	100	100
INTERNATIONAL CROSS TALK	Aubière (63)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	75	75
MALTA BELGIUM	Schelle (Belgique)	100	100
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MULTIMEDS	Dublin (Irlande)	100	100
NANCEO	Suresnes (92)	70	70
PANDALAB	Nancy (54)	90	90
PHARMAGEST BELGIUM	Gosselies (Belgique)	100	100
PHARMAGEST GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	100	94,12
PHARMAGEST ITALIA	Rome (Italie)	100	100
PHARMAGEST LUXEMBOURG	Bascharage (Luxembourg)	100	100
PROKOV EDITIONS	Nancy (54)	100	100
SCI HUROBREGA	Quéven (56)	100	100
SPEECH2SENSE	Cuincy (59)	100	100
SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA	San Marco dei Cavoti (Italie)	80	80

1.1.3. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMATHEK	Vérone (Italie)	49	49

1.1.4. Organigramme du Groupe EQUASENS

À la date de clôture de l'exercice social (31 décembre 2024), l'organigramme du Groupe EQUASENS se présente comme suit :



Le pourcentage des droits de vote détenus par EQUASENS dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

1.1.5. Variations de périmètre au cours de l'exercice 2024

Variations de périmètre :

- Prise de participation majoritaire (70%) par EQUASENS au capital de DIGIPHARMACIE.
- Pour des besoins d'adaptation et de rationalisation des structures juridiques du Groupe, il a été décidé la dissolution sans liquidation par Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés suivantes :
 - la société NOVIA SEARCH à la société EQUASENS.
 - la société PRATILOG à la société PROKOV EDITIONS.
 - la société SEAA à la société ASCA INFORMATIQUE.
 - la société OPTIPHARM PLUS à la société PHARMAGEST GERMANY.
- Liquidation volontaire de la société NOVIA TEK.
- Restructuration du capital social de la société PANDALAB.
- Prise de participation majoritaire (90%) par PROKOV EDITIONS au capital de CALIMED.

Les achats d'actions auprès de minoritaires n'impactent pas le contrôle.

1.2. Activités du Groupe EQUASENS

1.2.1. Présentation des activités du Groupe EQUASENS en 2024

Description des Activités du Groupe EQUASENS

Le Groupe EQUASENS a pour activité principale le développement de solutions logicielles innovantes destinées aux professionnels de santé et aux patients ainsi que la distribution de ces solutions informatiques.

- **Division PHARMAGEST :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion d'officines et leurs offres annexes ;
 - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
 - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
 - Sauvegardes des données ;
 - Intermédiation ;
 - Formation professionnelle.
- **Division AXIGATE LINK :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion nouvelle génération auprès des professionnels de santé des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, hôpitaux, soins infirmiers et hospitalisation à domicile ;
 - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
 - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
 - Messagerie instantanée sécurisée ;
 - Système de télésurveillance médicale pour la prévention des aggravations de l'état de santé des patients chroniques traités à domicile et en perte d'autonomie.
- **Division MEDICAL SOLUTIONS :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion de cabinets pour médecins généralistes, spécialistes exerçant en cabinet ou à l'hôpital, les chirurgiens et paramédicaux ;
 - Édition d'une solution de reconnaissance vocale médicale structurée.
- **Division E-CONNECT :**
 - Concepteur et fabricant d'appareils et de dispositifs électroniques connectés à destination des professionnels de santé et des patients.
- **Division FINTECH :**
 - Mise à disposition d'une plateforme de financement permettant de faciliter le pilotage multi-bailleurs ;
 - Développement d'un produit de protection d'actifs en location ;
 - Édition d'une solution de paiement digital par carte bancaire intégrée dans le logiciel métier du professionnel de santé.

1.2.2. Analyse de l'évolution des affaires

Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS)

Les activités et les résultats du Groupe EQUASENS, des filiales et des sociétés qu'il contrôle.

Valeurs - En K€	2024	2023	Variation
Ventes de configurations et de matériels	86 069	93 522	-7,97%
Prestations de maintenance évolutive et formations métier	80 960	77 785	4,08%
Nouvelles solutions logicielles et abonnements	46 824	45 795	2,25%
Autres prestations (dont intermédiation)	2 899	2 686	7,93%
Total chiffre d'affaires	216 752	219 788	-1,38%
Résultat opérationnel courant	45 113	55 835	-19,20%
Résultat net des activités poursuivies	37 767	48 882	-22,74%
Résultat net	37 767	48 882	-22,74%
Résultat net part du groupe	36 231	47 047	-22,99%
Résultat (part du Groupe) de base par action (en €)	2,41	3,13	-23,00%

En normes IFRS, le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2024 est en diminution de 1,38% par rapport à l'année précédente. La marge brute commerciale s'établit à 176 425 K€ contre 178 248 K€ en 2023.

Les revenus récurrents au sens large représentent environ 65% du chiffre d'affaires du Groupe EQUASENS dont 22% au titre du renouvellement du parc matériel installé sous contrat. Ces activités sont des indicateurs significatifs des revenus annuels.

Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, impôts et taxes) s'élèvent à 117 498 K€. Elles sont en augmentation de 5,63% par rapport à l'année 2023, situation qui s'explique principalement par la hausse des frais de personnel (+7,88%).

Le résultat opérationnel courant se traduit par un bénéfice de 45 113 K€, en baisse de -19,20% par rapport au résultat opérationnel dégagé au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à 3 345 K€ avec 4 992 K€ de produits financiers, -1 342 K€ de charges financières et -305 K€ d'autres produits et charges financiers qui intègrent les ajustements liés à la mise à la juste valeur des placements financiers.

Le résultat net consolidé s'élève à 37 767 K€ dont 36 231 K€ part du groupe et 1 536 K€ part des intérêts minoritaires. La variation du résultat net part du Groupe EQUASENS s'établit à -22,99%.

Le flux de trésorerie issu des opérations d'exploitation s'établit à 47 554 K€ et a été significativement dirigé vers des activités d'investissement.

La structure financière du Groupe EQUASENS est solide. À la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 231 506 K€ (quote-part du Groupe) contre 219 277 K€ au 31 décembre 2023. Le dégageant net (c'est-à-dire les actifs financiers non courants, principalement des placements financiers, les actifs financiers courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières) s'élève à 79 540 K€, stable par rapport à l'exercice précédent, compte tenu du reclassement des engagements de location et des options d'achats.

EQUASENS (comptes sociaux)

Valeurs - En K€	2024	2023	Variation
Ventes de configurations et de matériels	55 688	58 962	-5,55%
Prestations de maintenance évolutive et formations métier	35 493	36 419	-2,54%
Nouvelles solutions logicielles et abonnements	14 364	16 488	-12,88%
Autres prestations (dont intermédiation)	2 899	2 686	7,93%
Total chiffre d'affaires	108 445	114 556	-5,34%
Résultat d'exploitation	18 098	24 047	-24,74%
Résultat net	31 245	40 712	-23,25%

Les principales filiales (comptes sociaux)

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat courant avant impôts	Résultat net
HEALTHLEASE	50 367	2 969	3 164	2 371
EHLS	27 858	925	1 174	822
ASCA INFORMATIQUE	25 315	7 788	8 028	5 307
KAPELSE	12 380	4 800	5 453	4 976
MALTA INFORMATIQUE	14 273	6 081	9 305	7 462

Succursales

Le Groupe EQUASENS exerce ses activités sur 55 sites. La société EQUASENS exploite quant à elle ses activités sur son établissement principal à VILLERS-LÈS-NANCY et sur 23 sites secondaires.

Activités en matière de Recherche et Développement

Le département Recherche et Développement pour l'ensemble du Groupe EQUASENS représente près de 250 personnes.

Conformément à la norme IAS 38, nous avons procédé à l'identification des projets de développement respectant l'ensemble des critères nécessaires à l'activation des dépenses au bilan. En 2024, le montant total immobilisé en vertu de cette norme pour les projets apportant à terme des produits futurs (ventes et services aux clients) est de :

- 3 613 K€ activés dans les comptes sociaux des sociétés AXIGATE, KAPELSE, NANCEO, PANDALAB, ATOOPHARM et INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT) ;
- 3 847 K€ retraités selon la norme IAS 38 dans les sociétés EQUASENS, CAREMEDS, DICSIT INFORMATIQUE, MALTA INFORMATIQUE, PHARMAGEST ITALIA, MALTA BELGIUM, PROKOV EDITIONS, ASCA INFORMATIQUE et DISPAY.

Les faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Prise de participation majoritaire (70%) au capital de DIGIPHARMACIE, start-up française spécialisée dans le domaine de la digitalisation des factures fournisseurs des officines.
- Pour des raisons d'optimisation et de rationalisation des structures juridiques du Groupe, précisément en Allemagne, il a été décidé la fusion-absorption de la société OPTIPHARM PLUS par la société PHARMAGEST GERMANY.
- Finalisation des opérations de restructuration du capital de la société PANDALAB : après s'être porté acquéreur des actions détenues par ELSAN conformément aux dispositions de leur partenariat, MALTA INFORMATIQUE a procédé à une réduction du capital de la société faisant passer sa participation de 81,25% à 90%.
- Prise de participation majoritaire (90%) au capital de CALIMED, éditeur de Logiciel de Gestion de Cabinet (LGC) 100% cloud qui développe deux solutions SaaS : le logiciel Calimed dédié aux chirurgiens libéraux et la solution easy-care conçue pour les médecins généralistes et spécialistes.
- La société EQUASENS fait l'objet d'un contrôle fiscal depuis avril 2023 portant sur les périodes 2020 et 2021. Une notification de redressement a été reçue en mars 2024. La société en conteste pleinement les motifs et entend entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant de prouver le bien-fondé de sa position. À date, les échanges avec l'Administration fiscale se poursuivent. Néanmoins, compte tenu de l'originalité et de la nouveauté du dispositif dit IP BOX, relatif à la fiscalité des revenus de la propriété intellectuelle, principal objet de la notification, la société a valorisé et comptabilisé un risque (1 533 K€).

1.2.3. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues (en €)

		Article D. 441-4, I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		Non applicable				38
Montant total des factures concernées (TTC)		145 837	59 811	1 859	8 784	216 291
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		0,239%	0,098%	0,003%	0,014%	0,354%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice		Non applicable				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues		59				
Montant total des factures exclues (TTC)		103 616				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

Factures émises (en €)

		Article D. 441-4, I , 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		Non applicable				3 279
Montant total des factures concernées (TTC)		3 077 567	667 783	407 867	669 527	4 822 744
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		Non applicable				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice		3,94%	0,85%	0,52%	0,86%	6,17%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues		766				
Montant total des factures exclues (TTC)		186 702				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

1.2.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Audit - En €	BATT AUDIT				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Commissariat aux Comptes								
• EQUASENS	52 500	50 000	44%	44%	78 750	75 000	91%	89%
• Filiales intégrées	59 600	63 300	50%	56%	0	0	0%	0%
Missions accessoires	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	112 100	113 300	94%	100%	78 750	75 000	91%	89%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	9 250 ⁽¹⁾	0%	11%
Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Technologies de l'information	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)	7 500	0	6%	0%	7 500	0	9%	0%
Sous-total	7 500	0	6%	0%	7 500	9 250	9%	11%
TOTAL	119 600	113 300	100 %	100%	86 250	84 250	100%	100%

⁽¹⁾ Prestations antérieures au mandat de Commissaires aux Comptes.

1.2.5. Principaux risques et incertitudes

En application des articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 du Code de commerce, les principaux risques et incertitudes présentés ci-après sont ceux jugés, selon la Direction du Groupe EQUASENS, comme de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ou significatifs au regard de l'activité et/ou du développement de l'entreprise.

La gestion des risques et les dispositifs de contrôles internes liés aux enjeux de durabilité s'inscrivent dans le cadre de la gestion des risques du Groupe EQUASENS. Les risques de durabilité figurent dans les grandes catégories étudiées par le Groupe.

Risques stratégiques du Groupe EQUASENS

- Risques liés aux croissances externes et au développement international résultant de difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe EQUASENS.

Risques opérationnels inhérents aux activités

- Risques liés à la sécurité des données informatiques (systèmes d'information et réseaux) pouvant entraîner : la perte ou l'altération de données, l'indisponibilité des données, ou encore la divulgation d'informations confidentielles ou erronées et profiter à des sociétés concurrentes ou nuire à l'image de l'entreprise ;
- Risques d'anomalies des produits et solutions (défaut de qualité) se traduisant par une insatisfaction de la clientèle.

Risques sociaux, sociétaux et environnementaux

Pour la réalisation de son État de Durabilité, le Groupe EQUASENS a mené une analyse de double matérialité qui a confirmé certains risques qui avaient été identifiés préalablement par la matérialité simple effectuée lors des exercices précédents et les a enrichi notamment sur la dimension environnementale (cf. Section 1.3.3 de l'État de Durabilité). Toutefois, les principaux risques sociaux, sociétaux et environnementaux identifiés sont les suivants :

- Risques de remise en cause du positionnement d'acteur responsable et engagé du fait d'incohérences entre le positionnement en faveur de « Plus de Technologie pour plus d'Humain », la stratégie du Groupe EQUASENS et les produits et solutions commercialisés ;
- Risques liés à la perte d'attractivité de l'entreprise ayant pour effet une augmentation du turnover et la perte de compétences clés ;

- Risques liés à la perturbation des activités des principaux fournisseurs (pénuries ou ruptures de stocks) du fait du changement climatique pouvant générer des augmentations tarifaires et un ralentissement des activités du Groupe.

Risques réglementaires et juridiques

Pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officine, le Groupe EQUASENS n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières. Toutefois, certaines composantes réglementaires ou juridiques font l'objet d'un suivi particulier :

- Environnement économique – risques indirects liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe EQUASENS ;
- Risques liés aux agréments et certifications, obligatoires ou stratégiques, et particulièrement à la non-obtention ou la perte d'agréments ou de certifications (Marquage CE, HDS, SESAM-Vitale, ISO 27001, NF 525, ISO 18295-1, Addendum).

Le Groupe EQUASENS ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui le placerait en situation de risque juridique.

EQUASENS détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumis à des dispositions fiscales particulières.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe EQUASENS a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe EQUASENS.

Risques financiers

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses risques financiers et considère ne pas être particulièrement exposé à des risques de cette nature. Le Groupe EQUASENS s'est doté d'une charte de placements encadrant ses investissements financiers et a mis en place une organisation et des outils visant à optimiser la gestion et la sécurisation de ses flux de trésorerie.

Par application des articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce, nous devons vous signaler les conventions (sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, selon le cas, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des Administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

1.3. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

- Poursuivant ses objectifs d'optimisation et de rationalisation des structures juridiques du Groupe, il a été décidé la dissolution sans liquidation par Transmission Universelle de Patrimoine de la société SPEECH2SENSE à la société EQUASENS. Cette opération a pris effet le 23 janvier 2025.
- PHARMAGEST ITALIA s'est porté acquéreur le 20 mars 2025 des actions détenues par l'actionnaire minoritaire de SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA faisant passer sa participation à 100% du capital de la société.

1.4. Perspectives et orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration

Perspectives au sein des Divisions

2024 a été une année complexe pour l'ensemble des Divisions Métiers (impact post-Ségur, inflation toujours présente, concurrence, dynamisme du marché). Malgré ces difficultés, le Groupe a maintenu une politique ambitieuse d'investissements en R&D, infrastructures et ressources humaines afin d'améliorer sa capacité à créer de nouvelles offres innovantes et à disposer des ressources commerciales nécessaires pour couvrir ses différents marchés, y compris hors France. L'amélioration de la performance au cours du 4^{ème} trimestre démontre le bien-fondé de cette politique et permet d'envisager l'année 2025 avec optimisme.

La stratégie pour ce nouvel exercice s'appuie sur une accélération de la mise sur le marché de nouveaux produits et services innovants créateurs de valeur pour le Groupe et ses clients. La poursuite de la transition du modèle d'affaires du mode local (« on premise ») vers le SaaS permet d'augmenter la partie récurrente des revenus, le maintien du cap sur l'interopérabilité entre professionnels de santé, en adéquation avec les programmes publics du Numérique en Santé.

Le Groupe entend également accentuer l'intégration de l'Intelligence Artificielle dans ses solutions. Il structure son approche à travers la **création d'un ia.lab** qui a pour mission, entre autres, de déployer les cas d'usages de LOQUII (IA vocale), de poursuivre les efforts de recherche et de créer un pôle d'excellence IAOps.

Les Divisions Métiers sont accompagnées dans leur démarche par le Service Communication qui mène un projet d'harmonisation des marques du Groupe afin d'améliorer la lisibilité pour les clients du Groupe et, de ce fait, de simplifier la commercialisation de ses solutions.

La Division PHARMAGEST compte accentuer son leadership à travers le lancement de nouveautés comme id. genius (sécurisation de la prise en charge des traitements), la solution de paiement par carte bancaire id. pay, l'outil de pilotage de l'officine id. analytics, l'offre de suivi patients id. care+ tout en maintenant ses efforts de commercialisation sur ses offres logicielles et matérielles lancées en 2024 avec succès (la solution de sauvegarde externalisée id. safe ou encore la borne de paiement autonome id. express, à titre d'exemples). La filiale ASCA INFORMATIQUE complète son offre d'étiquettes électroniques avec des écrans stretch et des étiquettes de tête de gondole. L'activité e-Learning développée par la filiale ATOOPHARM sera prête pour préparer les équipes officinales aux nouvelles missions à venir comme la substitution des biosimilaires. Et enfin, DIGIPHARMACIE après avoir été immatriculée Plateforme Digitale Partenaire (PDP) en 2024, pourra proposer d'autres fonctionnalités à forte valeur ajoutée.

La Division AXIGATE LINK poursuivra ses efforts de constitution de Grappes d'EHPAD pouvant bénéficier d'un financement ESMS Numérique ainsi que les migrations TitanLink auprès des clients et prospects. Par ailleurs, elle procédera au développement d'une version de TitanLink dédiée aux Résidences Autonomie et aux Résidences de Services Sénior. Les Services Autonomie Domicile constituent un nouveau segment auquel la Division s'intéresse à travers son activité Soins à Domicile. L'activité Hôpitaux intensifiera ses actions commerciales auprès des établissements de grande et moyenne taille.

Par ailleurs, la Division s'engage dans le référencement de la vague 2 du Ségur de la Santé, aussi bien côté Soins à Domicile en qualité de logiciel Plateforme d'Intermédiation (PFI) et logiciel Dossier Patient Informatisé (DPI) que côté Hôpitaux en qualité de logiciel DPI.

Avec la prise de participation majoritaire dans la société CALIMED fin 2024, la **Division MEDICAL SOLUTIONS** complète son offre par les solutions SaaS Calimed (qui s'adresse aux chirurgiens libéraux) et easy-care (conçue pour des médecins généralistes et spécialistes). Par ailleurs, la Division affiche de fortes ambitions avec le déploiement de nouveautés destinées à améliorer l'Expérience Patient : l'IA vocale LOQUII, MS.Safe, l'agenda en ligne ou encore l'application patients Doctodispo.

Le Pôle **Intermédiation**, historiquement rattaché à la Pharmacie, inclut désormais la cible des médecins dans son activité et développe de nouveaux partenariats avec des laboratoires.

La Division E-CONNECT a complété son offre de mobilité par le terminal eS-KAP+ permettant la facturation mobile dont le déploiement débute dès le premier trimestre 2025. Les solutions de mobilité de KAPELSE sont en cours d'intégration par de nouveaux éditeurs. Dans le cadre de la généralisation de la dématérialisation de la carte Vitale en 2025, le lecteur Kap-eCV a d'ores et déjà été retenu par les acteurs majeurs représentant l'ensemble des professionnels de santé.

Des actions commerciales fortes seront menées afin de promouvoir une offre nouvelle NOVIACare auprès d'un marché plus large.

Après une année contrastée pour **la Division FINTECH**, NANCEO prépare le lancement d'une offre dédiée aux roboticiens et DISPAY proposera une version de son offre couvrant la totalité des besoins des pharmaciens en matière de paiement et intensifiera les efforts de commercialisation de sa solution autonome de paiement par carte bancaire.

Perspectives à l'international

En **Italie**, l'activité à destination des Grossistes-Répartiteurs compte accroître sa pénétration de marché et proposera un service d'externalisation du matériel qui constitue une demande forte des clients. L'activité Pharmacie, à la suite d'un renforcement de son équipe commerciale, a rehaussé son objectif de gains de clients sur l'ensemble du territoire.

En **Allemagne**, PHARMAGEST GERMANY s'appuiera sur un partenaire fort pour accélérer sa conquête de clients avec son LGO historique GAWIS en attendant le développement de son nouveau logiciel hybride, basé sur la technologie italienne.

Trois Divisions sont présentes **en Belgique** :

- PHARMAGEST, à travers sa filiale PHARMAGEST BELGIUM, repart à la conquête de clients en se concentrant sur des groupements et ASCA INFORMATIQUE commence la commercialisation de ses étiquettes électroniques ;
- AXIGATE LINK, à travers sa filiale MALTA BELGIUM, poursuit son déploiement de TitanLink auprès de clients et prospects ;
- E-CONNECT avec son offre NOVIACare déployée via des télé-assistants.

Au **Royaume-Uni**, la Division AXIGATE LINK poursuit sa croissance avec eMar, sa solution d'administration de médicaments s'adressant aux pharmacies spécialisées et aux care-homes. Après traduction et adaptation d'une version anglaise de TitanLink, la Division commencera sa commercialisation dès le 1^{er} trimestre 2025.

Le Pôle **Observance** bénéficiera d'une nouvelle version enrichie de son logiciel Multimed (double contrôle de la production des piluliers, pilotage des robots, ...), d'une amélioration de son offre de services (e-learning, ...) et d'un support commercial par la Division PHARMAGEST pour la commercialisation de ses robots Blient avec un potentiel fort plus particulièrement en Allemagne.

2. Actionnariat de la société

2.1. Autorisation de rachat d'actions par EQUASENS

Bilan du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 27 juin 2024, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément notamment aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de l'opération.

Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du 27 juin 2024 et prendra fin le 26 décembre 2025.

Au 31 décembre 2024, EQUASENS détient des actions propres, directement ou indirectement :

- 3 303 dans le cadre de contrats de liquidité ;
- 45 000 dans le cadre du plan de stock-options ;
- 94 422 dans le cadre de programmes de rachat d'actions ;

soit un total de 142 725 actions correspondant à 0,94% du capital social actuel.

En 2024, dans le cadre du contrat de liquidité, 118 659 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 51,55 € et 118 824 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 52,04 €.

EQUASENS dispose de 100% du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'Administration rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2024 pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 :

- Achats : 120 422 actions au prix moyen de 47,92 € ;
- Ventes : 119 323 actions au prix moyen de 48,47 €.

Au 31 mars 2025, la société détient 144 026 de ses actions, directement ou indirectement.

Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions

Il est proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur sont les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou du Groupe EQUASENS, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Il a paru souhaitable au Conseil d'Administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale du 27 juin 2024, mais à compter du 25 juin 2025. L'Assemblée permettrait alors à EQUASENS de poursuivre son processus d'achat de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre maximum de 1 517 412 actions.

Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou du Groupe EQUASENS, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée maximum de 18 mois, soit jusqu'au 24 décembre 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura à conférer au Conseil d'Administration les pouvoirs pour déterminer les conditions et les modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum).

2.2. Détention du capital social au 31 décembre 2024

2.2.1. Informations sur les détenteurs du capital ou droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement, à la date de clôture de l'exercice social, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Nom	Pourcentage de détention
MARQUE VERTE SANTE	+ de 50% et inférieur à 66,66%
LA COOPERATIVE WELCOOP	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%

Aucune action d'EQUASENS n'est détenue par EQUASENS (hors actions propres) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

2.2.2. Informations sur les opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Par application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, il est précisé, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune opération sur titres EQUASENS visée par l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été communiquée à l'AMF.

2.2.3. État de la participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2024, date de clôture du dernier exercice, la détention d'actions tant par le personnel d'EQUASENS que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce est inférieure à 3%.

2.3. Options d'achat d'actions

2.3.1. Options d'achat d'actions au profit des dirigeants mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 de la société EQUASENS a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place au sein d'EQUASENS et/ou de ses filiales (c'est-à-dire dont 50% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par EQUASENS) un plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions visées aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Chaque bénéficiaire a été informé personnellement par le Conseil d'Administration du nombre d'actions qu'il peut acquérir, le prix d'acquisition et la période pendant laquelle cette option peut être exercée.

Au cours de l'exercice 2020, 45 000 options d'achat d'actions ont été attribuées.

Par application de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

3. Informations diverses

L'Article 6 de l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 « relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales » est venu compléter les informations à renseigner dans le rapport de gestion (article L. 232-1 du Code de Commerce) et modifier les dispositions de l'article L. 22-10-35 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

3.1. Prêts inter-entreprises

Dans le cadre de leurs activités respectives et afin de financer ses besoins en trésorerie, la société EQUASENS a accordé un prêt à la société PROKOV EDITIONS, pour un montant de 5 000 000 €, afin de financer la prise de participation majoritaire à hauteur de 90% au capital de la société CALIMED. Le montant de ce prêt a été versé par EQUASENS à PROKOV EDITIONS le 18 décembre 2024 sous forme d'un virement bancaire.

3.2. Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que EQUASENS a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des charges constituant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit Code pour un montant global de 313 548 € et qui ont donné lieu à un impôt de 78 387 €.

3.3. Informations sur les ressources incorporelles essentielles

Conformément à l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023, lorsque la société est une grande entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce, le rapport de gestion comprend des informations sur les ressources incorporelles essentielles de la société, leur contribution au modèle économique de l'entreprise et leur création de valeurs.

« En sa qualité d'éditeur d'applicatifs de santé, le Groupe EQUASENS s'attache à transformer le monde de la santé via ses produits et solutions, en apportant la bonne information, au bon soignant, au bon moment, pour le bon patient. Cette stratégie « Patient Centré » traduit l'ADN social et sociétal du Groupe. Elle est fondée sur le principe que la technologie se doit d'être au service du soin et du patient : « Plus de technologie pour plus d'humain », Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration et Président du Comité Stratégique et RSE.

Du fait de cette stratégie, le Groupe EQUASENS se structure autour de piliers culturels solides :

- L'Humain, le capital le plus précieux : à travers sa culture d'entreprise, le Groupe EQUASENS a la volonté de faire de chacun de ses collaborateurs un véritable « Citoyen de la Santé et du Bien-être ». Conscient de l'importance de l'expertise et de la contribution de chaque collaborateur dans la réussite de sa stratégie, chaque talent est encouragé à trouver sa place, dans un environnement inspirant, respectueux et bienveillant ;
- La Santé, une ambition noble : l'écosystème de la santé est un ensemble complexe d'activités interconnectées qui contribuent à l'amélioration des soins aux patients et à la création de valeur pour les professionnels de santé. L'interopérabilité des offres du Groupe pour l'efficacité du système de santé ainsi que la mise à disposition d'informations de qualité en faveur de la santé et sécurité des patients constituent les principales valeurs ajoutées du Groupe ;

et de valeurs fortes insufflées par sa maison mère LA COOPERATIVE WELCOOP :

- L'expertise : chaque Citoyen est un expert de son domaine, un sachant qui a le sens de l'adaptabilité pour mettre son expertise à la portée et au service de tous ;
- La proximité : chaque Citoyen vit au plus près de la réalité de ses interlocuteurs et partenaires internes et externes ;
- L'anticipation : chaque Citoyen par son audace et sa créativité ne subit pas mais cultive un temps d'avance ;
- L'optimisme : chaque Citoyen est par définition positif dans l'action.

Ces informations constituent des informations en matière de durabilité ; elles sont développées à la Section 1.3 - Stratégie de l'État de Durabilité.

Précisément, les informations sur les aptitudes, les compétences et l'expérience des salariés, leur volonté d'améliorer les processus, les biens et les services constituent des informations en matière de durabilité se rapportant à des questions sociales qui sont développées à la Section 3.1 - Personnel de l'entreprise (ESRS S1) de l'État de Durabilité.

De même, les informations sur les choix stratégiques d'innovation technologique du Groupe, sur ses relations et son dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux constituent des informations en matière de durabilité se rapportant à des questions sociales qui sont développées à la Section 3.2 - Consommateurs et utilisateurs finaux de l'État de Durabilité.

3.4. Lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe veille au respect des règles applicables dans l'ensemble des pays dans lesquels il est implanté, y compris les règles visant à lutter contre l'évasion fiscale.

Aucune entité du Groupe n'est localisée dans un pays mentionné sur la liste française ou sur la liste européenne des juridictions fiscales non-coopératives (ex. la liste « noire » publiée par le Conseil de l'Union Européenne).

3.5. Lien Nation-Armée

Le Groupe EQUASENS n'a pas mis en place de politique et d'actions spécifiques visant à promouvoir le lien Nation-Armée et à soutenir l'engagement dans les réserves. Conformément à la législation en vigueur, un réserviste salarié a droit à une autorisation d'absence annuelle d'une durée minimale de 10 jours ouvrés par année civile au titre de ses activités d'emploi ou de formation dans la réserve opérationnelle militaire ou la réserve opérationnelle de la police nationale. Au-delà de sa durée d'autorisation d'absence annuelle, le réserviste salarié peut obtenir l'accord du Groupe pour effectuer une période d'emploi ou de formation au titre de la réserve opérationnelle militaire ou de la réserve opérationnelle de la police nationale pendant son temps de travail.

4. Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est présenté, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats d'EQUASENS au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en €)	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions ordinaires	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
• Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	108 444 916	114 555 511	112 708 436	108 630 561	103 202 187
Résultat avant impôts, participation, dotations	41 333 250	50 875 644	43 925 904	35 618 945	30 617 861
Impôts sur les bénéfices	936 965	2 926 726	3 283 671	3 024 342	5 960 943
Participation des salariés	2 182 502	2 859 167	2 774 584	2 362 528	2 094 436
Résultat après impôts, participation et dotations	31 245 092	40 712 393	34 235 442	27 664 737	18 092 063
Résultat distribué décidé par l'Assemblée Générale	18 967 656	18 967 656	17 450 244	15 932 831	14 415 419
Par action résultat après impôts et avant dotations	2,52	2,97	2,50	2,00	1,49
Par action résultat après impôts et dotations	2,06	2,68	2,26	1,82	1,19
Dividende attribué à chaque action	1,25 ⁽¹⁾	1,25	1,15	1,05	0,95
Effectif moyen des salariés de l'exercice	817	775	780	776	754
Montant de la masse salariale	34 441 360	34 028 311	31 255 195	30 345 269	28 455 950
Cotisations sociales et avantages sociaux	16 522 874	16 232 494	15 232 570	14 654 833	13 561 351

⁽¹⁾ Proposition relative à l'exercice clos le 31 décembre 2024 soumise à l'Assemblée Générale du 25 juin 2025.

5. Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice que propose le Conseil d'Administration est conforme à la loi ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 31 245 092,03 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 245 092,03 €
Report à nouveau	113 447 175,02 €
À la disposition des actionnaires	144 692 267,05 €
Dividende (1,25 € par action)	18 967 656,25 €
Le solde, soit : est affecté au compte « report à nouveau ».	125 724 610,80 €

Les capitaux propres s'élèveront, y compris les subventions d'investissements nettes d'amortissements, à 149 238 988,40 €.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 4 juillet 2025 auprès de UPTEVIA chargée de la gestion des titres.

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2021	1,05 €	1,05 €	1,05 €
31/12/2022	1,15 €	1,15 €	1,15 €
31/12/2023	1,25 €	1,25 €	1,25 €

6. Autres points présentés à l'Assemblée

6.1. Conventions réglementées

Nous vous indiquons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que trois conventions réglementées antérieurement autorisées et approuvées se sont poursuivies en 2024.

Ces opérations dûment autorisées par votre Conseil d'Administration vous sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

6.2. Rémunérations allouées aux membres du Conseil

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des rémunérations allouées aux Administrateurs que nous vous proposons de fixer à 90 000 € pour l'année 2025.

Nous allons maintenant vous présenter la dernière partie de ce rapport consacré à l'État de Durabilité, ainsi que le rapport de l'Auditeur de Durabilité sur ces informations émis par la société BM&A, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024.

Puis, nous vous présenterons :

- Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prescrit par l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes établis par la société « BATT AUDIT » et la société « KPMG », nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

À l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'Administration.

21.2.2. État de Durabilité

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

ÉTAT DE DURABILITÉ
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2025

1. Informations générales

1.1. Base de préparation

1.1.1. Base Générale pour la préparation des états de Durabilité (BP-1)

Les informations présentées dans l'État de Durabilité couvrent le périmètre consolidé du Groupe EQUASENS, sauf mention contraire explicite, couvrant les pays où le Groupe est présent : France, Italie, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Ile-Maurice, Royaume-Uni, et Irlande.

Le périmètre de consolidation est identique au périmètre des états financiers à l'exception de CALIMED intégrée le 27 décembre 2024 et qui par son activité et la période n'a pas d'impact significatif sur le présent État de Durabilité. Aucune des filiales incluses dans la consolidation n'est exemptée en vertu, respectivement, de l'article 19 bis, paragraphe 9, ou de l'article 29 bis, paragraphe 8, de la directive 2013/34/UE.

Les informations relatives au Groupe EQUASENS fournies dans l'État de Durabilité sont complétées par des informations sur les impacts, risques et opportunités matériels liés au Groupe en raison de ses relations d'affaires directes et indirectes dans sa chaîne de valeur amont et aval. Le Groupe EQUASENS inclut donc les impacts, risques et opportunités matériels liés à sa chaîne de valeur en tenant compte à la fois du résultat de son processus de vigilance raisonnable, de son évaluation de la matérialité et du respect de toute exigence spécifique liée à la chaîne de valeur dans les différents ESRS.

Le Groupe EQUASENS n'a fait pas usage :

- de l'option qui lui permet d'omettre une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations.
- d'exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation.

1.1.2. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

Horizons temporels

Le Groupe EQUASENS applique la définition des horizons temporels prévus par les normes à savoir :

- pour l'horizon temporel à court terme : 1 an,
- pour l'horizon temporel à moyen terme : de 2 à 5 ans,
- pour l'horizon temporel à long terme : plus de 5 ans.

Estimations concernant la chaîne de valeurs

Le Groupe a eu recours à des indicateurs incluant des données relatives à la chaîne de valeur en amont et en aval qui sont estimées à l'aide de sources indirectes, comme des données relatives aux moyennes sectorielles ou d'autres approximations. Les indicateurs concernés sont notamment ceux relatifs à la durée de vie des matériels informatiques commercialisés par le Groupe (Cf. Section 2.4.6) qui ont été préparés sur la base de moyennes sectorielles et donnant un niveau d'exactitude plutôt faible. Le Groupe entend élargir ses consultations de parties prenantes externes (fournisseurs) afin d'affiner sa compréhension de sa chaîne de valeur.

Sources d'incertitudes quant aux estimations et aux résultats

Au titre de 2024, le Groupe EQUASENS a procédé à une consultation d'un panel représentatif de ses parties prenantes externes (fournisseurs et clients), ainsi qu'à une consultation de ses parties prenantes internes (collaborateurs) et estime avoir un degré de confiance satisfaisant au regard des résultats obtenus. Aussi, le Groupe n'a pas communiqué d'indicateur quantitatif ou de montant monétaire faisant l'objet d'un niveau d'incertitude élevé, sauf cas particuliers précisés dans le corps de texte.

Les informations en matière de durabilité ont été établies dans un contexte de première application des exigences légales et réglementaires résultant de la transposition de la directive CSRD. Cette première année d'application de la directive et des analyses de double matérialité qu'elle requiert, est caractérisée par des incertitudes sur l'interprétation des textes, l'absence de pratiques établies ou de données comparatives et de benchmarks fiables, en particulier au niveau sectoriel, ainsi que par des difficultés de collecte de données en particulier au sein de la chaîne de valeur. Le Groupe s'est donc attaché à appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement du rapport de durabilité, sur la base des informations disponibles, dans les délais d'établissement du rapport de durabilité.

Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

Cette disposition est non applicable au titre de 2024. Néanmoins, la préparation et la présentation des informations en matière de durabilité ont subi des modifications par rapport aux périodes de reporting précédentes, du fait de l'évolution du format de reporting de la Déclaration de Performance Extra-Financière à l'État de Durabilité. Le périmètre de reporting a également évolué pour intégrer les filiales ayant rejoint le Groupe en 2023 à savoir EQUASENS GERMANY, PHARMAGEST GERMANY et OPTIPHARM PLUS ainsi que DIGIPHARMACIE en 2024.

Erreurs de reporting concernant les périodes antérieures

Cette disposition est non applicable au titre de 2024.

Publication d'informations issues d'autres actes législatifs

Le présent État de Durabilité intègre en Section 2.1 les informations dites de « Taxinomie Verte » à publier en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil et des règlements délégués de la Commission qui précisent le contenu et autres modalités de ces publications.

Incorporation d'informations au moyen de renvois

Le Groupe EQUASENS a pris le parti d'intégrer directement dans son État de Durabilité l'ensemble des informations nécessaires pour qu'il soit auto-porteur. Les renvois figurant dans le rapport sont internes au présent État de Durabilité.

Utilisation des dispositions devant entrer en vigueur progressivement

Le Groupe EQUASENS compte un nombre moyen de plus de 750 salariés au cours de l'exercice.

En vertu de l'Appendice C de l'ESRS 1, le Groupe EQUASENS a décidé d'avoir recours à l'entrée en vigueur progressive des exigences de publications suivantes :

- ESRS 2 - SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur - Paragraphe 40 b) et c).
- ESRS 2 - SBM-3 - Impacts, Risques et Opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique paragraphe 48 e).
- ESRS E1 - E1-9 - Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et des opportunités potentielles liées au climat.
- ESRS E2 - E2-6 - Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la pollution.
- ESRS E5 - E5-6 - Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.
- ESRS S1 - S1-7 - Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise.

1.2. Gouvernance

1.2.1. Rôle des organes d'Administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

Conseil d'Administration

La plus haute autorité décisionnelle au sein du Groupe EQUASENS est le Conseil d'Administration et ses comités. Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et fonctions	Administrateur Indépendant	Comité	Expertise et expérience acquises
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i> Administrateur	Non	Président du Comité Stratégique et RSE	Connaissance des métiers du Groupe EQUASENS (vision stratégique), développement national et international, stratégie de durabilité, leadership et culture d'entreprise
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général</i> Administrateur	Non	/	Développement national et international du Groupe EQUASENS, stratégie de durabilité, innovations et technologies, gestion des parties prenantes
Monsieur Grégoire DE ROTALIER <i>Directeur Général Délégué</i> Administrateur	Non	/	Développement national et international de la Division AXIGATE LINK, stratégie de durabilité, innovations et technologies, gestion des parties prenantes
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Administrateur</i>	Non	/	Connaissance de LA COOPERATIVE WELCOOP (maison mère), stratégie de durabilité, leadership et culture d'entreprise
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	Non	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Anne PHILIPONA-HINTZY <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations	Expertise de la finance, de la comptabilité et du développement durable (CSRD)
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	Non	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Anne LHOTE <i>Administratrice</i>	Non	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Expertise de la finance et de la comptabilité, conformité réglementaire
Madame Sophie MAYEUX <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	Membre du Comité Stratégique et RSE	Communication et sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociétaux
Madame Céline GRIS <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	Membre du Comité Stratégique et RSE	Développement à l'international et RSE
Madame Émilie LECOMTE <i>Administratrice</i>	Non	/	Connaissance de l'activité de pharmacien
LA COOPERATIVE WELCOOP <i>Représentée par Monsieur Jean-Pierre DOSDAT, Administrateur</i>	Non	/	Connaissance de l'activité de pharmacien

Sur les douze Administrateurs, deux sont des membres exécutifs : Monsieur Denis SUPPLISSON - Directeur Général, et Monsieur Grégoire DE ROTALIER - Directeur Général Délégué.

Deux membres de la délégation du personnel du Comité Social et Économique (CSE) et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'Administration. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, la société n'est pas soumise à l'obligation de désigner des Administrateurs représentant les salariés en sa qualité de filiale indirecte de LA COOPERATIVE WELCOOP elle-même soumise à cette obligation.

Au 31 décembre 2024, la part de membres féminins composant le Conseil d'Administration est de 41,7%. La part d'administrateurs indépendants est de 25%.

Au sein du Conseil d'Administration, le Comité Stratégique et RSE, composé de trois membres intervient dans les processus, contrôles et procédures visant à contrôler, gérer et surveiller les impacts, risques et opportunités. Le Comité Stratégique et RSE a notamment pour missions de :

- Donner son avis au Conseil d'Administration sur les grandes orientations stratégiques de la Société et notamment sur les axes de développement, les opportunités de croissance externe ou de désinvestissements, les accords ou partenariats significatifs et les opérations sur le capital de la Société ;
- Suivre et analyser les évolutions de l'environnement concurrentiel ;
- Identifier les thématiques de la RSE les plus importantes pour l'entreprise et notamment distinguer les thématiques porteuses de risques de celles qui recèlent des opportunités.

Comité de Direction

Chargé de décliner les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration et de procéder à la mise en œuvre opérationnelle des politiques et actions relatives aux impacts risques et opportunités matériels, le Comité de Direction du Groupe EQUASENS est constitué de neuf membres exécutifs (dont 33% de sexe féminin).

Nom et prénom	Fonction
Monsieur Denis SUPLISSON	Directeur Général
Monsieur Grégoire DE ROTALIER	Directeur Général Délégué, Directeur de la Division AXIGATE LINK
Monsieur Damien VALICON	Directeur Général Délégué, Directeur de la Division PHARMAGEST
Monsieur Dominique GOURSAUD	Directeur de la Division MEDICAL SOLUTIONS
Monsieur Franck FAVIER	Directeur de la Division E-CONNECT
Monsieur Nicolas LAFON	Directeur de la Division FINTECH
Madame Frédérique SCHMIDT	Directrice Administrative et Financière
Madame Sabrina GHARBI	Directrice des Ressources Humaines
Madame Nöelle STOULIG	Directrice de la communication

Rôles et responsabilités des organes d'Administration

La gouvernance du développement durable s'organise autour des instances suivantes :

- **Le Conseil d'Administration d'EQUASENS** qui joue un rôle essentiel dans la conduite des affaires en définissant la stratégie, en supervisant la direction, en gérant les risques, en faisant la promotion d'une culture d'intégrité et de responsabilité et en protégeant les intérêts des actionnaires. Le Conseil d'Administration est lui-même composé de comités spécialisés ad hoc complémentaires : le Comité des Rémunérations adossé au Comité d'Audit et le Comité Stratégique et RSE.
- **Le Comité d'Audit et des Rémunérations** reçoit des informations régulières sur les questions de développement durable. Il supervise le processus de reporting, l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques y compris en matière de développement durable et, le cas échéant, les audits internes y étant associés. Le Comité définit les critères de rémunérations variables du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués et évalue leur niveau de réalisation.
- **Le Comité Stratégique et RSE** qui a pour missions d'examiner : le dialogue avec les parties prenantes, la surveillance des principaux impacts, risques et opportunités (IRO) en matière environnementale, les politiques sociales et principaux axes de transformations organisationnelles menés par le Groupe, l'ensemble des informations publiées par le Groupe en matière sociétale et environnementale, en s'assurant en particulier que les vérifications adéquates ont été réalisées par un prestataire de services d'assurance indépendant et les orientations principales et résultats de la politique de responsabilité sociale et environnementale. Ces contrôles et procédures spéciaux appliqués aux IRO s'appuient sur le dispositif de contrôle interne présenté en Section 1.2.5 du présent État de durabilité. Le Comité Stratégique et RSE est présidé par Monsieur Thierry CHAPUSOT, compte tenu de sa connaissance du Groupe, de son expertise notamment en matière de croissance externe, et de sa volonté de placer la responsabilité sociale et environnementale comme axe majeur de la stratégie du Groupe au cœur des réflexions du Conseil d'Administration qu'il préside également.
- **Le Comité de Direction** agit en tant que comité de pilotage des questions de développement durable du Groupe en définissant la stratégie et les politiques clés. Chacun de ses membres est chargé de faire progresser la feuille de route via la définition d'actions et de cibles liées à des enjeux RSE qui leurs sont attribués. Collégalement, ils participent activement au processus de prise de décision concernant les initiatives de développement durable, tout en veillant à ce que les activités commerciales du Groupe s'alignent sur ses engagements, notamment ceux en matière de conduite des affaires. Le Comité de Direction rend compte des avancées et des résultats au Comité Stratégique et RSE par l'intermédiaire du Directeur Général qui le dirige.

Expertises et formations

Le Conseil d'Administration, intègre un certain nombre de compétences et d'expertises en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Celles-ci continueront d'être développées pour superviser les enjeux de durabilité. À ce titre, le Groupe EQUASENS a proposé aux membres de son Conseil d'Administration un plan de formation triennal (2024 - 2026) qui intègre les axes ci-après :

- Le renforcement des compétences et connaissances des membres du Conseil sur les métiers du Groupe, les informer sur l'évolution des affaires, des tendances de marché, et des enjeux du secteur de la Santé ;
- Le rappel des responsabilités des membres du Conseil, l'appréhension de l'environnement juridique et réglementaire, la mise en œuvre d'une conduite éthique, intégrée et transparente des affaires ;
- La maîtrise des points clés qui nécessitent une vigilance constante dans l'analyse et l'arrêt des comptes pour maintenir la compétitivité de l'organisation et la satisfaction des parties prenantes ;
- L'arbitrage des enjeux de performance des dirigeants pour dégager ceux qui s'inscrivent au mieux dans la durabilité de la société.

En matière de durabilité, plusieurs expertises sont déjà présentes au sein du Conseil d'Administration et garantissent qu'EQUASENS opère de manière responsable et éthique :

- Connaissance des réglementations : une compréhension approfondie des lois et des réglementations en matière d'éthique, de conformité et de responsabilité sociale des entreprises est essentielle. Cela inclut des connaissances sur les lois anti-corruption, la protection des données, et les normes de travail.
- Gestion des conflits d'intérêts : capacité à identifier et à gérer les conflits d'intérêts potentiels au sein du Groupe, en veillant à ce que les décisions soient prises dans le meilleur intérêt de l'organisation.
- Responsabilité sociale des entreprises (RSE) : connaissance des pratiques de RSE et de leur intégration dans la stratégie globale de l'entreprise, y compris les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- Audit et évaluation : compétences en matière d'audit pour évaluer la conformité aux politiques et aux normes éthiques, ainsi que pour identifier les domaines d'amélioration.
- Analyse des parties prenantes : capacité à comprendre les attentes et les préoccupations des différentes parties prenantes (actionnaires, employés, clients, communautés) en matière d'éthique et à intégrer ces considérations dans la prise de décision.

Les membres du Comité de Direction, et plus globalement les Dirigeants des principales filiales, ont également bénéficié de journées de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

En matière de durabilité, le Comité de Direction intègre des membres ayant une expertise en :

- Évaluation des risques : la capacité à identifier et à évaluer les risques (y compris éthiques) auxquels l'entreprise peut être confrontée, ainsi qu'à mettre en place des mécanismes pour les atténuer
- Développement de politiques éthiques : compétences dans la création et la mise en œuvre de politiques et de codes de conduite qui promeuvent des pratiques commerciales éthiques au sein de l'organisation.
- Formation et sensibilisation : expertise dans la conception et la mise en œuvre de programmes de formation pour sensibiliser les employés aux enjeux éthiques et aux comportements attendus.
- Communication : compétences en communication pour promouvoir une culture d'éthique au sein de l'entreprise, y compris la capacité à aborder des sujets sensibles et à encourager un dialogue ouvert.
- Gestion des plaintes et des signalements : expertise dans la gestion des mécanismes permettant aux employés et aux parties prenantes de signaler des comportements contraires à l'éthique, tout en garantissant la protection des lanceurs d'alerte.

Ces compétences et expertises, alimentent la stratégie du Groupe et ses réponses aux impacts, risques et opportunités (IRO) matériels de l'entreprise.

1.2.2. Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2)

Le développement durable devient une composante de plus en plus importante de la stratégie du Groupe et de son modèle économique. C'est à ce titre qu'en 2024 les différents organes d'administration, de direction et de surveillance ont été régulièrement informés des enjeux de durabilité et de la manière dont ils ont été traités au cours de la période de reporting.

Le développement durable est abordé et traité au niveau des comités, pour les sujets relevant de la responsabilité de ces comités et tels que qu'énoncés en Section 1.2.1.

- Le Comité d'Audit et des Rémunérations, qui se tient trimestriellement, évoque régulièrement les sujets de développement durables, ce qui lui a permis d'effectuer un suivi de l'avancée des travaux relatifs à la mise en place du présent État de Durabilité.

- Le Comité Stratégique et RSE, lors de ses réunions semestrielles a :
 - supervisé le processus d'appel d'offres pour le choix des auditeurs de l'État de Durabilité ;
 - validé les travaux menés au titre de la Déclaration de Performance Extra-Financière 2023 et notamment examiné les informations extra-financières, revu la cartographie, l'évaluation et l'examen des enjeux extra-financiers, la méthodologie de reporting et l'audit externe indépendant des informations extra-financières (y compris les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre, l'exhaustivité et la sincérité des informations, et l'émission d'un rapport d'un tiers indépendant sur la déclaration extra-financière consolidée, c'est-à-dire un « examen d'assurance modérée ») ;
 - supervisé le déroulé méthodologique de la démarche de double matérialité, et ce incluant les processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels du Groupe et de vigilance raisonnable associée (dialogue avec les parties prenantes, identification et évaluation des impacts négatifs, remédiation des impacts négatifs). Étant donné la mise en place en cours d'exercice, le Comité n'a pas été en capacité de procéder à une première évaluation des politiques, actions, indicateurs et cibles adoptés.
- Le Comité de Direction, lors de ses réunions mensuelles et dans le cadre de réunions dédiées, a contribué à l'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels ainsi qu'à la mise en place des politiques, actions, indicateurs et cibles permettant d'y répondre.

Le Comité d'Audit et des Rémunérations et le Comité Stratégique et RSE, par l'intermédiaire de leurs Présidents, ont effectué des restitutions de leurs travaux lors des Conseils d'Administration. En complément, le Conseil d'Administration, dans sa collégialité, a pu bénéficier de points d'avancement incluant le Directeur Général et le Responsable RSE du Groupe.

À travers leurs réunions, le Conseil d'Administration, ses Comités et le Comité de Direction intègrent les impacts, risques et opportunités dans leur surveillance de la stratégie de l'entreprise. Cela inclut leurs décisions concernant les transactions majeures et leurs processus de gestion des risques. Ils tendent à trouver des compromis équilibrés entre les différents enjeux sociaux, environnementaux et économique.

Le Comité Stratégique et RSE, et par extension le Conseil d'Administration dans son ensemble, a pris connaissance de l'intégralité des impacts, risques et opportunités matériels identifiée au cours de la période de reporting, dont le traitement opérationnel est délégué au Directeur Général et son Comité de Direction.

1.2.3. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)

Les mécanismes d'incitation mis en place par le Groupe concernent, au titre de 2024, l'ensemble des membres du Comité de Direction du Groupe EQUASENS qui ont, au titre de leurs contrats de travail, à hauteur de 15% de leurs rémunérations variables une prime sur objectif assujettie à l'atteinte d'un objectif RSE. Concernant Messieurs Denis SUPPLISSON, Grégoire DE ROTALIER et Damien VALICON, respectivement Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, leurs performances sont évaluées par rapport à des impacts spécifiques en matière de durabilité à savoir :

- Pour M. Denis SUPPLISSON, la mise en place au sein du Groupe EQUASENS d'une gouvernance RSE opérationnelle en mobilisant des référents sur chacune des thématiques.
- Pour M. Grégoire DE ROTALIER, la mise en place d'une politique Green IT au sein de la Direction des Services d'Information (DSI) du Groupe avec notamment le développement de logiciels « Green by design », la gestion optimale de la capacité des serveurs d'hébergements et l'optimisation des ressources liées aux Data centers ;
- Pour M. Damien VALICON, le verdissement de la flotte automobile (en lien avec politiques d'achats responsables).

Au regard de la progression de ses travaux au cours de l'exercice 2025, le Groupe compte faire évoluer ses pratiques en matière de mécanismes d'incitation pour évaluer les performances par rapport à des cibles et/ou des impacts spécifiques en matière de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au titre de l'exercice 2024, aucun élément de rémunération lié directement à des considérations relatives au climat (réduction quantitative des émissions de GES) n'a été comptabilisé.

Le Conseil d'Administration, sur la base des travaux du Comité d'Audit et des Rémunérations, procède à une évaluation qualitative de la performance du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Ce même comité est chargé chaque année d'approuver et d'actualiser les modalités des mécanismes d'incitation.

1.2.4. Déclaration sur la vigilance raisonnable (GOV-4)

Le Groupe EQUASENS n'est pas soumis à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre et ne publie donc pas de plan de vigilance. Par son appartenance à LA COOPÉRATIVE WELCOOP, le Groupe se prépare à se conformer à la future directive européenne sur le devoir de vigilance en matière de développement durable des entreprises (CS3D) qui vise à encourager un comportement durable et responsable des entreprises et à intégrer les droits de l'Homme et les considérations environnementales dans les activités et la gouvernance des entreprises.

Table de correspondance

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes dans l'État de Durabilité
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	• Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes (GOV-2) • Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3) • Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
Dialoguer avec les parties prenantes	• Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2) • Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) • Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels (MDR-P)
Identifier et évaluer les impacts négatifs	• Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) • Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
Agir pour remédier à ces impacts négatifs	• Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels (MDR-A) • ESRS thématiques : actions, y compris les plans de transition servant à remédier aux impacts
Suivre l'efficacité de ces efforts	• Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels (MDR-M) • Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles (MDR-T) • ESRS thématiques : indicateurs et cibles

1.2.5. Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité (GOV 5)

La gestion des risques et les dispositifs de contrôles internes liés aux enjeux de durabilité s'inscrivent dans le cadre de la gestion des risques du Groupe EQUASENS. Les risques de durabilité figurent dans les grandes catégories étudiées par le Groupe :

- les risques stratégiques,
- les risques opérationnels inhérents aux activités,
- les risques sociaux, sociétaux et environnementaux,
- les risques réglementaires et juridiques,
- les risques financiers.

Aux fins du présent État de Durabilité, le Groupe EQUASENS a mené une analyse de double matérialité qui englobe l'ensemble de ses activités et sa chaîne de valeur. Cet exercice a poussé le Groupe à ne plus uniquement fonder son analyse sur la base de la matérialité financière (simple) mais également à intégrer la matérialité d'impact (Cf. Section 1.4.1.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels).

La méthode d'évaluation des risques s'appuie sur les méthodes d'évaluations des risques du Groupe :

- L'analyse financière a été réalisée sur les mêmes échelles d'ampleurs et de probabilités que celles qui préexistaient pour la cartographie des risques du Groupe. La criticité découle de la moyenne entre l'ampleur et la probabilité. Les risques ayant une criticité élevée sont considérés comme prioritaires.
- La mesure de matérialité d'impact a conduit le Groupe EQUASENS à se munir de nouvelles échelles de cotation pour mesurer la sévérité d'impact (qui intègre des notions d'ampleur, d'étendue et d'irrémediabilité) et la probabilité d'occurrence de l'impact. La criticité découle de la moyenne entre la sévérité et la probabilité. Les risques ayant une criticité élevée sont considérés comme prioritaires.

L'exercice de double matérialité a confirmé certains risques qui avaient été identifiés préalablement par la matérialité simple effectuée lors des exercices précédents et les a enrichi notamment sur la dimension environnementale. Les principaux risques identifiés correspondent aux Impacts Risques et Opportunités (IRO) matériels détaillés en Section 1.3.3 et les stratégies élaborées (politiques, actions, cibles et métriques) pour les atténuer sont développées au sein des différentes sections y afférentes.

Les équipes de l'Audit et du Contrôle Interne, en charge l'évaluation des risques et des contrôles internes, travaillent en synergie avec les équipes responsables du processus d'information en matière de durabilité (Direction administrative, Marketing et communication, ...)

Les travaux de l'Audit et du Contrôle Interne sont régulièrement communiqués aux organes d'administration, de direction et de surveillance, notamment dans le cadre des Comités d'Audit et des Rémunérations qui se tiennent trimestriellement. La Direction Générale et la Direction financière et du Groupe sont également informées de ces travaux.

Il est à noter que les travaux de l'Audit et du Contrôle Interne portant sur le processus d'informations en matière de durabilité font l'objet de vérification par un vérificateur externe de l'État de Durabilité (anciennement organisme tiers indépendant). En premier lieu, il vérifie :

- la pertinence de la démarche d'analyse de l'entité relative au processus de double matérialité au regard de l'objectif consistant à ce que le résultat de ce processus aboutisse à la divulgation des impacts, risques et opportunités matériels ; et
- la correcte description de cette démarche d'analyse dans le rapport de gestion au regard de l'objectif consistant à permettre la compréhension de cette démarche.

En deuxième lieu, il vérifie spécifiquement celles des informations publiées qu'il estime présenter un risque important de non-conformité aux textes qui les régissent, y compris aux ESRS, et/ou pour lesquelles il existe des attentes fortes des utilisateurs de ces informations.

En complément, les commissaires aux comptes, en charge de la certification des comptes sont tenus de :

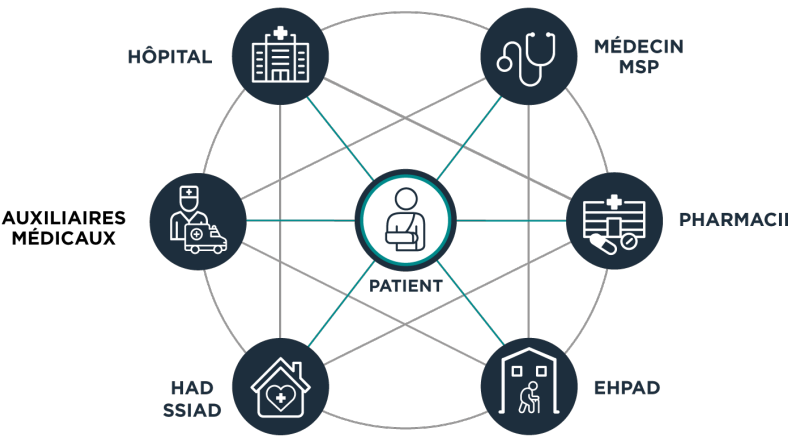
- vérifier que le rapport de gestion a été établi conformément aux exigences légales applicables, à l'exclusion des exigences relatives aux informations en matière de durabilité, informations dont ils doivent cependant vérifier, pour celles d'entre elles qui sont significatives au regard des comptes et qui peuvent être directement rapprochées des comptes, la concordance avec les comptes ;
- déterminer, à la lumière de la connaissance et de la compréhension de l'entreprise et de son environnement acquises au cours de l'audit, si des inexactitudes significatives existent ;
- rendre compte de ses conclusions sur ces deux points dans son rapport d'audit.

1.3. Stratégie

1.3.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)

Stratégie

Le Groupe EQUASENS est spécialisé dans les solutions informatiques pour le secteur de la santé. Il intervient également dans la conception d'équipements électroniques, de solutions digitales et robotiques de santé, ainsi que dans l'accès aux financements pour les professionnels de santé. Le Groupe EQUASENS équipe toutes les catégories d'établissements de santé – EHPAD, hôpitaux, SSIAD, HAD, CPTS, MSP – et les professionnels de santé libéraux comme les pharmaciens, les médecins, les infirmiers et les kinésithérapeutes. En parallèle de ces activités, le Groupe se spécialise dans les solutions d'interopérabilité pour améliorer la coordination des acteurs de santé et les échanges de données autour du patient.



Pour répondre aux différents marchés et typologies de clientèles, le Groupe EQUASENS est organisé en Divisions :

- La Division PHARMAGEST : éditeur de logiciels et de solutions connectées pour les pharmacies en Europe. La Division adresse les marchés de la pharmacie en France, en Italie, en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne et de l'Observance ;
- La Division AXIGATE LINK : éditeur de logiciels pour les établissements et services médico-sociaux en Europe. La Division se positionne sur les marchés des établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes en France, en Belgique et au Royaume-Uni, le marché des services de soins infirmiers à domicile et d'hôpital à domicile, le marché des hôpitaux et des groupements hospitaliers, ainsi que le marché de la télémedecine ;
- La Division MEDICAL SOLUTIONS : éditeur de logiciels pour les médecins libéraux, en cabinet et en groupe, MSP, CPTS, médecins libéraux exerçant à l'hôpital, les chirurgiens libéraux, les auxiliaires médicaux (infirmiers et kinésithérapeutes) ;
- La Division E-CONNECT : concepteur et fabricant d'appareils et de dispositifs électroniques connectés à destination des professionnels de santé et des patients ;
- La Division FINTECH : solutions de financement de biens en location pour les professionnels de santé et autres secteurs tertiaires.

L'essentiel des effectifs physiques du Groupe est situé en Europe. Aussi, sur l'ensemble des collaborateurs que compte le Groupe EQUASENS à la clôture de l'exercice, la répartition géographique est la suivante :

Pays	2024		2023	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
France	1 181	83,40%	1 128	87,58 %
Italie	128	9,04%	96	7,45 %
Belgique	41	2,90%	37	2,87 %
Ile Maurice	22	1,55%	16	1,24 %
Royaume-Uni	11	0,78%	8	0,62 %
Allemagne	33	2,33%	2	0,16 %
Luxembourg	0	0,0%	1	0,08 %
TOTAL	1 416	100,00%	1 288	100,00%

Il est précisé que le Groupe EQUASENS ne commercialise pas de produits et services interdits sur certains marchés.

Conformément à l'appendice C de l'ESRS 1, le Groupe EQUASENS ne publie ni de ventilation du chiffre d'affaires total, tels qu'il figure dans les états financiers, par grands secteurs relevant des ESRS, ni de liste des autres grands secteurs relevant des ESRS.

Le Groupe EQUASENS n'est pas actif dans le secteur des combustibles fossiles, de la production de produits chimiques, des armes controversées, et de la culture et la production de tabac.

Les principaux objectifs en matière de durabilité sont déclinés dans les prochaines sections thématiques. Ils peuvent néanmoins se résumer comme une volonté de meilleure compréhension et d'intégration de la chaîne de valeur amont pour répondre aux enjeux environnementaux, le maintien d'une veille sociale pour les besoins internes, une structuration croissante de ses relations avec les parties prenantes externes, et l'amélioration continue de ses pratiques éthiques. Ces objectifs peuvent se décliner sur l'ensemble des produits et services du Groupe, l'ensemble de ses clients et zones géographiques associées.

Les principaux produits et/ou services importants évalués au regard des objectifs en matière de durabilité du Groupe EQUASENS sont d'une part ses solutions logicielles destinées à l'ensemble de ses typologies de clients professionnels de santé et d'autre part ses solutions matérielles qui s'adressent à tous les acteurs de santé, qu'ils soient fixes (cabinet, officine, établissement, ...) ou en mobilité.

Le Groupe EQUASENS a conscience que sa stratégie doit évoluer pour intégrer de manière plus prépondérante les enjeux de durabilité et notamment les enjeux environnementaux liés à ses solutions logicielles et matérielles (changement climatique, pollution, économie circulaire). Le Groupe a pour ambition de renforcer son organisation en vue d'améliorer son reporting de durabilité. Cela passera par une augmentation des ressources allouées à la RSE dans les prochains exercices.

Modèle économique et Chaîne de valeur

L'écosystème de la santé

L'écosystème de la santé est un ensemble complexe d'activités interconnectées qui contribuent à la création de valeur pour les patients et les professionnels de santé. Ses principales composantes sont :

- La Recherche et Développement (R&D) : recherche scientifique pour développer de nouveaux traitements, médicaments, dispositifs médicaux et technologies de santé. Cela peut impliquer des essais cliniques et des études précliniques.
- La fabrication et production : une fois les produits développés, ils doivent être fabriqués. Cela se traduit par la production de médicaments, de dispositifs médicaux et d'autres produits de santé, en respectant des normes de qualité strictes.
- La distribution : les produits de santé doivent être distribués aux établissements de santé, pharmacies et autres points de vente. Cela implique la logistique, le stockage et la gestion des stocks.
- Les services de santé : prestations de soins médicaux par des professionnels de santé, tels que médecins, infirmiers, et autres praticiens (consultations, traitements, interventions chirurgicales, soins à domicile,...).
- Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : l'intégration des technologies numériques dans le secteur de la santé, comme les dossiers médicaux électroniques, les systèmes de gestion des patients et les outils de télémédecine, joue un rôle crucial dans l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des soins.
- La gestion et administration : cela inclut la gestion des établissements de santé, la planification des ressources, la gestion financière et la conformité réglementaire. Une bonne gestion est essentielle pour assurer la viabilité et l'efficacité des services de santé.
- La formation et éducation : la formation des professionnels de santé est essentielle pour garantir des soins de qualité. Cela couvre la formation initiale, la formation continue et le développement professionnel.
- Le suivi et évaluation : cette étape implique le suivi des résultats des soins, l'évaluation de la qualité des services et l'analyse des données pour améliorer les pratiques et les résultats de santé.
- L'engagement des patients : impliquer les patients dans leur propre parcours de soins, en les éduquant et en les encourageant à participer activement à leur santé.

EQUASENS est un acteur important dans l'écosystème de la santé, en fournissant des solutions numériques innovantes qui adressent la quasi-totalité de ses composantes et qui permettent aux professionnels de santé de se concentrer sur les prestations de soins.

Chaîne de valeur amont au Groupe EQUASENS

Pour ce faire, le Groupe EQUASENS appuie son modèle économique sur les principales ressources (intrants) suivantes :

- Une bonne connaissance des acteurs de la santé : l'approche pluridisciplinaire du Groupe favorise une bonne compréhension des tendances du marché, des besoins des clients et de la concurrence.
- Des Hommes, des métiers et expertises : le Groupe compte au sein de ses équipes, des ingénieurs au service de l'innovation et de la R&D, des commerciaux et technico-commerciaux experts, des collaborateurs au service clients et des formateurs.
- Le numérique et l'interopérabilité :
 - les matériels informatiques : serveurs, ordinateurs, périphériques, et autres équipements nécessaires tant au développement et à l'hébergement des solutions que l'équipement électronique et robotique des professionnels de santé.
 - les logiciels : outils de développement, systèmes d'exploitation, bases de données et autres logiciels nécessaires pour créer des applications interopérables.
 - les infrastructures réseaux pour assurer la souveraineté, la sécurité, la communication et l'hébergement des données de Santé (HDS).
- L'accès au financement via les partenaires bancaires, l'ouverture du capital et l'accès aux subventions et aides.
- Une vision de partenariats et collaborations avec ses fournisseurs et partenaires stratégiques.
- Une centrale d'achats et un réseau d'agences de proximités au plus proche des clients, favorisant des délais de livraisons courts et à moindre impact carbone.

Le Groupe EQUASENS a mis en place des mesures spécifiques visant à garantir l'obtention, le développement et la sécurisation de chacune de ces ressources entrantes. Cette gestion des ressources fait également partie intégrante du processus de gestion des risques du Groupe, présentée en Section 1.2.5. du présent État de Durabilité.

Étant au plus près des professionnels de santé et des patients, l'essentiel de la chaîne de valeur du Groupe EQUASENS se situe principalement en amont. Il est possible de distinguer différents niveaux de fournisseurs :

- Les fournisseurs issus du premier rang, permettant l'obtention des intrants précédemment évoqués. Ils interviennent dans le capital industriel (ex. assemblage de produits finis, emballage et distribution), le capital humain (ex. externalisation de recrutement), le capital informatique (fournisseurs de matériels informatiques, fournisseurs de services hébergés, fournisseurs de bases de données médicales), le capital logistique (distribution via l'importation et l'exportation de marchandises), autres (services financiers, assureurs, services juridiques,...).
- Les fournisseurs de rang 2 et 3, sur la dimension liée aux matériels informatiques, spécialisés dans le traitement des matières premières, la fabrication et la fourniture de composants, pièces et produits.
- Les fournisseurs de rangs 4 et plus sur l'extraction de matières premières.

Activités propres du Groupe EQUASENS

Pour répondre aux enjeux stratégiques évoqués préalablement et à ses différentes catégories de clients (professionnels de santé) le Groupe intègre une série de services inter-activités tels que :

- Des équipes R&D et projets pour la conception et le développement des solutions du Groupe.
- Une centrale d'achats et logistique notamment pour la gestion des flux physiques entrants et sortants (logistique, stockage, préparation à l'économie circulaire) et la négociation de contrats cadres au niveau du Groupe.
- Des services clients, marketing et commerciaux dédiés à chacune des activités.
- Des services financiers et juridiques (relations fournisseurs, trésorerie, comptabilité, etc.).
- Des ressources humaines (recrutement, formation, gestion des carrières, etc.).
- Une direction des systèmes d'information est essentielle pour garantir que l'organisation utilise efficacement la technologie pour améliorer ses opérations, sécuriser ses données et soutenir sa croissance stratégique.

Chaîne de valeur aval au Groupe EQUASENS

La valeur générée par le modèle économique du Groupe EQUASENS (extrants) peut se synthétiser comme suit :

- Les professionnels de santé et les patients : la valeur ajoutée des solutions EQUASENS réside dans leur capacité à améliorer la qualité des soins, à renforcer l'engagement des patients et à optimiser la gestion des traitements, tout en facilitant la communication entre toutes les parties prenantes.
- Les collaborateurs : le Groupe EQUASENS a une politique de recrutement principalement axée sur le maintien dans l'emploi renforcée d'une politique de formations et de gestion des compétences (Cf. Section 3.1.3).
- Les investisseurs dans son potentiel de croissance, son innovation, son modèle économique robuste et son impact positif sur la santé, tout en offrant une politique de rémunération stable de ses actionnaires.
- Les fournisseurs : une approche de partenariat éthique avec une vision à long terme.

En aval, le Groupe EQUASENS :

- S'appuie sur différents partenaires spécialisés à valeur ajoutée comme par exemples pour la livraison et la logistique ou la gestion des déchets (économie circulaire, traitement et élimination des déchets non recyclés).
- Est principalement en relation directe avec ses clients et parfois en relation indirecte, via des réseaux de distributeurs / revendeurs, pour certaines de ses solutions.
- Est indirectement en relation avec les utilisateurs finaux de ses solutions (en général les patients des professionnels de santé).

1.3.2. Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)

Le Groupe EQUASENS a mis en place différentes typologies de dialogue avec ses principales parties prenantes dont les points de vues sont pris en considération dans sa stratégie et son modèle économique.

Parties prenantes principales	Professionnels de santé (Clients)	Fournisseurs	Collaborateurs	Actionnaires majoritaires	Investisseurs et Partenaires financiers
Existence d'un dialogue	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Modalités du Dialogue	• Échanges quotidiens • Membres du Conseil d'Administration • Enquêtes de satisfaction clients (Net promoteur score) • Questionnaire client pour l'État de Durabilité	• Échanges quotidiens des services Achats • Questionnaires fournisseurs pour l'État de Durabilité	• Échanges quotidiens des services RH • Enquêtes de satisfaction collaborateurs • Questionnaires collaborateurs pour l'État de Durabilité	• Échanges quotidiens • Représentant de l'actionnaire majoritaire au sein du Conseil d'Administration	• Participation à des réunions investisseurs (SFAF) • Réponse aux questionnaires d'évaluations
Finalité du Dialogue	Comprendre les attentes, mesurer la satisfaction et la fidélité des clients, identifier des domaines d'amélioration.	Améliorer la collaboration, l'innovation, la qualité et la gestion des risques, tout en renforçant la confiance et en alignant les objectifs stratégiques.	Créer un environnement de travail positif, résoudre les conflits, impliquer les employés dans les décisions et améliorer les conditions de travail.	Partager des informations stratégiques, financières et des perspectives de développement.	Apporter de la visibilité et de la transparence aux investisseurs, expliquer les orientations stratégiques du Groupe.
Prise en compte par la société	Prise en compte dans sa stratégie R&D et sa stratégie qualité de ses développements futurs.	Prise en compte dans le choix des partenaires du Groupe.	Prise en compte par la Direction dans ses politiques de Ressources Humaines.	Prise en compte dans les orientations stratégiques de l'entreprise.	Prise en compte des attentes (ESG) des investisseurs dans la stratégie du Groupe.
Principales attentes	Les clients du Groupe souhaitent un accès à des solutions logicielles et matérielles sécurisées qui correspondent à leurs besoins fonctionnels et améliorent la prise en charge des patients.	Les attentes des fournisseurs incluent le respect des engagements, un partenariat à long terme, et un engagement envers l'innovation et la durabilité.	Les collaborateurs du Groupe mettent l'accent sur les conditions de travail, du dialogue social et l'adaptation des métiers à la transition sont perçus comme prépondérant.	LA COOPERATIVE WELCOOP attend du Groupe une rentabilité économique tout en respectant des critères ESG en liens avec sa stratégie globale.	Les attentes des investisseurs en matière d'ESG incluent la transparence, l'engagement de la gouvernance envers la durabilité, et une gestion des risques renforcée.

Le Groupe EQUASENS adapte régulièrement sa stratégie et/ou à son modèle économique pour tenir compte des principales attentes de ses parties prenantes :

- Pour sécuriser les données de ses clients et de leurs patients, le Groupe EQUASENS a investi lors des derniers exercices dans l'interopérabilité de ses solutions, ses infrastructures d'hébergement de données et dans la cybersécurité. Des projets à moyen terme visent également à renforcer l'accessibilité de ses solutions en mode SaaS.
- Pour les fournisseurs, le Groupe a formalisé en 2024 ses ambitions en matière de relation commerciales à travers une charte éthique et responsable. Les Politiques associées aux fournisseurs sont également présentées en Section 2.2.5.

- Pour les collaborateurs, les Politiques développées en Section 3.1.3, convergent avec les principales attentes exprimées ci-dessus.
- Pour les partenaires financiers, le Groupe a renforcé sa gouvernance en matière de durabilité, et continuera ses efforts lors des prochains exercices.

Le Groupe EQUASENS estime que ces mesures contribueront à faire évoluer favorablement ses relations avec les parties prenantes et leurs points de vue de ces dernières.

Les organes d’administration, de direction et de surveillance sont informés des points de vue et intérêts des parties prenantes en ce qui concerne les impacts de l’entreprise en matière de durabilité :

- Le Comité de Direction, en sa qualité de donneur d'ordre, est directement informé des enquêtes auprès des parties prenantes, et fournit, le cas échéant, une synthèse au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Directeur Général.
- Les résultats des consultations des parties prenantes au titre de l'État de Durabilité, sont quant à elles directement communiquées aux membres du Comité Stratégique et RSE.

1.3.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

La liste des Impacts, Risques et des Opportunités (IRO) du Groupe EQUASENS est fournie ci-dessous :

Nom de l'impact, risque, opportunité	ESRS	Chaîne de valeur	Description	Horizon temporel
Impacts négatifs				
Les fournisseurs et sous-traitants (y compris transporteurs) génèrent des émissions de gaz à effet de serre pour produire des biens et services.	E1	Amont	Les fournisseurs et sous-traitants génèrent des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la production de biens et de la fourniture de services (utilisation d'énergies non renouvelables, etc.).	Court terme
Les infrastructures informatiques chez les clients consomment une grande quantité d'énergie.	E1	Aval	L'augmentation de la consommation d'énergie liée à l'utilisation des logiciels du Groupe EQUASENS entraine une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.	Court terme
Les fournisseurs et les sous-traitants (y compris transporteurs) ont besoin d'énergie pour produire des biens et services.	E1	Amont	Les fournisseurs et les sous-traitants utilisent de l'énergie non renouvelable et renouvelable pour produire les biens et services fournis au Groupe EQUASENS.	Court terme
L'achat de produits conçus à partir de matières non renouvelables a un impact négatif sur la disponibilité des ressources naturelles ou fossiles.	E1	Amont	Le Groupe EQUASENS achète des produits, des fournitures et des équipements potentiellement conçus à partir de matières premières non renouvelables (y compris les emballages), ce qui repose sur l'extraction/le minage de ressources non renouvelables appauvrissant les ressources de la planète.	Long terme
Les produits et les emballages génèrent des déchets en fin de vie qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement et la santé humaine.	E5	Amont, Activités propres, Aval	L'impact des produits chimiques toxiques contenus dans le matériel informatique peut être important lorsqu'ils s'infiltrent dans le sol, l'eau et l'air, ce qui présente des risques pour la santé humaine et l'environnement.	Long terme
L'absence de protection des lanceurs d'alerte peut avoir un impact négatif sur les parties prenantes.	G1	Amont, Activités propres, Aval	L'absence de protection adéquate des lanceurs d'alertes peut dissuader de signaler des comportements illégaux ou préjudiciables, avoir un impact négatif sur les collaborateurs, personnes et les communautés exposées, clients et utilisateurs finaux, et exposer les lanceurs d'alertes à des représailles.	Court terme
La non-promotion d'une culture d'entreprise saine et éthique peut avoir un impact négatif sur les salariés.	G1	Activités propres	Le fait de ne pas promouvoir une culture d'entreprise saine et éthique, de ne pas appliquer son code de conduite et/ou de ne pas mettre en place de mécanismes de signalement peut entraîner un environnement de travail hostile, une discrimination, un harcèlement et une détresse émotionnelle pour les employés et les partenaires commerciaux.	Moyen terme
Absence d'une culture d'entreprise saine et éthique et de politiques et procédures pour la sélection des fournisseurs.	G1	Amont	Les politiques et procédures du Groupe EQUASENS pour sélectionner les fournisseurs visent à promouvoir des relations d'affaires durables, éviter toute corruption, trafic d'influence et conflits d'intérêts, respecter des règles de la concurrence, et respecter de toutes les réglementations applicables.	Court terme



Nom de l'impact, risque, opportunité	ESRS	Chaîne de valeur	Description	Horizon temporel
Impact du manque de la sécurité d'emploi pour les travailleurs contractuels (CDD/intérim).	S1	Activités propres	Si le Groupe EQUASENS ne rémunère pas correctement ou ne fournit pas des conditions de travail appropriées à ses travailleurs contractuels, consultants ou employés à temps partiel, cela peut avoir un impact négatif sur le bien-être financier et personnel, la satisfaction au travail et la santé mentale de ces employés.	Court terme
Absence de suivi de l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de recrutement.	S1	Activités propres	Le Groupe EQUASENS recrute des femmes, des hommes et des personnes non binaires et si l'équité entre les sexes n'est pas soigneusement gérée dans les pratiques d'embauche, de promotion et de rétention, cela pourrait avoir un impact négatif sur l'équité au sein de la main-d'œuvre.	Court terme
Impact des atteintes à la vie privée.	Spécifique	Activités propres	Les employés, les sous-traitants et les candidats du Groupe EQUASENS attendent que leurs données personnelles soient protégées et, si elles ne sont pas correctement, une violation pourrait entraîner des conséquences négatives sur leur bien-être financier, leur dignité, leur autonomie et leur sécurité, et pourrait conduire à des discriminations.	Court terme
Impact de la non prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.	S1	Activités propres	Si le Groupe EQUASENS n'intègre pas les commentaires des employés dans les décisions et pratiques de gestion concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, telles que les congés familiaux payés, les congés de maladie, les congés payés ou les absences autorisées, cela peut avoir un impact négatif sur la qualité de vie des employés, y compris sur leur satisfaction au travail, leur bonheur et leur bien-être mental et physique en général.	Court terme
Impact de l'absence de formation et de développement des compétences sur l'engagement des salariés	S1	Activités propres	Le Groupe EQUASENS opère dans un secteur compétitif et hautement technique, et le fait de ne pas offrir des opportunités de développement des compétences et de progression de carrière pourrait avoir un impact négatif sur les connaissances et la formation de ses employés.	Court terme
Impact sur l'engagement de ses propres employés en raison de l'absence de mécanismes de dialogue social et de négociation collective	S1	Activités propres	Si le Groupe EQUASENS ne prévoit pas de mécanismes de dialogue social, cela peut avoir un impact négatif sur les droits de l'Homme des employés, en particulier sur leurs droits à la liberté d'association et à la négociation collective.	Court terme
Impact de la non-protection des données personnelles des utilisateurs finaux	S4	Amont, Activités propres, Aval	Le Groupe EQUASENS et les professionnels de la santé avec lesquels il travaille ont confiance dans la protection de leurs données personnelles et, si elle n'est pas gérée correctement, une violation pourrait avoir un impact négatif sur leur bien-être financier, leur dignité, leur autonomie, leur sécurité et leur droit à la vie privée, et peut conduire à des discriminations.	Court terme
Incidences liées à la qualité de l'information qui influe sur les consommateurs et/ou utilisateurs finaux et pouvant porter atteinte à leur sécurité personnelle	S4	Aval	Des solutions du Groupe EQUASENS intègrent la dispensation et/ou la posologie de médicaments. En cas d'erreur, la santé du patient pourrait être directement affectée.	Court terme
Impact dû à une mauvaise gestion de la relation avec ses fournisseurs	G1	Activités propres	En l'absence de politique d'achats responsables, EQUASENS peut avoir un impact indirect négatif s'il n'intègre pas des critères d'évaluations ESG dans son processus d'approvisionnement.	Court terme
Impacts positifs				
L'architecture et l'édition des logiciels visant à optimiser les consommations d'énergies génère un impact positif sur l'environnement (Green IT)	E1	Amont, Activités propres, Aval	La stratégie du Groupe EQUASENS de s'orienter vers une architecture et une édition de logiciel (codage) visant à optimiser la consommation d'énergie a un impact positif sur l'environnement.	Court terme
L'intégration de mesures de circularité tout au long de la chaîne de valeur peut entraîner une réduction des besoins en matières premières, minimiser la production de déchets	E5	Amont, Activités propres, Aval	La mise en place de mesure de circularité tout au long de la chaîne peut entraîner une réduction des besoins en matières premières, minimiser la production de déchets et réutiliser les déchets à des fins productives, contribuant ainsi à améliorer l'efficacité des ressources et à créer un impact positif sur l'environnement.	Long terme
Gestion de la culture d'entreprise - impacts positifs sur les employés	G1	Activités propres	La promotion d'une culture d'entreprise saine, éthique, et environnementale, peuvent se traduire par un environnement de travail positif, améliorant la vie des employés et des partenaires commerciaux.	Moyen terme

Nom de l'impact, risque, opportunité	ESRS	Chaîne de valeur	Description	Horizon temporel
Impact positif de la formation et du développement des compétences sur l'engagement des salariés	S1	Activités propres	Le Groupe EQUASENS emploie des personnes qui sont formés aux dernières solutions technologiques pour leurs fonctions, et l'investissement dans leurs compétences en matière de données, de numérique et de technologie se traduit par une amélioration des connaissances, de l'éducation, de la satisfaction au travail et de l'engagement.	Court terme
Interopérabilité des offres pour l'efficacité du système de santé et une information de santé de qualité	S4	Aval	L'accès à des informations de qualité via des outils interopérables est devenu impératif avec la numérisation de la société et peut améliorer le bien-être et les résultats financiers des utilisateurs finaux et de l'ensemble du système de santé. À ce titre, cet impact positif présente un avantage moyen pour les utilisateurs finaux (employés clients).	Court terme
Santé et sécurité des patients et des utilisateurs finaux	S4	Aval	L'impact positif peut se traduire par un bénéfice élevé pour la santé des personnes.	Court terme
Risques				
Risque financier lié à la perturbation des activités des principaux fournisseurs du fait du changement climatique	E1	Amont	Des risques physiques aigus et chroniques pourraient perturber les opérations des principaux fournisseurs du Groupe EQUASENS, y compris la disponibilité des matériaux, l'entreposage et l'expédition des matières premières, affectant la capacité du Groupe à répondre aux besoins et aux demandes de ses clients et ainsi mener à une baisse du chiffre d'affaires.	Moyen terme
Risque financier lié à la dépendance des fournisseurs et sous-traitants aux sources d'énergies non renouvelables	E1	Amont	La dépendance des fournisseurs et sous-traitants à l'égard de sources d'énergie non renouvelables crée une exposition à la volatilité des prix et de l'offre, aux pressions réglementaires et aux perturbations opérationnelles, créant des coûts ou des risques répercutés pour le Groupe EQUASENS.	Moyen terme
Risque financier lié à la réglementation du marché de l'énergie	E1	Activités propres	Les mandats et la réglementation des marchés de l'énergie affectent le choix des sources d'énergie du Groupe EQUASENS, ce qui a un impact ultime sur les coûts énergétiques, les coûts d'exploitation et la capacité à atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES.	Long terme
Risque financier lié à la réglementation concernant le financement de biens ou de services étant identifié comme non durable (NANCÉO, HEALTHLEASE)	E1	Activités propres	Une réglementation bancaire plus rigoureuse sur les biens et services à financer peut impacter l'activité du groupe EQUASENS concernant les biens et services présentant un caractère non durable.	Long terme
Risque financier lié au potentiel élargissement de la réglementation des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	E2	Amont, Activités propres, Aval	L'extension des réglementations concernant les SVHC (telles que définies par l'Agence européenne des produits chimiques) peut entraîner une augmentation des coûts de mise en conformité, des amendes en cas de non-conformité, des coûts d'assainissement, une augmentation des coûts des intrants et des perturbations de l'approvisionnement et de la fabrication.	Moyen terme
Risque financier lié à la réglementation sur le retraitement du matériel en fin de vie	E5	Aval	La mise en œuvre des lois sur le recyclage des déchets électroniques, qui obligent les détaillants et les fabricants d'appareils électroniques à créer un système de recyclage, de réutilisation ou d'élimination appropriée des appareils électroniques, peut entraîner une augmentation des coûts et/ou des pénalités en cas de non-conformité.	Moyen terme
Risque réglementaire liés à la sécurité des données des employés	Spécifique	Activités propres	Les normes et réglementations nouvelles et émergentes en matière de sécurité des données peuvent entraîner une augmentation des coûts de conformité, ce qui peut avoir un impact négatif sur la situation financière, les bénéfices, les revenus, les coûts d'exploitation et les flux de trésorerie d'une entreprise.	Moyen terme
Risque lié au manque d'attractivité	S1	Activités propres	La concurrence pour acquérir des employés hautement qualifiés, entraînant des taux de rotation élevés du personnel, pose un risque d'augmentation des coûts d'exploitation et de perte de revenus pour l'industrie des logiciels et des services informatiques.	Moyen terme
Risques liés aux mesures de protection de la vie privée des salariés et de cybersécurité	Spécifique	Activités propres	Si le Groupe EQUASENS ne met pas en œuvre des mesures de cybersécurité robustes et des pratiques de gouvernance de la vie privée et des données, il pourrait en résulter une violation ou un vol de données personnelles d'employés, des tiers contractants et de candidats, ce qui pourrait entraîner une augmentation des frais juridiques, une perte de revenus et une atteinte à la réputation.	Court terme



Nom de l'impact, risque, opportunité	ESRS	Chaîne de valeur	Description	Horizon temporel
Risque financier et d'approvisionnement lié à la diversité des pratiques des fournisseurs en matière de cybersécurité	Spécifique	Amont, Aval	Si les fournisseurs ou partenaires du Groupe EQUASENS ne mettent pas en œuvre des pratiques de cybersécurité robustes, cela pourrait mettre en danger les données du Groupe qui ont été fournies aux fournisseurs et pourrait conduire au vol d'informations personnelles et de secrets commerciaux. Cela pourrait entraîner une augmentation des frais juridiques et une perte de revenus pour EQUASENS, ou avoir un impact sur la capacité des fournisseurs à respecter les délais de livraison des matériaux achetés.	Court terme
Risque financier lié à une perception négative de la culture d'entreprise par les salariés	G1	Activités propres	La perception négative de la culture d'entreprise peut avoir un impact sur sa capacité à attirer et à retenir les meilleurs talents, ce qui augmente les coûts de rotation et a un impact négatif sur les performances de l'entreprise.	Moyen terme
Risque de financier lié à l'absence de protection des lanceurs d'alertes	G1	Amont, Activités propres, Aval	Une gestion et une protection inadéquates des lanceurs d'alerte peuvent permettre de ne pas remédier à des déficiences opérationnelles ou à des pratiques contraires à l'éthique, créant ainsi des risques juridiques, de réputation et de sécurité pour les clients.	Moyen terme
Risque financier lié à la non-prévention de la corruption	G1	Aval	Une formation inadéquate et la prévention de la corruption dans l'organisation du Groupe EQUASENS augmentent le risque de poursuites judiciaires, d'amendes réglementaires et de perte de valeur de la réputation.	Moyen terme
Risques liés à la violation de la protection des données des clients et patients	Spécifique	Amont, Activités propres, Aval	Si le Groupe EQUASENS ne met pas en œuvre des mesures de cybersécurité robustes et des pratiques de gouvernance de la vie privée et des données, il pourrait en résulter une violation ou un vol des données personnelles des patients et des professionnels de la santé avec lesquels le Groupe travaille, ce qui pourrait entraîner une augmentation des frais juridiques, une perte de revenus et une atteinte à la réputation.	Court terme
Risques liés à la fiabilisation des données destinées aux consommateurs (professionnels de santé) et utilisateurs finaux (patient)	S4	Aval	Si les utilisateurs finaux ne disposent pas des informations correctes dont ils ont besoin pour prendre des décisions concernant leur santé (manque d'accès à l'information, informations erronées ou désinformation), le Groupe EQUASENS pourrait être confronté à des frais de justice et à des atteintes à sa réputation liés à des effets négatifs sur la santé des utilisateurs finaux, qui auraient des conséquences potentiellement graves, allant jusqu'au décès dans certaines circonstances. Le Groupe pourrait également être confronté à un risque de perte de revenus.	Court terme
Risque lié à la non-détection des menaces de sécurité des données	Spécifique	Aval	Une prévention, une détection et une correction inadéquates des menaces à la sécurité des données peuvent entraîner une diminution de l'acquisition et de la fidélisation des clients, une baisse de la demande pour les produits et/ou services de l'entité et une diminution de la part de marché.	Moyen terme
Opportunités				
Opportunité financière liée à la conception de produits qui visent à limiter le changement climatique	E1	Activités propres	Les entreprises productrices de matériels informatiques qui conçoivent avec l'objectif de réduire leur impact environnemental créent des opportunités pour des revenus plus élevés, la différenciation des produits et l'amélioration de la valeur de la marque par les consommateurs qui accordent plus d'attention aux questions environnementales.	Moyen terme
Opportunité financière liée au retraitement des déchets et du matériel en fin de vie	E5	Aval	Les revenus générés par la remise à neuf et la revente de produits incitent de plus en plus les entités de l'industrie à gérer les impacts en fin de vie.	Moyen terme
Opportunité de maintien d'un taux de fidélisation élevé en raison de la formation et du développement des compétences	Spécifique	Activités propres	Offrir aux employés la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences nécessaires à la fois à leur fonction actuelle et aux futures opportunités de carrière au sein d'EQUASENS peut améliorer la fidélisation des employés et réduire les coûts de recrutement. Cela peut également permettre d'augmenter les revenus potentiels en s'assurant que les employés d'EQUASENS peuvent répondre aux besoins de l'entreprise de manière plus efficace et efficiente.	Moyen terme

Les impacts matériels au regard de l'environnement, sont d'une part liés aux gaz à effets de serres et aux consommations d'énergies associées, générés par les activités propres du Groupe ainsi qu'au sein de sa chaîne de valeur amont et aval. D'autre part les impacts relatifs à l'économie circulaire et la gestion des déchets ressortent au regard du modèle économique du Groupe, touchant l'intégralité de sa chaîne de valeur. Les risques et opportunités environnementaux sont associés pour partie à l'adaptation au

changement climatique et aux évolutions liées aux énergies qui impactent à la fois le Groupe et ses fournisseurs. Le Groupe a également considéré comme matériel, le risque lié à la présence des substances très préoccupantes dans certains des produits qu'il commercialise dont l'origine se trouve dans sa chaîne de valeur amont. Enfin le Groupe intègre des risques et des opportunités en lien avec l'économie circulaire en aval de ses activités.

Les impacts risques et opportunités matériels sociaux concernent en premier lieu les effectifs propres du Groupe sur des thèmes relatifs à la sécurité de l'emploi, l'équilibre de vie, les négociations collectives, la diversité et la formation. Le Groupe a également intégré des impacts, risques et opportunités en lien avec les consommateurs et utilisateurs finaux qui touchent au thème de la santé, la sécurité et l'accès aux produits et une information de qualité. Ces éléments se trouvent à la fois au sein des activités du Groupe et dans sa chaîne de valeur aval.

En matière de gouvernance, les impacts, risques et opportunités matériels ont trait à la culture d'entreprise, et la gestion de la corruption et des lanceurs d'alertes, et les relations éthiques avec les fournisseurs. Ces éléments se situent à la fois sur les opérations propres de l'entreprise et en amont de ses activités.

Le Groupe EQUASENS a également fait le choix de mettre en avant des impacts risques et opportunités spécifiques en lien avec la cybersécurité et qui traitent transversalement un certain nombre de thématiques relatives à la vie privée prévues par les ESRS. Ces impacts risques et opportunités peuvent se positionner sur les activités propres du Groupe ainsi que l'ensemble de la chaîne de valeur.

La stratégie et le modèle économique Groupe (voir Section 1.3) sont conçus pour être réactifs et adaptables aux thèmes identifiés comme matériels ainsi que leurs effets actuels et attendus. Le Groupe surveille et évalue continuellement ses performances par rapport à ces impacts et risques et saisit les opportunités qui s'alignent sur ses objectifs stratégiques.

Parmi les 23 impacts négatifs ou positifs, actuels ou potentiels, jugés matériels 7 affectent l'environnement et 16 les populations (effectifs propres de l'entreprise, travailleurs sur la chaîne de valeurs, consommateurs et utilisateurs finaux,...). Ces impacts trouvent leurs origines soit dans la stratégie, soit dans le modèle économique du Groupe. Ils se situent majoritairement à un horizon temporel de court ou moyen terme. Ces impacts matériels de l'entreprise sont majoritairement liés à aux activités du Groupe, seuls 6 d'entre eux sont dus à ses relations d'affaires.

Au titre de l'exercice 2024, le Groupe EQUASENS n'a pas identifié d'effets financiers actuels des risques et opportunités matériels de l'entreprise sur sa position financière, ses performances financières et ses flux de trésorerie. Le Groupe n'identifie pas de risque significatif d'ajustement important, au cours de la prochaine période de reporting annuelle, des valeurs comptables des actifs et passifs déclarés dans les états financiers.

Le Groupe EQUASENS n'a pas finalisé ses travaux visant à évaluer les effets financiers attendus des risques et opportunités matériels de l'entreprise sur sa position financière, ses performances financières et ses flux de trésorerie à court, moyen et long terme, notamment ceux portant sur ses plans d'investissements et ses sources de financements futurs.

La stratégie et le modèle économique du Groupe sont résilients et durables, capables d'apporter de la valeur à l'ensemble des parties prenantes tout en atténuant les risques potentiels. La récurrence de revenus y contribue et offre au Groupe une visibilité de court et moyen terme dans ses stratégies d'investissement. Le Groupe tend à avoir une approche proactive des enjeux de durabilité ce qui renforce sa compétitivité et contribue à la création de valeur à long terme.

Au titre du premier exercice, aucun changement n'est intervenu au niveau des impacts, risques et opportunités matériels par rapport à la période de reporting précédente.

1.4. Gestion des impacts, risques et opportunités

1.4.1. Publication d'informations sur le processus d'évaluation de la matérialité

1.4.1.1. Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)

Méthodes et hypothèses

Construction et identification des parties prenantes significatives de la chaîne de valeur

Afin d'identifier les différentes parties prenantes qui composent ses activités, le Groupe EQUASENS a documenté sa chaîne de valeur regroupant de manière exhaustive toutes ses activités. Ce processus a impliqué dans l'identification des tiers significatifs ou stratégiques, essentiels pour garantir la conformité et l'efficacité des opérations du Groupe. Ceci a conduit à analyser l'intégralité des clients et fournisseurs du Groupe afin d'identifier les impacts potentiels sur la chaîne de valeur. Cette revue exhaustive a permis dans un premier temps de recenser les parties prenantes les plus critiques, tant en termes de volume d'affaires que d'influence stratégique, assurant ainsi une couverture complète et efficace de la chaîne de valeur.

Afin de dresser une chaîne de valeur pertinente et exhaustive dans le cadre du présent État de Durabilité, des entretiens individualisés complémentaires ont été menés auprès des Directeurs de Divisions du Groupe ainsi que les Directeurs des principaux services supports (Direction des Systèmes d'Informations, Direction des Ressources Humaines, Direction Administrative et Financière) avant de procéder à une mise en communs des travaux autour de la chaîne de valeur dans le cadre d'un Comité de Direction dédié. Ces entretiens ont permis d'identifier les interactions et les interdépendances critiques entre les différents acteurs internes et externes de la chaîne de valeur.

Définition des enjeux de durabilité : identification des impacts, risques et opportunités

Cette étape consistait à définir la liste des enjeux de durabilité pertinents pour le Groupe EQUASENS à partir de la chaîne de valeur précédemment définie. Pour chaque Division, le Groupe a :

- sélectionné les enjeux parmi les sous-thèmes et sous-sous-thèmes pertinents.
- comparé cette liste avec les enjeux de durabilité d'autres acteurs du secteur afin d'identifier les enjeux spécifiques au secteur d'activité.

À partir de la chaîne de valeur, le Groupe a pu effectuer son exercice de double matérialité en distinguant la matérialité d'impact et la matérialité financière :

- une matérialité d'impact : une question de durabilité est importante lorsqu'elle concerne les impacts réels ou potentiels de l'entreprise, positifs ou négatifs, sur les personnes ou l'environnement à court, moyen ou long terme.
- une matérialité financière : une question de durabilité est jugée pertinente si elle déclenche ou est susceptible de déclencher des impacts financiers importants pour l'entreprise. Cela se produit lorsqu'elle engendre ou est susceptible d'engendrer des risques ou des opportunités ayant une influence significative (ou pouvant avoir une influence significative) sur les flux de trésorerie, le développement, la performance, la position, le coût du capital ou l'accès au financement de l'entreprise, à court, moyen et long terme.

Le but de cet exercice est d'identifier des impacts, risques et opportunités, avant de les évaluer et les hiérarchiser afin de mettre en évidence les impacts, risques et opportunités les plus significatifs pour le Groupe.

Le Groupe a documenté une liste d'impacts, risques et opportunités (IRO) en les identifiant sur les différents thèmes et sous-thèmes prévus par la CSRD. Chaque impact, risque et opportunité a été positionné sur la chaîne de valeur.

Concernant les impacts, le Groupe a déterminé s'ils sont positifs ou négatifs, actuels ou potentiels, à court, moyen ou long terme, s'ils ont un impact négatif sur les droits humains, ainsi que la catégorie de parties prenantes affectée.

Concernant les risques et opportunités, le Groupe a déterminé si l'horizon est à court, moyen ou long terme ainsi que le type d'impact financier qui en découle.

L'ensemble de ces impacts, risques et opportunités a été préparé avec l'aide d'une bibliothèque d'impacts, risques et opportunités portant sur des secteurs d'activités similaires. L'étude de référentiels sectoriels a permis de recueillir des informations sur le niveau de matérialité accordé par secteur d'activité aux différents enjeux de durabilité. Ces données viennent alimenter la note d'ampleur

(matérialité d'impact et financière). La première étape a consisté à faire le lien entre les enjeux de durabilité de chaque Division et les enjeux présentés par les référentiels. Ensuite, chaque référentiel a été étudié afin d'identifier pour chaque secteur les enjeux considérés comme matériels ou non. Les référentiels choisis :

- Pour la matérialité d'impact : Science Based Target Network (outil d'évaluation de la matérialité) et UNEP FI (carte d'impact sectoriel).
- Pour la matérialité financière : SASB (outil d'évaluation de la matérialité), MSCI (carte de matérialité industrielle ESG de 2023) et le référentiel ENCORE.

Évaluation et classification des impacts

À l'issue de l'identification des impacts, le Groupe a mis en place un processus visant à évaluer, classer par ordre de priorité les impacts, réels et potentiels, de l'entreprise sur la population et l'environnement, s'appuyant sur le processus de vigilance raisonnable. Ce processus :

- se concentre sur les activités, et les relations d'affaires du Groupe. Le Groupe n'a pas identifié de zones géographiques ou d'autres facteurs spécifiques qui entraîneraient un risque accru d'impacts négatifs.
- passe en revue les impacts dont l'entreprise est responsable de par ses activités propres et en conséquence de ses relations d'affaires.
- ne prévoit pas, à moyen terme, la consultation des parties prenantes affectées. Le Groupe intègre néanmoins dans sa réflexion la prise en compte de référentiels basés sur des travaux d'experts externes.
- classe par ordre de priorité les impacts négatifs et les impacts positifs pour déterminer quels enjeux de durabilité sont matériels aux fins de la publication d'informations. Plus précisément, le niveau d'impact des enjeux a été mesuré selon les dimensions suivantes :
 - Gravité de l'impact, soit :
 - L'ampleur : niveau de criticité (nul, faible à absolu) alimenté par la consultation de travaux d'experts, le plan de vigilance, l'empreinte biodiversité.
 - L'étendue : partie de la chaîne de valeur concernée (nul, faible à global) alimentée par la consultation et l'étude sectorielle initiale menée.
 - Et le caractère irrémédiable de l'impact (concernant les impacts négatifs uniquement) alimentée par la consultation des parties prenantes ainsi que par l'analyse d'études sectorielles.
 Chacune de ces trois caractéristiques (ampleur, étendue et caractère irrémédiable) peut contribuer à la gravité d'un impact négatif. Dans le cas d'un impact négatif potentiel sur les droits de l'Homme, la gravité de l'impact l'emporte sur sa probabilité.
 - Probabilité d'occurrence de l'impact (réel ou potentiel) : alimentée par l'analyse d'études sectorielles.
 - Échelles de cotation : l'ensemble des composantes sont évaluées de 0 à 5.
 - Formules d'évaluation :
 - $\text{Gravité} = (\text{Ampleur} + \text{Étendue} + \text{Caractère irrémédiable}) / 3$
 - $\text{Criticité} = (\text{Gravité} + \text{Probabilité}) / 2$

Identification, évaluation et classification des risques et opportunités

À l'issue de l'identification des impacts, le Groupe a mis en place un processus visant à évaluer, classer par ordre de priorité les risques et opportunités qui ont ou pourraient avoir des effets financiers. Ce processus comprend :

- La prise en compte des liens entre ses impacts et ses dépendances d'une part, et les risques et opportunités qui peuvent découler de ces impacts et dépendances d'autre part.
- Une évaluation des risques et opportunités associés à ces enjeux de durabilité et pouvant avoir une incidence positive ou négative sur le modèle d'affaires, le développement, la performance et le positionnement de l'entreprise, à court, moyen ou long terme, et, par conséquent, créer ou éroder la valeur du Groupe EQUASENS. Cette évaluation intègre :
 - L'ampleur (nul, faible à très fort) : niveau de gravité des risques/opportunités, alimentée par la consultation des parties prenantes et les référentiels.
 - La probabilité d'occurrence des risques et opportunités (réel ou potentiel).
 - Échelles de cotation : l'ensemble des composantes sont évaluées de 0 à 5.
 - Formule d'évaluation est la suivante : $\text{Criticité} = (\text{Ampleur} + \text{Probabilité}) / 2$

Les risques en matière de durabilité n'ont pas de primauté intrinsèque par rapport aux autres types de risques. Le Groupe n'a pas recouru à des outils d'évaluation des risques spécifiques.

Processus décisionnel

L'évaluation des impacts, risques et opportunités, a suivi un processus décisionnel en plusieurs étapes :

- **Une revue et évaluation interne des impacts risques et opportunités**

Dans la continuité des travaux initiaux menés avec les membres du Comité de Direction autour de la chaîne de valeur, une série d'entretiens individuels a été menée. L'objectif de ces entretiens étant de s'assurer de l'exhaustivité des sujets considérés, puis de conforter l'évaluation réalisée. À l'issue des entretiens avec les différents directeurs de Division et de fonctions supports, une restitution collective a permis de définir une première évaluation commune.

- **Une consultation des parties prenantes**

Lors de l'exercice d'identification des parties prenantes, le Groupe a distingué les parties prenantes internes des parties prenantes externes à consulter pour l'exercice de double matérialité.

Concernant les parties prenantes internes, il a été décidé de solliciter directement un nombre significatif de salariés au sein de l'ensemble du Groupe par le biais d'un questionnaire en ligne.

Quant aux parties prenantes externes, a été retenu un panel de clients et fournisseurs représentatifs des parties prenantes qui revêtent un niveau stratégique important vis-à-vis du Groupe EQUASENS. Ces derniers ont également été sollicités au travers d'un questionnaire en ligne.

Les parties prenantes internes et externes ont principalement été interrogées sur les impacts, risques et opportunités portant sur les thèmes et sous-thèmes jugés matériels. En cas de besoin de clarification des réponses, des échanges complémentaires ont été réalisés auprès des tiers concernés.

- **Revue et évaluation des impacts, risques et opportunités suite aux consultations internes et externes**

L'ensemble des retours des parties prenantes a fait l'objet d'une analyse approfondie et a conduit à la réévaluation de la pondération de plusieurs impacts, risques et opportunités (IRO) par la Direction générale du Groupe.

- **Revue et évaluation des impacts, risques et opportunités par la Gouvernance**

Le Conseil d'Administration a régulièrement été informé par l'intermédiaire d'une part de son Comité Stratégique et RSE et d'autre part de son Comité d'Audit et des Rémunérations. Dans le cadre de ses travaux, le Comité Stratégique et RSE a approuvé sans réserve la liste des thèmes identifiés ainsi que la cotation des impacts, risques et opportunités associés. Une restitution a été organisée également en session plénière du Conseil d'Administration.

- **Information et Consultation du CSE**

Les nouvelles obligations du Groupe ainsi que le résultat de ses travaux en vue de la réalisation du présent État de Durabilité ont fait l'objet d'une présentation auprès des représentants du personnel du Comité Social et Économique d'EQUASENS.

Liens avec les processus de gestion des risques et de gestion globale du Groupe EQUASENS

Le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des impacts et des risques est intégré dans le processus global de gestion des risques de l'entreprise. En effet, il est animé par le service d'Audit et de Contrôle Interne et alimente le profil de risque général de l'entreprise et ses processus de gestion des risques.

Le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des opportunités est intégré dans le processus global de gestion de l'entreprise, dans la mesure où la gestion des Politiques, Actions, Métriques et Cibles en lien avec ces opportunités sont supervisées par les membres du Comité de Direction du Groupe.

Ressources utilisées

Outre les ressources utilisées précédemment évoquées (sources des données, et données utilisées dans les hypothèses) le Groupe EQUASENS a fait le choix au titre de son premier exercice soumis à l'État de Durabilité, de se faire accompagner par un cabinet de conseil externe.

Évolution du processus

Le processus décrit a été mis en place courant 2024 spécifiquement au regard des évolutions législatives associées à l'établissement du présent État de Durabilité. Dans une perspective d'amélioration continue, le processus décrit précédemment fera probablement l'objet d'une revue lors du prochain exercice.

1.4.1.2. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'État de Durabilité de EQUASENS (IRO-2)

Table des matières des exigences de publication

ESRS	Exigence de publication	Paragraphe
ESRS 2	BP-1 - Base générale pour la préparation des états de durabilité	1.1.1
ESRS 2	BP-2 - Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	1.1.2
ESRS 2	GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	1.2.1
ESRS 2	GOV-2 - Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	1.2.2
ESRS 2	GOV-3 - Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	1.2.3
ESRS 2	GOV-4 - Déclaration sur la vigilance raisonnable	1.2.4
ESRS 2	GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	1.2.5
ESRS 2	SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	1.3.1
ESRS 2	SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes	1.3.2
ESRS 2	SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	1.3.3
ESRS 2	IRO-1 - Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	1.4.1.1
ESRS 2	IRO-2 - Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'État de Durabilité de l'entreprise	1.4.1.2
ESRS E1	ESRS 2 GOV-3 - Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	2.2.1
ESRS E1	E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	2.2.2
ESRS E1	ESRS 2 SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.2.3
ESRS E1	ESRS 2 IRO-1 - Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	2.2.4
ESRS E1	E1-2 - Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.2.5
ESRS E1	E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.2.6
ESRS E1	E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.2.7
ESRS E1	E1-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique	2.2.8
ESRS E1	E1-6 - Émission brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.2.9
ESRS E2	ESRS 2 IRO-1 - Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines	2.3.1
ESRS E2	E2-1 - Politiques en matière de pollution	2.3.2
ESRS E2	E2-2 - Actions et ressources relatives à la pollution	2.3.3
ESRS E2	E2-3 - Cibles liées à la pollution	2.3.4
ESRS E2	E2-5 - Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	2.3.5
ESRS E5	ESRS 2 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.4.1
ESRS E5	E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	2.4.2
ESRS E5	E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.4.3
ESRS E5	E5-3 - Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.4.4
ESRS E5	E5-4 - Ressources entrantes	2.4.5
ESRS E5	E5-5 - Ressources sortantes	2.4.6
ESRS S1	ESRS 2 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	3.1.1
ESRS S1	ESRS 2 SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.1.2
ESRS S1	S1-1 - Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	3.1.3



ESRS	Exigence de publication	Paragraphe
ESRS S1	S1-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	3.1.4
ESRS S1	S1-3 - Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	3.1.5
ESRS S1	S1-4 - Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	3.1.6
ESRS S1	S1-5 - Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	3.1.7
ESRS S1	S1-6 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.1.8
ESRS S1	S1-8 - Couverture des négociations collectives et dialogue	3.1.9
ESRS S1	S1-9 - Indicateurs de diversité	3.1.10
ESRS S1	S1-11 - Protection sociale	3.1.11
ESRS S1	S1-13 - Indicateurs de la formation et du développement des compétences	3.1.12
ESRS S1	S1-14 - Indicateurs de santé et de sécurité	3.1.13
ESRS S1	S1-15 - Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	3.1.14
ESRS S4	ESRS 2 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	3.2.1
ESRS S4	ESRS 2 SBM -3 - Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.2.2
ESRS S4	S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals	3.2.3
ESRS S4	S4-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals	3.2.4
ESRS S4	S4-3 - Procédure visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations	3.2.5
ESRS S4	S4-4 - Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions	3.2.6
ESRS S4	S4-5 - Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	3.2.7
ESRS G1	ESRS 2 GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.1
ESRS G1	ESRS 2 IRO-1 - Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels	4.1.2
ESRS G1	G1-1 - Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	4.1.3
ESRS G1	G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs	4.1.4
ESRS G1	G1-3 - Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.1.5
ESRS G1	G1-4 - Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	4.1.6
Spécifique	Politiques de cyber sécurité	5.1.1
Spécifique	Actions de cyber sécurité	5.1.2
Spécifique	Indicateurs de cyber sécurité	5.1.3
Spécifique	Cibles de cyber sécurité	5.1.4

Tableau des points de données requis par d'autres actes législatifs de l'UE

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur no 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur no 10, tableau 3, annexe I				1.2.4
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur no 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur no 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur no 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		1.3.1
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	2.2.2
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.2



Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur no 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.7
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur no 5, tableau 1, et indicateur no 5, tableau 2, annexe I				2.2.8
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur no 5, tableau 1, annexe I				2.2.8
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur no 6, tableau 1, annexe I				2.2.8
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs no 1 et no 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.9
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur no 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.9
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non matériel
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non applicable
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.			Non applicable

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés			Non applicable
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Non applicable
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur no 8, tableau 1, annexe I; indicateur no 2, tableau 2, annexe I, indicateur no 1, tableau 2, annexe I; indicateur no 3, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur no 7, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur no 8, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur no 12, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur no 6.2, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur no 6.1, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur no 7, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur no 10, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur no 14, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur no 11, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/ mers paragraphe 24, point c)	Indicateur no 12, tableau 2, annexe I				Non matériel



Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur no 15, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur no 13, tableau 2, annexe I				2.4.6
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur no 9, tableau 1, annexe I				2.4.6
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur no 13, tableau 3, annexe I				3.1.1
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur no 12, tableau 3, annexe I				3.1.2
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme paragraphe 20	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				3.1.3
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		3.1.3
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur no 11, tableau 3, annexe I				3.1.3
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur no 1, tableau 3, annexe I				3.1.3
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur no 5, tableau 3, annexe I				3.1.5
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur no 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		3.1.13
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur no 3, tableau 3, annexe I				3.1.13
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur no 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur no 8, tableau 3, annexe I				Non matériel

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur no 7, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur no 10, tableau 1, et indicateur no 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS 2- SBM3 — S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs no 12 et no 13, Tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme paragraphe 17	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs no 11 et no 4, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur no 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme* liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme paragraphe 16	Indicateur no 9, tableau 3, annexe I, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur no 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme paragraphe 36	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				3.2.3



Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur no 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		3.2.3
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme paragraphe 35	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I				3.2.6
ESRS G1-1 Convention des Nations Unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur no 15, tableau 3, annexe I				4.1.3
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur no 6, tableau 3, annexe I				4.1.3
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur no 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		4.1.6
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur no 16, tableau 3, annexe I				4.1.6

Liste des thèmes non matériels

Le Groupe EQUASENS, à l'issue de son analyse de double matérialité, a conclu que les thèmes ci-après ne sont pas matériels au regard de ses activités et celles de sa chaîne de valeur et que par conséquent, il peut omettre de publier toutes les informations prescrites par l'ESRS thématique correspondante :

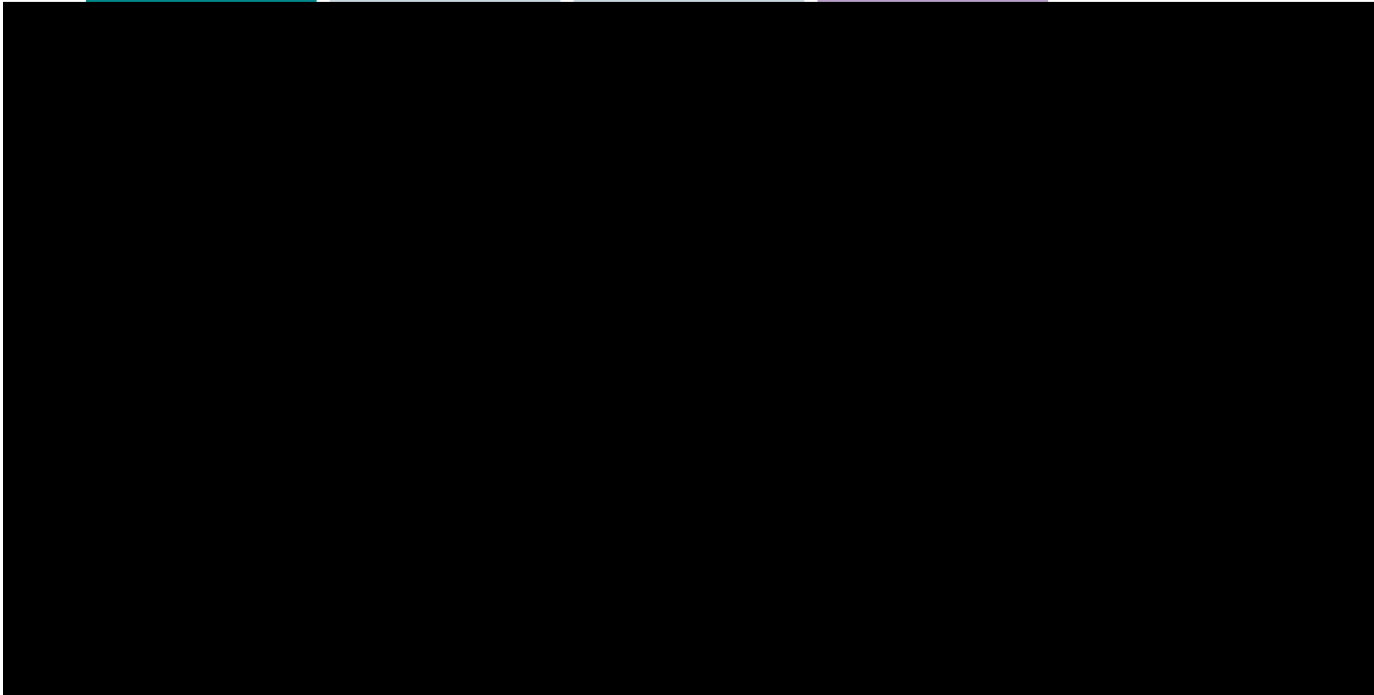
- **Ressources hydriques et marines (ESRS E3) :** le Groupe EQUASENS a étudié l'impact de ses activités sur les ressources hydriques et marines. En sa qualité d'éditeur de logiciel, il est constaté que ses propres activités ont un impact non matériel sur ces ressources. Sa compréhension actuelle de sa chaîne de valeur ne lui permet pas de conclure à la matérialité des impacts liés aux activités en amont ou en aval. Cette thématique demeure cruciale pour le Groupe, qui s'engage à poursuivre ses investigations sur ce sujet en 2025 afin d'approfondir ses connaissances et d'identifier d'éventuelles politiques et actions à mettre en œuvre.
- **Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4) :** le Groupe a également mené une étude sur ses principaux sites afin de mesurer l'impact de ses activités propres sur la biodiversité et les écosystèmes. Aucun de ces sites n'a d'impact significatif sur la biodiversité et les écosystèmes. À l'instar des ressources hydriques et marines, la connaissance du Groupe de sa chaîne de valeur au-delà du second rang ne lui permet pas de conclure à la matérialité de cette thématique mais le Groupe maintiendra ses efforts de vigilances raisonnables concernant cette thématique.
- **Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2) :** dans le cadre de ses travaux et à l'issue de ses consultations des parties prenantes le Groupe EQUASENS n'a pas identifié d'impacts, risques ou opportunités matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur et les sous-thèmes associés.
- **Communautés affectées (ESRS S3) :** le Groupe EQUASENS n'a pas identifié de communautés affectées directement liées à ses activités et / ou à celle de ses fournisseurs de premier rang. Cette thématique a été jugée non matérielle à l'issue des consultations des parties prenantes pour lesquelles cette thématique et les sous-thèmes associés ne sont ressortis comme matériels.

Informations matérielles

Les impacts, risques et opportunités matériels ont été définis comme tels à partir du moment où leurs criticités ont été évaluées entre 3,5 et 5. Un enjeu de durabilité est considéré comme « matériel » s'il remplit les critères de matérialités d'impact ou de matérialité financière ou les deux à la fois. Aussi, au regard de l'ensemble des impacts risques et opportunités matériels, le Groupe a identifié les enjeux de matérialité suivants :

ENVIRONNEMENT				
E1 - Changement climatique	E2 - Pollution	E3 - Ressources hydriques et marines	E4 - Biodiversité et écosystèmes	E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire
Adaptation	Pollution de l'air	Consommation d'eau	Etat des écosystèmes	Flux entrants
Atténuation	Pollution de l'eau	Prélèvements d'eau	Etat des espèces	Flux sortants
Energie	Pollution des sols	Rejets d'eau	Services écosystémiques	Déchets
	Pollution des organismes vivants	Rejets d'eau (océan)	Perte de biodiversité - changement climatique (E1)	
	Substances préoccupantes	Ressources marines	Perte de biodiversité - pollution (E2)	
	Microplastiques		Perte de biodiversité - espèces exotiques envahissantes	
			Perte de biodiversité - exploitation directe	
			Perte de biodiversité - changement d'affectation des terres, d'utilisation de l'eau douce et des mers	

SOCIAL				GOUVERNANCE
S1 - Personnel de l'entreprise	S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	S3 - Communautés affectées	S4 - Consommateurs & Utilisateurs finaux	G1 - Conduite des affaires
Sécurité de l'emploi	Sécurité de l'emploi	Logement décent	Liberté d'expression	Culture d'entreprise
Temps de travail	Temps de travail	Alimentation décente	Accès à l'information	Bien-être animal
Salaires décents	Salaires décents	Eau et assainissement	Santé et sécurité	Corruption
Dialogue social	Dialogue social	Impacts liés à la terre	Sécurité de la personne	Lanceurs d'alerte
Liberté d'association	Liberté d'association	Impacts liés à la sécurité	Protection des enfants	Relations avec les fournisseurs
Négociation collective	Négociation collective	Liberté d'expression	Non-discrimination	Dialogue politique et lobbying
Equilibre de vie	Equilibre de vie	Liberté de réunion	Accès aux produits et services	Confidentialité / Cybersécurité
Santé et sécurité	Santé et sécurité	Défenseurs de droits humains	Commercialisation responsable	
Diversité	Diversité	Consentement	Vie privée	



2. Informations environnementales

2.1. Publication d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte)

Contexte

Rappel du contexte réglementaire

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxonomie européenne », établit un cadre de référence visant à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises de publier les parts de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation qui contribuent de façon substantielle à un des six objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique (CCM) ;
- Adaptation au changement climatique (CCA) ;
- Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines (WTR) ;
- Transition vers une économie circulaire (CE) ;
- Prévention et contrôle de la pollution (PPC) ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO).

Ainsi, la Commission Européenne a défini un certain nombre de critères techniques permettant d'établir un langage commun sur la notion de durabilité et, par conséquent, d'orienter l'allocation de capitaux vers des activités contribuant substantiellement à l'atteinte d'un de ces six objectifs.

Dans ce cadre, les entreprises doivent communiquer la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation associées à des activités économiques dites « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxonomie européenne. Cette communication doit inclure en outre la part des ventes, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation dites « durables » ou « alignées », c'est-à-dire respectant les critères de durabilité définis dans la Taxonomie.

Pour répondre à ces obligations de reporting, une analyse détaillée de l'ensemble des activités du Groupe au sein des différentes entités consolidées a été menée conjointement par les directions financières, RSE ainsi qu'avec les équipes opérationnelles. L'identification des activités éligibles et la qualification de leur niveau d'alignement à la Taxonomie ont été réalisées conformément aux instructions et critères des actes délégués.

Une activité est ainsi dite « alignée » dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères d'examen technique (contribution substantielle et DNSH - Does Not Significantly Harm) qui lui sont associés et que le Groupe remplit les exigences liées à l'analyse des garanties minimales.

Lien avec la stratégie RSE du Groupe EQUASENS

Des parties d'activités du Groupe EQUASENS peuvent être incluses dans le périmètre d'activités défini par la Taxonomie européenne : celles liées à son modèle d'économie circulaire, à la construction, les activités immobilières et la location de véhicules.

Résultats

Activités éligibles et non éligibles à la Taxonomie

Les données financières sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2024 ; les dénominateurs Taxonomie de chiffre d'affaires et de dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers comme requis par le règlement.

L'analyse des activités éligibles intègre l'ensemble des objectifs environnementaux et porte sur :

- 1. Atténuation du changement climatique (CCM)
 - 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
 - 7.2. Rénovation de bâtiments existants
 - 7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique
 - 8.2. Programmation, conseil et autres activités informatiques
- 2 Adaptation au changement climatique (CCA)
 - 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
 - 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments
 - 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes
- 4. Économie circulaire (CE)
 - 5.4 - Vente de biens d'occasion

Résultats d'éligibilité et d'alignement pour l'exercice

Synthèse de la répartition des activités éligibles et alignées au titre de 2024 :

Activités économiques	Part du CA	Part des CapEx	Part des OpEx
Activités éligibles	0%	75,75%	0%
Activités éligibles et alignées	0%	0%	0%
Activités éligibles mais non alignées	0%	100%	0%
Activités non-éligibles	100%	24,25%	100%

Au titre de l'exercice, les taux d'alignement pour le Groupe restent faibles.

La part du chiffre d'affaires, des CAPEX, des OPEX issue d'activités économiques éligibles et/ou alignées sur la taxonomie par objectif environnemental est la suivante :

	Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total	
	Éligible par objectif	Alignée par objectif
CCM	0%	0%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0,44%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

	Part des Capex/Total des Capex	
	Éligible par objectif	Alignée par objectif
CCM	26,37%	0%
CCA	75,75%	0%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

	Part des Opex/Total des Opex	
	Éligible par objectif	Alignée par objectif
CCM	0%	0%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

Évaluation et méthodologie

Rappel des indicateurs et réconciliation avec les états financiers

Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires éligible du Groupe EQUASENS pour l'année 2024 est de 954 K€ et se limite aux ventes de biens d'occasion. En effet, suite à la revue des critères d'éligibilité, le modèle du Rentpharm (soit près de 22% du CA), ne respecte pas l'intégralité des critères d'éligibilité prévus par la norme (CE 5.5). Seul 0,44% du CA du Groupe EQUASENS est éligible au regard de l'activité CE 5.4 relative à la vente de biens d'occasion. La part du CA au sens Taxonomie est donc non significative comparée au CA total du Groupe qui s'élèvent à 216 752 K€ (voir annexes aux comptes consolidés).

Définition

La part du chiffre d'affaires visée à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 est obtenue en divisant la partie du chiffre d'affaires net tirée de produits ou de services, y compris d'actifs incorporels, associés à des activités économiques éligibles et alignées sur la Taxonomie (numérateur) par le chiffre d'affaires net (dénominateur) tel que défini à l'article 2, point 5), de la directive 2013/34/UE. Le chiffre d'affaires inclut les produits comptabilisés selon la norme comptable internationale 1, paragraphe 82, point a), telle qu'adoptée par le règlement (CE) n° 1126/2008 de la Commission.

Dépenses d'investissement et d'exploitation considérées comme éligibles individuellement

CapEx

Le Groupe reporte des dépenses d'investissement individuelles qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée en vertu de l'annexe 1 du règlement délégué article 8, paragraphes respectivement 1.1.2.2 (a) et (c) ainsi que 1.1.3.2 (a) et (c). La plupart des dépenses d'investissement sont des mesures individuelles au titre des alinéas (c).

Les dépenses d'investissement éligibles du Groupe EQUASENS concernent principalement la modernisation des infrastructures du Groupe et les activités immobilières telles que la construction, la rénovation et l'achat de bâtiments. Les dépenses d'investissement incluent la variation positive des droits d'utilisation liés à la location immobilière et de véhicules (IFRS 16). Dans le cadre de ses travaux au titre de 2024, le Groupe EQUASENS a également intégré les frais de R&D immobilisés et les immobilisations incorporelles en cours. À des fins de comparaison, la valeur de l'exercice 2023 a été modifiée.

Ainsi, la part des dépenses d'investissement éligibles du Groupe EQUASENS pour l'année 2024 s'élève à 75,75% sur un total de 16 793 K€ (voir annexes aux comptes consolidés). La part alignée des dépenses d'investissement est nulle du fait que les critères techniques de contribution substantielle, de DNSH et de garanties minimales ne sont pas remplis.

Définition

Les numérateurs éligibles et alignés sont égaux aux dépenses d'investissement incluses dans le dénominateur qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Ces dépenses sont liées à des actifs ou processus associés à des activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie ;
- Ces dépenses font partie d'un plan visant l'expansion d'activités économiques alignées à la Taxonomie ou visant à permettre à des activités économiques éligibles à la Taxonomie de s'aligner sur celle-ci (« plan de CapEx ») ;
- Ces dépenses sont liées à l'achat de production d'activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie et à des mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

Le dénominateur comprend les entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré, avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de



réévaluations et de dépréciations, pour l'exercice concerné, à l'exclusion des variations de la juste valeur. Il comprend aussi les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises.

OpEx

Le ratio d'exemption des dépenses d'exploitation, qui correspond au ratio entre les comptes d'OpEx retenus par la Taxonomie au numérateur et les OpEx consolidés Groupe au dénominateur, est égal à 1,91% sur l'exercice fiscal 2024.

La part des OpEx au sens Taxonomie est donc non significative comparée aux OpEx totaux du Groupe qui s'élèvent à 154 815 K€ (voir annexes aux comptes consolidés). Dans ces conditions, la dérogation relative à l'exemption de publication du ratio des OpEx est applicable en 2024.

Définition

Les dépenses d'exploitation retenues par la Taxonomie sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs. La définition des dépenses d'exploitation retenue pour le dénominateur et le numérateur n'intègre pas les charges liées à la recherche et au développement. Les charges de personnel liées à la maintenance et à la réparation des actifs sont quant à elles incluses au dénominateur mais exclues du numérateur. En effet, ces natures spécifiques de charges de personnel ne sont pas suivies de façon distincte dans le reporting du Groupe.

Les OpEx consolidés Groupe sont quant à eux définis comme l'ensemble des dépenses incluses dans le résultat d'exploitation et qui ne sont pas des charges financières ou exceptionnelles.

Méthodologie d'évaluation des activités au regard des critères d'examen technique

Méthodologie d'analyse de l'éligibilité

En 2024, la mise à jour du référentiel d'activités éligibles a été faite au moyen d'entretiens et via l'analyse des éventuelles entrées et sorties de périmètre de certaines activités, du développement de nouvelles opérations ou de l'abandon d'autres activités.

Méthodologie d'analyse de l'alignement : contribution substantielle, DNSH et garanties minimales

Méthodologie de vérification de la contribution substantielle et des DNSH spécifiques

Pour chaque activité éligible, l'analyse porte à la fois sur la contribution substantielle et les DNSH spécifiques. Le respect de l'intégralité des critères techniques des activités ci-après n'ont pu être vérifiés à la maille du règlement taxonomie : CCM 7.2 (réduction de la demande primaire d'énergie d'au moins 30%), CCM 8.2, CCA 6.5, CCA 7.7 et CCA 8.1 (formalisme de la méthode d'évaluation des risques et vulnérabilité spécifiques aux activités).

Méthodologie de vérification des DNSH génériques et des garanties minimales

L'alignement des activités éligibles d'EQUASENS nécessite également des analyses au niveau du Groupe. D'une part, au vu de ses activités éligibles et alignées, le Groupe se doit de respecter le DNSH générique d'adaptation au changement climatique présenté au sein des appendices de l'annexe 1 de l'acte délégué Taxonomie relatif à l'objectif d'atténuation du changement climatique. D'autre part, le Groupe se doit de respecter les garanties minimales (dites « MS » pour *Minimum Safeguards*) détaillées par le rapport de la Plateforme sur la Finance Durable (PSF) d'octobre 2022. Le Groupe a ainsi étudié la conformité de son modèle économique à ces deux exigences.

DNSH génériques

Les DNSH génériques sont les critères mentionnés aux appendices A, B, C et D relatifs aux autres objectifs environnementaux. Ceux-ci nécessitent une analyse holistique au niveau du Groupe EQUASENS plutôt que par activité économique.

Le Groupe répond à l'ensemble des critères génériques visés par la Taxonomie pour ses activités éligibles.

Méthodologie de vérification des garanties minimales

Pour cet exercice, le périmètre des garanties minimales (« *Minimum Safeguards* » ou MS) a été précisé par la publication en octobre 2022 d'un rapport de la Plateforme européenne sur la finance durable : « *Final Report on Minimum Safeguards* », qui se réfère à un ensemble de réglementations internationales en matière de droits humains. Des critères de non-alignement doivent être validés et des étapes de diligence raisonnable à respecter ont été introduits par ce rapport, et ce en matière de droits humains, de corruption, de fiscalité et de droit de la concurrence.

L'examen des garanties minimales a donc suivi un processus en deux étapes. Dans un premier temps, le Groupe a vérifié le respect des critères de non-alignement sur les quatre thématiques des garanties minimales, analyse incluant l'étude des controverses. Dans un second temps, le Groupe a vérifié que ses procédures mises en place sur les droits humains suivaient les six étapes clefs d'un processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'Homme, conformément aux principes opérationnels de l'ONU et aux principes directeurs de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales. Il ressort de ces analyses que le Groupe EQUASENS est aligné avec ces exigences en 2024.

Critères de non-alignement

D'une part, l'étude des controverses a permis de conclure quant à l'alignement du Groupe EQUASENS. Aucune condamnation n'a été relevée en matière de droits humains, de corruption et de fiscalité. En particulier, dans le cas des droits humains, aucune saisine n'a été acceptée par un point de contact national (PCN) de l'OCDE.

Annexe 3 - Dépenses d'exploitation (OPEX)

[illegible]

2.2. Changement Climatique (ESRS E1)

2.2.1. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (ESRS 2 GOV-3)

Les mécanismes d'incitations liés aux performances en matière de Durabilité sont décrits en Section 1.2.3 du présent État de Durabilité.

2.2.2. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)

Au titre de 2024, le Groupe EQUASENS ne dispose pas de plan de transition formalisé. Le Groupe a mis en œuvre une série de mesures visant à mieux appréhender l'intégralité de ses émissions de gaz à effet serre (scopes 1, 2 et 3) avant d'arrêter une trajectoire. Le Groupe a néanmoins déjà identifié une série de leviers qui intégreront cette trajectoire comme :

- S'appuyer sur les fournisseurs stratégiques de biens matériels et les transporteurs qui ont un engagement RSE,
- Déployer sa politique Green IT,
- Mener des études énergétiques pour les bâtiments occupés par le Groupe,
- Maintenir le verdissement de la flotte automobile en cohérence avec l'usage des utilisateurs,
- Renforcer la stratégie d'économie circulaire.

Le Groupe EQUASENS entend œuvrer à la finalisation de son plan de transition en 2025.

2.2.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)

Risques physiques et risques de transition liés au climat

En complément des informations fournies en Section 1.3.3, il est précisé qu'à l'exception du risque financier lié à la perturbation des activités des principaux fournisseurs du fait du changement climatique (disponibilité des produits, baisse de chiffre d'affaires) qui peut être rattaché à des risques physiques, les risques matériels identifiés par le Groupe EQUASENS sont des risques de transition liés au climat :

- Risque financier lié à la dépendance des fournisseurs et sous-traitants aux sources d'énergies non renouvelables (volatilité des prix et de l'offre) ;
- Risque financier lié à la réglementation du marché de l'énergie (coûts énergétiques, cout d'exploitation) ;
- Risque financier lié à la réglementation concernant le financement de biens ou de services étant identifié comme non durable (NANCÉO, HEALTHLEASE) ;
- Risque financier lié à la réglementation sur le retraitement du matériel en fin de vie (investissements, augmentation des coûts, pénalités).

Résilience du modèle économique

La résilience de la stratégie et du modèle économique du Groupe EQUASENS en ce qui concerne le changement climatique passe par une évaluation des risques liés à ce changement, une intégration des considérations climatiques dans la stratégie, une adaptation de ses opérations, un engagement des parties prenantes, une communication transparente et une planification à long terme.

L'analyse du Groupe a principalement porté sur les risques physiques et de transition liés à ses propres activités. Au regard de ses connaissances, le Groupe a également intégré à sa réflexion des risques liés à sa chaîne de valeur amont et aval, sans pour autant prétendre en assurer l'exhaustivité.

L'analyse de la résilience du Groupe a été réalisée concomitamment à l'identification des impacts, risques et opportunités. L'intégration de scénarios climatiques a été faite sous un angle d'analyse assurantielle des risques physiques pour les sites du Groupe EQUASENS dans le cadre de ses activités propres.

L'analyse de résilience a pour principales hypothèses que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone sera liée au déploiement de nouvelles technologies, couplée à un renforcement de différentes réglementations et sera par conséquent plutôt progressive, avec des impacts limités sur la consommation à court terme. Les activités du Groupe étant principalement en France, le



Groupe n'a pas intégré d'hypothèses spécifiques en lien avec le mix énergétique. Le sujet des énergies a pour autant été intégré pour certains acteurs de la chaîne de valeur amont.

Les horizons temporels ainsi retenus pour déterminer les risques physiques et de transition matériels et fixer des cibles de réduction des émissions de gaz à effets de serre sont de moyens et long terme tels que définis en Section 1.1.2.

Les effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels ont été évalués au regard des critères d'évaluations des risques présentés en Section 1.4.1.1. Le Groupe n'a pas pris en considération les actions et ressources d'atténuation dans son analyse.

Ainsi le Groupe EQUASENS estime avoir une stratégie et un modèle économique résilient au changement climatique dans la limite de ses activités propres. Le Groupe renforcera son travail d'étude de sa chaîne de valeur amont afin de réduire ses domaines d'incertitude. L'analyse actuelle, basée sur des scénarios climatiques, n'a pas identifié de risques majeurs sur ses actifs (bâtiments détenus en propres). Les activités économiques à risque sont pris en compte dans la définition de la stratégie de l'entreprise, dans ses décisions d'investissement, ainsi que dans les actions d'atténuation actuelles ou prévues.

En l'état de ses connaissances, le Groupe EQUASENS devrait être en capacité d'ajuster sa stratégie et son modèle économique au changement climatique à court, moyen et long terme, y compris en s'assurant un accès continu à des financements d'un coût abordable, en ayant la capacité de redéployer, moderniser ou déclasser des actifs existants, en revoyant son portefeuille de produits et de services, ou en assurant la reconversion de son personnel.

2.2.4. Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat (ESRS 2 IRO-1)

En complément des informations fournies dans la Section 1.4.1 du présent État de Durabilité, il est précisé que :

- L'identification et l'évaluation des impacts sur le changement climatique, en particulier les émissions de GES de l'entreprise, ont été réalisés au regard de sources réelles et potentielles d'émissions connues du Groupe dans le cadre de ses propres activités et tout au long de sa chaîne de valeur. Ces sources ont été identifiées lors des précédents bilans carbone réalisés par des cabinets externes mandatés par le Groupe EQUASENS.
- Les impacts réels et potentiels sur le changement climatique (c'est-à-dire ses émissions totales de GES) ont été analysés au regard de la position du Groupe au sein de sa chaîne de valeur et ses connaissances sectorielles.

S'agissant des risques physiques liés au climat, le Groupe EQUASENS a eu une approche assurantielle, et a axé sa réflexion sur ses principaux sites (détenus en propres) s'ils venaient à être exposés à des risques climatiques chroniques et aigus à court, moyen et long terme sur la base de différents scénarios climatiques. Au titre de ses activités propres, le Groupe a identifié des actifs qui pourraient être potentiellement exposés à ces aléas, sans pour autant remettre en question la continuité globale de ses activités économiques. Cette étude tient compte de la probabilité, de l'ampleur et de la durée de ces aléas, ainsi que des adresses des principaux sites du Groupe. Elle sera complétée dans les prochains exercices pour élargir le nombre de sites du Groupe étudiés et intégrer des composantes stratégiques de la chaîne de valeur. Le Groupe entend travailler lors des prochains exercices à la réduction de son exposition aux risques qui deviendront de plus en plus probables.

Il est rappelé que les horizons temporels à court, moyen et long terme sont définis en Section 1.1.2 en concordance avec les définitions appliquées en comptabilité notamment concernant la durée de vie prévue des actifs, les horizons de planification stratégique et aux plans d'allocation des fonds propres du Groupe.

L'identification des aléas climatiques et l'évaluation de l'exposition et de la sensibilité reposent sur des scénarios climatiques à émissions élevées qui se basent sur les scénarii optimiste (SSP1-2.6), intermédiaire (SSP2-4.5), du pire (SSP5-8.5) du GIEC à horizon moyen terme (2030) et long terme (2050). Le Groupe estime que l'éventail des scénarios utilisé couvre les risques et incertitudes plausibles auxquels il est exposé.

Le Groupe EQUASENS a identifié des événements liés à la transition à moyen et long terme pouvant avoir des impacts ponctuels sur certaines parties de ses activités économiques. Parmi ces événements, la Groupe a intégré des hypothèses d'évolution des politiques, d'utilisation de l'énergie et le mix énergétique notamment des fournisseurs, ou encore des hypothèses technologiques. L'évaluation de ces impacts intègre la probabilité, l'ampleur de ces événements (ce qui inclut leur durée).

Le Groupe compte maintenir ses efforts pour parfaire l'identification des événements liés à la transition ainsi que pour élargir son évaluation de l'exposition sur la base de scénarios climatiques compatibles avec une limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C avec un dépassement nul ou limité.

À travers ses travaux, le Groupe EQUASENS a identifié des activités économiques qui nécessitent des efforts pour être compatibles avec une transition vers une économie neutre pour le climat (à titre d'exemples, les activités de production de matériels informatiques, de transports, ou de gestion des déchets, ...).

Au titre de 2024, aucune hypothèses critiques en matière de climat ne sont formulées dans les états financiers. Les scénarios climatiques utilisés ne remettent pas en question ces hypothèses à court terme.

2.2.5. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)

Politique d'achats responsables

- **Description de la politique** : Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale, le Groupe EQUASENS intègre des critères environnementaux dans ses décisions d'achats afin de minimiser son empreinte écologique. Cette politique vise à réduire l'impact environnemental des produits et services achetés en tenant compte du poids carbone des produits et de l'engagement environnemental des fournisseurs.
- **Objectifs généraux** : Favoriser l'acquisition de produits et services ayant une faible empreinte environnementale et sélectionner des fournisseurs engagés dans des démarches écoresponsables.
- **IRO rattachés** :
 - **Impacts** :
 - Les fournisseurs et sous-traitants (y compris transporteurs) génèrent des émissions de gaz à effet de serre pour produire des biens/services qui contribuent au changement climatique.
 - Les fournisseurs et les sous-traitants (y compris transporteurs) ont besoin d'énergie pour produire des biens/services.
 - **Risques et opportunités** :
 - Risque financier lié à la perturbation des activités des principaux fournisseurs du fait du changement climatique (disponibilité des produits, baisse de chiffre d'affaires).
 - Risque financier lié à la dépendance des fournisseurs et sous-traitants aux sources d'énergies non renouvelables (volatilité des prix et de l'offre).
 - Risque financier lié à la réglementation concernant le financement de biens ou de services étant identifié comme non durable (NANCÉO, HEALTHLEASE).
- **Processus de surveillance** : La politique fait l'objet d'une surveillance par les Directions des filiales du Groupe et supervisée par le Directeur Général Délégué, lui-même en charge du reporting au sein du Comité de Direction du Groupe EQUASENS.
- **Champ d'application de la politique** : Concerne le Groupe EQUASENS mais plus spécifiquement EHLS la centrale d'achats du Groupe.
- **Responsable de la politique** : La mise en œuvre et le suivi de cette politique sont sous la responsabilité du service Achats, en collaboration avec le service RSE.
- **Références normatives** : La politique ne s'appuie sur aucune référence normative ou initiative si ce n'est le présent État de Durabilité.
- **Consultation des parties prenantes** : La politique a été construite en interne par les équipes du Groupe EQUASENS en se basant sur les échanges avec différentes parties prenantes.
- **Mise à disposition de la présente politique** : Cette politique a été décrite partiellement dans la section dédiée aux Achats dans la Déclaration de Performance Extra Financière 2023, et ses grandes lignes ont été également communiquées aux fournisseurs via la « charte achats éthiques et responsables ».

Politique de Green IT

- **Description de la politique** : La politique Green IT du Groupe vise à réduire l'impact environnemental de ses solutions informatiques. Elle inclut l'amélioration de l'efficacité énergétique à travers l'utilisation de matériel et de logiciels éco-énergétiques, la mise en œuvre de pratiques de gestion de l'alimentation et l'optimisation des data centers. L'adoption de solutions de virtualisation et de cloud computing, ainsi que la sensibilisation des employés à des pratiques durables, sont des composantes essentielles.
- **Objectifs généraux** :
 - Former et sensibiliser les collaborateurs à l'éco-conception.
 - Optimiser les besoins en énergies des infrastructures et renforcer le pilotage de la capacité des data centers.
 - Améliorer les performances des applications du Groupe ainsi que la satisfaction des clients.
- **IRO rattachés** :
 - Les infrastructures informatiques chez les clients consomment une grande quantité d'énergie (utilisation des produits).
 - L'architecture et l'édition des logiciels visant à optimiser les consommations d'énergies génère un impact positif sur l'environnement (Green IT).
- **Processus de surveillance** : Un Groupe de travail dédié au Green IT reporte au Directeur Général Délégué, lui-même en charge du reporting au sein du Comité de Direction du Groupe EQUASENS.
- **Champ d'application de la politique** : Concerne le Groupe EQUASENS mais plus spécifiquement les principales applications web des différentes Divisions du Groupe et de sa Direction des Systèmes d'Informations (DSI). Les infrastructures concernées sont les deux data centers du Groupe détenus en propre, basés en France.

- **Responsable de la politique** : Directeur Général Délégué rapportant au Comité de Direction.
- **Références normatives** : La politique ne s'appuie sur aucune référence normative ou initiative si ce n'est le présent État de Durabilité.
- **Consultation des parties prenantes** : La politique intègre les intérêts de parties prenantes, attendant du Groupe qu'il réduise ses gaz à effets de serre.
- **Mise à disposition de la présente politique** : Le Groupe a procédé à des communications internes auprès des collaborateurs du Groupe. La démarche n'a pas fait l'objet de communication spécifique aux autres parties prenantes.

Politique de consommation d'énergies

- **Description de la politique** : Conscient des enjeux entourant la question énergétique, le Groupe EQUASENS s'engage dans une démarche de sobriété énergétique afin de maîtriser sa consommation, améliorer son efficacité et limiter son impact environnemental dans ce domaine. En optimisant ses processus et en sensibilisant ses collaborateurs, le Groupe vise à une gestion plus responsable et durable de l'énergie.
- **Objectifs généraux** :
 - Réduire la consommation énergétique des infrastructures et équipements,
 - Améliorer l'efficacité énergétique,
 - Diminuer l'empreinte environnementale de l'énergie,
 - Mettre en place un suivi et une amélioration continue des performances énergétiques,
 - Sensibiliser et impliquer les collaborateurs.
- **IRO rattaché** : Risque financier lié à la réglementation du marché de l'énergie (coûts énergétiques et d'exploitations).
- **Processus de surveillance** : La politique fait l'objet d'une surveillance par les services généraux ainsi que les directions de filiales et supervisée par la Direction Administrative et Financière, elle-même en charge du reporting au sein du Comité de Direction du Groupe EQUASENS.
- **Champ d'application de la politique** : Concerne le Groupe EQUASENS mais dans un premier temps cible les sites pour lesquels le Groupe est propriétaire afin d'avoir une portée d'action plus importante.
- **Responsable de la politique** : Direction Administrative et Financière rapportant au Comité de Direction.
- **Références normatives** : Cette politique intègre le cadre du décret tertiaire et vise à définir une feuille de route permettant d'atteindre ses objectifs.
- **Consultation des parties prenantes** : La politique intègre les intérêts de parties prenantes, attendant du Groupe qu'il réduise ses gaz à effets de serre.
- **Mise à disposition de la présente politique** : Cette politique a été décrite partiellement dans la section dédiée aux consommations d'énergies liées aux bâtiments dans la Déclaration de Performance Extra Financière 2023.

L'ensemble de ces politiques couvrent les domaines de l'atténuation du changement climatique et de l'efficacité énergétique. Aucune politique visant l'adaptation au changement climatique, le déploiement d'énergies renouvelables ou tout autre domaine n'a été formalisée au titre de 2024.

2.2.6. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)

Associer les fournisseurs à la démarche du Groupe

- **Politique associée** : Politique d'achats responsables.
- **Description de l'action** : Faire adhérer les fournisseurs du Groupe à sa charte éthique et responsable. Cette action se traduit dans un premier temps par la signature de la charte éthique et responsable par ses principaux fournisseurs de matériels informatiques et biens physiques. Dans un second temps, le Groupe prévoit de faire évoluer ses clauses contractuelles afin d'intégrer nativement la charte dans ses relations commerciales.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Développement de la durabilité : la charte intègre des considérations environnementales. Cela contribue à la réduction de l'empreinte carbone (dont réduction des GES) et à la préservation des ressources naturelles associées aux achats de matériels informatiques.
 - Conformité légale et réduction des risques : en établissant des normes éthiques claires, la charte permet de se conformer à différentes réglementations en matière de droits de l'Homme, de travail et d'environnement.
 - Relations améliorées avec les fournisseurs : l'adoption de pratiques d'achats éthiques favorise des relations de coopération, de transparence et de confiance avec les fournisseurs. Cela peut également encourager les fournisseurs à adopter des pratiques durables et éthiques.

- Engagement des employés : les employés sont souvent plus motivés et engagés lorsque leur entreprise agit de manière éthique. Une charte claire renforce le sentiment d'appartenance et de fierté au sein de l'organisation.
- Amélioration de l'image de marque.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Permet un meilleur contrôle des risques environnementaux et sanitaires liés aux gaz à effet de serre.
- **Champ d'application** : Division PHARMAGEST et sa chaîne de valeur amont (fournisseurs et sous-traitants).
- **Horizons temporels** : Court terme.
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : La diffusion de la charte éthique a débuté en 2024 et sera maintenue en 2025.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (achats, juridiques, ...) et les outils préexistants.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'achat de matériels informatiques. Les valeurs monétaires ne sont pas suffisamment significatives pour être présentées dans les états financiers et ne peuvent être reliées à des indicateurs de performance clés prévus par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la commission ou à un plan CapEx prévu par ce même règlement.

Assurer un suivi des engagements fournisseurs

- **Politique associée** : Politique d'achats responsables.
- **Description de l'action** : Cette action vise à structurer la gestion des informations sur les gaz à effet de serre et les engagements environnementaux des fournisseurs. Sa mise en œuvre comprend :
 - La création d'une base de données centralisée recensant les GES associés aux produits commercialisés par EQUASENS.
 - L'envoi de questionnaires aux fournisseurs afin de recueillir leurs engagements en matière de trajectoire carbone.
 - Le cas échéant mener des évaluations (audit).
- **Actuelle ou prévue** : Prévue.
- **Résultats attendus** :
 - Amélioration de la transparence et de la traçabilité des GES associés aux produits achetés par EQUASENS.
 - Renforcement des hypothèses pour la trajectoire carbone du Groupe.
 - Réduction de l'impact en GES lié à l'achat de matériels informatiques.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : L'action vise à promouvoir l'achat de produits et services avec une empreinte environnementale réduite, tout en choisissant des fournisseurs qui s'engagent dans des pratiques écoresponsables.
- **Champ d'application** : Division PHARMAGEST et chaîne de valeur amont (fournisseurs et sous-traitants).
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable, car il s'agit d'une action prévue.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (achats) et les outils préexistants.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'achat de matériels informatiques. Les valeurs monétaires seraient plutôt à rapprocher dans les états financiers des frais de personnels amenés à renforcer la solution interne de suivi. Ces valeurs ne peuvent être reliées à des indicateurs de performance clés prévus par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la commission ou à un plan CapEx prévu par ce même règlement.

Former les équipes achats

- **Politique associée** : Politique d'achats responsables.
- **Description de l'action** : Former les équipes achats aux achats responsables notamment sur les sujets environnementaux (GES, pollution, économie circulaire, eau, biodiversité, ...).
- **Actuelle ou prévue** : Prévue.
- **Résultats attendus** :
 - Réduction de l'impact environnemental : en choisissant des fournisseurs et des produits respectueux de l'environnement, le Groupe s'attend à diminuer leur empreinte carbone et contribuer à la préservation des ressources naturelles.
 - Amélioration de l'image de marque.
 - Conformité réglementaire : de plus en plus de réglementations imposent des normes en matière de durabilité. Former les équipes achats permet de s'assurer que le Groupe respecte ces exigences.
 - Gestion des risques : une approche durable contribue à identifier et à atténuer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne les ressources limitées ou les pratiques de travail non éthiques.



- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Encourage l'achat de produits et services présentant un impact environnemental réduit et choisir des fournisseurs impliqués dans des initiatives respectueuses de l'environnement.
- **Champ d'application** : Division PHARMAGEST et chaîne de valeur amont (fournisseurs et sous-traitants).
- **Horizons temporels** : Court terme.
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable, car il s'agit d'une action prévue.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et seront probablement intégrées au titre de 2025 dans le budget formation.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'achat de matériels informatiques. Les valeurs monétaires seront plutôt à rapprocher des budgets de formations (OPEX) et ne peuvent être reliées à des indicateurs de performance clés prévus par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la commission ou à un plan CapEx prévu par ce même règlement.

Piloter la performance énergétique des logiciels par l'éco-conception

- **Politique associée** : Politique de Green IT.
- **Description de l'action** : L'action est une mesure d'atténuation, visant à réduire les GES en lien avec l'usage des solutions du Groupe. Elle concerne la conduite d'une campagne de formation et de mise en place des pratiques liées à l'éco-conception des logiciels auprès des collaborateurs du Groupe. L'action se déroule en plusieurs phases :
 - Sur la base d'un applicatif « simple » et une équipe restreinte, la formation vise à identifier les unités fonctionnelles principales, mesurer leurs impacts actuels, implémenter les principes d'écoconception et mesurer l'impact suite aux implémentations.
 - Une généralisation de la démarche tenant compte des spécificités du Groupe accompagnée d'une feuille de route des produits sur lesquels déployer la démarche.
 - Se rapprocher de référentiels reconnus pour réaliser une déclaration d'éco-conception.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Réduction de la consommation liée à l'énergie et des GES associés : les logiciels conçus de manière écoresponsable tendent à être plus efficaces, ce qui réduit la consommation d'énergie des serveurs, des ordinateurs et des dispositifs mobiles lors de leur utilisation.
 - Optimisation des ressources : l'écoconception favorise l'utilisation efficace des ressources, comme le stockage et la bande passante, en évitant le code superflu et en optimisant les algorithmes.
 - Impact positif sur l'expérience utilisateur : les logiciels conçus avec des considérations environnementales peuvent également offrir une meilleure expérience utilisateur grâce à une interface optimisée et à des performances améliorées.
 - Sensibilisation et engagement : adopter une démarche d'écoconception montre un engagement envers la durabilité, ce qui peut renforcer la réputation de l'entreprise et attirer de nouveaux clients et des collaborateurs soucieux de l'environnement.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : L'action répond favorablement à l'ensemble des trois objectifs formulés dans la politique.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable au titre du premier exercice, l'action a été mise en œuvre en fin d'exercice 2024.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes. Au titre de 2024 et 2025, la formation représente un montant de 26 K€.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'usage des solutions du Groupe. Les valeurs monétaires sont à rapprocher du budget formation dans les états financiers et ne peuvent être reliées à des indicateurs de performance clés prévus par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la commission ou à un plan CapEX prévu par ce même règlement.

Optimiser la performance énergétique des Data centers

- **Politique associée** : Politique de Green IT.
- **Description de l'action** : Amélioration des flux d'airs chauds et froids par la mise en place de cloisonnements zones chaudes / zones froides.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Diminution de la consommation électrique par optimisation du refroidissement des salles serveur et par conséquent réduction des GES associés.

- Être en mesure de connaître le gain énergétique (consommation) apporté par le plan d'action, ainsi que l'efficacité énergétique (rendement) des centres de données.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : L'action répond favorablement à l'objectif d'optimiser les besoins en énergies des infrastructures et de renforcer le pilotage de la capacité des data centers. Il s'agit d'une action d'atténuation visant à réduire les GES liées aux énergies consommées par le Groupe EQUASENS.
- **Champ d'application** : Data centers primaires et secondaires du Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable au titre du premier exercice. Les premières mesures en lien avec l'action ont été réalisées en fin d'exercice 2024.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'énergie consommée par le Groupe. Les valeurs monétaires ne sont pas suffisamment significatives pour être mentionnées dans les états financiers, les ICP sont prévus par le règlement taxinomie et ne sont pas constitutives d'un plan CapEx.

Piloter la performance énergétique des sites du Groupe

- **Politique associée** : Politique de consommations d'énergies.
- **Description de l'action** : L'objectif est d'améliorer la visibilité, la gestion et le suivi des consommations énergétiques des entités du Groupe. Cette action passe d'abord par la réalisation d'audits énergétiques afin d'avoir un état des lieux complet des sites du Groupe. La suite de l'action passe par le déploiement de plans de comptage au sein de ces mêmes sites permettant ainsi de mieux mesurer les consommations et les effets de projets à venir. Enfin, un suivi annuel des consommations et leurs évolutions sera mis en place afin d'améliorer le pilotage du management de l'énergie.
- **Actuelle ou prévue** : Prévue.
- **Résultats attendus** :
 - Évaluer la performance énergétique de nos sites.
 - Définir des feuilles de route.
 - Avoir un degré de lecture plus fin de nos consommations énergétiques.
 - Renforcer suivi des consommations.
 - Garantir un meilleur pilotage du management de l'énergie.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : L'action répond favorablement à l'objectif de mise en place d'un suivi et d'amélioration continue des performances énergétiques.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable car il s'agit d'une application prévue.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes. Elle s'appuie sur les équipes RSE, les responsables de sites et les outils préexistants.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'usage des solutions du Groupe. Les valeurs monétaires ne sont pas suffisamment significatives pour être mentionnées dans les états financiers, les ICP prévus par le règlement taxinomie et ne sont pas constitutives d'un plan CapEx.

Le Groupe EQUASENS estime être en capacité de mettre en œuvre les actions et ne dépend pas spécifiquement de la disponibilité et de l'allocation de ressources.

Les montants des OpEx et des CapEx nécessaires à la mise en œuvre des actions, sont cohérents avec les indicateurs clés de performance (indicateurs clés de performance des CapEx et des OpEx) requis par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission.

2.2.7. Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)

Taux d'adhésion à la charte d'achats éthiques et responsables

- **Rapport cible / politique** : Cette cible vise à renforcer la transparence et l'évaluation des fournisseurs de matériels informatiques en intégrant des critères environnementaux et réglementaires.



- **Niveau à atteindre** : 100% des fournisseurs stratégiques ayant approuvé la charte d'achats éthiques et responsable du Groupe (clause contractuelle dédiée ou charte signée).
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : S'applique à l'ensemble des fournisseurs stratégiques travaillant avec au moins l'une des entités du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Actuellement, aucune évaluation systématique des fournisseurs sur ces critères n'a été généralisée.
- **Période couverte** : 2025-2028.
- **Hypothèses** : Dépend de la collaboration des fournisseurs. Cela nécessite également la mise en place d'un système de suivi centralisé de ces derniers.
- **Preuves scientifiques** : Oui, plusieurs études scientifiques et rapports ont établi des liens entre la mise en place de politiques d'achats responsables et la réduction des gaz à effet de serre (GES).
- **Part des parties prenantes** : Implication des équipes Achats et RSE pour la mise en place des critères d'évaluation.
- **Évolution de la cible** : Non applicable, la cible a été créée cette année.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

Taux de fiches produits intégrant des valeurs GES issues des fournisseurs

- **Rapport cible / politique** : Cette cible vise à renforcer la transparence et l'évaluation des fournisseurs de matériels informatiques en intégrant des critères environnementaux et réglementaires.
- **Niveau à atteindre** : 100% des fiches produits intègrent des facteurs émissions de gaz à effet de serre communiqués par le fournisseur en 2028.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : S'applique à l'ensemble des fournisseurs de matériels informatiques et électroniques travaillant avec au moins l'une des entités du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Au titre de 2024, aucune évaluation systématique des fournisseurs sur ces critères n'a été généralisée.
- **Période couverte** : 2025-2028.
- **Hypothèses** : Dépend de la collaboration et la connaissance des fournisseurs. Cela nécessite également la mise en place d'un système de suivi centralisé des évaluations fournisseurs.
- **Preuves scientifiques** : Oui, plusieurs études scientifiques et rapports ont établi des liens entre la mise en place de politiques d'achats responsables et la réduction des gaz à effet de serre (GES).
- **Part des parties prenantes** : Implication des équipes Achats et RSE pour la mise en place des critères d'évaluation.
- **Évolution de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

Taux de formation des équipes achats

- **Rapport cible / politique** : Cette cible vise à renforcer la compréhension par les équipes achats des critères environnementaux et réglementaires.
- **Niveau à atteindre** : 100% des fonctions achats ayant bénéficié d'une formation.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Concerne les équipes achats de la centrale d'achats du Groupe située en France.
- **Valeur de référence** : Au titre de 2024, aucune formation en lien avec les achats responsables n'a été réalisée.
- **Période couverte** : 2025-2026.
- **Hypothèses** : Former l'intégralité des équipes au regard de la dimension de l'équipe.
- **Preuves scientifiques** : Des revues académiques comme le « Journal of Cleaner Production » ou le « International Journal of Production Economics » publient des recherches sur les pratiques d'achats durables et leur impact environnemental.
- **Part des parties prenantes** : Implication des équipes Achats et RSE pour la mise en place des critères d'évaluation.
- **Évolution de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

Taux de déploiement des pratiques d'éco-conception aux équipes R&D

- **Rapport cible / politique** : La cible répond à l'ensemble des objectifs de la Politique.
- **Niveau à atteindre** : 100% des équipes R&D sensibilisées et appliquant les bonnes pratiques en matière d'éco-conception.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.

- **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : La campagne de formation / sensibilisation se limite aux opérations propres du Groupe EQUASENS. Les équipes R&D ciblées par les dispositifs sont celles identifiées à l'issue d'une cartographie des applications web majeures du Groupe.
- **Valeur de référence** : 4% au titre de 2024.
- **Période couverte** : La cible est définie sur une base annuelle, du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : Le Groupe a formulé l'hypothèse de former en priorité les équipes travaillant sur le développement d'applicatifs web, excluant de fait des applicatifs « on promise ». Le déploiement sera progressif car les bonnes pratiques devront être revues pour être déclinées à chacune des solutions éligibles. Par ailleurs, cette cible est sous-tendue par le déploiement de solutions spécifiques permettant la mise en place d'indicateurs de mesures communs.
- **Preuves scientifiques** : Des initiatives comme le Green Software Foundation mettent en avant des études de cas et des rapports qui démontrent comment des pratiques d'écoconception logicielle ont réduit les émissions de GES. Par exemple, des entreprises ayant implémenté des pratiques de développement durable ont rapporté une diminution significative de leur empreinte carbone.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes sont attentives aux actions visant à la réduction des GES. Pour autant aucune d'entre elle n'a pas pris part à la définition de la présente cible.
- **Évolution de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

Cible du PUE

- **Rapport cible / politique** : La cible répond à l'optimisation des besoins en énergies des infrastructures et renforcer le pilotage de la capacité des data centers.
- **Niveau à atteindre** : Avoir un PUE (Power Usage Effectiveness ou Indicateur d'efficacité énergétique) en dessous de 1,36.
 - **Nature de la cible** : Cible absolue.
 - **Unité** : KVA.
- **Contour de la cible** : La cible concerne les PUE des data centers primaire et secondaire du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : 1,22 pour le Data center de secondaire. Mesure non disponible au titre de 2024 pour le data center primaire.
- **Période couverte** : La cible est définie sur une base annuelle, du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : 1,36 correspond à la moyenne nationale des PUE.
- **Preuves scientifiques** : Des études ont montré que les centres de données avec un PUE plus bas consomment moins d'énergie pour des performances équivalentes ou supérieures. Par exemple, une étude menée par l'U.S. Department of Energy (DOE) a révélé que les centres de données qui mesurent et optimisent leur PUE peuvent réduire leur consommation d'énergie de 20 % à 50 % par rapport à ceux qui ne le font pas.
- **Part des parties prenantes** : La cible a été uniquement définie par les équipes du Groupe EQUASENS.
- **Évolution de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

Cible de réduction des kWh par salarié

- **Rapport cible / politique** : L'objectif de cette cible est de suivre la consommation électrique et de gaz du Groupe EQUASENS.
- **Niveau à atteindre** : Diminuer de 20% les consommations énergétiques par collaborateur.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage de réduction.
- **Contour de la cible** : Ce suivi intégrera l'ensemble des filiales et des sites.
- **Valeur de référence** : En 2024, le ratio est de 2 153 kWh / salarié (physique).
- **Période couverte** : Du 01/01 au 31/12 chaque année. Horizon 2030.
- **Hypothèses** : Un suivi annuel des consommations est primordial afin de rendre compte aux dirigeants des évolutions des consommations et du niveau d'atteinte des objectifs fixés en matière de sobriété énergétique. Par conséquent, il a été décidé de mettre en place ce type de reporting.
- **Preuves scientifiques** : Cette cible n'est pas directement liée à éléments scientifiques.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas été intégrées à la définition de cette cible.
- **Évolution de la cible** : Non applicable, la cible a été créée cette année.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

Le Groupe EQUASENS n'ayant pas encore défini sa trajectoire carbone, n'a pas fixé de cibles de réduction de GES. Comme indiqué en Section 1.2.1, elles seront définies par le Comité de Direction. Néanmoins, les actions et les cibles présentées dans le présent État de Durabilité permettent d'adresser les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat.

2.2.8. Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)

Les consommations d'énergies et le mix énergétique du Groupe sont les suivants :

Consommation d'énergie et mix énergétique	Données comparatives	Année 2024
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	7	16
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	27	26
Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	368	463
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	12	13
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	0	0
Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	414	518
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	14,79%	16,98%
Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	2 023	2 131
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	72,24%	69,89%
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	363	388
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	0	13
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	0	0
Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	363	400
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	12,97%	13,13%
Consommation totale d'énergie (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)	2 801	3 049

Le Groupe EQUASENS compte en son sein des entités juridiques dont la codification de l'activité figure dans les sections A à H et à la section L de la NACE au sens du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission :

- Section G, correspondant au commerce de gros pour les entités ASCA INFORMATIQUE, BGM INFORMATIQUE, EHLS, I-MEDS, MULTIMEDS, OPTIPHARM PLUS.
- Section L, correspondant aux activités immobilières pour l'entité SCI HUOBREGA.

Aussi, l'intensité énergétique associée aux activités réalisées dans ces secteurs à fort impact climatique est la suivante :

Intensité énergétique par chiffre d'affaires net	Données comparatives	N	% N/N-1
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par chiffre d'affaires net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (en MWh/unité monétaire)	0,00001	0,00001	13%

À des fins de rapprochement entre les états financier et le calcul de l'intensité, le chiffre d'affaires retenu (en K€) est le suivant :

Chiffre d'affaires net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique utilisé pour calculer l'intensité énergétique	25 756
Chiffre d'affaires net (autre)	190 996
Chiffre d'affaires net total (états financiers)	216 752

2.2.9. Émission brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)

Synthèse des GES scopes 1, 2 et 3

Les émissions totales de gaz à effets de serre sont les suivantes :

	Données rétrospectives				Jalons et années cibles			
	Année de référence	Données comparatives	N	% N/N-1	2025	2030	2050	Cible annuelle en % / année de référence
Émissions de GES du scope 1								
Émissions brutes de GES du scope 1 (teqCO2)	/	/	2 290	/	/	/	/	/
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échanges de quotas d'émission réglementé en %	/	/	0%	/	/	/	/	/
Émissions de GES du scope 2								
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (teqCO2)	/	/	194	/	/	/	/	/
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (teqCO2)	/	/	206	/	/	/	/	/
Émissions significatives de GES du scope 3								
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO2)	/	/	44 121	/	/	/	/	/
1 Biens et services achetés	/	/	26 842	/	/	/	/	/
2 Biens d'investissement	/	/	1 991	/	/	/	/	/
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non-incluses dans les scopes 1 et 2)	/	/	564	/	/	/	/	/
4 Transport et distribution en amont	/	/	217	/	/	/	/	/
5 Déchets produits lors de l'exploitation	/	/	93	/	/	/	/	/
6 Voyages d'affaires	/	/	274	/	/	/	/	/
7 Déplacements domicile-travail des salariés	/	/	702	/	/	/	/	/
8 Actifs loués en amont	/	/	0	/	/	/	/	/
9 Acheminement en Aval	/	/	0	/	/	/	/	/
10 Transformation des produits vendus	/	/	0	/	/	/	/	/
11 Utilisation des produits vendus	/	/	12 907	/	/	/	/	/
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	/	/	529	/	/	/	/	/
13 Actifs loués en aval	/	/	0	/	/	/	/	/
14 Franchises	/	/	0	/	/	/	/	/
15 Investissements	/	/	0	/	/	/	/	/
Émissions totales de GES								
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (teqCO2)	/	/	46 604	/	/	/	/	/
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (teqCO2)	/	/	46 617	/	/	/	/	/

Le Groupe EQUASENS n'est pas en mesure de fournir de bilan comparatif de gaz à effet de serre au format GHG Protocol, car il s'agit de son premier. En tant que nouvelle initiative, il n'existe pas de données antérieures sur lesquelles se baser pour établir des comparaisons. De plus, le Groupe ne communique pas d'objectifs quantifiables à ce stade, car aucun plan de transition n'a encore été élaboré. Cela signifie que, bien que le Groupe soit conscient de l'importance de la durabilité et de la réduction des émissions, il doit d'abord établir une base solide et un cadre stratégique avant de pouvoir fixer des objectifs clairs et mesurables pour l'avenir.



Méthodologie du bilan carbone (GHG)

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Le bilan carbone est effectué sur le périmètre de consolidation du Groupe EQUASENS à l'exception de l'entité CALIMED et intègre à compter de 2024 les entités DIGIPHARMACIE, EQUASENS GERMANY, PHARMAGEST GERMANY non intégrées dans le BEGES au titre de l'exercice 2023. Le Groupe EQUASENS estime ne pas avoir de contrôle opérationnel sur ses filiales non consolidées (PHARMTHEK et EMBLEEMA) et n'intègre à ce titre aucun GES les concernant.
- Les achats d'équipements du Groupe sont réalisés par la centrale d'achats du Groupe (EHLS). Pour la plupart, des facteurs d'émission de l'ADEME sont utilisés (encre, écran, câble...). Pour les matériels informatiques, des facteurs d'émissions propres au principal fournisseur du Groupe sont appliqués car jugés plus précis. Pour le reste, des facteurs d'émissions monétaires de l'ADEME sont utilisés. Les achats sont comptabilisés sans amortissements.
- Les émissions de CO₂ des véhicules ont été estimées sur la base des kilomètres parcourus et de la motorisation du véhicule. Les autres déplacements en trains et en avions ont été intégrés. Les déplacements domicile-travail sont valorisés par hypothèses de motorisation moyenne pour tous, 3,5 jours hors télétravail en moyenne par semaine, uniquement les déplacements de -70 km pour l'ensemble des collaborateurs n'ayant pas de véhicules de fonctions.
- Les émissions liées à l'utilisation des produits vendus ont été ajoutées sur la base des parcs clients de l'ensemble des filiales (350 Watt/h/poste, multiplié par le nombre d'heures théoriques d'utilisation par an).
- Ne sont comptabilisés que les produits traités en fin de vie par le Groupe EQUASENS via les DEEE et les pilluliers Multimeds.
- Les consommations d'énergies (électricité, gaz) et les fuites de gaz frigorifiques sont valorisées par site selon un facteur d'émission de l'ADEME suivant le pays.
- Les déchets sont évalués selon une moyenne de l'ADEME fonction du nombre de collaborateur par site.
- Le fret est comptabilisé sur la base de données précises sur tout le cycle de vie pour I-MEDS / MULTIMEDS / CAREMEDS. Le fret entre EHLS et les filiales du Groupe est pris en compte, en l'absence de retour de fournisseurs, la donnée N-1 est utilisée. Le fret amont à la livraison d'EHLS n'est pas pris en compte.
- Immobilisation : dans le cadre de la norme GHG Protocol, toutes les immobilisations sont comptabilisées l'année de l'achat et ne font pas l'objet d'amortissement.
- Les équipements IT comptabilisent les équipements hors achats EHLS et les Go stockés en externe (en interne : déjà comptabilisés via les achats EHLS et via les consommations d'énergies des sites).

Le taux d'incertitude global est de 7% et la part de donnée monétaire s'élève à 33%. Le pourcentage d'émissions calculé à l'aide de données primaires obtenues auprès de fournisseurs ou d'autres partenaires de la chaîne de valeur est de moins de 1%.

Pour les catégories significative du scope 3 il est précisé :

- Catégorie N°1 : Achats cœur de métier
 - Limites de déclaration : usage de facteurs monétaires à défaut de facteurs d'émission propres à chaque référence de produit. La réduction des facteurs monétaires constitue un axe de travail pour le Groupe EQUASENS.
 - Méthode de calcul utilisée : recours au fichier des achats de l'année fourni par la centrale d'achats du Groupe EHLS, croisé avec le catalogue produits intégrant les facteurs d'émissions retenus.
- Catégorie N°2 : Utilisation des produits
 - Limites de déclaration : la durée d'utilisation et la taille des parcs clients ont été estimées ce qui peut entraîner une surévaluation ou une sous-évaluation. Seules les principales solutions logicielles de chaque Division ont été considérées.
 - Méthode de calcul utilisée : ratios monétaires au regard des consommations en kWh théoriques induites par l'usage des solutions du Groupe EQUASENS.
- Catégorie N°3 : Achats
 - Limites de déclaration : usage de facteurs monétaires.
 - Méthode de calcul utilisée : calcul effectué via les balances générales des entités en utilisant les soldes annuels. Les ratios monétaires ont été utilisés selon les typologies de charges.

L'outil utilisé par le Groupe EQUASENS est la plateforme de calcul en ligne Climatip, conforme avec la méthode Bilan Carbone® qui permet de communiquer un reporting carbone conforme aux principales normes en vigueur (BEGES, ISO14064, GHG Protocol).

Les catégories d'émissions de GES du scope 3 incluses sont les suivantes :

- Biens et services achetés
- Biens d'investissement
- Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non-incluses dans les scopes 1 et 2)
- Transport et distribution en amont (mais incomplet faute d'information des fournisseurs)
- Déchets produits lors de l'exploitation
- Voyages d'affaires
- Déplacements domicile-travail des salariés
- Actifs loués en amont
- Acheminement en aval

- Transformation des produits vendus
- Utilisation des produits vendus
- Traitement en fin de vie des produits vendus
- Actifs loués en aval
- Franchises
- Investissements

Dans sa démarche, le Groupe n'a pas exclu de catégories d'émissions de GES du scope 3.

Intensité des GES sur la base du chiffre d'affaires net

L'intensité des Gaz à effet de serre est calculée à partir des données suivantes :

- Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) : 46 604 teqCO2 (numérateur)
- Émissions totales de GES (fondées sur le marché) : 46 617 teqCO2 (numérateur)
- Chiffre d'affaires net : 216 752 K€ (dénominateur). Le chiffre d'affaires figure à la Note 1.2.2 du rapport de gestion.

Intensité des GES par chiffre d'affaires net	2023	2024	Variation
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (en teqCO2/unité monétaire)	Non applicable	0,00022	Non applicable
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires net (en teqCO2/unité monétaire)	Non applicable	0,00022	Non applicable

2.3. Pollution (ESRS E2)

2.3.1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts risques et opportunités matériels liés à la pollution (ESRS 2 IRO-1)

Au regard de ses activités d'édition de logiciel et n'ayant aucun site industriel, le thème de la pollution n'est pas matériel s'agissant des activités propres au Groupe EQUASENS. Toutefois, lors de son analyse sectorielle et lors de ses consultations des parties prenantes sur l'ensemble des thèmes et sous-thèmes environnementaux, le Groupe a constaté que le thème de la pollution revêt un caractère matériel pour certains acteurs de sa chaîne de valeur amont et plus spécifiquement la pollution en lien avec les substances très préoccupantes (également nommées SVHC). Cette pollution a été identifiée à travers les déclarations REACH, issue du règlement européen n° 1907/2006, pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

Les SVHC (Substances of Very High Concern), substances extrêmement préoccupantes, sont des substances ou des groupes de substances chimiques pouvant causer des effets néfastes sur l'homme et / ou l'environnement. Ces substances sont considérées extrêmement préoccupantes au sens de REACH, si elles ont une de ces caractéristiques :

- CMR : cancérigènes (substance qui induit ou favorise le développement d'un cancer), mutagènes (peuvent causer des effets génétiques ou induire des mutations cellulaires, avec de possibles effets héréditaires), toxiques pour la reproduction (peut altérer la fertilité, ou porter atteinte au développement de l'enfant) ;
- PBT : persistantes dans l'environnement ou les organismes (faiblement dégradables), bioaccumulables et toxiques ;
- vPvB : très persistantes et très bioaccumulables ;
- Substances qui présentent un niveau de préoccupation équivalent aux substances précédentes, comme les perturbateurs endocriniens.

Le Groupe n'a pas eu recours à la méthode LEAP pour réaliser l'évaluation de la matérialité. Le Groupe n'a pas non plus procédé à des consultations de potentielles communautés affectées. Le processus d'évaluation de la matérialité des impacts, relations de dépendance, risques et opportunités se fonde sur les dispositions définies en Section 1.4.1 du présent État de Durabilité ce qui inclut une évaluation de la gravité et de la probabilité des impacts sur l'environnement et la santé humaine.

Les sous-thèmes couverts par l'évaluation de la matérialité incluent :

- la pollution de l'air, de l'eau et des sols (à l'exclusion des émissions de GES et des déchets), les microplastiques et les substances préoccupantes ;
- les dépendances à l'égard de services écosystémiques qui contribuent à atténuer les impacts liés à la pollution.

Ainsi le risque matériel identifié par le Groupe est un risque de transitions lié à sa chaîne de valeur amont en lien avec les politiques publiques et la législation, mais également indirectement relié à la technologie (remplacement par des produits ou des services à l'impact moindre, transition vers l'abandon progressif des substances préoccupantes).

Le Groupe EQUASENS n'a pas une connaissance suffisamment précise pour déterminer où est localisé ce risque au sein de sa chaîne de valeur amont et maintiendra ses efforts en 2025 pour mieux identifier les sites d'implantation où la pollution est un problème matériel pour sa chaîne de valeur en amont et en aval. Le Groupe estime néanmoins que son activité de distribution de matériels informatiques a des impacts, risques et opportunités matériels en matière de pollution.

2.3.2. Politiques en matière de pollution (E2-1)

Politique de gestion des produits intégrant des substances (très) préoccupantes (SVHC)

- **Description de la politique** : Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale, le Groupe EQUASENS intègre des critères environnementaux dans ses décisions d'achats afin de minimiser son empreinte écologique. Cette politique vise à réduire l'impact environnemental des produits et services achetés en tenant compte des certifications environnementales des fournisseurs et en comparant l'empreinte des produits au sein d'une même marque.
- **Objectifs généraux** : Favoriser l'acquisition de produits et services ayant une faible empreinte environnementale et sélectionner des fournisseurs engagés dans des démarches écoresponsables et certifiés par des labels reconnus (EPEAT, Blue Angel, TCO Certified).
- **IRO rattaché** : Risque financier lié au potentiel élargissement de la réglementation des substances extrêmement préoccupantes (SVHC).
- **Processus de surveillance** : Pour assurer l'efficacité et l'application de cette politique, le Groupe EQUASENS compte mettre en place un système de gestion pour centraliser les informations sur les SVHC et les labels de ses fournisseurs.

- **Champ d'application de la politique** : Cette politique s'applique à l'ensemble des achats du Groupe EQUASENS. Elle concerne en priorité les achats de matériels informatiques, équipements bureautiques, et prestations de services ayant un impact environnemental significatif.
- **Responsable de la politique** : La mise en œuvre et le suivi de cette politique sont sous la responsabilité du service Achats, en collaboration avec le service RSE.
- **Références normatives** : Le Groupe EQUASENS s'engage à respecter les réglementations REACH et RoHS et à s'appuyer sur des labels environnementaux reconnus (EPEAR, Blue Angel et TCO Certified).
- **Consultation des parties prenantes** : La politique a été construite en interne par les équipes du Groupe EQUASENS en se basant sur les échanges avec différentes parties prenantes.
- **Mise à disposition de la présente politique** : Cette politique a été décrite partiellement dans la section dédiée aux Achats dans la Déclaration de Performance Extra Financière 2023, et ses grandes lignes ont été également communiquées aux fournisseurs via la « charte achats éthiques et responsables ».

Cette politique est complémentaire à celle figurant dans la Section 2.2.5 relative au changement climatique où le sujet de l'approvisionnement auprès des fournisseurs est également traité.

La présente politique concerne les activités propres du Groupe et sa chaîne de valeur amont. Elle vise à remplacer et réduire à un minimum l'utilisation de substances préoccupantes intégrées aux matériels informatiques (plomb, mercure, cadmium, bromés, phtalates, PCB, COV,...) et supprimer progressivement les substances extrêmement préoccupantes,

2.3.3. Actions et ressources relatives à la pollution (E2-2)

Mise en place d'un système de gestion pour centraliser les informations sur les labels et la présence des SVHC

- **Description de l'action** : Cette action vise à structurer la gestion des informations sur les substances préoccupantes et les engagements environnementaux des fournisseurs. Sa mise en œuvre comprend :
 - La création d'une base de données centralisée recensant la présence et la quantité des SVHC dans les produits commercialisés par EQUASENS.
 - L'envoi de questionnaires aux fournisseurs afin de recueillir leurs engagements en matière d'usage de substances chimiques et leurs certifications environnementales (EPEAT, Blue Angel, TCO Certified).
- **Actuelle ou prévue** : Prévue.
- **Résultats attendus** :
 - Amélioration de la transparence et de la traçabilité des substances chimiques présentes dans les produits commercialisés par le Groupe EQUASENS.
 - Simplification de l'identification des produits à faible impact environnemental grâce aux labels et certifications des fournisseurs.
 - Meilleure conformité aux réglementations européennes et anticipation des évolutions légales.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Permet un meilleur contrôle des risques environnementaux et sanitaires liés aux substances chimiques.
- **Champ d'application** : Division PHARMAGEST et chaîne de valeur amont (fournisseurs et sous-traitants).
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable car il s'agit d'une action prévue.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (achats, RSE,...) et le renforcement des outils préexistants.

2.3.4. Cibles liées à la pollution (E2-3)

Cibles en lien avec la politique de gestion des produits intégrant des substances (très) préoccupantes

- **Rapport cible / politique** : Cette cible vise à renforcer la transparence et l'évaluation des fournisseurs de matériels informatiques en intégrant des critères environnementaux et réglementaires. Elle permet de s'assurer que les équipements achetés respectent les exigences en matière de substances très préoccupantes (ou en anglais Substances of Very High Concern - SVHC) et bénéficient de labels environnementaux reconnus (EPEAT, Blue Angel, TCO Certified).
- **Niveau à atteindre** : Évaluer 80 % des fournisseurs de matériels informatiques et électroniques sur la présence et la quantité de SVHC dans leurs produits ainsi que les interroger sur l'obtention de labels environnementaux. Cet objectif est à atteindre d'ici 3 ans (2028).
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : S'applique à l'ensemble des fournisseurs de matériels informatiques travaillant avec au moins l'une des entités du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Actuellement, aucune évaluation systématique des fournisseurs sur ces critères n'a été généralisée.
- **Période couverte** : 2025-2028.
- **Hypothèses** : Dépend de la collaboration des fournisseurs pour fournir les informations requises sur la composition des produits. Cela nécessite également la mise en place d'un système de suivi centralisé des évaluations fournisseurs.
- **Preuves scientifiques** : S'appuie sur les réglementations REACH et les certifications environnementales comme EPEAT, Blue Angel et TCO Certified, qui démontrent la réduction des impacts environnementaux des équipements informatiques.
- **Part des parties prenantes** : Implication des équipes Achats et RSE pour la mise en place des critères d'évaluation.
- **Evolution de la cible** : Non applicable, la cible a été créée cette année.
- **Performance par rapport aux cibles** : Taux de fournisseurs évalués chaque année, non applicable en 1^{ère} année.

La présente cible est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

2.3.5. Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes (E2-5)

Le Groupe EQUASENS n'a pas de processus de production intégrant de substances préoccupantes ou très préoccupantes et aucune substance préoccupante n'est achetée sous une forme primaire. Les substances préoccupantes proviennent de la chaîne de valeur amont et sont présents directement dans les produits achetés par EQUASENS, et par conséquent ces substances sont présentes dans les produits que le Groupe commercialise.

En 2024, le Groupe EQUASENS n'a pas été en mesure de collecter et d'analyser de manière exhaustive les données relatives aux substances extrêmement préoccupantes intégrées dans ses produits. Conscient de l'importance de cette exigence pour évaluer l'impact environnemental et sanitaire de ses activités, le Groupe mettra en place les dispositifs nécessaires afin d'assurer un suivi rigoureux et une collecte de données fiable. Cette démarche permettra à EQUASENS de publier des informations pertinentes et conformes aux exigences réglementaires dans les rapports de durabilité portant sur les prochains exercices.

2.4. Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)

2.4.1. Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (ESRS 2 IRO-1)

En rappel des informations fournies en Section 1.4.1 du présent État de Durabilité, le processus d'identification des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire a fait l'objet d'une pré-analyse couvrant les propres activités du Groupe et dans sa chaîne de valeur en amont et en aval. Les sous-thèmes liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire pris en considération dans l'évaluation de la matérialité comprennent :

- les flux de ressources entrants, dans la limite des connaissances actuelles du Groupe, y compris le degré de circularité des flux de ressources entrants matériels, en tenant compte de l'optimisation de l'utilisation des ressources, de l'intensité avec laquelle les matières et produits sont utilisés et des ressources renouvelables et non renouvelables ;
- les flux de ressources sortants liés aux produits et services ;
- les déchets, y compris la gestion des déchets dangereux et des déchets non dangereux.

Cette analyse s'appuie sur les processus de circularité et outils de suivi déjà mis en œuvre au sein du Groupe EQUASENS sur ses principales références de matériels informatiques. Il est précisé que le Groupe n'a pas eu recours à la méthode LEAP.

En complément le Groupe EQUASENS a mené des consultations auprès de ses collaborateurs et de ses parties prenantes externes (clients et fournisseurs). Le Groupe n'a néanmoins pas identifié, et donc consulté, de communautés affectées.

Dans le cadre de son analyse, le Groupe a identifié des risques de transition dans ses propres activités comme dans sa chaîne de valeur, du point de vue des politiques publiques et de la législation (par exemple des interdictions d'extraction et d'utilisation de ressources non renouvelables, des règlements relatifs au traitement des déchets) et du point de vue de la réputation. Dans le même temps des opportunités existent s'agissant de l'efficacité des ressources (écoconception favorisant la longévité, la réparation, la réutilisation, le recyclage, des systèmes de reprise, l'intensification de l'utilisation circulaire des matières), par l'amélioration des pratiques de collecte, de tri, de réutilisation, de réparation, de reconditionnement et de remanufacturation des produits.

Ce processus d'évaluation a tenu compte des activités d'achats-reventes de matériels informatiques au sein de la Division PHARMAGEST et de conception de lecteurs de cartes dans la Division E-CONNECT impliquant le recours à des métaux et minéraux tels que :

- Silicium : utilisé pour fabriquer des semi-conducteurs et des puces électroniques.
- Cuivre : essentiel pour les circuits imprimés et les connexions électriques.
- Aluminium : utilisé pour les boîtiers et les dissipateurs thermiques.
- Or et argent : utilisés pour les connexions et les contacts en raison de leur conductivité élevée.
- Tantale : utilisé dans les condensateurs pour les circuits électroniques.

L'extraction de ces ressources naturelles qui se trouvent au début de la chaîne de valeur du Groupe, est réalisée par des acteurs actuellement trop éloignés et inconnus du Groupe EQUASENS.

2.4.2. Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)

Politique d'économie circulaire

- **Description de la politique** : Le Groupe EQUASENS, reconnaît l'importance d'adopter des pratiques commerciales durables qui minimisent l'impact environnemental et maximisent la valeur des ressources tout au long de leur cycle de vie. L'économie circulaire est au cœur de son modèle d'affaires, tant pour la conception de ses logiciels que pour la gestion des matériels informatiques (hardware) et des équipements électroniques qu'il commercialise. La politique d'économie circulaire du Groupe EQUASENS a pour principes directeurs :
 - Éco-Conception de Logiciels : Le Groupe s'engage à concevoir des logiciels intégrant les bonnes pratiques en matière d'éco-conception numérique, pour plus d'information se référer à la politique Green IT figurant en Section 2.2.5 du présent État de Durabilité.
 - Éco-Conception Hardware : Les matériaux recyclés et renouvelables ont souvent une empreinte écologique plus faible que les matériaux neufs. Le Groupe entend travailler en synergie avec ses fournisseurs en vue d'intégrer d'avantage de contenus recyclés et renouvelables dans les produits qu'il commercialise et ainsi réduire son impact environnemental.



- Gestion de matériel (hardware) et revalorisation des composants et équipements : le Groupe commercialise des équipements informatiques auprès de professionnels de santé. Ces matériels peuvent être adossés à des contrats de leasing à l'issue desquels le Groupe a mis en place un processus de récupération des matériels avec pour ambition de leur donner une seconde vie. L'ensemble des matériels récupérés fait l'objet systématique d'un effacement des données par des logiciels spécialisés. La seconde vie, s'articule autour d'un processus interne appelé « 5R », qui inclut par ordre de priorité :
 - le Réemploi externe qui permet de remettre dans le circuit économique des produits qui ne correspondent plus aux besoins premiers des clients du Groupe ;
 - le Réemploi interne au Groupe ;
 - la Réparation de produits en panne ;
 - la Réutilisation de certains déchets ou certaines parties du déchet encore en état de fonctionnement dans la fabrication de nouveaux produits ;
 - le Recyclage des matières issues des déchets (DEEE).
- Emballage : réduction des emballages et élimination des emballages plastiques au profit de matière recyclée et recyclable.
- **Objectifs généraux :**
 - Réduire l'empreinte environnementale des produits et services à travers l'optimisation de l'utilisation des ressources.
 - Promouvoir la réutilisation et le recyclage des équipements, et en particulier des ordinateurs, dans le cadre de nos activités commerciales.
- **IRO rattachés :**
 - Impacts :
 - L'achat de produits conçus à partir de matières non renouvelables a un impact négatif sur la disponibilité des ressources naturelles ou fossiles.
 - Les produits et les emballages génèrent des déchets en fin de vie qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement et la santé humaine.
 - L'intégration de mesures de circularité tout au long de la chaîne de valeur peut entraîner une réduction des besoins en matières premières, minimiser la production de déchets et réutiliser les déchets à des fins productives, contribuant ainsi à améliorer l'efficacité des ressources et à créer un impact positif sur l'environnement.
 - Risques et opportunités :
 - Opportunité financière liée au retraitement des déchets et du matériel en fin de vie (nouvelle source de revenus).
 - Risque financier lié à la réglementation sur le retraitement du matériel en fin de vie (investissements, augmentation des coûts, pénalités).
- **Processus de surveillance** : Le Comité de Direction du Groupe a pour mission de veiller à la bonne exécution et à l'application des engagements pris. L'ensemble est supervisé par le Directeur Général d'EQUASENS.
- **Champ d'application de la politique** : La présente politique se concentre sur les activités propres du Groupe EQUASENS, mais intègre nativement des plans d'actions en lien avec ses parties prenantes en amont (les fournisseurs) et en aval (ses clients professionnels de santé). En matière d'éco-conception de matériels, des focus sur l'entité KAPELSE peuvent être effectués.
- **Responsable de la Politique** : Direction Générale du Groupe EQUASENS.
- **Références normatives** : Le Groupe EQUASENS ne s'inscrit pas dans un cadre normatif ou autre initiative tierce.
- **Consultation des parties prenantes** : Le Groupe EQUASENS a intégré la vision des parties prenantes dans le cadre de ses consultations telles que décrites en Section 1.4.1.1 du présent État de Durabilité.
- **Mise à disposition de la présente politique** : La présente politique est à la disposition des parties prenantes potentiellement affectées, ainsi que des parties prenantes qui doivent participer à sa mise en œuvre, via sa diffusion au sein des précédentes Déclaration de Performance Extra Financière, une information sur le site internet du Groupe et du présent État de Durabilité.

La politique du Groupe EQUASENS traite de l'approvisionnement durable et l'utilisation de ressources renouvelables.

La politique du Groupe examine et intègre, au travers de son processus des « 5R », les aspects visant à :

- hiérarchiser les modes de gestion des déchets : prévention, préparation en vue d'une réutilisation, recyclage, autre forme de valorisation et élimination. Le traitement des déchets n'est pas considéré comme une valorisation dans ce contexte.
- donner la priorité à la prévention, ou à la réduction à un minimum, des déchets (réutilisation, réparation, reconditionnement, remanufacturation et réaffectation) sur le traitement des déchets (recyclage). Les notions d'écoconception, de déchets en tant que ressources ou de déchets post consommation (à la fin du cycle de vie d'un produit de consommation) sont également pris en considération.

2.4.3. Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)

Action d'éco-conception du Hardware

- **Description de l'action** : Intégrer d'avantage de contenus recyclés et renouvelables dans les produits commercialisés par le Groupe.
- **Actuelle ou prévue** : Prévue.
- **Résultats attendus** : Réduire l'impact environnemental du Groupe (ex. ressources primaires et réduction des GES).
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Impact les trois objectifs de la politique : réduction de l'empreinte environnementale, augmentation de la durée de vie des équipements électroniques et promotion de l'économie circulaire.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS (à travers sa filiale KAPELSE) et sa chaîne de valeur amont.
- **Horizons temporels** : Long terme (> 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable au titre du premier exercice. L'intégration de critères d'éco-conception au sein de l'ensemble du Groupe EQUASENS sera progressive à compter de l'exercice 2025.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (R&D) et le renforcement des outils préexistants.

Action de promotion du réemploi externe et interne

- **Description de l'action** : Favoriser le réemploi des matériels informatiques récupérés auprès des clients du Groupe, par leur revente auprès de partenaires spécialisés (brockers) soit au sein de canaux internes à l'entreprise (clients pour du SAV, collaborateurs, ...).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Augmentation du nombre de matériels cédés pour réemploi.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
 - Émissions de gaz à effet de serre : La production de nouveaux équipements informatiques à partir de matières premières vierges nécessite une quantité importante d'énergie, ce qui contribue aux émissions de gaz à effet de serre. En prolongeant la durée de vie des équipements par la réutilisation ou le recyclage, il est possible de réduire ces émissions.
 - Consommation de ressources naturelles : La fabrication de matériel informatique nécessite l'extraction de ressources naturelles, ce qui peut entraîner la déforestation, la perte de biodiversité et l'épuisement des ressources. En recyclant les bockers de matériels informatiques, peuvent récupérer des matériaux précieux et réduire la pression sur les ressources naturelles.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS et sa chaîne de valeur en aval.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable au titre du premier exercice. En 2024, le Groupe EQUASENS a travaillé sur le renforcement du suivi des matériels informatiques à destination du réemploi tant externe qu'interne.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (achats, RSE,...) et le renforcement des outils préexistants.

Action de réutilisation des composants électroniques

- **Description de l'action** : Réutiliser des composants électroniques encore en état de fonctionnement dans l'élaboration de nouveaux produits.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Réduction des commandes de composants neufs et réduction des impacts environnementaux associés.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : La réutilisation de composants électroniques impacte favorablement les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale des produits et services du Groupe, augmente la durée de vie des composants, et promeut l'économie circulaire.
- **Champ d'application** : Spécifique aux équipements de la société KAPELSE, filiale d'EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Ressources financières ou autres** : Au titre de 2024 la mise en œuvre de l'action n'a pas nécessité de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes. Au titre de 2025, le Groupe entend allouer un budget de 30 K€ à cette action en complément de ressources humaines dédiées.

Action de réparation des matériels informatiques

- **Description de l'action** : Réparation des matériels informatiques issus du parc clients.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Réduction des matériels informatiques neufs et réduction des impacts environnementaux associés.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : La réparation impacte favorablement les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale des produits et services du Groupe, augmente la durée de vie des composants, et promeut l'économie circulaire.
- **Champ d'application** : Centrale d'achats du Groupe EQUASENS (EHLS).
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable au titre du premier exercice, le processus est néanmoins demeuré inchangé en 2024.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action n'a pas nécessité de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes de logistique.

Action de recyclage

- **Description de l'action** : Mise en recyclage en DEEE des matériels informatiques et / ou des composants quand aucun des autres canaux de l'économie circulaire n'est adapté.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Mise au rebut des matériels informatiques dans la bonne filière de revalorisation.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
 - Réduire l'impact environnemental en évitant que ces déchets ne finissent dans des décharges, où ils peuvent libérer des substances toxiques dans le sol et l'eau.
 - Récupérer des matériaux précieux, comme les terres rares, qui peuvent être réutilisés dans la fabrication de nouveaux appareils.
- **Champ d'application** : Centrale d'achats du Groupe EQUASENS (EHLS).
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : La partie non recyclée sur le plan économique est donnée pour destruction à des prestataires spécialisés dans le traitement de déchets de la catégorie DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Le plan d'actions n'a pas évolué en 2024.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action n'a pas nécessité de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes de logistique.

2.4.4. Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)

Cible en matière de matériaux recyclés au sein des produits hardware manufacturés par le Groupe

- **Rapport cible / politique** : L'essentiel de l'impact du Groupe en matière d'économie circulaire réside dans l'achat revente de matériels informatiques ou électroniques. Une partie d'entre eux sont conçus et développés par des filiales du Groupe (ex. KAPELSE). Le Groupe s'applique un objectif dont la cible répond aux objectifs généraux de la Politique en matière d'économie circulaire.☺
- **Niveau à atteindre** : Taux moyen de 40% de matériaux recyclés à horizon 2030 par produit.
 - **Nature de la cible** : Relative.
 - **Unité** : Pourcentage en poids des matériaux emballés et livrés.
- **Contour de la cible** : L'indicateur se limite aux produits conçus et commercialisés par l'entité KAPELSE à compter de 2025.
- **Valeur de référence** : Au titre de l'exercice 2024, 0% sur 5 produits de la gamme et 18,7% au titre du dernier produit industrialisé en fin d'année.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible sont les années civiles du 01/01/2025 au 31/12/2030.
- **Hypothèses** : Les hypothèses ont été formulées au regard des compositions actuelles et de l'échange avec les principaux fournisseurs de composants et d'emballages.
- **Preuves scientifiques** : L'intégration de matières recyclées dans l'électronique et le matériel informatique présente des avantages environnementaux significatifs, comme le montrent plusieurs études :
 - Réduction de l'empreinte carbone : une étude du *Journal of Cleaner Production* indique que l'utilisation de matériaux recyclés peut réduire les émissions de CO2 de 95 % lors du recyclage de l'aluminium par rapport à l'aluminium vierge.
 - Économie d'énergie : selon l'*Environmental Protection Agency (EPA)*, le recyclage des métaux, comme le cuivre, peut économiser jusqu'à 85 % de l'énergie nécessaire pour produire ces matériaux à partir de minerais.
 - Réduction des déchets électroniques : un rapport de l'ONU souligne que le recyclage et la réutilisation des équipements électroniques peuvent diminuer les déchets envoyés en décharge, avec environ 53,6 millions de tonnes de déchets électroniques générés en 2019.
 - Impact sur la pollution : une étude de l'Université de Californie révèle que le recyclage des déchets électroniques aide à réduire la pollution de l'air et de l'eau en récupérant de manière sécurisée des métaux lourds comme le plomb et le mercure.
 - Économie circulaire : des recherches de la Fondation Ellen MacArthur estiment que la transition vers une économie circulaire pourrait réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 39 % d'ici 2030.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition des cibles, mais le Groupe a tenu compte des pratiques existantes pour des références similaires sur le marché des matériels informatiques.
- **Évolution de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières.

Elle se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de la prévention, c'est-à-dire des mesures, prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, qui permettent de réduire la quantité de déchets, notamment par l'intermédiaire du réemploi des produits et de la prolongation de leur durée de vie.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

Cible de taux de réemploi externe

- **Rapport cible / politique** : La cible est rattachée au canal du réemploi qui fait partie du processus global de l'économie circulaire du Groupe EQUASENS.
- **Niveau à atteindre** : Atteindre 30% de réemploi des matériels récupérés auprès des clients du Groupe EQUASENS cédés à des partenaires spécialisés.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage du nombre d'unités de matériels.
- **Contour de la cible** : La cible est applicable au Groupe EQUASENS et plus spécifiquement à sa filiale EHLS, centrale logistique du Groupe en charge de récupérer l'ensemble des matériels clients de la Division PHARMAGEST.
- **Valeur de référence** : Au titre de 2024, 25% du matériel repris chez EHLS, sur 52 699 matériels représentant un poids total de 158 tonnes, ont été réemployés en externe.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N. Horizon 2030.

- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de réemploi externes observés au cours des précédents exercices.
- **Preuves scientifiques** : La cible revêt un enjeu environnemental, et il a été prouvé que le réemploi a un impact positif sur l'environnement de plusieurs manières. Tout d'abord, il permet de réduire la quantité de déchets générés, en prolongeant la durée de vie des objets et en évitant qu'ils ne finissent dans des décharges. Cela contribue à diminuer la pollution et à préserver les ressources naturelles, car moins de nouveaux produits doivent être fabriqués. De plus, le réemploi réduit la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées à la production et au transport de nouveaux biens. En choisissant de réutiliser des articles, on diminue également la demande de matières premières, ce qui aide à protéger les écosystèmes et à réduire l'exploitation des ressources. Enfin, le réemploi favorise une économie circulaire, où les produits sont valorisés et réutilisés, ce qui encourage des comportements plus durables et responsables au sein de la société. En somme, le réemploi est une démarche bénéfique qui contribue à la protection de la planète.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.
- **Évolution de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières.

Elle se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de :

- la prévention, c'est-à-dire des mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, qui permettent de réduire la quantité de déchets, notamment par l'intermédiaire du réemploi des produits et de la prolongation de leur durée de vie.
- la préparation en vue du réemploi : correspond à toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

Cible de taux de réemploi interne

- **Rapport cible / politique** : La cible est rattachée au canal du réemploi qui fait partie du processus global de l'économie circulaire du Groupe EQUASENS.
- **Niveau à atteindre** : Maintenir 10% de réemploi des matériels récupérés auprès des clients du Groupe EQUASENS réemployés en usages internes.
 - **Nature de la cible** : Relative.
 - **Unité** : Pourcentage du nombre d'unités de matériels
- **Contour de la cible** : La cible est applicable au Groupe EQUASENS et plus spécifiquement à sa filiale EHLS, centrale logistique du Groupe en charge de récupérer l'ensemble des matériels clients de la Division PHARMAGEST.
- **Valeur de référence** : Au titre de 2024, 9,58% du matériel repris chez EHLS, sur 52 699 matériels représentant un poids total de 160 tonnes, ont été réemployés en interne.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N. Horizon 2030.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de réemploi internes observés au cours des précédents exercices.
- **Preuves scientifiques** : La cible revêt un enjeu environnemental, et il a été prouvé que le réemploi a un impact positif sur l'environnement de plusieurs manières. Tout d'abord, il permet de réduire la quantité de déchets générés, en prolongeant la durée de vie des objets et en évitant qu'ils ne finissent dans des décharges. Cela contribue à diminuer la pollution et à préserver les ressources naturelles, car moins de nouveaux produits doivent être fabriqués. De plus, le réemploi réduit la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées à la production et au transport de nouveaux biens. En choisissant de réutiliser des articles, on diminue également la demande de matières premières, ce qui aide à protéger les écosystèmes et à réduire l'exploitation des ressources. Enfin, le réemploi favorise une économie circulaire, où les produits sont valorisés et réutilisés, ce qui encourage des comportements plus durables et responsables au sein de la société. En somme, le réemploi est une démarche bénéfique qui contribue à la protection de notre planète.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.
- **Évolution de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières.

Elle se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de :

- la prévention, c'est-à-dire des mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, qui permettent de réduire la quantité de déchets, notamment par l'intermédiaire du réemploi des produits et de la prolongation de leur durée de vie.
- la préparation en vue du réemploi : correspond à toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

Cible de la part de produits intégrant des composants réutilisés

- **Rapport cible / politique** : La cible répond à l'ensemble des objectifs énoncés dans la politique.
- **Niveau à atteindre** : 2 à 3% des produits fabriqués par KAPELSE par an.
 - **Nature de la cible** : Relative.
 - **Unité** : Pourcentage du nombre de produits KAPELSE vendus.
- **Contour de la cible** : La réutilisation de composants s'effectue uniquement au niveau de la Division E-CONNECT du Groupe EQUASENS, en France.
- **Valeur de référence** : Au titre de 2024, les opérations de réutilisation de composant sont estimées à 0,5% des produits fabriqués des produits KAPELSE.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de réemploi externes observés au cours des précédents exercices.
- **Preuves scientifiques** : Il est prouvé que la réutilisation de composant limite les impacts environnementaux des produits.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.
- **Évolution de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation de la circularité dans la conception des produits (y compris, par exemple, une conception garantissant la pérennité, le démontage, la réparabilité, la recyclabilité, etc.).

Elle se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de recyclage c'est à dire toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leurs fonctions initiales ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible ou pour des opérations de remblayage.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

Cible du nombre de réparation

- **Rapport cible / politique** : La cible répond à l'ensemble des objectifs énoncés dans la politique.
- **Niveau à atteindre** : 1 000 réparations / an.
 - **Nature de la cible** : Absolue.
 - **Unité** : Nombre de produits réparés.
- **Contour de la cible** : La réutilisation de composant s'effectue uniquement au niveau de la Division PHARMAGEST du Groupe EQUASENS, en France (pour des matériels hors garanties).
- **Valeur de référence** : Au titre de 2024, le Groupe comptabilise 617 réparations.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N. Horizon 2027.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de réparations observés au cours des précédents exercices.
- **Preuves scientifiques** : Il est prouvé que la réparation de composants limite les impacts environnementaux des produits.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.
- **Évolution de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières.

La cible se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de la préparation en vue du réemploi c'est à dire toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

Cible du nombre tonnes de DEEE

- **Rapport cible / politique** : La cible vise à montrer l'efficacité des différents canaux de revalorisation en réduisant au maximum le nombre de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).
- **Niveau à atteindre** : Maintenir les quantités de DEEE sous la barre des 35 tonnes.
 - **Nature de la cible** : Absolue.
 - **Unité** : Tonnes de DEEE.
- **Contour de la cible** : La cible porte sur les activités propres du Groupe, et plus spécifiquement ses divisions PHARMAGEST et E-CONNECT gérés par la société EHLS en France.
- **Valeur de référence** : La valeur de référence est de 20,48 Tonnes au titre de l'exercice 2024.
- **Période couverte** : Années civiles 2024-2029.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de DEEE observés au cours des précédents exercices en tenant compte de la volonté du Groupe de privilégier à l'avenir les autres canaux de l'économie circulaire.
- **Preuves scientifiques** :
 - Réduction des déchets : selon une étude de l'Agence européenne pour l'environnement, le recyclage des DEEE contribue à réduire la quantité de déchets solides envoyés en décharge, ce qui diminue la pollution et les risques pour la santé publique.
 - Récupération des matériaux : le recyclage des DEEE permet de récupérer des matériaux précieux tels que l'or, l'argent, le cuivre et d'autres métaux rares. une étude publiée dans le Journal of Cleaner Production a montré que le recyclage des DEEE peut récupérer jusqu'à 90 % des métaux présents dans les appareils électroniques.
 - Économie d'énergie : le recyclage des DEEE nécessite généralement moins d'énergie que la production de nouveaux matériaux à partir de matières premières. Par exemple, une étude de l'Université de l'État de l'Oregon a révélé que le recyclage de l'aluminium à partir de DEEE consomme jusqu'à 95 % moins d'énergie que la production d'aluminium vierge.
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre : le recyclage des DEEE contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une étude de l'Institut de recherche sur l'environnement et l'économie a estimé que le recyclage des DEEE pourrait réduire les émissions de CO2 de plusieurs millions de tonnes par an.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.
- **Evolution de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à la gestion des déchets, y compris leur préparation en vue d'un traitement approprié.

La cible se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets d'élimination c'est à dire opération qui n'est pas de la valorisation, même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances ou d'énergie (par exemple, la mise en décharge, l'incinération).

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

2.4.5. Ressources entrantes (E5-4)

Les principaux flux de ressources entrantes dans le cadre des activités du Groupe EQUASENS sont concentrés sur :

- la Division PHARMAGEST qui commercialise principalement des équipements informatiques (PC, Serveurs, NAS, étiquettes électroniques,...) et les emballages associés (principalement cartons).
- la Division E-CONNECT qui conçoit et fait fabriquer par sous-traitants des équipements électroniques à destination des professionnels de santé. Le Groupe n'a pas d'usine ou autre immobilisation destinée à la fabrication de ces matériels.

L'ensemble de ces matériels intègre au niveau de la chaîne de valeur amont des matières premières critiques, telles que le cuivre, l'or, l'argent, le tantale, le lithium, le cobalt, et le nickel, et des terres rares comme le terbium (utilisé dans les écrans à cristaux liquides), le dysprosium (utilisé dans les aimants permanents pour les disques durs et les moteurs électriques), le lanthane (dans les lentilles de caméra et les batteries rechargeables, et le yttrium (utilisé dans les phosphores pour les écrans et les LED).

Dans le cadre de ses activités, le Groupe EQUASENS n'a pas recours à l'usage de l'eau dans des procédés industriels et se limite aux besoins sanitaires et hygiéniques de ses collaborateurs. Au sein de sa chaîne de valeur amont le Groupe n'a pas une connaissance suffisamment fine pour déterminer si l'usage de l'eau revêt un caractère matériel notamment en matière d'extraction de ces matières premières et terres rares intégrant la composition des matériels informatiques.

N'ayant pas la maîtrise des procédés industriels et les informations issues de sa chaîne de valeur amont, le Groupe EQUASENS estime que seuls les flux de ressources entrants de sa filiale KAPELSE constituent un enjeu de durabilité matériel. Au titre de cette entité les principales informations sur les flux entrants sont les suivantes :

- le poids total global des produits fabriqué est de 15,56 Tonnes ;
- le pourcentage de matières biologiques (dont les biocombustibles utilisés à des fins non énergétiques) utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui est issu de sources durables, est de 0% ;
- le poids, des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) est de 0%.

Ces données sont issues de pesées unitaires, réalisées en interne, multipliées par les volumes de production.

2.4.6. Ressources sortantes (E5-5)

Produits et matières

La description des contributions du Groupe EQUASENS à l'économie circulaire et sa stratégie de réduction et de gestion des déchets sont présentées en Section 2.4.2 et Section 2.4.3 relatives aux politiques et actions du Groupe.

À l'instar des flux entrants, du fait de la circularité de son business model, les principaux produits issus de son processus de production sont des équipements informatiques (PC, Serveurs, NAS, étiquettes électroniques,...) et les emballages associés (principalement cartons).

Il est rappelé que le Groupe EQUASENS ne dispose pas d'usines en propre et que tel que décrit dans la politique présentée en Section 2.4.2, le Groupe privilégie la commercialisation de produits et matières qui sont conçus selon les principes de l'économie circulaire, dont la pérennité, la réutilisabilité, la réparabilité, le démontage, le remanufacturage, le reconditionnement, le recyclage, la recirculation par le cycle biologique ou l'optimisation de l'utilisation du produit ou des matières grâce à d'autres modèles économiques circulaires.

La pérennité attendue des équipements informatiques peut varier en fonction de plusieurs facteurs, notamment la qualité de fabrication, l'utilisation, l'entretien et les avancées technologiques. Voici une estimation générale pour chaque type d'équipement :

- PC : en moyenne, un PC a une durée de vie de 3 à 5 ans. Cependant, certains peuvent fonctionner efficacement pendant 6 à 8 ans avec des mises à jour et un entretien appropriés.
- Serveurs : les serveurs ont généralement une durée de vie plus longue, souvent de 5 à 7 ans.
- NAS (Network Attached Storage) : les dispositifs NAS ont une durée de vie moyenne de 3 à 5 ans, mais cela peut varier en fonction de l'utilisation et de la qualité des disques durs installés.
- Onduleurs (UPS) : la durée de vie des onduleurs est généralement de 3 à 5 ans, mais cela dépend également de la qualité de la batterie et de l'utilisation.
- Autres périphériques (imprimantes, scanners, etc.) : la durée de vie des périphériques varie considérablement, en général, elle se situe entre 3 et 7 ans, selon le type de périphérique et son utilisation.

À travers ses cycles de commercialisation de 30 à 42 mois suivi des processus de revalorisation à l'issue de ces derniers, le Groupe estime que la pérennité des produits commercialisés sont alignés à ces estimations.

Le Groupe n'est pas en mesure de répondre de façon détaillée pour chacun de ses produits au titre de l'année de 2024. Cela constitue un axe de travail au titre de l'exercice 2025. Néanmoins, il est possible d'avoir une estimation générale des indices de réparabilité pour les équipements informatiques mentionnés :

- PC (ordinateurs personnels) : l'indice de réparabilité est généralement bon, souvent autour de 6 à 8 sur 10. Les composants sont souvent modulaires (comme la RAM, le disque dur, la carte graphique), ce qui facilite les réparations et les mises à niveau. Cependant, certains modèles compacts ou portables peuvent être plus difficiles à réparer.
- Serveurs ont également un indice entre 6 et 9 car conçus pour être modulaires et facilement accessibles pour les réparations et les mises à niveau. Les pièces de rechange sont généralement disponibles, mais cela peut dépendre du fabricant.
- NAS ont un indice de réparabilité variable, généralement entre 5 et 7 sur 10. Ils peuvent être relativement faciles à réparer, surtout si les disques durs sont remplaçables. Cependant, l'accès à d'autres composants internes peut être plus complexe selon le modèle.



- Onduleurs (UPS) ont un indice de réparabilité modéré, souvent entre 4 et 6 : les batteries peuvent être remplaçables, mais l'accès aux autres composants internes peut être difficile. De plus, certains modèles sont conçus pour être jetables plutôt que réparables.
- Autres périphériques (imprimantes, scanners, etc.) : la réparabilité dépend fortement du type de périphérique, elle varie entre 3 et 6 sur 10. Par exemple, certaines imprimantes peuvent avoir des pièces facilement remplaçables, tandis que d'autres peuvent être plus difficiles à réparer en raison de la complexité de leur conception. Il est important de noter que ces indices de réparabilité peuvent varier en fonction des marques et des modèles spécifiques.

Au titre de 2024, le Groupe n'est pas en mesure de fournir la part contenu recyclable dans les produits et les emballages qu'il commercialise.

La part de contenu recyclable dans les produits électroniques et leurs emballages varie selon le type d'équipement. Pour les ordinateurs personnels (PC), environ 60 à 90 % des matériaux, tels que les métaux, plastiques et verre, sont recyclables, bien que certains composants internes puissent contenir des éléments non recyclables. Les serveurs affichent une part similaire, avec près de 70 à 90 % de matériaux recyclables. Les dispositifs de stockage en réseau (NAS) présentent une recyclabilité d'environ 60 à 80 %, tandis que les onduleurs (UPS) se situent entre 50 et 80 %, les batteries nécessitant un traitement spécial. Enfin, pour d'autres périphériques comme les imprimantes et scanners, la part recyclable varie de 30 à 70 %, dépendant fortement du type de produit. En ce qui concerne les emballages, ils affichent généralement des taux de recyclabilité élevés, souvent supérieurs à 80 %. Ces chiffres sont des estimations et peuvent fluctuer selon les fabricants et les modèles spécifiques.

Déchets

Le Groupe EQUASENS n'a pas une vue exhaustive et centralisée de ses déchets pour l'ensemble de ses filiales et agences. Néanmoins, l'activité principale de négoce de matériels informatiques fait l'objet d'un suivi dédié par la centrale d'achats du Groupe.

À ce titre, le Groupe a identifié à minima 160 tonnes de matériels informatiques qui, avant d'entrer dans le processus d'économie circulaire, pourraient être qualifiés de déchets. Ces déchets électroniques entrent dans la catégorie des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) sont souvent considérés comme des déchets dangereux en raison de la présence de substances nocives qu'ils peuvent contenir. En effet, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) contiennent une variété de matériaux, notamment des métaux (fer, acier, aluminium, cuivre, et métaux précieux comme l'or et l'argent), des plastiques de différents types utilisés pour les boîtiers et composants, du verre (issu des écrans d'appareils), des composants électroniques incluant des circuits imprimés et autres éléments contenant des métaux lourds, des batteries. Au plomb, lithium-ion ou nickel-cadmium, nécessitant un traitement spécial) et d'autres substances dangereuses (plomb, mercure, cadmium et retardateurs de flamme bromés).

Parmi ces matériels récupérés auprès des clients du Groupe, les matériels non détruits représentent :

- 110,4 tonnes destinées à une réutilisation.
- 0 tonnes en recyclage.
- 0 tonnes au titre d'autres opérations de valorisation.

Parmi les matériels collectés en vue d'une élimination :

- 0 tonnes ne sont incinérées.
- 0 tonnes ne sont mises en décharge.
- 49,7 tonnes font l'objet d'une opération d'élimination auprès de partenaires habilités.

Dans le cadre de son processus de collecte, le Groupe n'a pas de déchets non recyclés ou non éliminés en dehors des canaux présentés ci-avant.

Il est précisé que le Groupe ne produit pas de déchets radioactifs.

Les données ci-dessus sont calculées à partir de mesures directes, à savoir les quantités de matériels réceptionnées en centrale d'achats, actuellement regroupées en deux catégories : les matériels réutilisables et matériels hors services issus des agences du Groupe. Le Groupe entend améliorer cette catégorisation dans les exercices à venir.

3. Informations sociales

3.1. Personnel de l'entreprise (ESRS S1)

3.1.1. Intérêts et points de vue des parties intéressées (ESRS 2 SBM-2)

Pour comprendre la façon dont le Groupe EQUASENS prend activement en compte ses parties prenantes à travers un dialogue multiple, se référer aux Sections 1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) et 1.3.3 Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

L'Humain est l'un des importants piliers de la création de valeur du Groupe c'est pourquoi, à travers le dialogue régulier, tient compte du rôle que sa stratégie et son modèle économique peuvent jouer dans la création, l'exacerbation ou l'atténuation d'impacts matériels sur son personnel. Par ses mesures déjà initiées, le Groupe estime que le modèle et la stratégie d'entreprise sont adaptés pour faire face à ces impacts matériels.

3.1.2. Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)

Comme indiqué en Section 1.3.3 les impacts matériels identifiés sont essentiellement des impacts potentiels. Ceux relatifs à la sécurité de l'emploi, le suivi de la diversité dans ses recrutements, la prise en compte de l'équilibre entre vie privée et professionnelle, la qualité du dialogue social résultent de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise et contribuent à la création de valeur du Groupe. Les impacts en lien avec la formation et le développement des compétences influent sur sa stratégie et son modèle économique et contribuent à son adaptation.

Le lien entre risques et opportunités matériels découlant des impacts sur son personnel et des dépendances à l'égard de celui-ci et sa stratégie et son modèle économique sont présentés en Section 1.3.3. du présent État de Durabilité.

L'intégralité des membres de son personnel qui peuvent être affectés matériellement par l'entreprise sont inclus dans le périmètre des informations fournies en Section 3.1.8.

Les activités du Groupe EQUASENS nécessitent par nature un personnel bien formé ayant une connaissance approfondie des métiers, mais aussi de l'environnement professionnel et légal des clients. Ces critères expliquent le faible taux de contrats précaires au sein des salariés du Groupe. Le Groupe a ponctuellement recours à des travailleurs indépendants ou des personnes fournies par des entreprises d'intérim. Ces travailleurs sont alors intégrés et gérés comme des effectifs propres au Groupe.

Les impacts négatifs potentiels sont des impacts que le Groupe relie plutôt à des cas ponctuels, et non étendus ou systémiques.

Il est également précisé que le Groupe EQUASENS :

- estime avoir des impacts positifs matériels à travers son dispositif de formation. Celui-ci s'adresse prioritairement aux effectifs salariés du Groupe dans l'intégralité des pays dans lesquels le Groupe est implanté.
- a identifié un risque (lié au manque d'attractivité) et une opportunité (de fidélisation élevée en raison de la formation et du développement des compétences) matériel découlant d'impacts sur son personnel et de dépendances à l'égard de ce dernier. Aucun n'est en lien avec un groupe spécifique de personnes.
- n'ayant pas encore formalisé de plans de transition, le Groupe n'a pas identifié d'impact matériel sur son personnel résultant de ce dernier.
- n'a pas une connaissance suffisamment fine de l'ensemble des composants intégrés à ses produits par les différents acteurs de sa chaîne de valeur amont, pour affirmer ou infirmer la présence de risques non négligeables de travail forcé ou de travail obligatoire ou de travail des enfants tant en termes de type d'activité (atelier de fabrication, par exemple) ou de pays ou zones géographiques où s'exercent des activités considérées comme à risque. Au titre de ses activités propres, le Groupe n'a pas identifié de tels risques.

Dans le cadre de son évaluation de la matérialité, le Groupe EQUASENS n'a pas identifié de typologies de personnes ayant des caractéristiques ou travaillant dans des contextes spécifiques qui pourraient être exposées d'avantage. Il est toutefois à préciser que le Groupe a déjà mis en place une série de mesures visant à promouvoir un recrutement paritaire entre les femmes et les hommes et plus inclusif envers les personnes en situation de handicap.

3.1.3. Politiques liées aux effectifs de l'entreprise (S1-1)

Politiques adoptées pour gérer les impacts matériels sur le personnel, ainsi que les risques et possibilités importants associés

Les ambitions du Groupe EQUASENS en matière de gestion des ressources humaines se traduisent par un ensemble de politiques qui donnent les grandes orientations à suivre par les entités du Groupe quelque soit leurs implantations géographiques. Le rythme de mise en œuvre peut varier en fonction de la maturité des pays, des priorités et du contexte légal local. Sont détaillées ci-dessous les politiques, ou parties de politiques, permettant d'adresser les impacts, risques et opportunités matériels pour le Groupe. Certaines politiques incluent des éléments qui, pris isolément, ne relèvent pas d'enjeux matériels, mais qui, combinés à d'autres, contribuent à une gestion efficace des impacts, risques et opportunités matériels sur son personnel.

Politique de sécurité de l'emploi et gestion des contrats précaires

- **Description de la politique** : Le Groupe EQUASENS est soucieux du bien-être de ses salariés et lutte contre la précarité dans les emplois. Le Groupe définit le travail précaire comme le recours à des travailleurs sous contrat de courte durée ou à durée déterminée, à des travailleurs employés par l'intermédiaire de tiers, à de la sous-traitance à des tiers ou le recours à des travailleurs informels. Les activités du Groupe EQUASENS requièrent intrinsèquement un personnel hautement qualifié, possédant une connaissance approfondie des métiers ainsi que de l'environnement professionnel et juridique de ses clients. Ces critères expliquent le faible taux de contrats précaires au sein du Groupe. Les chiffres sur la répartition des salariés (notamment selon leurs types de contrats) sont renseignés dans la Section 3.1.8 de cet État de Durabilité, et les cibles sont précisées dans la Section 3.1.7. Le recours aux contrats précaires, comme les CDD ou l'intérim, est limité aux cas de variations temporaires d'activité.
- **Objectifs généraux** : Promouvoir la sécurité de l'emploi pour fidéliser les collaborateurs et améliorer leur engagement.
- **IRO rattaché** : Impact du manque de la sécurité d'emploi pour les travailleurs contractuels (CDD/intérim).
- **Champ d'application de la politique** : Tous les salariés des entités du Groupe, avec un suivi spécifique en France, lieu d'implantation principal du Groupe.
- **Responsable de la politique** : La DRH Groupe supervise cette politique, avec une mise en œuvre locale par les équipes RH et opérationnelles.

Politique de dialogue social et de représentation des salariés

- **Description de la politique** : Le dialogue social est au cœur des pratiques d'EQUASENS, notamment par le biais du Comité Social et Économique (CSE) et des consultations régulières sur des thématiques stratégiques dont la transition écologique et numérique. Ce dialogue est renforcé par la présence de représentants des salariés au Conseil d'Administration.
- **Objectifs généraux** : Améliorer l'engagement des salariés, garantir une prise en compte de leurs préoccupations et intégrer leurs retours dans les décisions stratégiques.
- **IRO rattaché** : Impact sur l'engagement de ses propres employés en raison de l'absence de mécanismes de dialogue social et de négociation collective.
- **Champ d'application de la politique** : L'ensemble des entités et sites du Groupe, avec une priorisation des zones où le Groupe emploie un effectif significatif.
- **Responsable de la politique** : La Direction des Ressources Humaines Groupe et les Directions des Ressources Humaines locales, en coordination avec les représentants syndicaux.

L'approche du Groupe concernant le dialogue avec les membres de son personnel et de ses représentants est détaillée d'une manière plus précise dans la prochaine Section 3.1.4.

Politique d'égalité femmes-hommes

- **Description de la politique** : Le Groupe EQUASENS a décidé de mettre en œuvre une politique égalité femmes-hommes car il est convaincu que la mixité et la diversité constituent une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique. Le Groupe s'engage pour une égalité réelle entre les sexes à travers son plan d'actions égalité femmes-hommes détaillé en Section 3.1.6. Ce plan d'actions comprend notamment des mesures favorisant une parité dans les recrutements et l'accès aux postes à responsabilités, la réduction des écarts de rémunération et la mixité dans des métiers traditionnellement masculins. Cette politique a pour but d'assurer une égalité non seulement à l'embauche, mais également tout au long du parcours professionnel (en termes d'évolution professionnelle, de rémunération, d'articulation des temps de vie professionnelle / personnelle, etc.), avec des actions concrètes et outillées, en vue de prévenir et de corriger progressivement toute inégalité qui serait identifiée.

- **Objectifs généraux** : Garantir l'équité dans le recrutement, la rémunération et la progression professionnelle, tout en respectant les exigences légales locales.
- **IRO rattaché** : Absence de suivi de l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de recrutement.
- **Champ d'application de la politique** : L'ensemble des collaborateurs du Groupe, quelle que soit leur localisation géographique.
- **Responsable de la politique** : La Direction des Ressources Humaines du Groupe et les services RH au niveau local.

Politique d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

- **Description de la politique** : Le Groupe EQUASENS favorise l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle par des dispositifs tels que le télétravail (mis en place pour plusieurs postes), des horaires flexibles, des congés pour les aidants ou parents, et le droit à la déconnexion. Ce dernier est formalisé dans une charte spécifique sur le droit à la déconnexion.
- **Objectifs généraux** : Améliorer la qualité de vie au travail, limiter les risques de surcharge professionnelle et soutenir l'engagement des salariés.
- **IRO rattaché** : Impact de la non prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- **Champ d'application de la politique** : Tous les salariés du Groupe, avec une adaptation locale selon les réglementations en vigueur.
- **Responsable de la politique** : La Direction des Ressources Humaines, en collaboration avec les responsables des entités opérationnelles.

Politique de gestion des talents et compétences

- **Description de la politique** : Pour faire face aux enjeux associés à l'expertise et la formation des salariés, le Groupe EQUASENS a mis en place une politique de gestion des talents et compétences. Cette politique se concentre notamment sur la gestion durable des compétences clés, la formation des managers et la gestion des hauts talents. En effet, la gestion des hauts potentiels est une composante stratégique de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) du Groupe. Elle vise à identifier, développer et fidéliser les collaborateurs présentant un fort potentiel de leadership et de performance.
La politique de gestion des talents mise en œuvre pour l'ensemble des salariés inclut des programmes annuels et pluriannuels de formation sur des thèmes techniques, managériaux et technologiques, ainsi que des dispositifs sur-mesure pour des secteurs stratégiques comme le commerce et la R&D. Les formations incluent des modules externes (anglais, sécurité informatique) et internes (e-learning sur les aspects métiers et réglementaires). Enfin, un suivi individualisé est assuré via une plateforme interne « e-EA », incluant des entretiens annuels et professionnels et des retours réguliers avec les managers.
- **Objectifs généraux** : Renforcer les compétences pour soutenir l'innovation, optimiser la performance et favoriser la mobilité interne.
- **IRO rattachés** :
 - Impact de la formation et du développement des compétences sur l'engagement des salariés.
 - Impact de l'absence de formation et de développement des compétences sur l'engagement des salariés.
 - Opportunité de maintien d'un taux de fidélisation élevé en raison de la formation et du développement des compétences.
 - Risque lié au manque d'attractivité (rotation du personnel, perte de chiffre d'affaires).
- **Champ d'application de la politique** : Tous les collaborateurs, avec un focus sur les managers et les équipes R&D.
- **Responsable de la politique** : La Direction des Ressources Humaines Groupe et les services RH de chaque entité, ainsi que le comité de pilotage de la GPEC.

Données communes à l'ensemble des politiques

Pour davantage de clarté et de lisibilité, il a été décidé de regrouper ci-dessous certains points de données requis par la norme ESRS 2, car ces données sont communes à l'ensemble des politiques, plutôt que de les intégrer individuellement dans chaque politique mentionnée dans cette section.

- **Processus de surveillance des politiques** : Le processus de suivi et d'efficacité des politiques du Groupe EQUASENS relatives à son personnel est uniforme et se résume ainsi :
 - Collecte de données : les données quantitatives correspondant aux indicateurs définis dans les politiques sont collectées localement, puis consolidées en partie au niveau du Groupe. Par ailleurs, des données qualitatives sont recueillies via les canaux d'expression des salariés, tels que décrits en Section 3.1.4 du présent État de Durabilité.
 - Analyse : les données quantitatives et qualitatives sont analysées afin d'identifier les tendances, les écarts ou les problèmes potentiels liés à l'application des politiques.
 - Évaluation : les résultats obtenus sont comparés aux objectifs fixés par les politiques. Cette étape permet de mesurer leur efficacité, de documenter les conclusions et de partager ces dernières avec les parties prenantes concernées.



- Révision et ajustement : sur la base des conclusions et des retours des directeurs des ressources humaines, des ajustements peuvent être apportés aux politiques ou à leur mise en œuvre pour améliorer leur efficacité. Des évolutions externes, comme des changements réglementaires, peuvent également entraîner une révision.
- **Normes ou initiatives tierces que l'entreprise s'engage à respecter dans le cadre de la mise en œuvre de la politique :** Il est important de préciser que ces normes et initiatives sont des instruments non contraignants, distincts des textes législatifs ou réglementaires obligatoires, et auxquels les entreprises peuvent adhérer sur une base volontaire. Ce point n'est pas repris dans les politiques, car le Groupe n'a pas pris d'engagement formel à respecter de telles normes ou initiatives tierces.
- **Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes lors de l'élaboration de la politique :** Les politiques sont élaborées par des experts métiers ou des groupes de travail en collaboration avec les directeurs des ressources humaines des différentes entités.
- **Modalités de mise à disposition des politiques :** Les modalités de diffusion des politiques aux parties prenantes concernées, y compris celles chargées de leur mise en œuvre, sont uniformes pour toutes les politiques du Groupe relatives à son personnel : les politiques sont diffusées aux collaborateurs par mails. En cas d'évolutions majeures de politiques groupe, des actions de communication et de formation spécifiques peuvent être mises en place, comme des webinaires, des affiches ou des modules d'e-learning.

Engagements en matière de droits de l'Homme

Le Groupe reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales. Les politiques mises en place par le Groupe EQUASENS respectent également les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et tient compte de son slogan « protéger, respecter, remédier » pour agir en faveur de la protection des droits du travail pour ses employés.

Lorsqu'une atteinte aux droits de l'Homme est confirmée, le Groupe EQUASENS met en œuvre des mesures adaptées pour remédier à la situation. Ces mesures peuvent inclure, selon les circonstances, des excuses formelles, des indemnisations financières ou non financières, l'application de sanctions punitives, ou encore la réhabilitation de la personne ou du groupe concerné. Ces actions sont prises avec pour objectif de restaurer les droits affectés, d'éviter toute récidive et de garantir une réparation juste et proportionnée.

L'essentiel de l'activité du Groupe EQUASENS est réalisé en France et en Europe de l'Ouest, région où le recours au travail des enfants est très limité et bien plus faible que d'autres régions d'Europe ou du monde, d'après les chiffres transmis dans le rapport conjoint sur le travail des enfants mené en 2020 par l'OIT (International Labour Organization) et l'UNICEF (United Nations International Children's Emergency Fund). Ainsi le Groupe a une assurance raisonnable que ce risque n'est pas matériel pour le Groupe EQUASENS au vu de son implantation géographique et des interdictions contre le travail des enfants mises en place dans ces pays.

Le Groupe est présent hors de la zone européenne à travers ses activités en Ile Maurice. Néanmoins, l'activité de HDM, l'édition de logiciels, nécessite un niveau élevé de formation et exclut toute forme de travail d'enfants. Par ailleurs, associée pleinement aux activités de développement informatique du Groupe, cette société est totalement intégrée au mode de fonctionnement des entités françaises, que ce soit sur les aspects de gestion du personnel, juridiques, financiers et stratégiques.

Ainsi les politiques du Groupe en matière de personnel tiennent compte de l'interdiction de la traite des êtres humains, du travail forcé, du travail obligatoire et du travail des enfants, même si les références n'y sont pas explicites dans l'ensemble des procédures.

Le Groupe EQUASENS a également mis en place une charte d'achats éthiques et responsables, reflétant ses engagements envers des pratiques d'achats durables. Ces mesures garantissent que les processus d'approvisionnement respectent des normes éthiques. Le paragraphe 2.1 de la charte détaille les dispositions conformes aux normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant la sécurité des travailleurs, notamment en matière de discrimination, de travail des enfants, de travail forcé et de travail dissimulé. Cette charte est librement accessible sur le site internet d'EQUASENS.

Santé et sécurité des salariés

Le Groupe EQUASENS dispose d'une politique de santé et de sécurité des salariés qui est en place depuis plusieurs années. Elle vise à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place de mesures de sécurité pour protéger les salariés. Depuis 2015, le Groupe procède à l'amélioration continue de son Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail. À ce titre, un comité de pilotage lié à la sécurité se réunit trimestriellement, composé des responsables sécurité des différentes filiales du Groupe et d'experts externes accompagnant le Groupe dans sa démarche.

Lutte contre les discriminations et politiques d'inclusion

Le Groupe dispose de dispositifs visant à éliminer toutes formes de discrimination, lutter contre le harcèlement et promouvoir l'égalité des chances. Cependant, ces différents dispositifs favorisant la diversité et l'inclusion ne sont pas toutes formalisées dans une politique spécifique.

Le Groupe n'applique aucune forme de discriminations ayant pour objet l'origine raciale et ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, l'extraction nationale, l'origine sociale ou toute autre forme de discrimination. Le Groupe EQUASENS s'interdit toute mesure visant à réduire la liberté d'opinion, d'expression, d'association, de négociation collective, de manifestation, ou de pensée.

Le Groupe EQUASENS n'a pas identifié de typologies de personnes étant davantage exposées dans son évaluation de double matérialité, mais il s'est engagé à mettre en place des mesures afin de promouvoir l'inclusion des personnes en situations de handicap. En effet, l'intégration de collaborateurs en situation de handicap fait partie de la politique du Groupe EQUASENS en faveur de la diversité, au-delà des aspects purement financiers et des « quotas » légaux. De par son positionnement d'entreprise citoyenne de la santé, le Groupe EQUASENS souhaite « structurer » sa politique d'insertion des personnes présentant un handicap et en faire une de ses priorités dans le cadre de sa politique sociale. Le Groupe EQUASENS perpétue les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

- Le développement des partenariats avec l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) et la Médecine du Travail pour une meilleure prise en compte des aménagements nécessaires des postes de travail des collaborateurs handicapés. À titre d'exemple, la Direction des Ressources Humaines a défini avec la CSSCT une norme de mobilier et un type de fauteuil adaptés aux problématiques des salariés concernés. En cas d'aménagement de poste, le Groupe EQUASENS s'appuie sur les compétences d'un ergonome du travail et recourt à des fournisseurs spécialisés pour l'achat du matériel ;
- Une partie de l'activité de gestion des incidents réseaux et téléphonie est confiée à une société de sous-traitance agréée pour l'insertion de travailleurs handicapés. Cette activité représente une unité de travail ;
- Localement, des fournitures sont commandées à la fédération des aveugles. Depuis 2020, le Groupe a intégré les contraintes des postes dans les fiches de poste puis dans les annonces (déplacements, travail sur écran, horaires, port de charges, etc.).

En 2024, le Groupe a poursuivi ses efforts en matière d'inclusion du handicap afin de :

- Sensibiliser l'ensemble des managers et collaborateurs sur le sujet du handicap en entreprise, en levant les éventuels freins
- Poursuivre les partenariats avec les principaux acteurs du handicap (AGEFIPH, Cap Emploi, Sameth,...) ;
- Identifier comment les écoles partenaires du Groupe abordent le sujet et quelles seraient les actions communes à entreprendre en faveur du handicap et l'accueil de stagiaires handicapés notamment sur les métiers en tension ;
- Sensibiliser les partenaires recrutement sur le sujet du handicap et sur les possibilités d'accueil ;
- Communiquer sur le fait que le Groupe encourage vivement les cooptations de travailleurs handicapés.

Le Groupe EQUASENS s'engage fermement à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux atteintes à l'égalité des chances qui pourraient survenir dans le cadre de ses activités. Un dispositif d'alerte, détaillé dans la Section 3.1.5 et la Section 4.1.3, permet aux collaborateurs, partenaires et parties prenantes de signaler toute atteinte potentielle ou avérée à ce droit.

3.1.4. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants (S1-2)

Pour favoriser des relations sociales de qualité, le Groupe promeut le dialogue social, garantit les principes de libre expression et de représentation syndicale et assure une culture du retour sur expérience.

Pour rappel, 6 impacts matériels (5 négatifs et 1 positif), actuels ou potentiels, ont été identifiés concernant le périmètre du personnel de l'entreprise. Le Groupe EQUASENS est conscient que le dialogue avec son personnel et ses représentants sont un moyen de pouvoir aborder et suivre ces impacts potentiels matériels et de s'assurer qu'ils ne deviennent pas des impacts réels.

Questionnaires de satisfaction des collaborateurs

Des retours d'information sont recueillis individuellement ou collectivement, par le biais de questionnaires de satisfaction envoyés aux employés. En effet, connaître l'opinion des salariés, leurs attentes, leur niveau d'engagement et de satisfaction permet de mieux appréhender la dimension humaine et sociale de la vie dans l'entreprise. Cette démarche est bénéfique à de multiples niveaux, elle permet d'optimiser les ressources humaines, valoriser le personnel, favoriser l'épanouissement des équipes, renforcer les outils d'aide managériale.

Les premières enquêtes ont eu lieu en 2024 sur le périmètre des filiales françaises du Groupe EQUASENS. L'ambition est de pouvoir élargir le périmètre à l'ensemble des entités étrangères du Groupe dès 2025 afin de pouvoir avoir un état des lieux au plus proche de la réalité pour chaque pays et chaque filiale.



Les thématiques abordées dans le questionnaire de cette année étaient : l'engagement, le bien-être au travail, la santé et la sécurité, l'image de l'entreprise, le management ou encore le développement de carrière.

Ces enquêtes sont des évaluations réalisées par des prestataires externes et déboucheront sur la constitution d'un groupe de travail chargé de la mise en place de plans d'actions et de leurs suivis. Les résultats de l'enquête sont partagés aux plus hauts niveaux hiérarchiques.

Processus de dialogue avec les représentants du personnel

Les entités du Groupe EQUASENS partagent régulièrement avec les représentants du personnel.

En France, dans les sociétés de plus de 11 salariés ayant élues un CSE, une réunion ordinaire de cette instance est tenue chaque mois. À cela s'ajoute une consultation spécifique sur les comptes et la politique sociale de l'entreprise une fois par an. Des réunions extraordinaires sont réalisées suivant les cas prévus par la loi (licenciement d'un salarié protégé, réorganisation, reclassement d'un salarié inapte, ...) ou à la demande de l'une des parties. Un compte-rendu est systématiquement rédigé et diffusé à l'ensemble des salariés du périmètre concerné. Des commissions, composées de membres de CSE et d'un représentant de la direction, sont également organisées périodiquement (égalité, mutuelle / prévoyance, formation,...). À cela s'ajoute, des réunions de négociation avec les délégués syndicaux (négociation d'accord, rémunération, ...).

Les Directions Générales de chaque pays sont responsables de l'organisation du dialogue social avec les instances représentatives du personnel en conformité avec le droit local. Elles sont invitées à participer au dialogue sectoriel national si nécessaire. Ce sont également elles qui sont garantes du suivi des indicateurs précédemment cités.

Le Groupe EQUASENS n'a pas conclu d'accord-cadre global spécifique ou d'autres accords formalisés avec les représentants des travailleurs concernant le respect des droits de l'Homme de son personnel. Toutefois, l'entreprise s'appuie sur des mécanismes internes, tels que son dispositif d'alerte, pour garantir la prise en compte des droits de l'Homme et pour recueillir les points de vue de ses collaborateurs sur ces enjeux fondamentaux.

Le Groupe EQUASENS veille à ce que les retours d'information des collaborateurs soient pris en compte dans la prise de décision, notamment grâce à la participation active de deux membres du Comité Social et Économique (CSE) au Conseil d'Administration. Leur présence permet de garantir une transparence sur l'influence concrète du dialogue social et des retours des salariés sur les décisions stratégiques de l'entreprise, renforçant ainsi la confiance et l'engagement des équipes.

Les ressources financières et humaines allouées à ce dialogue sont estimées à près de 404 K€ (en intégrant budgets de fonctionnements, activités sociales et culturelles, abondement, salaires des élus pour participation au dialogue et les heures de délégations associées).

Le cas échéant, le Groupe EQUASENS aborde au sein du Comité Social et Économique (CSE) les impacts de la réduction des émissions de carbone et de la transition écologique, incluant restructurations, emploi, formation, égalité, équité sociale, santé et sécurité. Ces échanges se déroulent dans un cadre ouvert et respectueux, garantissant un dialogue social transparent et une transition juste pour tous les salariés. L'entreprise s'assure qu'aucune entrave n'est faite à la discussion ou à la mise en œuvre des initiatives nécessaires.

L'efficacité du dialogue avec le personnel est évalué d'une manière formelle à travers le suivi d'indicateurs tels que le nombre d'accords signés chaque année avec les représentants syndicaux et le taux de réponse à l'enquête de satisfaction annuelle.

Pour l'heure, le Groupe EQUASENS n'a pas de procédure en place afin de recueillir spécifiquement les points de vue du personnel susceptible d'être particulièrement exposé ou marginalisé.

3.1.5. Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3)

Les exigences de cette section sont couvertes par les informations renseignées dans la Section 4.1.3, qui vient préciser le dispositif de système d'alerte en place.

En complément des informations renseignées en Section 4.1.3, à l'instar du système mis en place pour réparer ou remédier aux atteintes faites aux droits de l'Homme pour son personnel, le Groupe EQUASENS s'engage, en cas d'impact négatif matériel avéré sur des membres de son personnel, à mettre en œuvre des mesures de réparation adaptées incluant des excuses, une indemnisation, des sanctions ou une réhabilitation, tout en s'assurant de l'efficacité de ces actions.

Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Le Groupe EQUASENS dispose d'un dispositif d'alerte ouvert aux salariés, collaborateurs extérieurs et occasionnels, fournisseurs, clients et parties prenantes dans tous les pays.

Le système d'alerte est disponible en contactant le Comité Éthique en utilisant l'adresse mail dédiée : alerte-ethique@lacooperativewelcoop.com. Le lanceur d'alerte a le choix de rendre son alerte anonyme. Chaque alerte est traitée par le Comité d'éthique. Le dispositif répond aux exigences légales notamment quant aux garanties des droits des lanceurs d'alerte.

Un collaborateur est également libre de lancer une alerte en avertissant directement son manager ou l'équipe des ressources humaines, les référents harcèlement ou encore les syndicats et comité d'entreprises.

Le Groupe veille à la mise à disposition de tels canaux sur le lieu de travail de son personnel via des campagnes de communications, un affichage permanent dans les bureaux du Groupe EQUASENS. Le dispositif d'alerte est mentionné dans le Code de conduite anticorruption, lui-même disponible sur le site internet d'EQUASENS.

Gestion des alertes

Toute personne ayant fait part d'une alerte est rapidement informée de la bonne réception de son signalement. Le lanceur d'alerte est également informé du délai raisonnablement prévisible pour le nécessaire examen de la recevabilité de son alerte. Le Groupe EQUASENS veille à ce que tous les comportements inappropriés de l'un de ses collaborateurs, de l'une de ses entités, ou même d'un tiers avec lequel le Groupe est en relation établie, soient examinés en détail dès lors que ces comportements sont portés à la connaissance du Groupe.

Le Groupe EQUASENS s'assure que la procédure de signalement des alertes garantit une stricte confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement, des faits et documents objets du signalement et des personnes visées par l'alerte y compris en cas de communication à des tiers dès lors que celle-ci est nécessaire pour les seuls besoins de la vérification ou du traitement du signalement.

Toute information communiquée ne peut être partagée qu'avec les seules personnes qui en ont un besoin légitime pour s'assurer du traitement de l'alerte. Toute personne mise en cause dans le cadre d'une alerte est informée de la nature des allégations la concernant. L'information peut néanmoins ne pas être immédiate s'il s'avère nécessaire, par exemple, de vérifier des faits ou de préserver des preuves.

Seuls les membres du Comité Éthique et les personnes habilitées, tenus par une obligation de confidentialité renforcée, ont connaissance de ces informations, sauf en cas d'exigence particulière pour les seuls besoins de la vérification ou du traitement du signalement.

Toute enquête se déroule dans le respect de la législation et réglementation localement applicable et de manière équitable. Le lanceur d'alerte est informé des résultats de l'enquête dans tous les cas où cela ne peut nuire à l'efficacité même de l'enquête et ne risque pas de mettre le Groupe EQUASENS en risque eu égard à des obligations de confidentialité existantes par ailleurs. Au cours d'une enquête, tous les collaborateurs sont tenus d'apporter leur pleine et entière collaboration et de fournir, à première demande, toute information et documents.

L'auteur du signalement ainsi que les personnes visées par le signalement sont dûment informés de la clôture des opérations de vérification ou de l'enquête, le cas échéant. Lorsque le signalement ne suscite aucune suite, le Groupe EQUASENS veille à la destruction de tous les éléments du dossier de signalement de nature à permettre l'identification de l'auteur du signalement, ainsi que celles des personnes visées. Dans les cas où l'enquête aboutit à une procédure judiciaire les éléments du dossier sont dûment conservés pendant la période nécessaire.

Politique anti-représailles

Un collaborateur ayant signalé une alerte de bonne foi et de manière désintéressée ne peut pas faire l'objet de sanctions disciplinaires ou de mesures de représailles pour cette raison. Tout collaborateur pensant faire l'objet de mesures de représailles, telles que définies ci-dessus, à la suite d'une alerte qu'il aurait effectuée, doit le signaler immédiatement.

3.1.6. Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4)

Le Groupe diffuse à ses filiales des politiques en matière de ressources humaines assorties de plan d'actions. Les plans d'actions visant à prévenir ou atténuer les impacts et risques matériels et à saisir les opportunités matérielles pour le Groupe, sont listées ci-dessous.

Lors des travaux d'identification et d'évaluation des impacts de cet État de Durabilité, le Groupe EQUASENS a identifié cinq impacts matériels potentiels négatifs mais aucun impact matériel réel négatif (se référer à la Section 1.3.3). Un impact positif réel a été recensé concernant la formation et le développement des compétences sur l'engagement des salariés. Les actions en lien avec cet impact sont décrites par la suite dans cette section (partie « Formation et développement des compétences »).

Ces actions ont été identifiées par les équipes RH ou les équipes métiers à la suite du travail mené sur l'identification des risques ou des travaux antérieurs réalisés au titre de la RSE du Groupe EQUASENS.

L'efficacité des actions est mesurée dans le cadre du processus de surveillance des politiques décrit en Section 3.1.3 (Collecte – Analyse – Évaluation – Révision et ajustement). Cette appréciation de l'efficacité des mesures en place est effectuée par les responsables de la politique associée. Les indicateurs de suivi de ces actions concourant à l'atteinte des objectifs sont collectés à minima annuellement et consolidés au niveau des données Groupe.

Action en faveur de la sécurité de l'emploi

- **Politique associée** : Politique de sécurité de l'emploi et gestion des contrats précaires.
- **Description de l'action** : Promouvoir des contrats à durée indéterminée (CDI) plutôt que des contrats temporaires, afin de garantir une plus grande sécurité de l'emploi.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Les actions en faveur de la sécurité de l'emploi ont des effets significatifs sur les salariés. Elles renforcent la confiance envers l'employeur, réduisent le stress lié à l'incertitude de l'emploi et améliorent la productivité grâce à une motivation accrue. De plus, ces initiatives favorisent le développement des compétences, permettant aux employés de se sentir valorisés. Elles contribuent également à une plus grande satisfaction au travail, réduisant ainsi le turnover, et renforcent le sentiment d'appartenance à l'équipe et à la culture d'entreprise. En outre, elles améliorent la santé physique et mentale des salariés et offrent des opportunités de reconversion professionnelle. En somme, ces actions créent un environnement de travail positif, bénéfique tant pour les employés que pour l'organisation.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Maintien du niveau de la cible actuelle.
- **Champ d'application** : Ensemble du Groupe EQUASENS, en intégrant les spécificités locales en matière d'emploi.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable, au titre du premier exercice de rapport d'État de Durabilité.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines (équipes recrutement) et des outils préexistants (ex. plateforme de cooptation).

Dialogue Social

- **Politique associée** : Politique de dialogue social et représentation des salariés.
- **Description de l'action** : Le dialogue social est centré sur la collaboration avec les représentants des salariés, notamment via le Comité Social et Économique (CSE). Les actions incluent :
 - L'intégration des représentants du personnel aux instances décisionnelles, notamment au Conseil d'Administration.
 - La consultation et les négociations sur les changements affectant les conditions de travail, les restructurations et les opportunités de formation pour accompagner les transformations du Groupe.
 - L'organisation de réunions régulières pour discuter des sujets stratégiques (transitions écologiques, numérique, santé au travail).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Renforcement de l'engagement des collaborateurs grâce à une meilleure prise en compte de leurs préoccupations. Amélioration des relations sociales et réduction des conflits internes.

- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Soutient la stabilité sociale au sein de l'entreprise et facilite la mise en œuvre des changements organisationnels. Renforce la transparence et l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur responsable.
- **Champ d'application** : Ensemble du Groupe EQUASENS, en intégrant les spécificités locales en matière de relations sociales.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable, au titre du premier exercice de rapport d'État de Durabilité.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines.

Piloter la politique égalité femmes-hommes au sein du Groupe

- **Politique associée** : Politique d'égalité femmes-hommes.
- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS a mis en place un plan d'actions intégrant des mesures pour garantir un processus de recrutement neutre et égalitaire, lutter contre les stéréotypes de genre, favoriser la mixité, et réduire les disparités. Les actions incluent :
 - Processus de recrutement neutre et égalitaire.
 - La garantie de la mixité dans les recrutements.
 - L'accès des femmes à des postes à responsabilité et à des métiers techniques historiquement masculins.
 - Une rémunération basée uniquement sur les compétences, l'expérience et les résultats.
 - Des analyses internes détaillées par poste et service pour détecter et corriger les éventuelles inégalités.
 - Aménagements et dispositifs spécifiques liés à la parentalité.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Réduction des écarts de rémunération entre les sexes.
 - Augmentation de la part des femmes dans les postes de responsabilité et dans les métiers techniques historiquement masculins.
 - Amélioration de l'index égalité femmes-hommes.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
 - Promotion de l'égalité des chances et de la diversité.
 - Amélioration de l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur responsable.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS et sa chaîne de valeur amont via les partenaires de recrutement s'engageant à respecter les principes RSE.
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Oui, via des ajustements de rémunération et des opportunités équitables de progression professionnelle.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable, au titre du premier exercice de rapport d'État de Durabilité.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines.

Équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

- **Politiques associées** : Politique équilibre entre vie professionnelle et vie privée (dont charte sur le droit à la déconnexion).
- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS a déployé des initiatives favorisant un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, notamment :
 - Télétravail pour certains postes, renforcé pendant la période post-crise sanitaire, pour concilier flexibilité et performance.
 - Organisation d'horaires aménagés pour les salariés aidants et respect des contraintes familiales (par exemple, absence de réunions en dehors des heures de travail classiques).
 - Soutien à la parentalité, avec des congés spécifiques pour la garde d'enfant malade ou hospitalisé (4 jours rémunérés) et la neutralisation des impacts des congés parentaux sur l'évolution de carrière.
 - Formalisation du droit à la déconnexion pour limiter les sollicitations numériques en dehors des heures de travail.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Amélioration de la satisfaction des collaborateurs.
 - Réduction du stress et des risques psychosociaux.
 - Fidélisation accrue des talents.



- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Favorise l'engagement des salariés et améliore l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur responsable.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS (toutes les entités et filiales).
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable au titre du premier exercice de rapport d'État de Durabilité.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines.

Formation et développement des compétences

- **Politiques associées** : Politique de gestion des talents et compétences.
- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS structure ses efforts autour de trois axes principaux pour répondre aux besoins en formation et développement des collaborateurs :
 - Acquisition des compétences clés : identification des compétences essentielles pour répondre aux besoins d'innovation et de flexibilité dans un environnement en mutation. Cela inclut la refonte des entretiens d'évaluation et l'élaboration de référentiels et de cartographies des compétences pour chaque métier.
 - Renforcement de la formation des managers : formation ciblée des managers sur des cycles pluriannuels, couvrant la communication, la gestion des talents, l'accompagnement des équipes et l'adaptabilité. Un partenariat avec un expert externe propose des cycles sur mesure, combinant formations présentielles ou distancielles, mises en situation et retours d'expérience. Ce dispositif est complété par des coachings individualisés.
 - Mise en place d'une politique de gestion des hauts talents : identification des collaborateurs à fort potentiel de leadership et de performance via des évaluations de compétences et des grilles de développement. Ces collaborateurs bénéficient de plans de carrière sur mesure incluant entre autres des formations spécialisées et du mentorat, afin de pouvoir renforcer leurs compétences et les préparer à des postes stratégiques.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Amélioration des performances des collaborateurs grâce à l'acquisition des compétences clés.
 - Renforcement de la capacité des managers à accompagner les transformations de l'entreprise.
 - Fidélisation des talents grâce à des parcours de développement personnalisés.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Soutient l'innovation, renforce l'efficacité organisationnelle, réduit le turnover et améliore l'engagement des collaborateurs.
- **Champ d'application** : L'ensemble du personnel du Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** :
 - Court terme (1 à 2 ans) : identification des compétences clés et mise en œuvre des programmes prioritaires.
 - Moyen terme (2 à 5 ans) : formation de plus de 90 % des managers et déploiement des plans de gestion des talents.
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** :
 - Évolution du nombre de collaborateurs formés : 953 salariés en 2024 contre 870 en 2023.
 - Évolution du total des heures de formation : 14 932 heures en 2024, réparties entre formations internes et externes.
- **Ressources financières ou autres** : En matière de formation le Groupe a alloué un budget minimal de 931 K€ au titre de 2024 et prévoit une enveloppe similaire au titre de 2025. Ce budget intègre les coûts de formations et frais annexes.

Attractivité et marque employeur

- **Politiques associées** : Politique de gestion des talents et compétences.
- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS met en œuvre des initiatives pour renforcer son attractivité et promouvoir sa marque employeur. Ces actions incluent :
 - La participation à des forums étudiants et partenariats académiques pour attirer les jeunes talents et les alternants.
 - Le développement de programmes d'intégration comme des kits d'intégration culturelle et opérationnelle.
 - La communication renforcée sur les réseaux sociaux pour valoriser les collaborateurs et les opportunités internes.
 - La promotion des initiatives RSE et des conditions de travail attractives pour se différencier sur le marché du recrutement.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Augmentation du nombre de candidatures reçues pour les postes ouverts.
 - Réduction du turnover et fidélisation des talents.
 - Renforcement de l'image d'EQUASENS comme employeur responsable et innovant.

- **Impacts sur les objectifs et les cibles :**
 - Renforce l'engagement des collaborateurs et soutient la stabilité organisationnelle.
 - Répond aux besoins de recrutement sur des métiers techniques et stratégiques.
- **Champ d'application :** Groupe EQUASENS et sa chaîne de valeur amont via la collaboration avec des établissements académiques partenaires.
- **Horizons temporels :**
 - Court terme (1 à 2 ans) : accroître la participation aux forums et événements liés à l'emploi.
 - Moyen terme (2 à 5 ans) : renforcer les partenariats avec des écoles et universités.
- **Action de réparation aux personnes lésées :** Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur :** Augmentation du nombre d'alternants intégrés (34 en 2024 contre 29 en 2023).
- **Ressources financières ou autres :** La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines.

Favoriser la santé et la sécurité

Le Groupe EQUASENS met en œuvre une politique de santé et de sécurité des salariés depuis plusieurs années et l'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place de mesures de sécurité. Le Groupe EQUASENS forme régulièrement ses collaborateurs aux gestes de premiers secours (SST).

Dans le cadre de cette politique, le Groupe EQUASENS procède, depuis 2015, à l'amélioration continue de son Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail. Pour asseoir cette politique, un Comité de Pilotage lié à la sécurité se réunit trimestriellement, composé des Responsables Sécurité des différentes filiales du Groupe et d'experts externes accompagnant le Groupe dans sa démarche.

En 2023, le Groupe a fait l'acquisition d'une solution digitale dans le cadre de son régime de prévoyance permettant, pour les entités françaises, de collecter, analyser et comparer sectoriellement l'ensemble des indicateurs clés concernant les arrêts de travail : absentéisme maladie, invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles. Cet outil, une fois déployé et paramétré spécifiquement en fonction des différents périmètres des activités, analysera en détail les données anonymisées de démographie (âge moyen, ancienneté, taux de CDI, taux de cadres, salaire moyen, turn-over,...) et d'absentéisme (taux d'absentéisme brut/net, durée des arrêts, taux de salariés absents au moins 1 jour, principales pathologies liées aux arrêts de longues durées,...), et les restituer sous forme de baromètre en comparant les résultats obtenus avec ceux de l'ensemble des entreprises du secteur, de la convention collective, du métier, de la région (selon la clef d'analyse choisie). Ces focus d'analyse et le benchmark induit vont permettre, outre une analyse plus en profondeur, de déployer des plans d'actions plus ciblés et optimisés. L'objectif du Groupe est que cette solution soit déployée en 2026 dans plus de 90% des sociétés françaises.

Les cibles des indicateurs santé et sécurité sont suivies mensuellement, assurant ainsi un suivi rigoureux et une adaptation constante aux nouveaux défis en matière de sécurité. Pour garantir des pratiques responsables, le Groupe enrichit et complète les procédures et les règles en vigueur en promouvant un cadre commun à toutes les entités.

Afin de garantir une application optimale et des moyens adéquats, chaque directeur d'entité est responsable de la mise en œuvre de la politique de santé et de sécurité au travail, définie par le Groupe.

Autres initiatives visant à obtenir des impacts positifs pour le personnel

Convaincu des bienfaits du sport en entreprise afin de lutter contre la sédentarité, favoriser le bien-être au travail et renforcer la cohésion, le Groupe EQUASENS a pleinement intégré à la construction de son nouveau siège des surfaces réservées à une salle de sport à destination des collaborateurs.

L'animation de cette salle de sport (via des cours collectifs orientés sport et bien-être) a été confiée à une association sportive interne, WELSPORT (membre de la Fédération du Sport en Entreprise - FFSE), composée de collaborateurs motivés et bénévoles. En 2024, Le Groupe a aussi initié la pratique du sport au-delà de la salle de sport du siège en participant à des événements populaires (exemple : en participant avec de nombreux collaborateurs à l'événement « Octobre Rose » sur toute la France).

En 2024, EQUASENS a également :

- mis en place des ateliers de sensibilisation et de prévention contre le cancer du sein animés par la Ligue contre le cancer. Le Groupe prévoit d'étendre ce type de sensibilisation à d'autres types pathologies (cancer colo-rectoral, du col de l'utérus, santé mentale,...).
- participé aux initiatives menées par LA COOPERATIVE WELCOOP lors la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) ou encore la semaine du bien-être.



Depuis 2022, un groupe de travail composé de salariés volontaires a été lancé au niveau du siège du Groupe afin de proposer et déployer des actions en matière de QVT (Qualité de Vie au Travail) intégrant une dimension culturelle (bibliothèque gratuite et partagée, exposition d'œuvres d'art, organisation de jeux / quizz interactifs...) et sociale (arbre de Noël avec collecte de jouets pour les enfants à l'hôpital...). Actions ayant vocation à être dupliquées, autant que possible, vers l'ensemble des sites du Groupe.

L'entreprise n'a pas mis en place de pratiques spécifiques visant à prévenir ou atténuer des impacts négatifs matériels sur son personnel dans le cadre de ses achats, ventes ou utilisations de données. Pour plus de détails sur la gestion des données personnelles, la politique RGPD est accessible sur le site internet d'EQUASENS et une section spécifique est consacrée à la cybersécurité (Cf. Section 5.1).

En complément des ressources financières associées à chaque action, le Groupe EQUASENS associe également des ressources humaines afin de pouvoir gérer les différents impacts matériels identifiés. En effet, le Groupe dispose d'un service Ressources Humaines internalisé qui garantit que chaque impact matériel portant sur le personnel fait bien l'objet d'actions et de cibles pertinentes qui sont suivies. Pour gérer ces impacts matériels au quotidien, le service RH s'appuie également sur un réseau de managers qui sont formés pour adopter les bonnes attitudes et suivre la bonne application des politiques en place.

La manière dont les processus de gestion des risques matériels liés à son personnel sont intégrés aux processus de gestion des risques existants est décrite dans la Section 1.2.5 et la Section 1.4.1.1 partie « liens avec les processus de gestion des risques de gestion global du Groupe EQUASENS ».

3.1.7. Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S1-5)

Le Groupe EQUASENS souhaite réduire les impacts négatifs sur son personnel, obtenir des impacts positifs, et gérer les risques et opportunités matériels liés à son personnel. Pour cela, le Groupe s'est fixé des cibles assorties d'échéances pour chaque impact, risque et opportunité qui ont été jugé comme étant matériels. Ces cibles permettront également de pouvoir mesurer les progrès dans le temps puisqu'il s'agit d'indicateurs clés mesurables que nous pourrions comparer entre deux exercices de durabilité.

La définition des cibles au sein du Groupe EQUASENS ne fait pas l'objet d'un dialogue direct avec le personnel ou ses représentants. Toutefois, elle est enrichie par les échanges issus du dialogue social menés au sein du Comité Social et Économique (CSE). Ces cibles sont également établies sur la base de notre expertise métier, des précédentes cibles ayant fait l'objet d'un reporting pour la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), ainsi que des informations à transmettre à LA COOPÉRATIVE WELCOOP, actionnaire majoritaire du Groupe. Le suivi des performances par rapport à ces cibles est assuré conjointement par les équipes RH et les équipes métiers, qui consolident les données nécessaires pour les présenter dans divers comités, notamment au sein du Comité de Direction. Enfin, les enseignements tirés des performances ou les éventuelles améliorations sont discutés et actés dans ces mêmes Comités de Direction, permettant ainsi une prise de décision éclairée et un ajustement continu des objectifs du Groupe.

Cibles en lien avec la politique de sécurité de l'emploi et gestion des contrats précaires

Maintenir le taux de salariés en CDI

- **Rapport cible / politique** : Contribue à la fidélisation et à la satisfaction des collaborateurs.
- **Niveau à atteindre** : 95 % des salariés en CDI.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Tous les salariés du Groupe.
- **Valeur de référence** : 99,3 % de CDI en 2024.
- **Période couverte** : 2024-2029.
- **Hypothèses** : Recours limité aux CDD ou intérim pour des besoins exceptionnels.
- **Performance par rapport aux cibles** : Taux de CDI suivi annuellement.

Maintenir l'ancienneté moyenne

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de limiter le turnover et d'assurer une continuité dans les projets stratégiques du Groupe, tout en renforçant l'engagement des collaborateurs.
- **Niveau à atteindre** : Maintenir une ancienneté moyenne de 8 à 12 ans.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Années.

- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe EQUASENS en CDI, avec un suivi particulier sur les fonctions stratégiques et les filiales en France.
- **Valeur de référence** : Ancienneté moyenne actuelle : 10,1 années.
- **Période couverte** : 2024-2029, avec un suivi annuel.
- **Hypothèses** : Cette cible repose sur des pratiques renforcées en matière de recrutement, d'intégration, de gestion de carrière et de bien-être au travail. Elle est alignée sur les objectifs de fidélisation des talents dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- **Performance par rapport aux cibles** :
 - La performance sera mesurée annuellement à l'aide des indicateurs d'ancienneté consolidés.
 - Les tendances montrent une stabilité de l'ancienneté moyenne sur les dernières années grâce à une politique RH proactive.

Cible en lien avec la politique de dialogue social et de représentation des salariés

Maintenir une fréquence régulière en matière de dialogue sociale

- **Rapport cible / politique** : Respecter la législation en vigueur en matière de dialogue social. Impliquer les représentants en favorisant leur participation active aux processus décisionnels et en renforçant la transparence au sein du Groupe.
- **Niveau à atteindre** : Maintenir le rythme mensuel des consultations CSE en conformité avec la législation en vigueur (a minima 12 réunions).
 - **Nature de la cible** : Cible absolue.
 - **Unité** : Nombre de réunions.
- **Contour de la cible** : CSE de l'UES PHARMAGEST (EQUASENS, EHLS, ASCA INFORMATIQUE).
- **Valeur de référence** : 25 réunions en 2024 (incluant les commissions obligatoires).
- **Période couverte** : 2024-2026.
- **Hypothèses** :
 - Basée sur l'engagement continu du Groupe pour promouvoir des relations sociales stables.
 - Prend en compte les évolutions légales en matière de représentation sociale et de dialogue social.
- **Performance par rapport aux cibles** :
 - Suivi annuel du nombre de consultations et des thématiques abordées.
 - Analyse des retours des représentants sur l'efficacité des dispositifs mis en place.

Cible en lien avec la politique d'égalité femmes-hommes

Étendre la politique d'égalité femmes-hommes

- **Rapport cible / politique** : Répond aux objectifs de diversité et de lutte contre les stéréotypes de genre.
- **Niveau à atteindre** : Atteindre un score minimal de 85 points pour les entités concernées par l'index d'égalité professionnelle prévu par la législation française.
 - **Nature de la cible** : Cible absolue.
 - **Unité** : Point de l'index égalité.
- **Contour de la cible** : Toutes les sociétés du Groupe concernées par la législation en vigueur.
- **Valeur de référence** : 89/100 (2025 au titre des données 2024) pour l'UES PHARMAGEST et 92/100 (2025 au titre des données 2024) pour MALTA INFORMATIQUE.
- **Période couverte** : 2024-2028.
- **Hypothèses** : Se limite aux entités françaises de plus de 50 salariés.
- **Performance par rapport aux cibles** : Évolution annuelle de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes.

Cible en lien avec la politique entre vie professionnelle et vie privée

Évaluer le droit à la déconnexion

- **Rapport cible / politique** : Répond aux enjeux d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- **Niveau à atteindre** : Couverture de 95 % de salariés interrogés, avec un taux de réponses positives de 80%.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage de sociétés couvertes.
- **Contour de la cible** : Toutes les sociétés du Groupe, y compris étrangères, ayant interrogé leurs collaborateurs sur le droit à la déconnexion.

- **Valeur de référence** : Couverture de 79,5 % des salariés interrogés. 84% des répondants déclarent que le droit à la déconnexion est respecté. Mesure de référence effectuée sur les sociétés : ASCA INFORMATIQUE, ATOOPHARM, AXIGATE, BGM, DICSIT, DISPAY, EHLS, EQUASENS, ICT, KAPELSE, MALTA, NANCEO, PANDALAB, PROKOV.
- **Période couverte** : 2024-2028.
- **Hypothèses** : Déploiement progressif sur l'ensemble des filiales du Groupe, notamment à l'étranger.
- **Performance par rapport aux cibles** : Évolution annuelle du pourcentage.

Cibles en lien avec la politique de gestion des talents et compétences

Sécurisation des compétences clés par la formation

- **Rapport cible / politique** : Renforce l'adéquation entre compétences et objectifs stratégiques.
- **Niveau à atteindre** : Formation déployée sur 100 % des compétences clés identifiées.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Programmes validés.
- **Contour de la cible** : Tous les collaborateurs.
- **Valeur de référence** : Référentiels définis à 2 ans.
- **Période couverte** : 2025-2028.
- **Hypothèses** : Basée sur les besoins identifiés et les ressources internes/externes.
- **Performance par rapport aux cibles** : Suivi des heures de formations délivrées.

Mettre en place un programme et une organisation de gestion des talents

- **Nom de la cible** : Déployer un programme de gestion des talents.
- **Politique associée** : Politique de gestion des talents et compétences.
- **Rapport cible / politique** : Optimise la mobilité interne et prépare la relève.
- **Niveau à atteindre** : Programme de formation structuré pour 100 % des hauts potentiels.
 - **Nature de la cible** : Cible absolue.
 - **Unité** : Programme validé.
- **Contour de la cible** : Pourcentage des collaborateurs identifiés comme hauts potentiels bénéficiant d'un parcours de formation structuré.
- **Valeur de référence** : 0% au titre de 2024.
- **Période couverte** : 2024-2027.
- **Hypothèses** : Fondée sur les évaluations et people reviews.
- **Performance par rapport aux cibles** : Mesure via les taux de mobilité et promotions internes.

Augmenter la part d'alternants et apprentis

- **Rapport cible / politique** : Renforce la marque employeur, mesure l'attractivité et répond aux besoins de formation pratique.
- **Niveau à atteindre** : Augmentation annuelle de la proportion d'alternants.
 - **Nature de la cible** : Cible absolue.
 - **Unité** : Nombre d'alternants.
- **Contour de la cible** : Collaborateurs en formation initiale (en France principalement).
- **Valeur de référence** : Le Groupe compte 34 alternants en 2024 (contre 29 en 2023) soit 2,4% des effectifs.
- **Période couverte** : 2024-2028.
- **Hypothèses** : Basée sur les partenariats académiques et la participation à des forums étudiants.
- **Performance par rapport aux cibles** : Suivi du nombre d'alternants recrutés chaque année.

Cible en lien avec la politique de santé et de sécurité des collaborateurs

Déploiement d'une solution digitale RH pour le suivi d'indicateurs de santé et de sécurité

- **Rapport cible / politique** : Permet une gestion centralisée et une meilleure collecte et analyse des données RH sur un ensemble d'indicateurs clés tels que l'absentéisme, les invalidités, les accidents du travail.
- **Niveau à atteindre** : 90 % des sociétés équipées.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.

- **Contour de la cible** : Filiales françaises.
- **Valeur de référence** : 0% au titre de 2024.
- **Période couverte** : 2024-2026.
- **Hypothèses** : Déploiement progressif via des investissements technologiques.
- **Performance par rapport aux cibles** : Mesure via le taux de déploiement.

3.1.8. Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)

Les éléments concernant les caractéristiques des salariés d'EQUASENS permettent de comprendre dans quel contexte s'exercent l'activité du groupe et les impacts négatifs et positifs qui en découlent.

La répartition des effectifs présents au 31/12 est la suivante :

Par sexe		Par pays	
Égalité entre les hommes et les femmes	Nombre de salariés (effectifs 2024)	Pays	Nombre de salariés (effectif 2024)
Masculin	971	France	1 181
Féminin	445	Italie	128
Autres	0	Allemagne	41
Non déclarés	0	Belgique	22
		Royaume-Uni	11
		Ile Maurice	33
Total des salariés	1 416	Total des salariés	1 416

Par sexe et type de contrat puis par sexe et temps de travail

2024					
Donnée exprimée : Effectifs	Femme	Homme	Autre	Non communiqué	Total
Nombre d'employés	445	971	0	0	1 416
Nombre d'employés permanents	435	938	0	0	1 373
Nombre d'employés temporaires	10	33	0	0	43
Nombre d'employés aux heures non garanties (contrat zéro heure)	0	0	0	0	0
Nombre d'employés à plein temps	386	953	0	0	1 339
Nombre d'employés à temps partiel	59	18	0	0	77

Au cours de l'année 2024, 142 salariés en contrat permanent ont quitté le Groupe, ce qui donne un taux de rotation (ou turnover RH) de 13,24%. Le turnover RH est défini comme suit : le nombre d'entrées additionnées au nombre de sorties divisé par deux ; le tout est ensuite divisé par l'effectif physique présent au 1^{er} janvier de l'exercice. Seuls les CDI sont pris en considération.

Ne disposant pas de la donnée comparative le Groupe ne peut commenter son évolution par rapport à l'année précédente. Néanmoins, à titre de comparaison sur le périmètre du Groupe EQUASENS en France, le taux de turnover baisse de 13% en 2023 contre 11,37% en 2024.

Afin de le déterminer, le Groupe a consolidé l'ensemble des informations de paies gérées directement par lui-même ou indirectement auprès de ses partenaires locaux. Les données sont exprimées en effectifs physiques à la fin de la période de reporting. Afin d'assurer la bonne compréhension et la cohérence des indicateurs à l'échelle globale, un protocole de reporting a été élaboré en langue française et anglaise. Il comprend les définitions, les formats de données, les formules de calcul pertinentes ainsi que les rôles et responsabilités des parties prenantes internes.

Les effectifs et la masse salariale sont l'objet de la Note 9.1 « Effectif et masse salariale » dans les comptes consolidés du Groupe EQUASENS.

3.1.9. Couverture des négociations collectives et dialogue (S1-8)

Comme précisé en Section 3.1.8 le Groupe EQUASENS a un nombre significatif de salariés uniquement en France pour l'exercice couvert par ce rapport. Par « nombre significatif de salariés » nous entendons la définition donnée par la norme, c'est-à-dire : au moins 50 salariés en termes d'effectifs, représentant au moins 10% du nombre total de salariés.

Dans l'ensemble des zones où l'entreprise exerce ses activités, les conditions de travail et d'emploi des salariés sont totalement influencées par des conventions collectives. Ainsi 100% des salariés d' EQUASENS sont couverts par des conventions collectives, que ça soit au sein de l'Espace économique européen ou en dehors.

En France, seul pays comptant un nombre significatif de salariés, le pourcentage global de salariés couverts par des représentants des travailleurs est de 100%.

Taux de couverture	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
	Salariés — EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Salariés — non EEE (estimation pour les régions avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)
0-19%	/	/	/
20-39%	/	/	/
40-59%	/	/	/
60-79%	/	/	/
80-100%	France	/	France

L'entreprise ne dispose pas d'un accord conclu pour la représentation des salariés par un comité d'entreprise européen (CEE), un comité de Societas Europaea (SE) ou un comité de Societas Cooperativa Europaea (SCE).

Ces initiatives reflètent l'engagement du Groupe pour assurer des conditions de travail équitables, promouvoir la représentation des travailleurs et favoriser la transparence dans toutes les régions où le Groupe EQUASENS est implanté.

3.1.10. Indicateurs de diversité (S1-9)

Afin de répondre aux objectifs de sa politique de diversité, d'inclusion et d'égalité des chances, le Groupe EQUASENS vise à maintenir ses efforts en matière de recrutement notamment de femmes dans les postes d'encadrement supérieurs (Comité de Direction). Ses objectifs ont été fixés initialement pour se conformer à la réglementation en France, puis pour diffuser les bonnes pratiques à l'ensemble du Groupe. Les indicateurs liés à l'embauche de personnel féminin sont suivis chez EQUASENS depuis de nombreuses années, mais de manière plus spécifique et précise depuis 2024.

Répartition par sexe au niveau de l'encadrement supérieur

Sexe	Nombre	Pourcentage (%)
Hommes	12	67%
Femmes	6	33%
Total	18	100%

Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranche d'âge	Nombre	Pourcentage (%)
Moins de 30 ans	0	0%
30-50 ans	7	39%
Plus de 50 ans	11	61%
Total	18	100%

3.1.11. Protection sociale (S1-11)

Le Groupe EQUASENS répond pleinement aux exigences de protection sociale, garantissant que la totalité des salariés de ses filiales bénéficie d'une couverture contre les pertes de revenus liées à des événements majeurs de la vie. Cette couverture est assurée à travers des programmes publics ou des prestations proposées par l'entreprise.

Plus précisément, tous les collaborateurs du Groupe EQUASENS disposent des protections suivantes :

- Maladie : une couverture complète est assurée, incluant les soins de santé, les arrêts maladie et les prestations associées.
- Chômage : dès leur embauche, les salariés bénéficient de garanties en cas de perte d'emploi conformément aux cadres réglementaires des pays concernés.
- Accident du travail et handicap acquis : des dispositifs de protection couvrent les accidents professionnels, avec une prise en charge adaptée pour les situations d'invalidité ou de handicap.
- Congé parental : tous les salariés peuvent bénéficier de congés parentaux conformes aux législations en vigueur, avec un maintien ou une compensation de revenus.
- Départ à la retraite : les collaborateurs sont inclus dans des régimes de retraite publics ou d'entreprise garantissant une sécurité financière après leur carrière professionnelle.

Ainsi, aucun salarié n'est exclu de ces dispositifs, attestant de l'engagement du Groupe EQUASENS en matière de responsabilité sociale et de bien-être de ses collaborateurs dans tous les pays où il opère.

3.1.12. Indicateurs de la formation et du développement des compétences (S1-13)

L'ensemble des salariés du Groupe EQUASENS bénéficient d'évaluations régulières de leurs performances via les entretiens individuels annuels. Ces entretiens avec le responsable hiérarchique ou un membre des Ressources Humaines permettent aussi d'échanger sur l'évolution de la carrière du salarié. Aussi au titre de 2024 le taux de participation aux évaluations de performances et du développement de carrière au sein de l'UES PHARMAGEST (ASCA, EQUASENS et EHLS) a été de 79,7 % des femmes, 83,4% des hommes pour un total de 82,3% en CDI.

En matière de formations, le nombre d'heures moyen de formations a été de :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Encadrement	8,90	6,93	7,48
Salariés	5,00	4,55	4,66
Total	5,50	4,82	4,99

3.1.13. Indicateurs de santé et de sécurité (S1-14)

Afin de répondre à ses risques et impacts relatifs à la santé et la sécurité de son personnel, et bien que l'enjeu ne soit pas identifié comme matériel, le Groupe vise à maintenir au plus bas le taux de fréquence des accidents du travail. Le taux de fréquence des accidents du travail est l'indicateur global permettant le suivi de l'atteinte des objectifs du Groupe EQUASENS en matière de santé et sécurité. Le taux de fréquence est calculé en prenant en compte les accidents du travail donnant lieu à au moins un jour d'arrêt.

Tous les employés en contrats à durée déterminée et permanente présents pendant tout ou partie de la période sont concernés, qu'ils soient ou non encore sous contrat au 31 décembre. Les travailleurs temporaires, les prestataires de services externes et les stagiaires sont suivis sur un indicateur spécifique.

Plusieurs sous-indicateurs permettent de caractériser les accidents, tels que :

- Le nombre d'accidents fatals ;
- La typologie de travailleurs victimes de l'accident (salariés, non salariés, travailleurs de la chaîne de valeur sur les sites des employeurs) ;
- Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail (durée pendant laquelle un employé est incapable d'effectuer son travail habituel en raison d'une blessure liée au travail).

Le taux de couverture par le système de gestion de la santé et de la sécurité est le suivant :

Catégorie	Pourcentage de couverture des effectifs (%)
Salariés	65,5%
Non-salariés	0%
Total	65,5%

Le nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels :

Catégorie	Nombre de décès
Salariés	0
Non-salariés	0
Total	0

Le nombre d'accidents du travail comptabilisables :

Catégorie	Nombre d'accidents du travail	Taux d'accidents (%)
Salariés	20	6,11%
Non-salariés	0	0%
Total	20	6,11%

Le nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables :

Catégorie	Nombre de cas de maladies professionnelles
Salariés	2

Le nombre de jours perdus par les salariés de l'entreprise pour des raisons liées au travail :

Raison	Nombre de jours perdus
Accidents du travail	364,5
Décès dus à des accidents du travail	0
Problèmes de santé liés au travail	0
Décès dus à des problèmes de santé liés au travail	0
Total	364,5

3.1.14. Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)

Le Groupe EQUASENS garantit à l'ensemble de ses salariés (100%), hommes et femmes, le droit aux congés familiaux, conformément à sa politique sociale et aux conventions collectives en vigueur. Ces congés incluent, entre autres, le congé parental, le congé pour événements familiaux (naissance, adoption, mariage, décès) et le congé pour soins à un proche dépendant.

Tous les salariés du Groupe EQUASENS sont couverts par ce dispositif, témoignant de l'engagement de l'entreprise à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les statistiques sur l'utilisation de ces congés montrent une prise équilibrée par les collaborateurs des deux sexes, reflétant une accessibilité réelle et équitable.

En complément, afin de renforcer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le Groupe EQUASENS a mis en place une charte sur le droit à la déconnexion. Ce document formalise les principes et pratiques permettant aux salariés de ne pas être sollicités en dehors des horaires de travail convenus, sauf cas exceptionnels.

Cette initiative s'applique notamment aux périodes de congés, aux week-ends et aux plages horaires réservées au repos. Elle vise à :

- Favoriser le bien-être des collaborateurs,
- Limiter les risques de surcharge professionnelle,
- Renforcer la qualité de vie au travail.

Par cette démarche, EQUASENS s'inscrit dans une vision durable et responsable de la gestion des ressources humaines, où l'épanouissement des salariés reste une priorité.

3.2. Consommateurs et utilisateurs finaux

3.2.1. Intérêts et points de vue des parties intéressées (ESRS 2 SBM-2)

Le Groupe EQUASENS s'efforce de respecter les droits des parties prenantes, en engageant un dialogue constructif et en intégrant leurs préoccupations dans sa stratégie. Pour comprendre la façon dont le Groupe EQUASENS prend activement en compte ses parties prenantes à travers un dialogue multiple avec ces dernières, se référer aux Sections 1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) et 1.3.3 Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3). Les impacts positifs et négatifs matériels du Groupe sont des composants au cœur de sa stratégie et de son modèle économique. Aussi les choix opérés par le Groupe peuvent contribuer à la création, l'exacerbation ou l'atténuation des impacts matériels sur les consommateurs et/ou utilisateurs finaux.

3.2.2. Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM -3)

En complément des informations fournies en Section 1.3.3 du présent État de Durabilité les impacts potentiels sur les consommateurs et utilisateurs finaux identifiés par le Groupe EQUASENS résultent des choix stratégiques et du modèle économique de l'entreprise et les façonnent. L'interopérabilité des offres du Groupe pour l'efficacité du système de santé ainsi que la mise à disposition d'informations de qualité en faveur de la santé et sécurité des patients constituent l'une des principales valeurs ajoutées du Groupe. À contrario, des développements logiciels mal maîtrisés générant des incidences liées à la qualité de l'information à destination des professionnels de santé et de leurs patients pourraient porter atteinte à leur sécurité personnelle.

Le lien entre risques et opportunités matériels découlant des impacts sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux et des dépendances à l'égard de ceux-ci ainsi que sa stratégie et son modèle économique sont présentés en Section 1.3.3 du présent État de Durabilité.

Les consommateurs et utilisateurs finaux varient selon les Divisions du Groupe, et même au sein des Divisions, selon profils adressés au travers des différentes solutions du Groupe. Les principaux consommateurs et utilisateurs finaux concernés par les impacts matériels sont des professionnels de santé et leurs patients ce qui exclu les clients des Divisions E-CONNECT et FINTECH.

Il est précisé que les solutions du Groupe :

- ne sont pas nocives pour les personnes et/ou n'augmentent pas les risques de maladies chroniques.
- n'ont, dans leur fonctionnement normal, pas d'impact négatif sur les droits des consommateurs et/ou utilisateurs : droits à la vie privée, à la protection des données à caractère personnel les concernant, à la liberté d'expression et à la non-discrimination.
- sont accompagnées de formations afin de ne pas les utiliser de manière potentiellement dommageable et permettre aux consommateurs et/ou utilisateurs finaux d'accéder aux informations précises dont ils ont besoin.
- ne s'adressent pas à des consommateurs et/ou utilisateurs finaux qui sont particulièrement exposés à des impacts sur la santé ou la vie privée ou aux impacts de stratégies de marketing et de vente, tels que les enfants ou les personnes financièrement vulnérables.

Dans le cadre de son évaluation de double matérialité, le Groupe n'a pas identifié d'impacts négatifs matériels étendus ou systémiques, ils relèveraient d'incidents ponctuels (ex. défaut lié à un produit commercialisé).

Le Groupe EQUASENS, à travers ses Divisions PHARMAGEST, AXIGATE LINK et MEDICAL SOLUTIONS estime avoir des impacts positifs sur :

- Le système de Santé : Les clients (consommateurs) du Groupe ont accès à des informations de qualité grâce à l'interopérabilité des offres d'EQUASENS. Grâce à cette information, les professionnels de santé sont mieux équipés pour jouer leur rôle avec succès, ce qui se traduit par un bien-être positif et des résultats financiers pour la collectivité.
- La santé et la sécurité des patients : les solutions du Groupe ont la capacité de soutenir les professionnels de santé et les organismes publics et avoir un impact positif sur la santé et la sécurité des personnes.

Le Groupe a considéré comme matériels les risques de sanctions et de réputation liés à un défaut de fiabilisation des données destinées aux consommateurs (professionnels de santé) et utilisateurs finaux (patients) notamment ses solutions classées comme des dispositifs médicaux et ses Logiciels d'Aides à la Prescription (LAP) et Logiciels d'Aides à la Dispensation (LAD).

Le Groupe estime que les clients professionnels de santé rattachés à la Division AXIGATE (hôpitaux, groupements hospitaliers, EHPAD) ont des caractéristiques particulières, du fait du nombre de patients potentiellement impactés, et représentent un risque de préjudice plus important.

De part la pluralité de ses clientèles, le Groupe EQUASENS n'a pas de risques et opportunités matériels pouvant résulter de la dépendance de l'entreprise à l'égard des consommateurs et utilisateurs finaux.

3.2.3. Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals (S4-1)

Politique de qualité, de sécurité et d'interopérabilité des solutions

- **Description** : En sa qualité d'éditeur de solutions sur le parcours de soins des patients, le Groupe EQUASENS est fondamentalement lié aux données médicales. Le Groupe se doit de garantir un niveau de sécurité optimale tant pour les professionnels de santé que pour les patients. L'approche adoptée par le Groupe EQUASENS est de réduire le risque de défaillances des systèmes et applications qu'il développe. Le but étant de sécuriser et fiabiliser la qualité des informations et de la rendre accessible à tout moment auprès des utilisateurs finaux. Le Groupe s'attache aussi à suivre des processus de qualité afin de pouvoir s'assurer que les standards de qualité soient respectés et que les problèmes remontés soient analysés et fassent l'objet d'actions correctives dédiées dans des délais raisonnables. Enfin, le Groupe développe directement des garde-fous techniques lors de ses développements afin de renforcer la robustesse de ses solutions logicielles et notamment celles intégrant de l'Intelligence Artificielle, tout en veillant à ce que cette dernière soit sécurisée.
- **Objectifs généraux** :
 - Garantir la fiabilité et la qualité des données médicales : pour assurer la fiabilité et la qualité des données médicales, les solutions du Groupe intègrent les bases de données médicamenteuses reconnues sur le marché et marquées CE. En garantissant des données médicales précises et fiables, le Groupe améliore la prise de décision clinique, optimise les soins aux patients et renforce la confiance des parties prenantes dans le système de santé.
 - Interopérabilité des solutions pour une fluidification du parcours patient : afin de garantir la qualité du suivi patient, le Groupe EQUASENS fait l'objet d'un référencement Ségur (vague 1) qui intègre l'interopérabilité des logiciels de santé pour faciliter les échanges entre professionnels de santé. Les équipes d'EQUASENS intègrent les éléments techniques et réglementaires attendus par le Ségur du numérique en santé pour assurer une interopérabilité avec d'autres éditeurs de logiciels médicaux. Cette approche vise à optimiser le suivi médical des patients en assurant une communication fluide et sécurisée des données de santé, contribuant ainsi à une meilleure prise en charge et à une prévention plus efficace.
 - Sécuriser les données des clients utilisateurs et des patients : la sécurisation des données des clients est une priorité pour protéger leur vie privée et prévenir les violations de données. Cela nécessite l'adoption de mesures de sécurité robustes telles que le chiffrement des données et la surveillance continue des systèmes pour détecter toute activité suspecte. Les logiciels développés par EQUASENS permettent aussi de sécuriser les accès en utilisant l'authentification multi-facteurs, en adoptant une politique de mot de passe complexe et robuste, en assurant la séparation des tâches ou encore en permettant une gestion des rôles et droits attribués. Le Groupe sensibilise les professionnels de santé aux bonnes pratiques de sécurité et met en place des protocoles de réponse rapide en cas d'incident. L'ensemble de ces mesures permettent de sécuriser les données des utilisateurs et des patients, pour non seulement respecter les réglementations en vigueur, mais aussi renforcer la confiance des clients dans les services et préserver la réputation du Groupe. La sécurisation des données est détaillée plus précisément dans la Section 5.1 dédiée à la politique en matière de cybersécurité au sein du Groupe EQUASENS.
- **IRO rattachés** :
 - Interopérabilité des offres pour l'efficacité du système de santé et une Information de santé de qualité.
 - Santé et sécurité des patients et des utilisateurs finaux.
 - Incidences liées à la qualité de l'information qui influe sur les consommateurs et/ou utilisateurs finaux et pouvant porter atteinte à leur sécurité personnelle.
 - Risques liés à la fiabilisation des données destinées aux consommateurs (professionnels de santé) et utilisateurs finaux (patient) - Dispositifs Médicaux (DM), Logiciels d'Aide à la Dispensation (LAD), Logiciel d'Aide à la Prescription (LAP) (sanctions et réputation).
- **Processus de surveillance** : Le processus de suivi et d'efficacité de la présente politique suit le processus standard mis en place au sein des différentes entités du Groupe EQUASENS afin de surveiller l'application efficace des politiques :
 - Collecte de données : les données quantitatives correspondant aux indicateurs définis dans les politiques sont collectées localement, puis consolidées au niveau des activités du Groupe. Par ailleurs, des données qualitatives sont recueillies via les canaux d'expression des professionnels de santé, tels que décrits en Section 3.2.4 de cet État de Durabilité.
 - Analyse : les données quantitatives et qualitatives sont analysées afin d'identifier les tendances, les écarts ou les problèmes potentiels liés à l'application des politiques.
 - Évaluation : les résultats obtenus sont comparés aux objectifs fixés par les politiques. Cette étape permet de mesurer leur efficacité, de documenter les conclusions et de partager ces dernières avec les parties prenantes concernées.
 - Révision et ajustement : sur la base des conclusions et des retours des services Clients et Qualité, des ajustements peuvent être apportés aux politiques ou à leur mise en œuvre pour améliorer leur efficacité. Des évolutions externes, comme des changements réglementaires, peuvent également entraîner une révision desdites politiques.
- **Champ d'application de la politique** : Cette politique s'applique à l'ensemble des activités du Groupe EQUASENS, sans exclusion spécifique. Elle couvre toutes les filiales du Groupe et s'étend à toutes les zones géographiques où le Groupe est présent. La politique concerne l'ensemble des professionnels de santé et patients du Groupe EQUASENS.
- **Responsable de la Politique** : Les directeurs des entités et les managers du Groupe EQUASENS s'assurent de l'application des politiques. Selon les filiales, les directeurs sont appuyés par des responsables en charge de la qualité.

- **Références normatives** : Le Groupe EQUASENS ne se réfère pas à une norme transverse, cependant il s'appuie sur plusieurs démarches de certifications et référentiels qui structurent la démarche qualité de ses différentes activités.
- **Consultation des parties prenantes** : La présente politique a été élaborée par des experts métiers avant d'être revue et amendée par les directeurs des différentes activités du Groupe EQUASENS.
- **Mise à disposition de la présente politique** : Un certain nombre de processus en lien avec cette politique sont communiqués aux collaborateurs au travers d'outils collaboratifs internes à l'entreprise. Une partie dédiée à la sécurisation des données et la cybersécurité est présente dans le parcours de formation initial lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur. En cas d'évolutions majeures de politiques Groupe, des actions de communication et de formation spécifiques peuvent être mises en place, comme des webinaires, des affiches ou des modules d'e-learning.

Le Groupe reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.

L'approche du Groupe concernant le dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux est détaillée d'une manière plus précise dans la prochaine Section 3.2.4.

Le Groupe EQUASENS s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux atteintes aux droits de l'Homme qui pourraient survenir dans le cadre de ses activités et porter atteinte aux consommateurs ou utilisateurs finaux. Lorsqu'une atteinte aux droits de l'Homme est confirmée, le Groupe met en œuvre des mesures adaptées pour remédier à la situation. Ces mesures peuvent inclure, selon les circonstances, des excuses formelles, des indemnisations financières ou non financières, l'application de sanctions punitives, ou encore la réhabilitation de la personne ou du groupe concerné. Ces actions sont prises avec pour objectif de restaurer les droits affectés, d'éviter toute récidive et de garantir une réparation juste et proportionnée.

La politique mise en place par le Groupe EQUASENS respecte les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des consommateurs et utilisateurs finaux. Le Groupe EQUASENS n'a pas eu connaissance de signalements dans sa chaîne de valeur amont et aval de cas de non-respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales qui impliquent des consommateurs ou des utilisateurs finaux.

3.2.4. Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals (S4-2)

Pour comprendre et évaluer les besoins et attentes en termes de durabilité, incluant la qualité et la sécurité du service aux clients, le Groupe EQUASENS intègre différentes parties prenantes dans des processus visant à identifier les impacts éventuels sur l'information et la connaissance des clients et utilisateurs, la sécurité des patients et des données générées par les procédures internes aux produits et aux services.

Différents types d'échanges sont mis en place avec les parties prenantes qu'il s'agisse de professionnels de santé ou encore d'intermédiaires de confiance :

- Des dialogues permanents avec les organismes de régulations : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), Centre National de Dépôt et d'Agrément (CND), Délégation au Numérique en Santé (DNS), Agence du Numérique en Santé (ANS), Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;
- Des échanges réguliers avec des panels représentatifs d'utilisateurs au sein de chacun des domaines d'activités du Groupe tels que les pharmacies, les médecins libéraux, les auxiliaires de santé libéraux, les établissements médico-sociaux, les établissements de santé.

De façon générale, en amont de la création des produits et services et tout au long de la relation avec l'utilisateur, la coconstruction et l'écoute active est assurée par de nombreuses interviews auprès de panels de clients représentatifs permettant d'identifier les impacts et risques opportunités de chaque projet.

Ces échanges permettent de spécifier précisément l'attendu et d'en maîtriser au maximum les contours. Une procédure de qualification de la qualité est toujours appliquée pour détecter avant mise en service des impacts, puis tester sur un petit panel de client avant généralisation.

Le Groupe EQUASENS s'appuie également sur des intermédiaires de confiance pour recueillir les retours et attentes des professionnels de santé. En effet, LA COOPÉRATIVE WELCOOP, dont le Groupe EQUASENS est l'une des filiales, organise régulièrement des rencontres régionales appelées « Le RDV des Régions » qui rassemblent des professionnels de santé autour de thématiques clés, favorisant ainsi les échanges constructifs et la remontée d'informations. De plus, des pharmaciens sont intégrés dans les organes de gouvernance du Groupe EQUASENS, garantissant leur participation aux discussions stratégiques et la prise en compte de leur expertise. Enfin, EQUASENS est présent chaque année sur des salons majeurs du secteur de la santé, tels que PHARMAGORA, permettant un contact direct avec les professionnels de santé et une meilleure compréhension de leurs besoins.

Des enquêtes de satisfaction sont également effectuées au fil de l'eau et dans le cadre de campagnes dédiées, permettant de collecter les retours d'expériences.

La responsabilité opérationnelle de ce dialogue n'est pas assurée par une fonction précise, cependant le Comité de Direction s'assure que ce dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux soit efficace et que leurs retours soient pris en compte dans ses décisions.

L'efficacité du dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux est notamment suivie grâce aux indicateurs liés aux processus de dialogues décrits précédemment, tel que le taux de participation aux enquêtes de satisfaction et le taux de satisfaction obtenue dans ces enquêtes. La qualité du dialogue est également garantie par la représentativité du panel de clients qui sont interviewés, permettant de s'assurer que tous les profils de clients sont représentés et qu'aucune discrimination n'est effectuée dans le choix des clients interrogés.

Le Groupe EQUASENS n'a pas pris de mesures spécifiques pour connaître le point de vue des professionnels de santé et des patients susceptibles d'être particulièrement exposés à des impacts ou marginalisés.

3.2.5. Procédure visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)

Le Groupe EQUASENS accorde une priorité essentielle à la satisfaction et la protection des professionnels de santé et des patients. Dans cette optique, le Groupe a mis en place des dispositifs spécifiques visant à identifier, prévenir et, le cas échéant, remédier aux impacts négatifs, garantissant ainsi une gestion responsable et efficace des situations qui nécessitent réparation.

L'approche générale du Groupe EQUASENS pour apporter une réparation à ses clients repose sur un processus structuré visant à garantir une prise en charge rapide et efficace des anomalies. Tout d'abord, le service clients est informé de l'incident et en analyse la criticité afin d'évaluer son impact. Une fois cette évaluation réalisée, un ticket est créé et transmis aux équipes de Recherche et Développement (R&D). En fonction du niveau d'urgence, ces dernières mettent en œuvre les actions correctives nécessaires, en priorisant les incidents critiques. Une fois la correction effectuée, un redéploiement de version est réalisé selon le degré de criticité de l'anomalie, garantissant ainsi une continuité de service optimale pour les clients et utilisateurs. L'efficacité de la mesure de réparation est vérifiée en amont par les équipes de R&D qui effectuent une batterie de tests, et en aval par les clients qui s'assurent du bon fonctionnement dans leurs activités quotidiennes.

En complément des enquêtes et autres processus de dialogues décrits précédemment (en Section 3.2.4), des remontées de clients et parties prenantes peuvent survenir à travers plusieurs canaux mis en place et gérés par EQUASENS. Les questions ou incidents peuvent être recueillis au travers des standards téléphoniques, des adresses mails dédiées ou encore des services de ticket web. Les équipes opérationnelles sur le terrain (consultants et forces commerciales) peuvent également collecter des préoccupations clients.

De façon additionnelle, des canaux périphériques tels que des signalements provenant d'agence ou service d'état (Agence du Numérique en Santé (ANS), Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM)...) peuvent compléter le dispositif de veille.

Le Groupe EQUASENS n'exige pas dans ses relations d'affaires la mise à disposition de tels canaux.

Le Groupe EQUASENS assure le traitement et le suivi des incidents via l'utilisation d'un outil de ticketing, qui permet également de tenir informés les professionnels de santé du statut de leur demande. Les utilisateurs peuvent être informés également par une lettre d'information, et dans certaines situations exigeant une forte réactivité, des communications par SMS ou e-mailing peuvent être assurées. Le service clients sert d'intermédiaire entre le demandeur (le consommateur ou l'utilisateur final) et les services techniques (R&D) en charge de la résolution de l'anomalie.

Outre les demandes liées à des incidents, le Groupe EQUASENS écoute également les demandes d'amélioration émanant des clients afin d'accroître la qualité des produits. Les demandes sont étudiées par le service clients, qui ensuite sélectionne les demandes considérées comme étant les plus pertinentes et prioritaires pour les transmettre au service R&D pour le développement. Dès qu'une amélioration a été testée et approuvée, elle est implémentée lors de la prochaine montée de version majeure de la solution.

Les utilisateurs disposent des informations nécessaires pour contacter le Groupe EQUASENS et soumettre une réclamation, notamment via le service clients dont les coordonnées sont communiquées lors de l'achat des produits et sur le site internet du Groupe. Un dispositif de système d'alerte est également mis en place par le Groupe EQUASENS. Les modalités de ce dispositif d'alerte sont précisées dans la Section 4.1.3.

3.2.6. Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions (S4-4)

Utilisation de BDM (Bases de Données Médicamenteuses) marquées CE

- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS a recours à des bases de données médicamenteuses référençant l'ensemble des médicaments et produits de santé commercialisés. En France, ces bases de données agréées par la Haute Autorité de Santé (HAS) sont notamment utilisées pour la certification des Logiciels d'Aide à la Prescription (LAP) et bénéficient d'un marquage CE. Un dispositif d'alerte de pharmacovigilance est disponible au travers de la base de données afin de pouvoir signaler un risque lié à un des médicaments ou produits présent dans la base de données.
- **Actuelle ou prévue** : Prévue.
- **Résultats attendus** : Augmenter la fiabilité et la qualité des données médicales.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Apporter une sécurité renforcée dans la prise en charge du patient.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS (en France et tout autre pays n'exigeant pas l'usage d'une base de données médicamenteuse publique) et fournisseur de Base de Données Médicamenteuses (BDM) dans la chaîne de valeur amont.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Pas de changement par rapport à l'exercice antérieur.
- **Ressources financières ou autres** : Cette action génère des dépenses opérationnelles (OpEx) importantes et de plusieurs millions d'euros à l'échelle du Groupe. Le budget alloué pour 2025 est similaire.

Référencement Ségur des solutions éligibles créés par EQUASENS

- **Description de l'action** : Le référencement Ségur des solutions logicielles de santé est un processus mis en place par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) dans le cadre du Ségur du Numérique en Santé. Ce mécanisme vise à garantir que les solutions logicielles utilisées par les professionnels de santé répondent à des critères d'interopérabilité et de sécurité. Le Groupe EQUASENS souhaite donc que l'intégralité de ses solutions éligibles au Ségur soient référencées, et que l'ensemble de leurs clients utilisent les versions des logiciels référencées Ségur. Pour obtenir le référencement Ségur sur ses solutions éligibles, le Groupe EQUASENS doit déposer une demande de référencement et fournir des Dossiers de Spécifications de Référencement (DSR).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Obtention du référencement Ségur pour l'ensemble des solutions du Groupe EQUASENS éligibles.
 - Attester l'interopérabilité des solutions créées par les entités du Groupe EQUASENS.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
 - Avoir 100% des solutions éligibles référencées Ségur.
 - Amener les clients à utiliser les versions des logiciels référencés Ségur.
- **Champ d'application** :
 - Groupe EQUASENS (en France, pour les divisions concernées).
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : 100% de solutions éligibles référencées Ségur en 2024.
- **Ressources financières ou autres** : Au titre de 2024 la mise en œuvre de l'action n'a pas nécessité de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes. Au titre de 2025, le Groupe n'est pas encore en mesure de quantifier l'effort nécessaire afin de répondre aux futurs cahiers des charges de la seconde vague qui restent à paraître.

Modernisation des infrastructures d'hébergement (Data centers)

- **Description de l'action** : Le Groupe a entrepris un vaste projet de modernisation de ses infrastructures d'hébergement (Data centers) afin de lui permettre de progressivement augmenter le taux de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Augmenter le taux de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité.



- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Obtenir un taux de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité de 100%.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : 0% de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité en 2024
- **Ressources financières ou autres** : Les ressources financières allouées au projet représentent près de 7 M€ réparties sur les exercices 2023 à 2025.

Création d'un Cloud Santé Privé

- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS dispose des Certifications ISO 27001 et Hébergeur de Données de Santé (HDS) et a renforcé sa souveraineté avec la mise en place d'un Cloud Santé Privé. Cette nouvelle infrastructure a vocation à bénéficier à l'ensemble des filiales et utilisateurs du Groupe et permettre le renforcement de la sécurité, garantissant ainsi aux professionnels de santé comme patients l'intégrité des informations sensibles. Dans le domaine hautement réglementé de l'hébergement de données de santé, le Cloud Santé revêt une importance particulière et est destinée à l'ensemble des utilisateurs du Groupe, personnes physiques et/ou morales qui exercent en structure privée ou publique ainsi qu'aux données des patients traités. Cette infrastructure permet aux utilisateurs de bénéficier d'une haute disponibilité de leurs données, d'une continuité d'activité, d'accroître leurs capacités de stockage et améliorer les performances tout en limitant les risques de cybercriminalité. Cette initiative permet de répondre aux attentes fortes des clients en matière de sécurité et de confidentialité et de contribuer à la transformation numérique de la santé en offrant aux établissements de santé des solutions innovantes et performantes tout en monétisant de nouveaux services dédiés.
- **Actuelle ou prévue** : Prévue.
- **Résultats attendus** :
 - Garantir une disponibilité continue des informations, même en cas d'incident majeur.
 - Proposer à nos clients ces nouveaux services d'hébergement en cloud.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Renforcer le leadership d'EQUASENS dans le secteur du Numérique en Santé.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Ressources financières ou autres** : Se référer aux ressources financières allouées au projet de modernisation des infrastructures d'hébergement.

En ce qui concerne les impacts matériels, le Groupe EQUASENS décrit dans les actions ci-dessus, les actions prévues ou en cours pour prévenir, atténuer ou corriger les impacts négatifs matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux. Chacune des actions précise s'il s'agit d'une action de réparation visant à remédier ou permettre de remédier à un impact matériel réel. Le Groupe évalue ses actions à travers sa progression annuelle les résultats escomptés pour les consommateurs et utilisateurs finaux.

Plus globalement, le Groupe EQUASENS identifie les actions nécessaires et appropriées pour parer à des impacts négatifs principalement par des processus escalatoires partant des retours du service clients pouvant aller jusqu'à différents comités internes au Groupe (Comité de Direction ou de gestion de crise par exemple).

Le Groupe EQUASENS agit face aux impacts négatifs matériels qui portent sur les professionnels de santé et les patients, notamment au travers des actions qui sont explicitées ci-dessous en Section 3.2.5. D'autre part, pour le périmètre des impacts négatifs matériels identifiés, le Groupe n'a pas entrepris d'action sectorielle ou collaborative avec d'autres parties concernées.

Afin de garantir la mise en place de processus pour remédier à d'éventuels impacts négatifs matériels, EQUASENS effectue des veilles réglementaires et s'appuie sur ses équipes métiers pour les mettre en œuvre et suivre les résultats associés.

Le Groupe EQUASENS reconnaît que la prévention et l'action en amont sont essentielles pour éviter de causer ou de contribuer à des impacts négatifs affectant les professionnels de santé et/ou les patients. Pour réduire ces risques, EQUASENS propose des modules de formation visant à garantir la bonne utilisation des outils mis à disposition des professionnels de santé. Ces formations sont dispensées lors de la mise en place de nouvelles solutions chez les clients, afin d'assurer une prise en main optimale et de garantir la qualité des informations contenues dans les logiciels.

Le Groupe a également mis en place des actions supplémentaires dans le but premier de contribuer positivement à l'amélioration de résultats sociaux. Aussi le Groupe EQUASENS a lancé en 2024 l'opération « Acteur de la Prévention Santé avec Equasens » : une année de sensibilisation des professionnels de santé au dépistage et à la prévention santé qui intègre :

- des communications autour de la prévention et du dépistage des cancers en partenariat avec La Ligue contre le cancer, sélectionnés parmi leurs domaines d'action prioritaires : cancer colorectal, vaccination contre les papillomavirus humains (HPV), cancer du sein,... ;
- des campagnes de sensibilisation auprès des utilisateurs des solutions du Groupe EQUASENS avec un objectif de 70 000 professionnels et personnels de santé sensibilisés ;
- La mise à disposition des « outils numériques » (logiciels, applicatifs et dispositifs du Groupe), et la mise en place d'opérations « ciblées », pour le dépistage et la prévention, permettant plus de 14 000 actions de prévention réalisées dans le cadre du dispositif auprès de patients (enquête de prévention, remise de kit de dépistage, de fiche conseil ou de vaccination).

Des actions concernant la cybersécurité sont également entreprises par le Groupe EQUASENS et sont détaillées en Section 5.1.2 de cet État de Durabilité.

Le Groupe EQUASENS garantit qu'aucun incident grave en matière de droits de l'Homme, concernant les patients ou les professionnels de santé, n'a été signalé.

La manière dont les processus de gestion des risques matériels liés aux patients et professionnels de santé sont intégrés aux processus de gestion des risques existants est décrite dans la Section 1.2.5 et la Section 1.4.1.1 partie « liens avec les processus de gestion des risques de gestion global du Groupe EQUASENS ».

L'entreprise consacre diverses ressources à la gestion de ses impacts matériels, et ce notamment à travers les actions précédemment décrites, et qui visent à prévenir, atténuer et réparer les impacts négatifs matériels. Par conséquent, les ressources allouées à ces actions sont indirectement celles dédiées à la gestion de ces impacts matériels. Ces ressources incluent notamment les équipes prenant part aux projets cités (modernisation des infrastructures d'hébergement et création du Cloud Santé Privé), ainsi que les ressources financières associées à ces projets. De plus, les équipes projets, R&D et service clients jouent également un rôle primordial en proposant un suivi continu pour les professionnels de santé et en répondant à leurs préoccupations.

3.2.7. Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S4-5)

Le Groupe EQUASENS souhaite réduire les impacts négatifs pouvant affecter les patients ou professionnels de santé, obtenir des impacts positifs, et gérer les risques et opportunités matériels liés aux patients et professionnels de santé. Pour cela, le Groupe s'est fixé des cibles assorties d'échéances pour couvrir chaque impact, risque et opportunité qui a été jugé comme étant matériel. Ces cibles permettront également de pouvoir mesurer les progrès réalisés dans le temps.

Utiliser des Bases de Données Médicamenteuses certifiées CE

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de garantir la fiabilité et la qualité des données médicales.
- **Niveau à atteindre** : 100% des Bases de Données Médicamenteuses (BDM) utilisées par EQUASENS en Europe marquées CE.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des bases de données médicamenteuses utilisées par le Groupe EQUASENS dans les pays applicables.
- **Valeur de référence** : Nombre de Base de Données Médicamenteuses (BDM) certifiées CE en 2024 : 100%.
- **Période couverte** : 2024-2027, avec un suivi annuel.
- **Hypothèses** : Les données sont récoltées par les équipes d'EQUASENS qui vérifient le marquage CE des bases de données médicamenteuses exploitées dans les activités du Groupe.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2024.
- **Performance par rapport aux cibles** : La cible des 100% de BDM certifiées CE a été atteinte pour l'année 2024.

Avoir 100% des solutions éligibles EQUASENS référencées Ségur en France

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de l'interopérabilité des solutions en obtenant un référencement Ségur qui garantit que les solutions développées par EQUASENS répondent à des critères d'interopérabilité et de sécurité.



- **Niveau à atteindre** : 100% des solutions référencées Ségur.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des solutions développées par le Groupe EQUASENS qui peuvent être concernées par le référencement Ségur.
- **Valeur de référence** : Nombre de solutions éligibles référencées Ségur en 2024 : 100%.
- **Période couverte** : 2024-2027, avec un suivi annuel.
- **Hypothèses** : Les données sont récoltées par les équipes d'EQUASENS en charge de déposer les demandes de référencement.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2024.
- **Performance par rapport aux cibles** : La cible des 100% de solutions éligibles référencées Ségur a été atteinte pour l'année 2024.

Avoir 100 % des serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de sécuriser les données client en modernisant les infrastructures d'hébergements (Data centers) et permettre à un maximum de serveurs d'être hébergés dans l'environnement à haute disponibilité.
- **Niveau à atteindre** : 100% des serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des serveurs hébergés par le Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Nombre de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité en 2024 : 0%.
- **Période couverte** : 2024-2027, avec un suivi annuel.
- **Hypothèses** : Les données sont récoltées par le service informatique du Groupe EQUASENS ainsi que le comité projet de modernisation des infrastructures d'hébergement.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2024.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

Faire progresser le taux d'hébergement interne des services hébergés

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de sécuriser les données clients en permettant aux entités clientes d'héberger leurs données dans des infrastructures assurant une sécurité renforcée et l'intégrité des informations sensibles.
- **Niveau à atteindre** : Le Groupe ne s'est pas encore fixé de cible concernant la quote part des services hébergés au sein de son infrastructure Cloud Privé. La cible sera déterminée en 2025.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des services commerciaux hébergés par le Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Non disponible au titre de 2024.
- **Période couverte** : 2025-2027, avec un suivi annuel.
- **Hypothèses** : Les données sont récoltées par le service informatique du Groupe EQUASENS.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable.
- **Évolutions de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

La définition des cibles chez EQUASENS ne fait pas l'objet d'un dialogue direct avec les patients et les professionnels de santé. Toutefois, elle est enrichie par les échanges issus des dialogues avec les parties prenantes décrits en Section 3.2.4 (organisme de régulation, panel d'utilisateur, rencontres régionales, salons, enquête de satisfaction...).

Ces cibles sont également établies sur la base de notre expertise métier, des précédentes cibles ayant fait l'objet d'un reporting pour la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), ainsi que des informations à transmettre à LA COOPÉRATIVE WELCOOP, maison mère du Groupe.

Le suivi des performances par rapport à ces cibles est assuré par les équipes métiers, qui consolident les données nécessaires pour les présenter dans divers comités, notamment au sein du Comité de Direction. Enfin, les enseignements tirés des performances ou les éventuelles améliorations sont discutés et actés dans ces mêmes comités de direction, permettant ainsi une prise de décision éclairée et un ajustement continu des objectifs du Groupe.

4. Informations en matière de gouvernance

4.1. Conduite des affaires (ESRS G1)

4.1.1. Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (ESRS 2 GOV-1)

Les rôles et expertises des organes d'Administration, de Direction et de surveillance en matière de conduite des affaires, sont précisés en Section 1.2.1 du présent État de Durabilité.

4.1.2. Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)

En complément des informations fournies en Section 1.4.1.1 du présent État de Durabilité, le processus d'identification des impacts, risques et opportunités matériels se rapportant aux questions liées à la conduite des affaires ont intégré comme critères l'activité d'éditeur de logiciel du Groupe EQUASENS, les zones géographiques dans lesquelles le Groupe et sa chaîne de valeur sont implantés (en Europe pour les activités propres, mais avec des fournisseurs présents en Asie), le secteur de la Santé (qui a des réglementations spécifiques en matière d'avantages accordés à des professionnels de santé) ainsi que la nature des transactions.

4.1.3. Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)

Culture d'entreprise

Le Groupe EQUASENS a établi sa culture d'entreprise en définissant clairement sa vision : « Plus de technologie pour plus d'humain ». Pour nourrir cette culture, elle encourage la communication ouverte, la collaboration et l'engagement des employés à tous les niveaux. La promotion de la culture d'entreprise se fait à travers des initiatives telles que des événements d'équipe, des reconnaissances de performances et des cérémonies, qui renforcent le sentiment d'appartenance. Enfin, l'évaluation de la culture d'entreprise peut être réalisée par le biais de sondages de satisfaction des employés, d'entretiens et d'analyses des performances, permettant ainsi d'ajuster et d'améliorer continuellement l'environnement de travail pour qu'il reste aligné avec les valeurs et les objectifs de l'entreprise.

Politique de conduite des affaires

Conformément aux dispositions de la loi française dite SAPIN 2, le Groupe EQUASENS s'est doté de politiques et de dispositifs de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin permettant de prévenir et détecter la corruption au sein du Groupe.

Les principes de responsabilité et d'intégrité sont portés par l'engagement du Conseil d'Administration d'EQUASENS, ainsi que l'ensemble des directions de ses différentes activités, et repris à travers la mise en place de mesures détaillées par la loi pour un dispositif anticorruption efficace.

Ainsi, le Groupe :

- S'est doté d'un code de conduite définissant et illustrant les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Si applicable, ce code est intégré au règlement intérieur des sociétés du Groupe et fait l'objet, à ce titre, de la procédure de consultation des représentants du personnel prévue à l'article L. 1321-4 du Code du travail. Ce code est consultable sur le site internet d'EQUASENS ;
- A mis en place un dispositif d'alerte destiné à permettre le recueil des signalements émanant d'employés ou de tiers relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la société tout en assurant une protection aux lanceurs d'alertes. En 2024, les canaux internes de signalement mis à la disposition des lanceurs d'alerte sont les voies hiérarchiques et une adresse mail à destination des membres du Comité éthique, membres de la Direction chargés d'enquêter de manière rapide, indépendante et objective sur les incidents liés à la conduite des affaires, y compris les cas de corruption et de versement de pots-de-vin. Conformément à la législation, pour protéger d'éventuelles représailles les membres de son personnel qui lancent des alertes, l'identité de l'émetteur de l'alerte est traitée de façon confidentielle et son anonymat est respecté s'il en fait la demande. Le Groupe compte faire évoluer ce dispositif à compter de 2025 en mettant en place une plateforme de recueil de signalements internes et externes, directement sur son site internet, qui nativement pourra renforcer l'anonymat. Le dispositif est consultable sur le site internet d'EQUASENS ;
- A réalisé une cartographie des risques par activité qui identifie, analyse et hiérarchise les risques d'exposition du Groupe ;



- A mis en place des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires. Ainsi, pour chaque activité, les tiers à risques (en fonction d'un flux d'activité, d'un secteur d'activité, d'un pays...) sont analysés et mis sous surveillance via la solution dédiée. L'objectif étant en permanence de couvrir les tiers à risques définis ;
- A mis en place des contrôles comptables, pour éviter de masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
- A fixé des sanctions disciplinaires en cas de violation du code de conduite ;
- A déployé un programme de formation interne régulier (à minima 1 fois tous les 2 ans) à la fois vers les cadres et fonctions exposées (achats, ventes, marketing et communication, finance et comptabilité, direction générale, audit interne) au risque de corruption, mais également un programme de sensibilisation vers l'ensemble de ses salariés.

Il est précisé que le Groupe n'a pas mis en place de politiques en matière de bien-être animal (non applicable).

En adéquation avec la législation française, et complément du dispositif de lutte contre la corruption, le Groupe a également mis en place une série de contrôles stricts en matières d'avantages octroyés aux professionnels de santé (clients). En effet, les lois anti-cadeaux (DMOS) et loi Bertrand (Transparence), respectivement :

- interdisent d'une part à tous les professionnels de santé et certains agents publics de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, de la part d'industriels et prestataires du monde de la santé, et d'autre part à ces industriels et prestataires, de leur proposer ou procurer ces avantages.
- imposent la publication des avantages que les professionnels de santé et personnes pouvant influencer le public (service de presse, influenceur, ...) reçoivent des industriels et des prestataires du monde de la santé.

4.1.4. Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)

Le Groupe EQUASENS a pour principe de privilégier des partenariats à long terme, basés sur la transparence et la collaboration, afin de minimiser les risques liés à la qualité, à la conformité réglementaire et à l'impact environnemental au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

Aussi, pour éviter les retards de paiements aux fournisseurs et des impacts sur sa chaîne de valeur, le Groupe EQUASENS a établi des pratiques de gestion financière solides dès le début de la relation commerciale. Tout d'abord, les conditions de paiement doivent être établies dans les contrats, en précisant les délais et les modalités de règlement. Le Groupe a également mis en place un calendrier de paiements (tous les 10 jours) et un système de suivi des factures qui permet de s'assurer que les paiements sont effectués à temps. Un détail des factures réglées peut être aussi transmis via les applicatifs comptables. L'ensemble de ces pratiques a conduit le Groupe à considérer le thème des retards de paiement comme non matériel.

Le Groupe EQUASENS s'appuie aussi sur une communication régulière avec les fournisseurs afin de les informer les de l'état des paiements et résoudre rapidement toute question ou problème.

En 2024, le Groupe a finalisé une charte éthique qui a été déployée auprès des tiers à risques avec comme objectif de les couvrir à 100% à 3 ans. Cette charte permet au Groupe d'intégrer un grand nombre de critères sociaux et environnementaux dans sa sélection de fournisseurs.

4.1.5. Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)

Les procédures mises en place pour empêcher et détecter les cas de corruption et les versements de pots-de-vin, et traiter les allégations s'y rapportant sont présentées en Section 4.1.3 du présent État de Durabilité.

Il est précisé que :

- L'ensemble des dépenses fait l'objet de contrôles quatre yeux et passent par des modules anti-fraudes. Le Groupe ne conserve pas ou ne manipule pas d'argent liquide.
- Proposer au lanceur d'alerte différents canaux (voies hiérarchiques ou sollicitation par courriel) permet de s'assurer que les enquêteurs d'une part et la chaîne de gestion concernées puissent être séparées.
- Des restitutions concernant le dispositif de lutte contre la corruption fait l'objet de reporting régulier auprès du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Les politiques en matières de lutte contre la corruption sont communiquées aux collaborateurs dès leur arrivée au sein du Groupe EQUASENS, qui par la suite font l'objet de formations et sensibilisations régulières. Elles sont également intégrées dans les relations commerciales du Groupe à la fois via des clauses contractuelles et la charte achats éthique et responsable. Enfin, un ensemble documentaire (code de conduite procédure de recueil des signalements, mail de contact de référents éthiques « Ethic officers » pour toute question relative au dispositif, mail pour lancer une alerte, charte achats éthiques et responsables) est disponible à tout à chacun sur le site internet du Groupe.

Les dernières grandes campagnes de formations ont eu lieu en novembre 2023, aussi 100% des fonctions à risques des entités françaises du Groupe ont été couvertes par une formation dans les deux dernières années avec un taux de certification de 71%. En 2024, le Groupe s'est doté d'une plateforme d'e-learning et a travaillé sur la mise en place d'un module destiné à l'ensemble de son personnel visant à expliquer les principales notions liées à la corruption. Son déploiement ne sera effectif qu'à compter de 2025.

En 2025, le Groupe maintiendra ses efforts pour mettre en place d'un second module plus approfondi destiné à la fois aux profils exposés et aux organes d'administration, de direction et de gouvernance tels que définis en Section 4.1.3.

4.1.6. Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin (G1-4)

Le Groupe EQUASENS :

- n'a pas recensé de cas de corruption ou de versements de pots-de-vin au cours de la période de reporting,
- n'a pas été condamnée pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption et n'a pas payé aucune amende à ce titre,
- n'a pas entrepris d'actions pour remédier au non-respect de procédures et de normes en matière de lutte contre la corruption et les actes de corruption.



5. Informations spécifiques au Groupe EQUASENS

5.1. Cybersécurité

5.1.1. Politique de cybersécurité

- **Description de la politique** : Le partage et la sécurisation des données sont les clés d'un système de santé plus efficient et durable au bénéfice du patient. Cette vision est le fondement sur lequel repose l'ensemble des développements de solutions numériques au sein du Groupe EQUASENS.

Dans un secteur d'activité qui est la cible de nombreuses attaques des systèmes d'information, le risque porte à la fois sur les propres systèmes d'information du Groupe mais aussi sur ceux de ses clients utilisant ses différentes solutions numériques et oblige le Groupe à une prise de précaution de sécurité importante à titre préventif pour assurer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité de l'information. Plus globalement la politique visant à sécuriser les données de l'entreprise, des clients et de leurs patients repose sur les grands principes suivants :

- Confidentialité : assurer que les informations sensibles ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées. La confidentialité implique des contrôles d'accès stricts et des mesures de protection des données, tels que le chiffrement et une gestion fine des droits et des habilitations.
- Intégrité : garantir que les données sont exactes et fiables, et qu'elles n'ont pas été altérées de manière non autorisée. Cela inclut des mécanismes de vérification et des sauvegardes régulières et hiérarchisées.
- Disponibilité : s'assurer que les systèmes et les données sont accessibles aux utilisateurs autorisés lorsque c'est nécessaire. Cela nécessite des plans de continuité des activités et des mesures de protection contre les attaques externes.
- Rôles et responsabilité : définir clairement les rôles et les responsabilités en matière de cybersécurité au sein de l'organisation. Chaque employé doit comprendre son rôle dans la protection des actifs numériques.
- Formation et sensibilisation : former régulièrement les employés sur les meilleures pratiques en matière de cybersécurité et les sensibiliser aux menaces potentielles, comme le phishing ou les malwares.
- Évaluation des risques : effectuer des évaluations régulières des risques pour identifier les vulnérabilités et les menaces potentielles, ainsi que mettre en place des mesures pour les atténuer. L'évaluation des risques se traduit notamment par la conduite d'audits de sécurité réguliers.
- Contrôle des CVE (correctifs éditeurs), mise à jour et patching : assurer que tous les systèmes, logiciels et dispositifs sont régulièrement mis à jour pour corriger les vulnérabilités connues et renforcer la sécurité.
- Surveillance et détection : mettre en place des systèmes de surveillance pour détecter les activités suspectes et les violations de sécurité en temps réel, permettant une réponse rapide.
- Réponse aux incidents : établir, documenter, mettre en œuvre et tenir à jour un plan de réponse aux incidents pour gérer efficacement les violations de sécurité, minimiser les dommages et restaurer les opérations normales.
- Conformité légale et réglementaire : s'assurer que la politique de cybersécurité respecte toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données et de cybersécurité.

Au regard de cet enjeu crucial, le Groupe EQUASENS a fait le choix stratégique de rester souverain en disposant de sa propre infrastructure d'hébergement (Data centers basés sur ses sites propres, environnements certifiés ISO 27001 bénéficiant d'agrément HDS au regard de la sécurisation des données de santé) et obligeant à des investissements réguliers et importants. Le Groupe limite strictement l'hébergement externalisé des données de santé qui soulève des préoccupations concernant la sécurité et la conformité légale, car il peut exposer les données à des législations moins rigoureuses ou intrusives surtout quand le stockage des données s'effectue hors Union-Européenne. Ainsi, bien que l'externalisation puisse offrir des avantages en termes de coûts, elle pose des défis importants pour la souveraineté des données de santé en France.

- **Objectifs généraux** : Protéger les actifs d'informations de l'entreprise, et de santé des clients contre toutes les menaces informatiques, qu'elles soient internes ou externes, criminelles ou accidentelles.
- **IRO rattachés**
 - Liste des impacts positifs et négatifs :
 - Impact des atteintes à la vie privée : le fait de ne pas protéger les données personnelles des employés violera leurs droits à la vie privée.
 - Impact de la non-protection des données personnelles des utilisateurs finaux : EQUASENS et ses partenaires de la chaîne de valeur traitent et stockent des données de patients et de professionnels de la santé.
 - Risques et opportunités :
 - Risque financier et d'approvisionnement lié à la diversité des pratiques des fournisseurs en matière de cybersécurité : EQUASENS passe des contrats avec des tiers sous-traitants, des partenaires en amont et en aval qui gèrent leurs propres pratiques en matière de protection des données et de cybersécurité.
- **Processus de surveillance** : La cybersécurité repose sur une démarche d'amélioration continue qui évolue au fil du temps et du contexte. Ainsi, le Groupe EQUASENS s'est doté d'une gouvernance dédiée avec la mise en place d'un Comité Groupe Cyber. Il est animé par des experts internes dont les principales missions visent à :
 - Assister les métiers, dans l'application de la doctrine « security by design »,

- Assister les équipes en remédiation après incident,
- Contrôler la posture de sécurité, détecter les anomalies et réagir,
- Rester à jour en ce qui concerne l'évolution des menaces d'une part et des technologies d'autre part,
- Faire converger les politiques de sécurité de toutes les entités du Groupe,
- Mettre en œuvre des sécurités spécifiques liées à l'usage de l'Intelligence Artificiel (IA).

Le Comité Cyber se réunit à minima 6 fois par an. Chaque réunion faisant l'objet d'un compte rendu et d'un plan d'action dédié.

- **Champ d'application de la politique** : Groupe EQUASENS
- **Responsable de la politique** : Directeur Général du Groupe EQUASENS.
- **Références normatives** :
 - **Hébergement de Données de Santé (HDS)** :
La prise en compte de la sécurité de l'ensemble des activités HDS et la mise en place de toutes les mesures appropriées sont les fondements essentiels de cette politique. Les exigences auxquelles le Groupe EQUASENS doit ainsi répondre sont les suivantes :
 - Exploiter le Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) et prendre en compte toutes les exigences de la norme ISO/CEI 27001.
 - Considérer certaines exigences de la norme ISO 20000-1 relative à la gestion de la qualité des services, définies dans le référentiel de certification HDS de l'ANS.
 - Considérer certaines exigences de la norme ISO 27018 relatives à la protection des données de santé à caractère personnel, définies dans le référentiel de certification HDS de l'ANS.
 - Mettre en œuvre les exigences spécifiques à l'hébergement de données de santé définies dans le référentiel de certification HDS de l'ANS.
 - **Règlement général sur la protection des données (RGPD)** :
Face aux enjeux liés aux données personnelles, le Groupe EQUASENS déploie un dispositif de respect de la conformité en matière de protection des données, piloté par des DPO (Délégué à la Protection des Données) internes ou externes. Dans le cadre de leurs fonctions, les DPO disposent de moyens tels que l'aide d'avocats ou experts spécialisés, voire encore d'informations issues de l'association AFCDP, dont EQUASENS est membre.
Au-delà du respect de la conformité réglementaire, la démarche de protection des données au sein du Groupe EQUASENS vise à maîtriser les traitements des réclamations des données, garantir une qualité de traitement dans ces réclamations et déclarer les incidents de violation de données personnelles à une autorité de contrôle comme la CNIL pour la France.
Toute personne qui laisse ses coordonnées peut saisir le DPO de la filiale via l'adresse électronique affichée sur le site internet de l'entreprise ou du Groupe.
- **Consultation des parties prenantes** : La présente politique a été élaborée au regard du positionnement d'un certain nombre de parties prenantes externes faisant figures d'autorités tels que l'Agence du Numérique en Santé (ANS), l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), l'ASIP Santé (Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé), la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de France, le Ministère de la Solidarité et de la Santé,...
- **Mise à disposition de la présente politique** : La présente politique est rendue publique via sa diffusion au sein du présent État de Durabilité.

5.1.2. Actions de cybersécurité

Action de formation et sensibilisation à la Cybersécurité

- **Description de l'action** : Mise en place d'une série d'actions de formations et de sensibilisations orientées vers les collaborateurs et les parties prenantes externes (ex. clients, fournisseurs, sous-traitants).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Acquisition de compétences : les participants doivent acquérir de nouvelles compétences ou améliorer celles qu'ils possèdent déjà, qu'il s'agisse de compétences techniques, comportementales ou managériales.
 - Connaissances théoriques : la formation doit permettre aux participants de comprendre les concepts, les théories et les pratiques liés au sujet de la sécurité.
 - Application pratique : les participants doivent être en mesure d'appliquer les connaissances et compétences acquises dans des situations réelles ou simulées, renforçant ainsi leur capacité à résoudre des problèmes.
 - Changement de comportement : la formation et la sensibilisation peuvent viser à modifier certains comportements ou attitudes des participants, en les incitant à adopter de meilleures pratiques professionnelles.
 - Renforcement de la confiance : les participants doivent gagner en confiance dans leurs capacités à utiliser les compétences acquises, ce qui peut les motiver à les appliquer dans leur travail quotidien.
 - Évaluation des acquis : à la fin de la formation, il est important d'évaluer les acquis des participants, que ce soit par des tests, des mises en situation ou des projets, afin de mesurer l'efficacité de la formation.



- Satisfaction des participants : les participants doivent ressentir une satisfaction par rapport à la formation, tant sur le contenu que sur la méthode d'enseignement, ce qui peut influencer leur engagement futur.
- Transfert des compétences : les participants doivent être en mesure de transférer les compétences et connaissances acquises à leur environnement de travail, contribuant ainsi à l'amélioration des performances de l'équipe ou de l'organisation.
- Réseautage et collaboration : la formation peut également favoriser le développement de relations professionnelles entre les participants, ce qui peut enrichir leur expérience et leur collaboration future.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Réduction du risque lié à la cybersécurité.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe EQUASENS a renforcé en 2024 son dispositif de formation et de sensibilisation de ses collaborateurs par la mise en place d'une formation e-learning ainsi que des campagnes de sensibilisation de type phishing.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes.

Action d'évaluation du système de sécurité de l'information

- **Description de l'action** : Effectuez des audits internes ou externes pour examiner les pratiques de sécurité, les configurations des systèmes et la conformité aux politiques. Cela peut inclure des tests d'intrusion pour identifier les vulnérabilités exploitables.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Obtenir une vue d'ensemble de l'efficacité de votre système de sécurité de l'information et mettre en place des mesures pour l'améliorer en continu.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Évaluer un système de sécurité de l'information est essentiel pour protéger les actifs informationnels, garantir la conformité, améliorer les processus et renforcer la résilience de l'organisation face aux menaces numériques.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le plan d'action est effectif et reconduit chaque année.
- **Ressources financières ou autres** : Le Groupe a bénéficié des derniers tests d'intrusions planifiés dans le cadre de campagnes plusri-annuelles dont 2024 était la dernière année. Le Groupe prévoit une nouvelle campagne 2025-2027 de tests d'intrusion.

Action pour la gestion de crise

- **Description de l'action** : Actions de formations et conduite d'exercices auprès des équipes dirigeantes consistant à simuler un scénario, c'est-à-dire un enchaînement d'événements fictifs proposant une mise en situation de crise réaliste mais non réelle.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Préparation et anticipation : la formation permet d'identifier les types de crises potentielles et de développer des plans d'action appropriés. Cela aide les participants à anticiper les problèmes avant qu'ils ne surviennent.
 - Réduction du stress et de la confusion : en formant les employés sur les procédures à suivre en cas de crise, on réduit le stress et la confusion qui peuvent survenir lors d'un événement inattendu. Les personnes formées savent quoi faire et comment réagir rapidement.
 - Amélioration de la communication : la gestion de crise implique souvent une communication efficace, tant en interne qu'en externe. La formation aide à établir des protocoles de communication clairs, ce qui est crucial pour maintenir la confiance des parties prenantes.
 - Renforcement de la résilience organisationnelle : une bonne formation à la gestion de crise contribue à renforcer la résilience d'une organisation, lui permettant de se remettre plus rapidement des perturbations et de minimiser les impacts négatifs.
 - Coordination des équipes : la formation favorise la collaboration et la coordination entre les différentes équipes et départements, ce qui est essentiel pour une réponse efficace à une crise.
 - Évaluation et amélioration continue : les exercices de gestion de crise permettent d'évaluer les plans existants et d'identifier les domaines à améliorer. Cela favorise une culture d'apprentissage et d'amélioration continue au sein de l'organisation.
 - Protection de la réputation : une gestion efficace des crises peut aider à protéger la réputation de l'organisation. En étant bien préparée, une entreprise peut mieux gérer les retombées médiatiques et maintenir la confiance du public.

- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Renforcer la gestion de crise fondée sur des processus et des stratégies permettant au Groupe EQUASENS d'identifier et de répondre efficacement à une menace, un événement imprévu ou toute perturbation négative susceptible de nuire aux personnes, aux biens ou aux processus opérationnels. Cette action influe sur la gestion des rôles et responsabilité et la réponse aux incidents.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe EQUASENS a procédé pour la première fois en 2024 à la formation de ses équipes dirigeantes.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes.

Action pour le suivi de la gestion des droits dans l'Active Directory

- **Description de l'action** : Active Directory (AD) est un service d'annuaire qui est utilisé pour gérer et organiser les ressources d'un réseau informatique.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Renforcer la gestion des identités et des accès dans les réseaux informatiques, garantir une structure organisée et renforcer des fonctionnalités de sécurité pour les entreprises du Groupe EQUASENS.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
 - Gestion des identités et des accès : l'Active Directory permet de gérer les utilisateurs, les groupes, les ordinateurs et d'autres ressources au sein d'un réseau. Il facilite l'authentification et l'autorisation des utilisateurs, garantissant qu'ils ont accès aux ressources appropriées en fonction de leurs rôles.
 - Structure hiérarchique : l'Active Directory utilise une structure hiérarchique qui comprend des domaines, des arbres et des forêts. Un domaine est une unité de base qui contient des objets (comme des utilisateurs et des ordinateurs) et peut être regroupé avec d'autres domaines pour former un arbre. Plusieurs arbres peuvent être regroupés dans une forêt.
 - Politiques de sécurité : Active Directory permet aux administrateurs de définir des politiques de sécurité et des paramètres de configuration pour les utilisateurs et les ordinateurs. Cela inclut des stratégies de mot de passe, des restrictions d'accès et d'autres paramètres de sécurité.
 - Réplicabilité : Les informations dans l'Active Directory sont répliquées sur plusieurs contrôleurs de domaine, ce qui garantit la disponibilité et la redondance des données. Cela permet également de répartir la charge de travail et d'améliorer la résilience du réseau.
 - Intégration avec d'autres services : l'Active Directory s'intègre facilement avec d'autres services Microsoft, tels que Exchange Server pour la messagerie, et peut également interagir avec des applications tierces pour la gestion des identités.
 - Utilisation dans les environnements d'entreprise : l'Active Directory est largement utilisé dans les environnements d'entreprise pour centraliser la gestion des ressources, simplifier l'administration et améliorer la sécurité.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Ressources financières ou autres** : Les dépenses (OPEX) au titre de l'Active Directory représentent approximativement 55 K€ annuels.

Action le déploiement de l'antivirus sur l'ensemble du Groupe

- **Description de l'action** : Suivre le déploiement de l'antivirus sur l'ensemble du Groupe.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Un XDR, ou Extended Detection and Response, est une solution de cybersécurité qui vise à améliorer la détection, l'analyse et la réponse aux menaces à travers plusieurs couches de sécurité. Voici quelques-unes de ses principales fonctions et avantages :
 - Détection intégrée des menaces : un XDR collecte et corrèle les données de sécurité provenant de différentes sources, telles que les points de terminaison, les réseaux, les serveurs et les applications. Cela permet une détection plus efficace des menaces en fournissant une vue d'ensemble des activités suspectes.
 - Réponse automatisée : grâce à l'automatisation, un XDR peut réagir rapidement aux incidents de sécurité en appliquant des mesures correctives sans intervention humaine, ce qui réduit le temps de réponse et limite les dommages potentiels.
 - Analyse approfondie : un XDR utilise des analyses avancées et des techniques d'Intelligence Artificielle pour identifier des comportements anormaux et des menaces sophistiquées qui pourraient passer inaperçues avec des solutions de sécurité traditionnelles.



- Visibilité centralisée : en intégrant les données de plusieurs outils de sécurité, un XDR offre une visibilité centralisée sur l'ensemble de l'environnement informatique, facilitant ainsi la gestion des incidents et la prise de décision.
- Amélioration de la collaboration : un XDR favorise la collaboration entre les équipes de sécurité en fournissant des informations consolidées et des alertes pertinentes, ce qui permet une réponse plus coordonnée aux incidents.
- Réduction des faux positifs : en corrélant les données de différentes sources, un XDR peut réduire le nombre de faux positifs, permettant aux équipes de sécurité de se concentrer sur les menaces réelles et d'optimiser leurs ressources.
- Conformité et reporting : les solutions XDR peuvent également aider les organisations à se conformer aux réglementations en matière de sécurité en fournissant des rapports détaillés sur les incidents et les mesures prises.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Le déploiement d'un EDR permet de renforcer la posture de sécurité du Groupe en offrant une détection et une réponse plus efficaces aux menaces, en intégrant des données provenant de diverses sources et en automatisant les processus de réponse. Cela permet aux équipes de sécurité de mieux protéger les actifs critiques et de réagir rapidement aux incidents.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe a initié le déploiement de son XDR en 2022 et a progressivement étendu son périmètre aux nouvelles acquisitions du Groupe.
- **Ressources financières ou autres** : Le Groupe alloue une ressource de 145 K€ par an (OPEX).

5.1.3. Indicateurs de cybersécurité

Taux de formation et sensibilisation des salariés

- **Description** : Pourcentage du nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation via l'e-learning (ex. « avant de cliquer ») avec une attestation (réalisation à 100%).
- **Méthodes** :
 - Ratio : nombre de salariés présents au 31/12/N ayant bénéficié de la formation ou sensibilisation (e-learning) en cours de la période 2024-2027 divisé par le nombre total de salariés présents au 31/12/N.
 - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur : une campagne de sensibilisation en e-learning peut être considérée comme de la formation. Les salariés correspondent à des personnes physiques.
 - Limites des méthodes utilisées : gestion des listes de diffusions et exports mensuels.
- **Validation externe** : Données issues des outils de suivi du ou des prestataires externes (ex. « avant de cliquer »), mais non auditées par des organes externes.
- **Unité de mesure** : Pourcentage.

Tests d'intrusion

- **Description** : Conduite de tests d'intrusion (Pentest) sur tout ou parties des infrastructures du Groupe EQUASENS.
- **Méthodes** :
 - Externalisation de l'audit auprès de cabinets externes spécialisés dans les tests de vulnérabilité.
 - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur :
 - Existence de vulnérabilités : on part du principe que des vulnérabilités existent dans les systèmes d'information, que ce soit en raison de configurations incorrectes, de logiciels obsolètes ou de pratiques de sécurité inadéquates.
 - Menaces potentielles : l'audit suppose qu'il existe des menaces potentielles, qu'elles soient internes (comme un employé malveillant) ou externes (comme des hackers), qui pourraient exploiter ces vulnérabilités.
 - Importance des données : on considère que les données sensibles et les informations critiques pour l'entreprise doivent être protégées, et que leur compromission pourrait avoir des conséquences graves, tant financières que réputationnelles.
 - Conformité réglementaire : il est souvent supposé que l'organisation doit se conformer à des réglementations et des normes de sécurité spécifiques, ce qui impose des exigences en matière de protection des données.
 - Engagement de la direction : l'audit repose sur l'hypothèse que la direction de l'organisation est engagée à améliorer la cybersécurité et à allouer les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations.
 - Évolution des menaces : On suppose que le paysage des menaces évolue constamment, ce qui nécessite une réévaluation régulière des contrôles de sécurité en place.
 - Sensibilisation et formation : il est également présumé que le personnel de l'organisation a besoin de formation et de sensibilisation pour comprendre les risques de cybersécurité et adopter des pratiques sécurisées.
 - Limites des méthodes utilisées : les tests de vulnérabilités ciblent un périmètre précis et par conséquent ne peuvent garantir à eux seuls la robustesse des infrastructures du Groupe.
- **Validation externe** : Les audits de cybersécurité seront réalisés par des cabinets externes et les résultats présentés au Comité Cyber.
- **Unité de mesure** : Nombre de pentest réalisé(s).

Scénarios de crises

- **Description** : Nombre de situations de crises (fictives ou réelles) au cours de l'exercice.
- **Méthodes** :
 - Décompte du nombre de situation de crises jouées ou subies au cours de l'exercice.
 - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur : des cas réels peuvent être considérés comme des scénarios testés.
 - Limites des méthodes utilisées : le nombre de scénarios testés ne démontre pas forcément l'efficacité des réponses apportées.
- **Validation externe** : La mesure de l'indicateur n'est validée par un organe externe autre que le garant (Comité Cyber).
- **Unité de mesure** : Nombre de scénarios.

Taux de couverture de l'Active Directory

- **Description** : Taux de couverture l'Active Directory sur le nombre total de filiales ayant des collaborateurs.
- **Méthodes**
 - Nombre d'entités ayant des collaborateurs intégrés dans l'Active Directory divisé par le nombre total d'entités du Groupe ayant des collaborateurs.
 - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur : possibilité de distinguer les entités (domaines) constitutifs du Groupe EQUASENS.
 - Limites des méthodes utilisées :
 - Le taux de couverture de l'Active Directory reflète une image à un instant donné.
 - Les postes rattachés à l'Active Directory ne sont pas forcément rattachée à des personnes physiques.
 - Présence de Shadow IT.
- **Validation externe** : L'indicateur n'est pas validé par un organe externe autre que le Comité Cyber.
- **Unité de mesure** : Pourcentage des entités juridiques.

Taux de couverture de l'antivirus

- **Description** : Proportions des entités juridiques du Groupe EQUASENS intégrées dans la supervision du XDR intégrant un antivirus.
- **Méthodes** :
 - Nombre d'entités ayant des collaborateurs intégrés dans le XDR divisé par le nombre total d'entités du Groupe ayant des collaborateurs.
 - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur : possibilité de distinguer les entités (domaines) constitutifs du Groupe EQUASENS.
 - Limites des méthodes utilisées : Le taux de couverture du XDR reflète une image à un instant donné.
- **Validation externe** : L'indicateur n'est pas validé par un organe externe autre que le Comité Cyber.
- **Unité de mesure** : Pourcentage des entités juridiques.

5.1.4. Cibles de cybersécurité

Cible taux de formation et sensibilisation des salariés

- **Rapport cible / politique** : Former régulièrement les employés sur les meilleures pratiques en matière de cybersécurité et les sensibiliser aux menaces potentielles, comme le phishing ou les malwares contribue à protéger les actifs d'informations de l'entreprise, et de santé des clients contre toutes les menaces informatiques.
- **Niveau à atteindre** : Avoir minimum 90% des salariés formés / sensibilisés à la cybersécurité à l'issue du cycle 2024-2026.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : La cible ne concerne que les collaborateurs du Groupe EQUASENS et non les parties prenantes externes.
- **Valeur de référence** : L'exercice 2024 constitue l'année de référence avec un taux de formation de 75%.
- **Période couverte** : Périodicité de trois ans : 2024 (75%) - 2025 (85%) - 2026 (90%).
- **Hypothèses** : Hypothèses définies en fonction des observations des fournisseurs de solutions de formations / sensibilisation (ex. « avant de cliquer ») pour lesquels 90% est un objectif ambitieux.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes du Groupe n'ont pas pris part à la définition des présentes cibles.
- **Évolutions de la cible** : Non applicable au titre de la première année.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre de la première année.



Cible tests d'intrusion

- **Rapport cible / politique** : La réalisation de tests de vulnérabilités (pentest) permet d'effectuer des évaluations régulières des risques pour identifier les vulnérabilités et les menaces potentielles, et mettre en place des mesures pour les atténuer.
- **Niveau à atteindre** : Réalisation d'au moins 5 tests d'intrusion par an.
 - **Nature de la cible** : Cible absolue.
 - **Unité** : Nombre d'audit donnant lieu à un rapport d'un prestataire externe.
- **Contour de la cible** : Le périmètre d'audit cyber se limite aux infrastructures du Groupe EQUASENS et est défini par le Comité Cyber.
- **Valeur de référence** : 6 audits au titre de l'année 2024 (année de référence).
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies au titre des bonnes pratiques en matière de Cyber-Sécurité.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : La cible tient compte des obligations normatives liées à l'Hébergement des Données de Santé, et au Ségur de la santé de conduire des tests de vulnérabilité.
- **Évolutions de la cible** : Non applicable au titre de la première année.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre de la première année.

Cible sur le nombre annuel de scénarios de crises

- **Rapport cible / politique** : La formation et la conduite régulière d'exercices de gestion de crises contribue à protéger les actifs d'informations de l'entreprise, et de santé des clients contre les menaces informatiques, qu'elles soient internes ou externes, criminelles ou accidentelles.
- **Niveau à atteindre** : Conduire minimum 1 scénario par an de gestion de crise.
 - **Nature de la cible** : Absolue.
 - **Unité** : Nombre de retour sur expérience (ex. rapports associés) à la gestion de crise.
- **Contour de la cible** : Le périmètre du scénario se limite aux infrastructures du Groupe EQUASENS et est défini par les experts cybersécurité du Groupe.
- **Valeur de référence** : 1 scénario de crise a été joué au titre de l'année 2024 (année de référence).
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : Cible définie en fonction des typologies de cyberattaques observées (ex. 2024 ransomwares) et des bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : La cible tient compte des obligations normatives liées à l'Hébergement des Données de Santé (ISO 27001) en matière de continuité de l'activité et de la sécurité de l'information.
- **Évolutions de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

Cible sur les postes connectés à l'Active Directory

- **Rapport cible / politique** : La cible liée à la gestion des postes connectés à l'Active Directory permet de protéger les actifs informationnels de l'entreprise, et de santé des clients contre les menaces informatiques, qu'elles soient internes ou externes, criminelles ou accidentelles. En effet, cette cible souligne notamment l'engagement de l'entreprise en matière de gestion des habilitations.
- **Niveau à atteindre** : 85% minimum des postes rattachés à l'Active Directory.
 - **Nature de la cible** : Relative.
 - **Unité** : Pourcentage du nombre de filiales.
- **Contour de la cible** : Le périmètre du taux de couverture se limite aux infrastructures du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : 74% au titre de l'année 2024 (année de référence).
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : La cible a été définie au regard des bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : Des parties prenantes ont influencé le choix de la cible, notamment l'assureur du Groupe pour la bonne couverture du risque lié à la cybersécurité.
- **Évolutions de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

Cible taux de couverture de l'antivirus

- **Rapport cible / politique** : Un XDR renforce une politique de cybersécurité en offrant une détection et une réponse plus efficaces face aux menaces, tout en améliorant la visibilité et la gestion des incidents.
- **Niveau à atteindre** : 95% minimum des filiales couvertes par un XDR.
 - **Nature de la cible** : Relative.
 - **Unité** : Pourcentage du nombre de filiales.
- **Contour de la cible** : Le périmètre du taux de couverture se limite aux infrastructures du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : 98% au titre de l'année 2024 (année de référence).
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : La cible a été définie au regard des bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : Des parties prenantes ont influencé le choix de la cible, notamment l'assureur du Groupe pour la bonne couverture du risque lié à la cybersécurité.
- **Évolutions de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

21.3. Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (exercice clos le 31 décembre 2024)

À l'assemblée générale,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de EQUASENS en charge de la certification des informations consolidées en matière de durabilité. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport de gestion du groupe.

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, EQUASENS est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport de gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisés par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par EQUASENS pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute autorité de l'audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par EQUASENS dans le rapport de gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de EQUASENS, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par EQUASENS en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

1. Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par EQUASENS pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par EQUASENS lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par EQUASENS avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par EQUASENS pour déterminer les informations publiées.

Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées aux paragraphes « Intérêts et points de vue des parties prenantes » de la section 1.3.2 » et « Construction et identification des parties prenantes significatives de la chaîne de valeur » de la section 1.4.1.1 de « l'État de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec la direction et/ou les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- exercer notre esprit critique pour apprécier le caractère représentatif des parties prenantes identifiées par l'entité,
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans les paragraphes « Intérêts et points de vue des parties prenantes » de la section 1.3.2 » et « Construction et identification des parties prenantes significatives de la chaîne de valeur » de la section 1.4.1.1 de « l'État de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, notamment, en ce qui concerne les modalités de collecte des intérêts et des points de vue des parties prenantes mises en place par l'entité.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités (« IRO »)

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans le paragraphe « Définition des enjeux de durabilité : Identification des impacts, risques et opportunités » de la section 1.4.1.1 de « l'État de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à l'entité.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques et d'opportunités, notamment le dialogue mise en œuvre, le cas échéant, avec les parties prenantes.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité.

Nous avons :

- apprécié l'approche descendante utilisée par l'entité pour recueillir les informations au titre des filiales ;
- apprécié la manière dont l'entité a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;
- apprécié si l'entité a tenu compte de ses dépendances aux ressources naturelles, humaines et/ou sociales dans l'identification des risques et opportunités.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées dans les paragraphes « Évaluation et classification des impacts », « Identification, évaluation et classification des risques et opportunités » et « Processus décisionnel » de la section 1.4.1.1 de l'« État de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- au titre des informations spécifiques à l'entité.

2. Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport de gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par EQUASENS relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'« État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du bilan d'émission de gaz à effet de serre sont mentionnées à la section 2.2.9 « Émissions brutes de GES de périmètres 1,2,3 et émissions totales de GES » de la section « État de Durabilité » du rapport de gestion du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

- *En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :*
 - Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
 - Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
 - Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2 ;
 - Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - La justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - Le processus de collecte d'informations.
 - Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
 - Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
 - En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
 - par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
 - nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente.
 - Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

3. Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par EQUASENS pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Concernant le caractère éligible du chiffre d'affaires

Une information sur les activités éligibles figure dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte) ».

Dans le cadre de nos vérifications au titre du caractère éligible des activités, nous avons pris connaissance des procédures mises en place par l'entité pour analyser ses activités et nous avons apprécié, par entretiens et par inspection de la documentation afférente, la conformité de l'analyse de l'entité sur le caractère non éligible de l'essentiel des activités au regard des critères définis par les annexes des actes délégués complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil.

Concernant le caractère éligible des Capex

Une information sur les Capex éligibles figure dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte) ».

Dans le cadre de nos vérifications au titre du caractère éligible des Capex, nous avons pris connaissance des procédures mises en place par l'entité pour analyser ses investissements et nous avons apprécié, par entretiens et par inspection de la documentation afférente, la conformité de l'analyse menée au regard des critères définis par les annexes des actes délégués complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil.

Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent

Les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent figurent dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte) ».

S'agissant des totaux de chiffre d'affaires, Capex et Opex (les dénominateurs), présentés dans les tableaux réglementaires, nous avons vérifié les rapprochements réalisés par l'entité avec les données issues de la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers et/ou les données en lien avec la comptabilité telles que notamment, la comptabilité analytique ou des états de gestion.

S'agissant des autres montants composant l'indicateur de Capex éligibles (les numérateurs), nous avons :

- vérifié les rapprochements réalisés par l'entité avec les données issues de la comptabilité analytique ou des états de gestion ;
- apprécié le caractère approprié des informations contextuelles accompagnant les indicateurs clés de performance publiés.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte) » de l'« État de durabilité » avec les autres informations en matière de durabilité dans ce rapport.

Fait à Paris, le 29 avril 2025

Le commissaire aux comptes,

BM&A

Marie-Cécile MOINIER

21.4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2025

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous présente le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui est joint au rapport de gestion.

1. Code de Gouvernance

Dans sa séance du 25 mars 2010, le Conseil d'Administration d'EQUASENS a décidé d'adopter comme code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, le code MiddleNext de décembre 2009, révisé en septembre 2021, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

Le code MiddleNext, disponible sur le site de MiddleNext (<https://www.middlenext.com>), contient des recommandations à appliquer et des points de vigilance dévolus au Conseil d'Administration pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Dans sa version de 2021, le code MiddleNext rappelle et insiste sur une approche responsable de la gouvernance de l'entreprise : « une gouvernance vivante, incarnée doit être porteuse d'un projet ajusté à la réalité de chaque entreprise pour lui donner les moyens d'être performante et compétitive ».

N°	Intitulé de la recommandation	Statut	Paragraphe(s)
R1	Déontologie des « membres du Conseil »	Appliquée	2.5 et 2.11
R2	Conflits d'intérêts	Appliquée	2.12
R3	Composition du Conseil, présence de membres indépendants	Appliquée	2.7
R4	Information des « membres du Conseil »	Appliquée	3.2
R5	Formation des « membres du Conseil »	Appliquée	3.3
R6	Organisation des réunions du Conseil et des comités	Appliquée	3.4
R7	Mise en place des comités	Appliquée	3.6
R8	Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE	Appliquée	3.6
R9	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Appliquée	3.1
R10	Choix de chaque « membre du Conseil »	Appliquée	2.13
R11	Durée des mandats des membres du Conseil	Appliquée	2.10
R12	Rémunération des « membres du Conseil » au titre de leur mandat	Appliquée	4.1
R13	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Adaptée	3.5
R14	Relation avec les « actionnaires »	Appliquée	2.14
R15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Appliquée	2.6.1
R16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Appliquée	4.2.2
R17	Préparation de la succession des « dirigeants »	Appliquée	2.2
R18	Cumul contrat de travail et mandat social	Appliquée	4.2.3
R19	Indemnités de départ	Appliquée	4.2.3
R20	Régimes de retraite supplémentaires	Appliquée	4.2.3
R21	Stock-options et attributions gratuites d'actions	Adaptée	4.2.2
R22	Revue des points de vigilance	Appliquée	1

Conformément à la recommandation R22, le Conseil d'Administration a pris connaissance des points de vigilance et les revoit régulièrement.

2. Le Conseil d'Administration

2.1. Mode d'exercice de la Direction Générale avec précision des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Le mode de direction adopté est celui d'une société à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ni les statuts, ni le règlement intérieur, ne contiennent de limitations de pouvoirs du Directeur Général et le Conseil d'Administration n'a pas, au cours de l'exercice, décidé de limitations de pouvoirs au Directeur Général.

2.2. Succession des dirigeants

La dissociation des fonctions entre le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général répond favorablement au souci de pérennité de l'entreprise soulevé par la recommandation R17 du code MiddleNext.

Depuis le 1^{er} avril 2024, suivant la décision du Conseil d'Administration du 29 mars 2024 considérant cette problématique continue de pérennité de l'entreprise et au vu de l'importance de sa mission et de la dimension du Groupe, Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général, est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués : Monsieur Grégoire de ROTALIER (Directeur Général Délégué depuis 2020) et Monsieur Damien VALICON.

Parallèlement, le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge opportun, mettre en œuvre toutes actions complémentaires telles que la mise en place d'un comité spécialisé ou le renforcement de ses plans de reprise et de continuité d'activité.

2.3. Composition du Conseil d'Administration et des comités

2.3.1. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration était composé de douze Administrateurs de nationalité française dont trois membres indépendants.

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et fonctions	Administra- teur Indépendant	Année de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Comité	Expertise et expérience acquises
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i> <i>Administrateur</i>	Non	2010 2002	31/12/2025 31/12/2025	Membre du Comité Stratégique et RSE	Connaissance des métiers du Groupe EQUASENS (vision stratégique), développement national et international, stratégie de durabilité, leadership et culture d'entreprise
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général</i> <i>Administrateur</i>	Non	2010 2013	31/12/2025 31/12/2026	/	Développement national et international du Groupe EQUASENS, stratégie de durabilité, innovations et technologies, gestion des parties prenantes
Monsieur Grégoire DE ROTALIER <i>Directeur Général Délégué</i> <i>Administrateur</i>	Non	2020 2020	31/12/2025 31/12/2025	/	Développement national et international de la Division AXIGATE LINK, stratégie de durabilité, innovations et technologies, gestion des parties prenantes
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Administrateur</i>	Non	2009	31/12/2026	/	Connaissance de LA COOPERATIVE WELCOOP (maison mère), stratégie de durabilité, leadership et culture d'entreprise
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	Non	2002	31/12/2025	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Connaissance de l'activité de Pharmacien

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et fonctions	Administra- teur Indépendant	Année de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Comité	Expertise et expérience acquises
Madame Anne PHILIPONA-HINTZY <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	2023	31/12/2026	Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations	Expertise de la finance, de la comptabilité et du développement durable (CSRD)
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	Non	2011	31/12/2025	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Anne LHOTE <i>Administratrice</i>	Non	2011	31/12/2028	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Expertise de la finance et de la comptabilité, conformité réglementaire
Madame Sophie MAYEUX <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	2012	31/12/2029	Membre du Comité Stratégique et RSE	Communication et sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociétaux
Madame Céline GRIS <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	2017	31/12/2028	Membre du Comité Stratégique et RSE	Développement à l'international et RSE
Madame Émilie LECOMTE <i>Administratrice</i>	Non	2017	31/12/2028	/	Connaissance de l'activité de Pharmacien
LA COOPERATIVE WELCOOP <i>Représentée par Monsieur Jean-Pierre DOSDAT, Administrateur</i>	Non	2002	31/12/2025	/	Connaissance de l'activité de Pharmacien

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

2.3.2. Parcours professionnels et expertises des Administrateurs

Monsieur Thierry CHAPUSOT : Né le 29 avril 1959 à NANCY (54).
Ingénieur de formation (ESSTIN) et titulaire d'un DESS en Génie Biomédical obtenu en 1982.
Thierry CHAPUSOT débute sa carrière en 1983 en tant qu'Ingénieur Designer micro-électronique dans la société TEXET Corporation à DALLAS, USA.
De retour en France, il fonde en 1986 la société CP Informatique à DIJON, spécialisée dans l'informatisation des pharmaciens.
En 1996, il donne une nouvelle impulsion à sa carrière dans cette même activité en créant avec Thierry et Vincent PONNELLE la société EQUASENS (anciennement PHARMAGEST INTERACTIVE) dont il occupa la fonction de Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009.
En 1998, EQUASENS s'adosse à LA COOPERATIVE WELCOOP.
2006 - 2010 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP.
2008 - 2010 : Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE.
2010 - 2022 : Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE.
Depuis 2010 : Président du Conseil d'Administration d'EQUASENS et Président du Comité Stratégique et RSE depuis 2022.

Monsieur Dominique PAUTRAT : Né le 2 mars 1965 à NEVERS (58).
Brevet de Technicien Supérieur en informatique.
1987 : Commercial chez CP Informatique de DIJON (aujourd'hui intégrée à EQUASENS).
1990 - 1999 : Crée et dirige CP Informatique Centre (aujourd'hui intégrée à EQUASENS).
2000 - 2007 : Crée et dirige l'activité Laboratoires d'EQUASENS (anciennement PHARMAGEST INTERACTIVE).
2008 - 2009 : Directeur Général Délégué non Administrateur en charge de l'activité Pharmacie France d'EQUASENS.
2009 : Directeur Général Délégué et Administrateur d'EQUASENS.
2010 - 2022 : Directeur Général et Administrateur d'EQUASENS.
2013 - 2022 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE.
Depuis 2022 : Administrateur d'EQUASENS, Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE.

Monsieur Denis SUPPLISSON : Né le 19 mars 1969 à LUÇON (85).
Débute en 1991 chez un revendeur de la solution PHARMAGEST en tant que Responsable Technique.
Poursuit sa carrière en tant que Responsable du Service Clients de la Région Centre.
2002 : Directeur du Service Clients National.
2010 - 2019 : Directeur de l'activité Pharmacie France, Directeur Général Délégué non Administrateur d'EQUASENS (anciennement PHARMAGEST INTERACTIVE).
2013 - 2022 : Directeur Général Délégué et Administrateur d'EQUASENS et Directeur de la Division PHARMAGEST.
Depuis 2022 : Directeur Général et Administrateur d'EQUASENS.

Depuis 2023 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2024 : Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE.

Monsieur Grégoire DE ROTALIER : Né le 16 août 1970 à NANCY (54).

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce IEA PARIS en 1993.

1994 - 1998 : Intègre ROUSSEAU INFORMATIQUE en tant qu'Ingénieur Commercial logiciels de gestion.

1998 - 2004 : Directeur Régional d'EQUASENS de la Région Grand-Est puis Sud-Ouest.

2004 - 2007 : Directeur Commercial d'EQUASENS.

Depuis 2007 : Dirigeant de MALTA INFORMATIQUE, puis Directeur de la Division AXIGATE LINK.

Depuis 2020 : Directeur Général Délégué et Administrateur d'EQUASENS.

Monsieur Daniel ANTOINE : Né le 26 mars 1952 à BLAMONT (54).

Pharmacien diplômé de la faculté de NANCY en 1977.

1978 - 2018 : Installé en qualité de pharmacien d'officine à CHARMES (88).

1996 - 2018 : Président du Syndicat des Pharmaciens des Vosges (adhérent FSPF).

2001 - 2010 : Membre du Conseil d'Administration de la FSPF.

2002 - 2022 : Vice-Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

2008 - 2010 : Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2002 : Administrateur d'EQUASENS, Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations.

2011 - 2022 : Représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP, Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Madame Anne PHILIPONA-HINTZY (Administratrice Indépendante) : Née le 3 juillet 1972 à BESANCON (25).

1994 : Diplômée d'un MBA – Master of Business Administration (École de Management International KEDGE).

2000 - 2002 : Directeur Finance et Systèmes d'Information, membre du Comité Exécutif chez SERAP (Design et Communication), en charge de l'optimisation des Fonctions Finance et Systèmes d'information.

2004 : titulaire du diplôme de Commissaire aux Comptes & Expert-Comptable.

2002 - 2011 : Senior Manager au sein du Cabinet DELOITTE en charge de mission clients, fonctions d'expertise (méthodologie, gestion des risques).

2011 - 2017 : Associée au sein du Cabinet DELOITTE – Fondatrice d'une nouvelle division géographique (Nord Est).

2017 : Obtention d'un Global Executive MBA (École de Commerce Supérieure INSEAD).

2017 - 2019 : Associée et Dirigeante de la division « Entreprises de croissance » au sein du Cabinet DELOITTE. Membre du Comité de Management « Audit France ».

Depuis 2021 : Fondatrice et Dirigeante de la société MANDOE (accompagnement financier, commercial et stratégique, développement durable et CSRD, intelligence collective).

2022 - 2023 : Directrice Europe & Afrique chez AI CLEARING (logiciel, construction).

Depuis 2023 : Administratrice d'EQUASENS, Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Monsieur François JACQUEL : Né le 26 décembre 1958 à PERPIGNAN (66).

Pharmacien diplômé de la faculté de NANCY en 1985.

Diplôme Universitaire de pharmacie vétérinaire en 1998 à la faculté de LYON.

1987 - 1988 : Pharmacien commercial à la CERP NANCY.

1989 - 1991 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

1992 - 1994 : Directeur de Liège Pharma, filiale du Groupe CERP LORRAINE en Belgique.

1995 - 2001 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

2001 - 2013 : Pharmacien titulaire à MUSSY-SUR-SEINE (10).

2014 - 2022 : Pharmacien titulaire à VENDEUVRE-SUR-BARSE (10).

Depuis 2011 : Administrateur d'EQUASENS, Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Depuis 2020 : Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2022 : Vice-Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Madame Anne LHOTE : Née le 12 août 1968 à LAXOU (54).

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Techniques Comptables et Financières.

1991 - 1996 : Collaboratrice dans un cabinet régional d'expertise comptable.

1997 : Obtention du diplôme d'expertise comptable.

1997 - 2003 : Expert-comptable, associée cogérante d'un cabinet de taille régionale, en charge notamment du dossier LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2003 : Intègre LA COOPERATIVE WELCOOP en tant que Directeur Administratif et Financier.

Depuis 2005 : Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2010 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2011 : Administratrice d'EQUASENS, Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations depuis 2022.

Depuis 2017 : Secrétaire Générale de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Madame Sophie MAYEUX (Administratrice Indépendante) : Née le 28 juin 1957 à REIMS (51).

Titulaire d'un Master 2 MAE (ex DESS - CAAE) de l'Institut d'Administration des Entreprises (NANCY) obtenu en 1983.

Depuis 1981 : Dirigeante-fondatrice, sous forme de profession libérale, de l'agence Stratégies d'Information et de Communication - SDIC Conseil, à NANCY. Conseil et accompagnement stratégique. Secteurs : énergie, santé, banque-finances, médias.

Dans ce cadre, depuis 1988 : Conception, organisation et animation des « Rencontres Matinales de l'Excelsior » à NANCY.

1995 - 2000 : Gérante - Directrice de la publication Est Eco, filiale du groupe L'Est Républicain / EBRA.

2000 - 2001 : Chargée de mission pour le compte du groupe L'Est Républicain / EBRA.

Mars 2001 à ce jour : Adjointe au Maire de NANCY (jusqu'en 2020), Conseillère Municipale (depuis 2020).

2011 - 2021 : Conseillère Départementale de Meurthe-et-Moselle (Canton de Nancy 1).

Depuis 2002 : Membre de l'Association nationale « Femmes Débats et Société – FDS ».

Membre du Cercle Économique Lorrain à Paris, Membre du Cercle des Paraiges à Metz.

Lauréate 2014 des Trophées des « Femmes de l'Économie ».

2016 : Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Depuis 2012 : Administratrice d'EQUASENS, Membre du Comité Stratégique et RSE depuis 2022.

Madame Céline GRIS (Administratrice Indépendante) : Née le 14 juillet 1977 à TOURS (37).

1997 - 2000 : Diplômée EFAP Image – École des attachés de presse et des métiers de la communication.

1999 - 2000 : Chargée de communication et attachée technico-commerciale dans une entreprise parisienne (organisation d'événements B to B).

2000 - 2003 : Chargée de communication, partenariats et relations de presse dans une entreprise parisienne (vente de vins sur internet).

2004 - 2005 : Chargée de projet – communication événementielle pour une mairie bretonne.

2005 - 2010 : Chargée de communication au sein de l'entreprise familiale GRIS DÉCOUPAGE.

2010 - 2011 : Attachée de direction de l'entreprise familiale.

2012 - 2019 : Directeur Général dans l'entreprise familiale.

2015 - 2016 : Master Droit Économie Gestion, spécialité management des PME et des ETI internationales.

Depuis 2017 : Administratrice d'EQUASENS, Membre du Comité Stratégique et RSE depuis 2022.

Depuis 2019 : Présidente dans l'entreprise familiale.

Mai 2019 : Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Séptembre 2024 : Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Madame Émilie LECOMTE : Née le 15 novembre 1978 à NANCY (54).

Docteur en Pharmacie diplômée de la faculté de NANCY en 2004.

Depuis 2005 : Gérante de la société PHARMACIE DALLA COSTA (Pharmacie Patton) à HETTANGE GRANDE.

Depuis 2014 : Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2017 : Administratrice d'EQUASENS.

Depuis 2018 : Titulaire d'un siège à la CPL de Moselle - Membre du bureau de la FSPF de Moselle.

Depuis 2021 : Élu(e) aux URPS Pharmaciens Grand-Est.

Monsieur Jean-Pierre DOSDAT : Né le 1^{er} Avril 1964 à METZ (57).

Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine, installé à THIONVILLE (57) depuis 1991.

2011 - 2022 : Président du Conseil de Surveillance de WELLPHARMA (anciennement dénommée OBJECTIF PHARMA), Groupement de Pharmacies adossé à LA COOPERATIVE WELCOOP.

2013 - 2022 : Membre du Collectif National des Groupements de Pharmaciens d'Officine.

2014 - 2022 : Membre du Conseil d'Administration de Fédergy, 1^{er} syndicat de groupements de pharmacies d'officine.

2018 - 2022 : Vice-Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2022 : Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE et Représentant Permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur d'EQUASENS.

2.4. Variations dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2024

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 27 juin 2024 au siège de la société ont voté et approuvé le renouvellement pour six ans du mandat de Madame Sophie MAYEUX, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2029.

Depuis le 1^{er} avril 2024, suivant la décision du Conseil d'Administration du 29 mars 2024 qui a approuvé sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué (non Administrateur), Monsieur Damien VALICON est invité aux réunions du Conseil d'Administration. Il assiste Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général, aux côtés de Monsieur Grégoire de ROTALIER, Directeur Général Délégué depuis 2020.

2.5. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social

Conformément à la recommandation R1 du code MiddleNext, les Administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de deux autres mandats dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société.

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2025
LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX
DANS TOUTES LES SOCIÉTÉS EN 2024
(Article L.225-37-4 du Code de commerce sur renvoi de l'Article L.22-10-10 du Code de commerce)

SOCIÉTÉS	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Denis SUPPLISSON	Grégoire DE ROTALIER	Damien VALICON	Daniel ANTOINE
* EQUASENS (SA) société cotée	Président du Conseil d'Administration	Administrateur	Directeur Général Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur	Directeur Général Délégué non Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Administrateur
* LA COOPERATIVE WELCOOP (SA)		Président du Directoire titulaire d'un contrat de travail	Membre du Directoire			
* MARQUE VERTE SANTE (SA)		Président du Directoire	Membre du Directoire à compter du 01/04/2024			
* EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (SAS)			Représentant le Président EQUASENS			
* PHARMAGEST LUXEMBOURG (SA) (LUXEMBOURG)			Administrateur Délégué et Président du Conseil d'Administration à compter du 29/04/2024		Administrateur	
* HDM (LTD) (ILE MAURICE)			Directeur			
* PHARMAGEST BELGIUM (SRL) (BELGIQUE)			Administrateur jusqu'au 15/03/2024		Administrateur à compter du 15/03/2024	
* INVESTIPHARM FRANCE (SA)						
* PHARMALAB INTERNATIONAL (LTD) (HONG KONG)						
* CAREMEDS (LTD) (GRANDE BRETAGNE)			Directeur	Directeur		
* MULTIMEDS (LTD) (IRLANDE)			Directeur	Directeur jusqu'au 11/01/2024	Directeur à compter du 11/01/2024	
* LABORATOIRE MARQUE VERTE (SA)		Président du Conseil d'Administration				
* D' MEDICA (SA)		Administrateur				
* WELLPHARMA (anciennement dénommée OBJECTIF PHARMA) (SA)		Président du Directoire				
* KAPELSE (SAS)			Représentant le Président EQUASENS			
SC DE L'ERMITAGE ST JOSEPH	Gérant					
* SCI HUOBREGA			Gérant			
SCI JADD						Gérant
PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT (SA) société cotée	Administrateur					
SCI MESSIRE JACQUES		Gérant				
SOCIETE CIVILE CHANOINE JACOB		Gérant				

SOCIÉTÉS	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Denis SUPPLISSON	Grégoire DE ROTALIER	Damien VALICON	Daniel ANTOINE
SCI JAMERAI	Gérant					
* PHARMAGEST ITALIA (ITALIE)			Président du Conseil d'Administration		Administrateur à compter du 19/01/2024	
SCI ZOZIME	Gérant					
SCI BROTHER&SISTERS	Gérant					
PHARMACIE DALLA COSTA						
SARL DALLA COSTA (SPFPL)						
SCI LEDCMEGE						
SCI FAMICAVI						
GRIS DECOUPAGE (SAS)						
GRIS GROUP (SAS)						
SOCIETE CIVILE ESKARCEL						
*ASCA INFORMATIQUE			Président jusqu'au 28/06/2024		Président à compter du 28/06/2024	
* MALTA INFORMATIQUE (SAS)				Président titulaire d'un contrat de travail		
* AXIGATE (SAS)				Président		
* DEVELOPPEMENT INGENIERIE & CONCEPTION DE SYSTEMES D'INFORMATION EN INFORMATIQUE - DICSIT (SAS)				Président		
* MALTA BELGIUM (SA)				Administrateur délégué		
* PANDALAB (SAS)				Président du Comité stratégique		
* NANCEO (SAS)			Représentant le Président EQUASENS			
* DISPAY (SAS)			Président			
SCI DE ROTALIER				Gérant		
SCI DES AUGUSTINES				Gérant		
SCI CHAUMET				Gérant		
DOMAINE CHAPUSOT (Société Civile d'Exploitation Agricole)	Représentant la SC ERMITAGE SAINT JOSEPH, Gérant					
* SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA SRL (ITALIE)			Président du Conseil d'Administration			
SODEL (SAS)						
SELARL PHARMACIE DU SOLEIL						
SCI PHARMASOLEIL						
SCI SIMONTINE						
* ATOOPHARM (SAS)			Président			
* EQUASENS GERMANY GmbH (ALLEMAGNE)			Gérant			

[illegible]

SOCIÉTÉS	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Denis SUPPLISSON	Grégoire DE ROTALIER	Damien VALICON	Daniel ANTOINE
* PHARMAGEST GERMANY GmbH (ALLEMAGNE)			Gérant			
MANDOE (SAS)						
* NOVIA SEARCH (SAS)			Président jusqu'au 03/01/2024			
* NOVIA TEK (SARL) (LUXEMBOURG)			Gérant unique puis Liquidateur à compter du 04/01/2024 jusqu'au 29/03/2024			
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET FINANCIERE DU GRAND PRE						
SCI LES MYOSOTIS II						
* CALIMED (SAS)			Représentant le Président EQUASENS			
* M.C. CONSEIL (SAS)			Président puis Liquidateur à compter du 18/12/2024			
* PHARMATHEK SRL (ITALIE)					Administrateur depuis le 12/02/2024	
LE CHALUMEAU (SCI de Construction)	Gérant					
PHARMACIE DU VAL D'ELANGE (SELAS)						
* PHARM'ACCESS (SAS)						

* Sociétés faisant partie du « GROUPE WELCOOP »

Anne PHILIPONA-HINTZY	Jean-Pierre DOSDAT	François JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Émilie LECOMTE	Céline GRIS
Présidente						
						Gérante
	Gérant					
	Directeur Général à compter du 13/05/2024					
			Présidente à compter du 18/01/2024			

2.6. Politique de diversité

2.6.1. Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise

Le Conseil s'assure, conformément à la recommandation R15 du code MiddleNext, que la politique de diversité et d'équité de l'entreprise est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique.

Le Groupe dispose de dispositifs visant à favoriser la diversité et l'inclusion. Le Groupe n'applique aucune forme de discriminations ayant pour objet l'origine raciale et ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, l'extraction nationale, l'origine sociale ou toute autre forme de discrimination. Le Groupe EQUASENS s'interdit toute mesure visant à réduire la liberté d'opinion, d'expression, d'association, de négociation collective, de manifestation, ou de pensée.

Convaincue que la mixité et la diversité représentent une richesse et constituent une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique, la Direction poursuit activement la mise en œuvre de son plan d'actions égalité femmes-hommes.

En 2024, de par son positionnement d'entreprise citoyenne de la santé, le Groupe EQUASENS a poursuivi sa politique en faveur de la diversité et s'est engagé dans la mise en place de mesures en matière d'inclusion du handicap :

- Sensibiliser l'ensemble des managers et collaborateurs sur le sujet du handicap en entreprise, en levant les éventuels freins
- Poursuivre les partenariats avec les principaux acteurs du handicap (AGEFIPH, Cap Emploi, Sameth,...) ;
- Identifier comment les écoles partenaires du Groupe abordent le sujet et quelles seraient les actions communes à entreprendre en faveur du handicap et l'accueil de stagiaires handicapés notamment sur les métiers en tension ;
- Sensibiliser les partenaires recrutement sur le sujet du handicap et sur les possibilités d'accueil ;
- Communiquer sur le fait que le Groupe encourage vivement les cooptations de travailleurs handicapés.

Le Groupe EQUASENS s'engage fermement à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux atteintes à l'égalité des chances qui pourraient survenir dans le cadre de ses activités.

Le détail de ces politiques est présenté en Section 3.1 de l'État de Durabilité, annexé au rapport de gestion.

2.6.2. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10,2° du Code de commerce, le Conseil s'interroge sur l'équilibre souhaitable de sa composition en ce qui concerne le genre et d'autres aspects tels que l'âge, le handicap ou les qualifications et les expériences professionnelles.

Le Conseil d'Administration considère que pour atteindre un bon équilibre, il doit être composé de membres présentant des profils diversifiés notamment en ce qui concerne l'âge, l'ancienneté (connaissance historique de la société), les qualifications et expériences professionnelles, le caractère d'indépendance de l'Administrateur et la mixité (représentation équilibrée des femmes et des hommes).

Âge et ancienneté des Administrateurs

Les statuts prévoient que les Administrateurs ne peuvent être âgés de plus de 75 ans. Le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de 75 ans. Le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans.

Un équilibre générationnel est recherché au-delà de ces limites statutaires.

Les Administrateurs ont entre 46 et 72 ans avec une moyenne d'âge de 58 ans.

Les pyramides d'âge et d'ancienneté s'établissent comme suit :

Nombre d'Administrateurs par tranche d'âge :

- 60 à 75 ans : 5
- 50 à 59 ans : 5
- 40 à 49 ans : 2

Nombre d'Administrateurs par niveau d'ancienneté :

- 12 ans et plus : 5
- De 7 à 12 ans : 4
- De 0 à 6 ans : 3

L'ancienneté moyenne au 31 décembre 2024 est de 10,9 ans.

En 2024, l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé le renouvellement du mandat de Madame Sophie MAYEUX. Par cette proposition de renouvellement, le Conseil d'Administration a privilégié la connaissance acquise par Madame Sophie MAYEUX de la société et de ses métiers. Cette proposition marque également la volonté du Conseil d'anticiper les prochains renouvellements de mandats en 2026 ; il est apparu nécessaire qu'au sein du Conseil, certains Administrateurs disposent d'une connaissance historique de la société pour assurer la continuité du projet d'entreprise, éviter les ruptures dans les performances, protéger les valeurs de la société et les intérêts des parties prenantes, et veiller à la pérennité de la société.

Le Conseil estime que sa composition est équilibrée entre les Administrateurs ayant une connaissance historique de la société et du Groupe et les Administrateurs entrés plus récemment. La politique générationnelle sera menée dans le temps.

Qualifications et expériences professionnelles

Le Conseil veille à ce que les qualifications et expériences professionnelles des Administrateurs soient complémentaires et diverses : Administrateurs ayant une connaissance du Groupe, Administrateurs ayant une connaissance du métier de pharmacien, Administrateurs ayant des compétences financières et comptables, de rémunérations, du développement à l'international, de communication ou en matière de RSE.

En outre, tous les Administrateurs ont un socle commun : soucieux de l'intérêt de la société, l'Administrateur apporte au Conseil d'Administration la qualité de son jugement, son éthique, son ouverture à l'innovation et à l'international, sa vision stratégique. Il a la connaissance du fonctionnement des instances de gouvernance et est soumis au respect des règles en matière de situation de conflits d'intérêts (voir paragraphes 2.11 et 2.12).

Le tableau visé au 2.3 présente l'expertise et l'expérience acquises pour chaque Administrateur.

Le Conseil estime que le socle commun décrit ci-avant, la pluralité des qualifications et des expériences professionnelles des Administrateurs sont conformes à la politique de diversité.

Parité – Représentation équilibrée des femmes, des hommes et diversité

Le Conseil veille à ce que l'obligation de mixité au sein du Conseil d'Administration imposée par les articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce soit respectée. Au 31 décembre 2024, la part de membres féminins composant le Conseil d'Administration était de 41,7%. À ce jour, le quota est toujours supérieur à 40%.

Le Conseil estime que le pourcentage de 40% (atteint depuis 2017) correspond à une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Le Comité d'Audit et des Rémunérations compte deux membres de sexe féminin sur ses quatre membres et est présidée par un membre de sexe féminin (voir paragraphe 3.6.2 ci-après). Le Comité Stratégique et RSE a quant à lui deux membres de sexe féminin sur ses trois membres (voir paragraphe 3.6.3 ci-après).

Administrateurs Indépendants

Voir le paragraphe 2.7 ci-après.

2.7. Administrateurs Indépendants

La recommandation R3 du code MiddleNext énonce cinq critères qui permettent de présumer l'indépendance des membres du Conseil, laquelle indépendance se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. Ces critères sont les suivants :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

Le code MiddleNext insiste également sur l'état d'esprit qui distingue tout Administrateur indépendant, cette capacité et qualité intellectuelle qui consiste à exercer pleinement sa liberté de jugement et de savoir, si nécessaire, s'opposer voire se démettre.

La qualité d'indépendant s'apprécie lors de la première nomination de l'Administrateur et chaque année au moment de la rédaction et l'approbation du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'Administration compte en son sein trois Administrateurs Indépendants (cf. Tableau de composition du Conseil et des Comités ci-dessus). Le code MiddleNext recommande la présence au minimum de deux Administrateurs Indépendants.

2.8. Désignation par les salariés de membres du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, la société n'est pas soumise à l'obligation de désigner des Administrateurs représentant les salariés en sa qualité de filiale indirecte de LA COOPERATIVE WELCOOP elle-même soumise à cette obligation.

2.9. Désignation par l'Assemblée de membres du Conseil représentant les salariés actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-23 du Code de commerce, le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil en application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce établit que les actions détenues par le personnel de la société ainsi que par le personnel de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3% du capital social ; l'Assemblée Générale n'a donc pas à élire d'Administrateurs parmi les salariés actionnaires.

2.10. Durée des mandats des membres du Conseil – Nombre d'actions minimum à détenir

La durée du mandat des Administrateurs est de 6 ans.

Conformément à la recommandation R11 du code MiddleNext, le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de la société, dans les limites fixées par la loi. Cette durée des mandats de six années est de nature à favoriser l'expérience des Administrateurs sur la connaissance de la société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décisions.

Afin de garantir la stabilité du Conseil d'Administration, le renouvellement des Administrateurs est échelonné dans le temps.

Conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action au nominatif.

2.11. Règles de déontologie des membres du Conseil

En conformité avec la recommandation R1 du code MiddleNext, chaque Administrateur a reçu une information sur les dispositifs de gouvernance et les responsabilités lui incombant.

Le Conseil d'Administration fera évoluer son règlement intérieur pour l'adapter à la nouvelle rédaction de la recommandation de MiddleNext visant à s'assurer que chaque Administrateur respecte les règles de déontologie suivantes :

- Être exemplaire et avoir à tout moment un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- Avant d'accepter ses fonctions, l'Administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des règles légales et notamment celles relatives au cumul des mandats, des statuts, du règlement intérieur et des compléments que chaque Conseil peut lui avoir apporté ;
- Bien qu'étant lui-même actionnaire, l'Administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la société ;
- L'Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts éventuel (client, fournisseur, concurrent, consultant) ou avéré (autres mandats) le concernant et doit s'abstenir de voter, de participer à la délibération correspondante et à l'extrême, doit démissionner. L'absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe ;

- L'Administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives, il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de deux autres mandats d'Administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe ;
- L'Administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, aux comités auxquels il appartient ;
- L'Administrateur a l'obligation de s'informer. À cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil ;
- S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'Administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel à l'égard des tiers qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes ;
- L'Administrateur respecte les prescriptions légales et réglementaires en vigueur en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur titre de la société. Sauf exceptions légales et réglementaires, l'Administrateur doit :
 - S'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés y compris les dérivés sur lesquels (et dans la mesure où) il dispose, du fait de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques ;
 - Déclarer les transactions effectuées sur les titres de la société, en application des prescriptions légales et réglementaires.
- Enfin, sauf circonstances exceptionnelles, les Administrateurs doivent assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.12. Conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration d'EQUASENS considère avoir un rôle essentiel dans le traitement des conflits d'intérêts, avérés ou potentiels, et veille à ce que les décisions des dirigeants soient prises dans l'intérêt social de la société.

En conformité avec la recommandation R2 du code MiddleNext et respectant l'ensemble de la réglementation concernant les conventions réglementées et les conventions courantes conclues à des conditions normales, le Conseil d'Administration est amené à examiner annuellement ces conventions ainsi que les éventuels conflits d'intérêts pouvant exister entre les devoirs, à l'égard d'EQUASENS, de ses membres et leurs intérêts privés.

Par application du règlement intérieur du Conseil d'Administration, tout Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote, voire ne pas participer aux délibérations et à l'extrême, de démissionner.

Dans le cadre de sa vigilance, le Conseil s'emploie à améliorer les procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts et peut, s'il le juge opportun, recourir à une expertise indépendante.

Dans cette optique, le Conseil et ses comités spécialisés sont également attentifs aux risques de conflits d'intérêts issus du choix des prestataires sollicités par les instances dirigeantes dans la préparation des décisions stratégiques (conseils, agences de notations, banques, experts du droit ou du chiffre). En ce qui concerne les Commissaires aux Comptes, hormis les attestations ainsi que les services rendus en application des textes légaux ou réglementaires, les services autres que la certification des comptes (SACC) sont confiés à un cabinet différent de celui du Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

En 2024, le Conseil d'Administration d'EQUASENS n'a détecté aucun conflit d'intérêts même potentiel à l'égard d'EQUASENS entre les devoirs des mandataires sociaux et leurs intérêts privés.

2.13. Choix des Administrateurs

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société, en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société, dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité qui est attendu d'eux.

Les compétences exécutives, financières et sectorielles dont disposent les Administrateurs de la société, ainsi que leurs expériences variées, sont autant d'atouts complémentaires pour la qualité des délibérations du Conseil d'Administration.

Pour chaque Administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est tenue à la disposition des actionnaires conformément à la recommandation R10 du code MiddleNext sur le site internet d'EQUASENS (<https://equasens.com>) dans la rubrique dédiée à la Gouvernance d'entreprise au sein de l'espace Investisseurs.

La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.

2.14. Relation avec les actionnaires

Outre LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE, EQUASENS n'a pas d'autres actionnaires significatifs.

Conformément à la recommandation R14 du code MiddleNext, les dirigeants du Groupe EQUASENS participent à des moments d'échanges, hors Assemblée Générale, avec les actionnaires significatifs ou non et veillent au respect de l'égalité d'information des actionnaires. Par ailleurs, les dirigeants s'attachent au travers de l'organisation de l'Assemblée Générale à ce que ladite Assemblée soit matériellement accessible à tous.

Au-delà des dispositions légales, le Conseil porte une attention particulière aux votes négatifs en analysant, entre autres, comment s'est exprimée la majorité des minoritaires. Le cas échéant, le Conseil s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer ce qui a pu susciter des votes négatifs en vue de l'Assemblée Générale suivante et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.1. Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration s'est doté, depuis le 16 juin 2011, d'un règlement intérieur qui précise :

- Les règles de composition du Conseil d'Administration ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- Le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- La nature des devoirs des Administrateurs et les règles de déontologie auxquels ils sont soumis ;
- Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- Les règles de détermination de la rémunération des membres du Comité d'Audit.

En conformité avec la recommandation R9 du code MiddleNext, le règlement intérieur du Conseil d'Administration intègre les rubriques suivantes :

- La définition du rôle des éventuels comités spécialisés mis en place ;
- Les modalités de protection des dirigeants sociaux : assurances Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS) ;
- Les évolutions au titre du code de déontologie.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public et publié sur le site internet d'EQUASENS (<https://equasens.com>) dans l'espace Investisseur, rubrique Gouvernance d'entreprise.

3.2. Informations des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration ont évalué qu'ils recevaient une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission. Pour leur permettre de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de leur communiquer les documents et informations nécessaires dans un délai approprié avant les séances.

En outre, les Administrateurs sont régulièrement informés, dans un délai jugé suffisant, entre les réunions lorsque l'actualité de la société le justifie, conformément à la recommandation R4 du code MiddleNext.

3.3. Formation des membres du Conseil

Il est rappelé que, pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil :

- Les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes disposent d'une mise à niveau régulière de leurs connaissances et compétences dans les métiers de la société comme sur tout son environnement (évolution des marchés, environnement économique, technique, ...),
- Un Administrateur peut toujours, à sa demande, bénéficier d'une formation spécifique afin de renforcer ses connaissances sur les spécificités, les métiers et les secteurs d'activités de la société, mais également ses connaissances liées à sa fonction d'Administrateur.

Par ailleurs, compte tenu de la multiplication et la complexité des textes s'appliquant aux entreprises, le code MiddleNext recommande que le Conseil d'Administration prévoie un plan de formation triennal, adapté aux spécificités de l'entreprise, destiné aux membres du Conseil, salariés ou non. Cette formation régulière doit leur permettre de mieux analyser les enjeux des décisions prises par le Conseil d'Administration, de faire valoir leur point de vue et d'assurer ainsi leur responsabilité fiduciaire.

Ainsi, conformément à la recommandation R5 du code MiddleNext, le Président du Conseil d'Administration a proposé au Conseil d'Administration du 29 mars 2024 un plan de formation dont les finalités sont les suivantes :

- Renforcer les compétences et connaissances des membres du Conseil sur les métiers de l'entreprise, les informer sur l'évolution des affaires, des tendances de marché, et des enjeux du secteur de la Santé (Axe n°1) ;
- Rappeler les responsabilités des membres du Conseil, appréhender l'environnement juridique et réglementaire, mettre en œuvre une conduite éthique, intègre et transparente des affaires (Axe n°2) ;
- Maîtriser les points clés qui nécessitent une vigilance constante dans l'analyse et l'arrêté des comptes pour maintenir la compétitivité de l'organisation et la satisfaction des parties prenantes (Axe n°3) ;
- Arbitrer les enjeux de performance des dirigeants pour dégager ceux qui s'inscrivent au mieux dans la durabilité de la société (Axe n°4).

Pour l'année 2024, première année d'application du plan de formation, le Conseil d'Administration a décidé de privilégier 2 axes de formation et a ainsi bénéficié d'un programme en 4 modules :

- Axe n°1 : Renforcement permanent des connaissances et compétences des membres du Conseil dans les métiers de l'entreprise, les informer sur l'évolution des affaires, des tendances de marché, et des enjeux du secteur de la Santé.
 - Cybersécurité (juin 2024) : Au regard des risques auxquels le Groupe est exposé, l'intervention du Responsable Cybersécurité du Groupe a notamment permis d'expliquer et de préciser aux membres du Conseil les dispositifs, les outils et les méthodes mis en œuvre et déployés dans le Groupe pour se protéger et éviter les dangers pour l'intégrité de l'infrastructure technologique de notre organisation. Cette présentation a permis de rappeler et d'insister sur les fondements de la sécurité des infrastructures informatiques que sont l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité.
 - Ségur vague 2 (décembre 2024) : Cette présentation assurée par le Vice-Président du Collège Médecins de la FEIMA (Fédération des Éditeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire) a permis de rappeler l'ambition du projet national à savoir la généralisation du partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et usagers pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner.
 - La vague 1 (terminée) a permis d'équiper une large majorité d'établissements et professionnels de santé en logiciels conformes et de soutenir l'envoi systématique des documents de santé, vers le profil Mon espace santé du patient, et par MSSanté vers les correspondants de santé.
 - La vague 2 (dont les négociations se poursuivent entre les instances nationales et les éditeurs de logiciels) vise à faciliter la consultation par les professionnels de l'historique médical de leurs patients disponible dans Mon espace santé, améliorer l'intégration des documents reçus par MSSanté, et renforcer la sécurité des logiciels.

Cette présentation a permis de rappeler et d'insister sur l'incidence de ces dispositifs sur toutes les activités du Groupe.

- Axe n°3 : Maîtriser les points clés qui nécessitent une vigilance constante dans l'analyse et l'arrêt des comptes pour maintenir la compétitivité de l'organisation et la satisfaction des parties prenantes.
 - La CSRD (juin 2024) et La taxonomie verte (décembre 2024) : Cette présentation assurée par le cabinet PWC (consultant externe qui développe des missions de conseil, d'audit et d'expertise juridique et fiscale) avait pour objectifs de permettre aux membres du Conseil de :
 - S'approprier le contexte global de cette réglementation, les nouvelles exigences RSE et les enjeux correspondants dans la mise en œuvre des transitions énergétique, écologique et social et la transformation de la société,
 - Prendre connaissance des projets initiés dans le Groupe avec l'implication du Comité de Direction et des directions opérationnelles des filiales.

Sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 mars 2025 a évalué le dispositif de formations dispensées en 2024 et fait retour de ses commentaires pour notamment déterminer les pistes d'amélioration à suivre pour les prochaines sessions.

Pour l'année 2025, le Président du Conseil d'Administration a proposé de privilégier les Axes n°1 et 2 autour des thèmes suivants :

- Axe n°1 pour permettre aux membres du Conseil de disposer d'une mise à niveau régulière de leurs connaissances et compétences sur les métiers de la société comme sur tout son environnement (évolution des marchés, environnement économique, technique...) :
 - Développement de l'Intelligence Artificielle et de ses usages ;
 - La facturation électronique.
- Axe n°2 pour rappeler les responsabilités des membres du Conseil, appréhender l'environnement juridique et réglementaire, mettre en œuvre une conduite éthique, intègre et transparente des affaires :
 - Les fondamentaux de la loi Sapin II (de la loi à la pratique) ;
 - Le numérique responsable, une démarche RSE.

Ces dispositions ont été discutées et arrêtées en considération des expressions de besoins des Administrateurs dans le cadre de l'accomplissement de leurs fonctions. La tenue des formations est en cours de préparation et d'organisation.

Il est rappelé que toutes ces formations se tiennent dans le cadre des réunions de travail organisées en complément des Conseils d'Administration.

3.4. Réunions du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunion, quorum, information des Administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la société. Ces dispositions sont reprises et complétées par le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les

questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent (art. L. 225-35, alinéa 1 du Code de commerce).

En outre, conformément au règlement intérieur, le Conseil d'Administration peut être amené à saisir l'Assemblée des actionnaires si l'opération concerne une part prépondérante des actifs ou activités du Groupe EQUASENS.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre fois par an, respectant en cela la recommandation R6 du code MiddleNext.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Social et Économique ont été convoqués dans les délais suffisants leur laissant la possibilité d'assister à ces réunions et les documents nécessaires à la bonne tenue du Conseil d'Administration leur ont été communiqués.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'a exigé.

À l'issue de chaque séance est établi un procès-verbal du Conseil qui mentionne les questions soulevées et les réserves éventuelles émises. L'approbation du procès-verbal est effectuée au cours du Conseil suivant.

En 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois dans l'année dont 2 réunions de travail. Le taux de participation de l'ensemble des Administrateurs a été de 94%. La participation par date de réunion est détaillée dans le tableau suivant :

Date de réunion	Nature de la réunion	Nombre de participants		Taux de participation (présents et représentés)
		Présents	Présents et Représentés	
29/03/2024	Conseil d'Administration	10	12	100%
27/06/2024	Réunion de travail	9	11	92%
	Conseil d'Administration	9	11	92%
27/09/2024	Conseil d'Administration	9	12	100%
13/12/2024	Réunion de travail	9	11	92%
	Conseil d'Administration	9	11	92%

Les réunions de travail ont permis de dispenser aux membres du Conseil les formations décidées au plan de formation pour l'année 2024 (paraphe 3.3).

Les réunions du Conseil d'Administration ont abordé le suivi de la gestion courante et les orientations du Groupe sur des points significatifs. Lors de chaque Conseil, le Président du Conseil d'Administration a présenté le suivi des affaires en cours. Les points principaux débattus au cours des quatre Conseils ont été les suivants :

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Examen des comptes semestriels et du rapport semestriel, des situations trimestrielles et des documents de gestion prévisionnelle,
- Examen régulier de la situation financière du Groupe et des projets d'investissements et de croissance externe,
- Suivi des participations,
- Examen des mandats de la Direction Générale (renouvellement et nomination),
- Préparation de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire : fixation de l'ordre du jour et convocation, proposition d'affectation du résultat, examen des mandats des Administrateurs (renouvellement et nomination), nomination d'un Auditeur en charge de la certification des informations en matière de durabilité, point sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans le cadre des dispositions du « say-on-pay », proposition du montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil et de leur répartition, préparation et arrêté du rapport de gestion, de la déclaration de performance extra-financière, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du texte des résolutions,
- Fixation de la valeur de l'action dans le cadre du programme de rachat d'actions,
- Définition des orientations stratégiques pour information et consultation du Comité Social et Économique,
- Examen annuel des conventions réglementées et évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales,
- Proposition d'un plan de formation triennal des membres du Conseil,
- Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- Avancement des travaux sur la CSRD : présentation de la matrice de double matérialité.

3.5. Évaluation du Conseil

Le Conseil d'Administration d'EQUASENS a adapté la recommandation R13 du code MiddleNext et procède à une autoévaluation formalisée (questionnaires) tous les 3 ans.

Régulièrement, le Président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement et les éventuels dysfonctionnements du Conseil d'Administration, sans nécessiter une mise à l'ordre du jour. Lorsque des points sont soulevés lors d'un Conseil d'Administration, le procès-verbal de la réunion fait état du débat. Dans le cas contraire, la question est oralement posée par le Président afin de s'assurer qu'aucun point de dysfonctionnement n'a été reconnu.

La dernière évaluation formalisée a été réalisée en décembre 2022 par le biais d'un questionnaire nominatif adressé à chaque Administrateur. La synthèse des observations formulées par les Administrateurs en décembre 2022 a été reprise et considérée en expressions de besoins pour la réalisation du plan de formation triennal 2024-2026 (paragraphe 3.3). La prochaine interviendra au plus tard en décembre 2025.

Parallèlement, sur proposition du Président du Conseil d'Administration dans le cadre de la première année d'application du plan de formation triennal 2024-2026, le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 mars 2025 a évalué le dispositif des formations dispensées en 2024 et fait retour de ses commentaires pour notamment déterminer les pistes d'amélioration à suivre pour les prochaines sessions.

3.6. Mise en place des comités

3.6.1. Principes

Conformément à la recommandation R7 du code MiddleNext, nous vous rendons compte du choix du Conseil d'Administration d'EQUASENS en matière de comités spécialisés.

Le Conseil d'Administration d'EQUASENS estime que la complexité réglementaire, la structure et la taille de l'entreprise justifient la mise en place de comités spécialisés ad hoc complémentaires tels qu'un Comité des Rémunérations adossé au Comité d'Audit et un Comité Stratégique et RSE.

3.6.2. Le Comité d'Audit et des Rémunérations

Au regard de la réglementation applicable, EQUASENS a décidé de mettre en place un Comité d'Audit depuis 2006.

La définition des principales missions du Comité d'Audit et leurs mises en œuvre sont conformes au rapport final sur le Comité d'Audit émis le 22 juillet 2010 par l'AMF.

En 2022, le Conseil a élargi les compétences du Comité d'Audit et lui a adjoint les missions de Comité des Rémunérations.

En 2024, le Comité d'Audit, dont les membres sont nommés par le Conseil d'Administration, était ainsi constitué de :

- Madame Anne PHILIPONA-HINTZY, Administratrice Indépendante ;
- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur ;
- Madame Anne LHOTE, Administratrice.

Le secrétariat des travaux du Comité d'Audit et des Rémunérations est assuré par la Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Le Comité d'Audit et des Rémunérations s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2024. Le taux de participation a été de 94%.

Le règlement intérieur du Comité d'Audit a été élaboré et approuvé en 2008. Ses dispositions ont été intégrées dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, lors du Conseil d'Administration du 16 juin 2011.

Le Comité d'Audit et des Rémunérations a pour principales missions :

- Suivre le processus d'élaboration de l'information comptable et financière ;
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Suivre le contrôle légal des comptes annuels et le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- S'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- S'assurer que les rémunérations et leurs évolutions sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires et la performance de la société. Les rémunérations doivent permettre de recruter, motiver et conserver les meilleurs dirigeants ;
- Faire des propositions ou recommandations au Conseil d'Administration.

De plus, le Conseil d'Administration, pour les fonctions qui lui incombent, peut confier au Comité d'Audit et des Rémunérations toute autre mission qu'il juge opportune.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit :

- Ne se limite pas aux seuls aspects financiers et comptables et couvre l'ensemble des domaines de l'entreprise. Il lui appartient de s'assurer qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière. En outre, le Comité d'Audit et des Rémunérations s'assure de la pertinence de l'information fournie au Conseil en matière de RSE ;
- Doit inclure dans son champ d'examen les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable (y compris l'information de l'annexe des comptes) et les risques identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion de risques mis en place par la Direction Générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes.

Ainsi, sur les bases des recommandations du rapport du Groupe de travail de l'AMF, le Comité d'Audit et des Rémunérations :

- Réalise des revues trimestrielles, semestrielles et annuelles des comptes en collaboration avec la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes permettant de s'interroger sur la correcte traduction comptable des événements importants ou des opérations complexes ;
- Revoit en amont la publication du Document d'Enregistrement Universel et du rapport semestriel ;
- S'assure de l'adéquation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques avec le cadre de référence du contrôle interne : *Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites émis par l'AMF* ;
- Sollicite l'intervention des Commissaires aux Comptes lors des réunions du Comité d'Audit ;
- Demande chaque année aux Commissaires aux Comptes une déclaration d'indépendance ;
- Suit la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission et tient compte, le cas échéant, des constatations et conclusions de la H2A - Haute Autorité de l'Audit (ex-H3C - Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- Approuve, le cas échéant, la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
- Émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- Rend compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toutes difficultés.

Les principaux sujets traités par le Comité d'Audit et des Rémunérations au cours de l'année 2024 ont été les suivants :

- Examen de l'information financière trimestrielle, semestrielle et annuelle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Examen de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères présentes au début de l'exercice, ainsi que celles qui ont intégré le périmètre du Groupe EQUASENS au cours dudit exercice ;
- Examen des travaux du Comité des Rémunérations ;
- Révision de l'Audit Interne ;
- Suivi du projet de migration du système comptable (1^{er} lot) ;
- Examen des conventions courantes.

Le Conseil d'Administration a été informé de l'activité du Comité d'Audit et des Rémunérations par la remise au Président et au Directeur Général d'un compte rendu à chacune des réunions.

Outre les missions récurrentes (information financière, conclusions et indépendance des Commissaires aux Comptes), les principaux sujets qui seront abordés au cours de l'exercice 2025 sont résumés ci-après :

- Examen de l'information financière trimestrielle, semestrielle et annuelle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Suivi de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères ;
- Analyse des prises de participation de filiales ;
- Étude, sur présentation par les membres de la Direction Générale, des projets de croissance et des principaux contrats ;
- Révision de l'Audit Interne ;
- Suivi du projet de migration du système comptable (2^{ème} lot, intégrant notamment des filiales étrangères) ;
- Suivi des plans d'actions réglementaires (CSRD) ;
- Examen des procédures concernant les conventions courantes.

Différents Comités « opérationnels » propres à l'activité de la société existent par ailleurs et rendent compte à la Direction Générale. Il est à noter que le Comité de Direction Financier et Social ou certains des membres de ce comité peuvent être directement sollicités par le Conseil d'Administration ou le Comité d'Audit et des Rémunérations pour traiter de thématiques spécifiques.

3.6.3. Le Comité Stratégique et RSE

En adéquation avec la recommandation R8 du code MiddleNext, le Conseil a créé en 2022 un Comité spécialisé ayant pour objet d'étudier comment l'entreprise intègre les enjeux liés à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des entreprises (RSE) dans son mode de fonctionnement et dans sa stratégie.

Le Comité Stratégique et RSE a pour missions de :

- Donner son avis au Conseil d'Administration sur les grandes orientations stratégiques de la Société et notamment sur les axes de développement, les opportunités de croissance externe ou de désinvestissements, les accords ou partenariats significatifs et les opérations sur le capital de la Société ;
- Suivre et analyser les évolutions de l'environnement concurrentiel ;
- Identifier les thématiques de la RSE les plus importantes pour l'entreprise et notamment distinguer les thématiques porteuses de risques de celles qui recèlent des opportunités.

Il examine notamment :

- Le dialogue avec les parties prenantes ;
- Les principaux risques et opportunités en matière environnementale ;
- Les politiques sociales et principaux axes de transformations organisationnelles menés par le Groupe ;
- L'ensemble des informations publiées par le Groupe en matière sociétale et environnementale, en s'assurant en particulier que les vérifications adéquates ont été réalisées par un organisme tiers indépendant ;
- Les orientations principales et résultats de la politique de responsabilité sociale et environnementale.

Les membres du Comité Stratégique et RSE sont :

- Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration ;
- Madame Céline GRIS, Administratrice Indépendante ;
- Madame Sophie MAYEUX, Administratrice Indépendante.

Le Comité Stratégique et RSE est présidé par Monsieur Thierry CHAPUSOT, compte tenu de sa connaissance du Groupe, de son expertise notamment en matière de croissance externe, et de sa volonté d'animer le Comité Stratégique et RSE pour placer la responsabilité sociale et environnementale au cœur des réflexions du Conseil d'Administration qu'il préside comme axe majeur de la stratégie du Groupe. Le Président du Comité Stratégique et RSE est l'interlocuteur référent, sur les principaux sujets d'attention des actionnaires, notamment les questions relatives à la stratégie et la performance en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

Par sa composition, le Comité se veut équilibré pour évaluer les enjeux à court, moyen et long terme d'EQUASENS. Le Conseil estime que les gages d'indépendance du Comité sont suffisants compte tenu de la présence de deux Administrateurs Indépendants et du fait que Monsieur Thierry CHAPUSOT a fait valoir ses droits à la retraite en tant que salarié à compter du 30 avril 2022.

L'année 2024 a été marquée par l'entrée en vigueur de la CSRD (Directive européenne « Corporate Sustainability Reporting Directive » - « Directive sur les rapports de développement durable des entreprises » en français) et l'obligation d'intégrer au sein d'une section distincte du rapport de gestion des informations en matière de durabilité. Ces informations ont pour objectif de décrire les impacts de l'entreprise sur l'environnement et la société, ainsi que la manière dont les enjeux de durabilité (environnementaux, sociaux et de gouvernance) affectent l'entreprise.

Dans ce cadre, le Comité Stratégique et RSE a supervisé le déroulé méthodologique de la démarche de double matérialité, et ce incluant les processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels du Groupe et de vigilance raisonnable associée (dialogue avec les parties prenantes, identification et évaluation des impacts négatifs, remédiation des impacts négatifs). Il est à noter que la Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations a été associée et a participé aux travaux de la réunion du Comité Stratégique et RSE dont l'objectif était de finaliser la matrice de double matérialité devant être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de décembre 2024. Cette réunion commune visait à satisfaire aux exigences de fiabilité des informations extra-financières au même niveau que les informations financières.

Une nouvelle session commune réunissant le Comité d'Audit et des Rémunérations d'une part et le Comité Stratégique et RSE d'autre part s'est tenue le 21 mars 2025, en présence des Commissaires aux Comptes (BATT AUDIT et KPMG), avec l'intervention de l'Auditeur de Durabilité (le Cabinet BM&A). À l'occasion de cette réunion organisée en préparation du Conseil d'Administration du 28 mars 2025, le Cabinet BM&A a procédé à la restitution de ses travaux, de ses premières observations relatives à l'État de Durabilité et a fait le point des derniers éléments toujours en cours d'analyses.

3.7. Procédure d'évaluation par le Conseil d'Administration des conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales

Conformément aux articles L. 225-39 et L. 22-10-12 du Code de commerce, le Conseil d'Administration du 27 mars 2020 a mis en place une procédure de revue annuelle par le Comité d'Audit et des Rémunérations des conventions courantes conclues à des conditions normales.

La procédure d'évaluation est mise en œuvre chaque année depuis cette date.

Le Comité se réunit annuellement pour cette revue et a pour mission :

- D'effectuer une revue des critères de détermination des conventions courantes conclues à des conditions normales, afin de s'assurer qu'ils sont toujours adaptés ;
- D'analyser plus particulièrement le caractère normal des conditions financières ;
- De soumettre à l'autorisation du Conseil d'Administration les conventions ne répondant plus auxdits critères.

Le Comité d'Audit et des Rémunérations peut recueillir l'avis du collège des Commissaires aux Comptes en cas de doutes sur la qualification d'une convention soumise à son évaluation.

La liste de l'ensemble des conventions revues par le Comité d'Audit et des Rémunérations ainsi que les résultats de l'évaluation et, le cas échéant, les propositions de révision des critères de ces conventions sont présentés chaque année au Conseil d'Administration qui se réunit à l'occasion de l'examen des comptes annuels.



4. Rémunération des mandataires sociaux

4.1. Politique de rémunération – Mandataires sociaux pris dans leur ensemble

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est établie par le Conseil d'Administration et fait l'objet d'une revue annuelle. Elle a été établie suivant les recommandations du code MiddleNext.

4.1.1. Intérêt social et objectifs de la politique de rémunération

La politique de rémunération d'EQUASENS vise à garantir la pérennité de la société en faisant converger les intérêts de l'ensemble de ses mandataires sociaux vers la bonne conduite de ses projets et de sa stratégie commerciale tout en préservant l'intérêt général des autres parties prenantes.

La politique de rémunération appliquée aux dirigeants mandataires sociaux, directement en lien avec la stratégie du Groupe, soutient son modèle de développement. Elle favorise une croissance harmonieuse, régulière et pérenne sur le court et le long terme.

La volonté constante du Conseil d'Administration est d'inciter la Direction Générale autant à maximiser la performance de chaque exercice qu'à en assurer la répétition et la régularité, année après année.

Ces objectifs sont appliqués rigoureusement par le Conseil d'Administration dans le cadre de ses travaux, aussi bien lors de l'élaboration de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux que pour les propositions de leurs montants respectifs de rémunération.

4.1.2. Processus de décision de la politique de rémunération

La politique de rémunération est établie et révisée par le Conseil d'Administration d'EQUASENS.

Il est précisé que le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ayant la qualité d'Administrateur ne participent pas aux délibérations et aux votes sur ces questions.

Elle est présentée aux actionnaires dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Sa mise en œuvre fait l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire chaque année et lors de chaque modification importante (**vote ex ante**).

En cas de refus d'approbation de la résolution, la politique de rémunération préalablement approuvée continue de s'appliquer. Si aucune politique de rémunération n'a été précédemment approuvée, la rémunération est déterminée conformément à la rémunération attribuée au cours de l'exercice clos. Si aucune rémunération n'a été attribuée au cours de l'exercice clos, la rémunération est déterminée conformément aux pratiques existantes au sein de la société. Ce refus oblige le Conseil d'Administration à présenter à la prochaine Assemblée Générale une politique de rémunération révisée, indiquant de quelle façon ont été pris en compte le vote des actionnaires et, le cas échéant, les avis exprimés lors de l'assemblée.

Un second vote (**vote ex post**) porte sur les rémunérations attribuées ou perçues au cours de l'exercice clos et compte deux volets :

- Le **premier vote ex post** porte sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués aux dirigeants, à raison du mandat, au cours de l'exercice écoulé, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. L'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire statue sur les informations relatives aux rémunérations de l'ensemble des mandataires sociaux. Si le projet de résolution est rejeté, le Conseil d'Administration doit soumettre une politique de rémunération révisée à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale. En attendant le nouveau vote, les sommes versées aux Administrateurs sont suspendues. Un nouveau vote négatif concernant la résolution sur la nouvelle politique de rémunération entraîne l'interdiction définitive de verser les rémunérations suspendues.
- Le **second vote ex post** porte sur les rémunérations individuelles de chaque dirigeant, au titre du mandat concerné. L'Assemblée Générale Ordinaire statue sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé par des résolutions distinctes pour chaque mandataire social. En cas de rejet de la résolution, les éléments fixes de rémunération restent acquis aux dirigeants mais les éléments de rémunération variables et exceptionnels ne peuvent pas leur être versés.

La prévention et la gestion des conflits d'intérêts en matière de rémunération suivent les bonnes pratiques et les règles de déontologie mentionnées aux paragraphes 2.11 et 2.12 du présent rapport.

En 2022, le Conseil a élargi les compétences du Comité d'Audit et lui a adjoint les missions de Comité des Rémunérations. Le comité est chargé d'examiner et d'émettre son avis sur l'ensemble de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, ainsi que sur la politique de rémunération et de motivation des dirigeants. Le comité revoit notamment le montant de la rémunération des Administrateurs soumis à la décision de l'Assemblée Générale ainsi que leurs modalités de répartition, compte tenu de la charge de travail additionnelle générée par les nouvelles obligations réglementaires.

4.1.3. Modalités de prise en compte des salariés

Dans son processus de détermination et de révision, le Conseil d'Administration intègre les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société en s'attachant à ce que les évolutions de rémunérations des mandataires sociaux conservent un caractère raisonnable au regard de l'activité et en adéquation avec les performances de l'entreprise.

4.1.4. Méthode d'évaluation des critères de performances pour les rémunérations variables

Pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable, le Conseil d'Administration procède, une fois par an, à une revue individualisée des critères de performance, tous quantifiables.

4.1.5. Critères de répartition des sommes fixes annuelles allouées par l'Assemblée Générale aux Administrateurs

Les Administrateurs non dirigeants perçoivent la rémunération allouée aux membres du Conseil par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les principes de fixation des rémunérations allouées aux membres du Conseil, en conformité avec la recommandation R12 du code MiddleNext, sont les suivants :

- Les Administrateurs personnes physiques titulaires d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP ainsi que les Administrateurs personnes morales ne perçoivent pas de rémunération d'Administrateur.
- Les rémunérations allouées aux autres Administrateurs sont réparties suivant des critères tenant à l'éloignement géographique, à l'assiduité et au temps consacré par les Administrateurs à leurs fonctions.

Il est également tenu compte de la présence aux Comités et de la spécificité de la fonction au sein desdits Comités.

4.1.6. Modalités de modification de la politique de rémunération

Lorsque la politique de rémunération est modifiée, la description et l'exposé des motifs de toutes les modifications ainsi que la manière dont sont pris en compte les votes les plus récents des actionnaires et, le cas échéant, les avis exprimés lors de la dernière Assemblée Générale font l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration et d'une mention expresse dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise puis d'un projet de résolution spécifique soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Au titre de l'exercice 2024, le Conseil d'EQUASENS n'a pas modifié sa politique de rémunération et considère, au regard des votes exprimés lors de la précédente Assemblée Générale que la politique de rémunération est adaptée à l'intérêt social de la société.

4.1.7. Modalités d'application de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nommés ou renouvelés

Les modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé sont identiques à celles applicables, mutatis mutandis, aux mandataires en fonction.

4.1.8. Dérogations à l'application de la politique de rémunération

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration peut déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société.

Cette dérogation ne peut résulter que d'une décision motivée du Conseil d'Administration à la majorité qualifiée des 2/3, après avis des Commissaires aux Comptes de la société.

Il peut être dérogé à tous les éléments de la politique de rémunération.

4.2. Politique de rémunération – Mandataires sociaux pris individuellement

4.2.1. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux non dirigeants

Au titre de l'exercice 2024

La politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux non dirigeants a été la suivante :

- Les Administrateurs personnes physiques n'ayant pas de rémunération au titre d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP perçoivent une rémunération à concurrence :
 - De 295 € par séance aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète). Cette disposition est applicable à Monsieur François JACQUEL et Mme Anne PHILIPONA-HINTZY.
 - De 177 € par séance aux Administrateurs géographiquement proches. Cette disposition est applicable à Monsieur Daniel ANTOINE, Madame Sophie MAYEUX, Madame Émilie LECOMTE et Madame Céline GRIS.
- Les Administrateurs membres du Comité d'Audit et des Rémunérations perçoivent un montant annuel forfaitaire de 6 000 €. Cette disposition s'applique à Madame Anne PHILIPONA-HINTZY, Monsieur Daniel ANTOINE, Monsieur François JACQUEL. Madame Anne LHOTE bénéficiant par ailleurs d'un contrat de travail au sein du Groupe WELCOOP ne perçoit pas de rémunération en tant que membre du Comité d'Audit et des Rémunérations. Madame Anne PHILIPONA-HINTZY bénéficie d'une rémunération annuelle complémentaire de 18 000 € au titre de son mandat de Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations.
- Les Administrateurs membres du Comité Stratégique et RSE percevront un montant annuel forfaitaire de 6 000 €. Cette disposition s'applique à Madame Céline GRIS, Madame Sophie MAYEUX et Monsieur Thierry CHAPUSOT. Monsieur Thierry CHAPUSOT bénéficie d'une rémunération annuelle complémentaire de 18 000 € au titre de son mandat de Président du Comité Stratégique et RSE.
- Les rémunérations allouées aux membres du Conseil pour l'exercice 2024 ont été intégralement payées au 31 décembre 2024.

Au titre de l'exercice 2025

Si le Conseil d'Administration de juin 2025 confirme notre proposition, le montant et les modalités de versement de cette rémunération évolueront ainsi qu'il suit :

- Les Administrateurs personnes physiques n'ayant pas de rémunération au titre d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP perçoivent une rémunération à concurrence :
 - De 310 € par séance aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète). Cette disposition est applicable à Monsieur François JACQUEL et Mme Anne PHILIPONA-HINTZY.
 - De 186 € par séance aux Administrateurs géographiquement proches. Cette disposition est applicable à Monsieur Daniel ANTOINE, Madame Sophie MAYEUX, Madame Émilie LECOMTE et Madame Céline GRIS.
- Les Administrateurs membres du Comité d'Audit et des Rémunérations perçoivent un montant annuel forfaitaire de 6 000 €. Cette disposition s'applique à Madame Anne PHILIPONA-HINTZY, Monsieur Daniel ANTOINE, Monsieur François JACQUEL. Madame Anne LHOTE bénéficiant par ailleurs d'un contrat de travail au sein du Groupe WELCOOP ne perçoit pas de rémunération en tant que membre du Comité d'Audit et des Rémunérations. Madame Anne PHILIPONA-HINTZY bénéficie d'une rémunération annuelle complémentaire de 18 000 € au titre de son mandat de Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations.
- Les Administrateurs membres du Comité Stratégique et RSE perçoivent un montant annuel forfaitaire de 6 000 €. Cette disposition s'applique à Madame Céline GRIS, Madame Sophie MAYEUX et Monsieur Thierry CHAPUSOT. Monsieur Thierry CHAPUSOT bénéficie d'une rémunération annuelle complémentaire de 18 000 € au titre de son mandat de Président du Comité Stratégique et RSE.
- Le montant global des rémunérations allouées aux membres du Conseil pour l'année 2024, proposé à l'Assemblée Générale du 25 juin 2025, est maintenue à 90 000 €.

4.2.2. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux dirigeants, en raison du mandat concerné

Par application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est présenté la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que ladite rémunération est versée au titre du mandat social. Les personnes concernées sont :

- Le Président du Conseil d'Administration,
- Le Directeur Général,
- Les Directeurs Généraux Délégués.

La rémunération versée au titre de ces mandats sociaux est constituée d'une seule rémunération fixe.

Conformément à la recommandation R16 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration détermine le niveau et les modalités de rémunération de ses mandataires sociaux dirigeants en se fondant sur les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Il est retenu une politique de stabilité des rémunérations fixes versées aux dirigeants mandataires sociaux pour leur mandat social.

Parce qu'ils en avaient été exclus lors du précédent plan de stock-options en 2014 et, dans une approche globale raisonnable qui tient compte à la fois de l'intérêt de l'entreprise, des pratiques de marché et de leurs performances au service du Groupe depuis plusieurs décennies, pour attirer et conserver des compétences fortes et des « dirigeants de qualité », l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un plan d'options d'achat d'actions permettant l'attribution au Directeur Général et aux deux Directeurs Généraux Délégués d'options d'achat d'actions de la société EQUASENS.

Le Conseil d'Administration de la société, réuni le 4 décembre 2020, a ainsi attribué 15 000 options d'achat d'actions de la société EQUASENS, à :

- Monsieur Dominique PAUTRAT, entré dans le Groupe en 1988,
- Monsieur Denis SUPPLISSON, entré dans le Groupe en 1991,
- Monsieur Grégoire DE ROTALIER, entré dans le Groupe en 1994.

Le prix d'exercice de l'option, fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce, ressort à 74,46 euros par action.

Le plan a une durée de 8 ans qui court à compter du 4 décembre 2020 et la levée des options ne pourra intervenir qu'à l'issue de la période d'acquisition d'une durée de quatre ans.

L'exercice des options est réservé aux bénéficiaires qui, au jour de l'exercice de la levée de l'option, auront conservé, sans interruption, leur qualité de mandataire social de la société, de ses filiales ou des sociétés contrôlant directement ou indirectement EQUASENS.

Les bénéficiaires ont l'obligation de conserver 10% des actions issues des levées d'options d'achat d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le Conseil estime que le plan de stock-options est adapté à la recommandation R21 du code MiddleNext à savoir :

- Qu'il ne concentre pas à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options, étant rappelé que le plan de stock-options de 2014 excluait lesdits mandataires sociaux, et qu'ainsi le plan de stock-options de 2020 est venu compléter et rétablir l'équilibre global des stock-options consenties en 2014.
- Qu'il ne vise pas à attribuer des stock-options à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ. Au contraire, le plan de stock-options 2020 s'inscrit dans un projet de succession du Président du Conseil d'Administration et vise à s'attacher sur les moyen et long termes, trois hommes-clés qui construisent et développent le Groupe EQUASENS et ses résultats depuis plus de 30 ans.
- Que la durée du plan de 8 ans traduit l'intérêt à moyen et long terme de l'entreprise.

Les modalités d'attribution du plan sont définies dans le tableau 5 ci-après.

Politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants, au titre de leurs mandats sociaux, en 2024 :

- **Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration**
Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022, Monsieur Thierry CHAPUSOT exerce ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à titre gratuit.

- **Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général**

Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022, la rémunération de Monsieur Denis SUPPLISSON au titre de son mandat social de Directeur Général, a été fixée, lors de sa nomination par décision du Conseil d'Administration, à 24 000 € bruts annuels.

- **Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué**

Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022, la rémunération de Monsieur Grégoire DE ROTALIER au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué a été fixée à 18 000 € bruts annuels.

- **Monsieur Damien VALICON, Directeur Général Délégué**

Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 29 mars 2024, la rémunération de Monsieur Damien VALICON au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué (non Administrateur) a été fixée, lors de sa nomination par décision du Conseil d'Administration, à 18 000 € bruts annuels.

Politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants, au titre de leurs mandats sociaux, en 2025 :

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'EQUASENS ne prévoit pas de modification de la politique de rémunération pour Messieurs Thierry CHAPUSOT, Denis SUPPLISSON, Grégoire DE ROTALIER et Damien VALICON.

4.2.3. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux dirigeants, en raison d'un cumul du mandat social avec un contrat de travail

Conformément aux recommandations R18 et R20 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration a apprécié l'opportunité et autorisé le cumul des contrats de travail à durée indéterminée de Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER avec leurs mandats sociaux. Cette décision est motivée au regard de l'ancienneté de ces dirigeants au sein de la société, des sociétés contrôlées et/ou contrôlantes, de l'antériorité de leurs contrats de travail lors de leurs nominations comme mandataires sociaux, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, des sociétés contrôlées et/ou contrôlantes et de la faible rémunération de leurs mandats eu égard aux risques encourus et à leurs responsabilités.

À l'occasion de la réunion du 29 mars 2024, le Conseil d'Administration a apprécié et autorisé le cumul du contrat de travail à durée indéterminée de Monsieur Damien VALICON avec son mandat social de Directeur Général Délégué. Cette décision est motivée au regard du périmètre distinct des responsabilités prévues pour le mandat de Directeur Général Délégué du Groupe EQUASENS par comparaison aux fonctions de Directeur de la Division PHARMAGEST prévues dans le cadre de son contrat de travail, de l'antériorité de son contrat de travail lors de sa nomination comme mandataire social, et de la faible rémunération du mandat eu égard aux risques encourus et à ses responsabilités.

Outre la rémunération fixe précitée afférente au mandat social, conformément aux objectifs de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établie par le Conseil d'Administration, il est attribué au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués, une rémunération au titre du contrat de travail comprenant :

- **Une rémunération fixe**

La rémunération fixe doit être le reflet des responsabilités du mandataire social dirigeant, au titre de son contrat de travail, de son niveau d'expérience et de ses compétences.

Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Un véhicule de fonction** moyennant décompte de l'avantage en nature correspondant.

- **Un régime de protection sociale complémentaire**

Le dirigeant mandataire social continue d'être assimilé à un cadre dirigeant lui permettant de continuer de bénéficier du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise.

Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Un intéressement-participation** calculé selon les mêmes modalités que l'ensemble des salariés de la société. Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Un régime de retraite supplémentaire (article 83 CGI)** calculé au taux de 8% sur le salaire annuel brut limité à la tranche C. Les montants figurent au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

• **Des indemnités de licenciement, de départ ou mise à la retraite, contrepartie pécuniaire de la clause de non-concurrence**

En cas de départ et selon les motifs de celui-ci, il ne sera versé au dirigeant mandataire social que les seules indemnités de licenciement, sauf faute grave ou lourde, ou de départ ou mise à la retraite dues au titre du contrat de travail à l'exclusion de toute indemnité due au titre du mandat social.

Ces indemnités, étant attachées uniquement à la rupture du contrat de travail et en stricte application de la Convention Collective Nationale SYNTEC et des accords collectifs applicables à l'ensemble des cadres d'EQUASENS, sont dues en tout état de cause par application des règles d'ordre public du Droit du travail.

Elles ne sont soumises à aucune autre condition que celles prévues par la Convention Collective Nationale ou les accords susvisés.

En cas de cessation du contrat de travail, la contrepartie pécuniaire de la clause de non-concurrence serait versée au titre du contrat de travail, conformément aux dispositions de la Convention Collective Nationale SYNTEC, sauf si le dirigeant mandataire social était libéré de l'application de la clause.

Cette clause n'est pas applicable en cas de départ ou mise à la retraite : aucune indemnité de non-concurrence ne serait versée dans cette situation.

Une clause de non-concurrence rémunérée a été consentie au profit de Monsieur Grégoire DE ROTALIER et Monsieur Damien VALICON, à savoir une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculé sur la base de la moyenne des salaires des 12 derniers mois.

Conformément à la recommandation R19 du code MiddleNext, l'indemnité de départ possible n'excède pas deux ans de rémunérations (fixes et variables). Tout versement d'indemnités de départ lié au mandat est exclu.

• **Une rémunération variable annuelle**

La rémunération variable annuelle a pour objectif d'inciter les mandataires sociaux dirigeants, au titre de leurs contrats de travail, à atteindre les objectifs annuels de performance qui leur sont fixés par le Conseil d'Administration en cohérence avec la stratégie de l'entreprise.

Elle est fonction de critères précis d'évaluation de la performance déterminés en début d'année par le Conseil suivant les recommandations du Comité des Rémunérations, directement corrélés avec les indicateurs de performance de l'entreprise dans le cadre du périmètre de responsabilités associé aux bénéficiaires.

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-8 et R. 22-10-14 du Code de commerce et des recommandations du code MiddleNext, la part variable de la rémunération des dirigeants doit être établie sur la base de critères financiers et non-financiers relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

La rémunération variable annuelle ne peut excéder le montant de la rémunération fixe.

En 2024, les modalités de la rémunération variable annuelle ont été fixés comme suit. Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise :

- Denis SUPPLISSON : 60 000 € bruts au titre de son contrat de travail EQUASENS à 100% des objectifs atteints ;
- Grégoire DE ROTALIER : 50 000 € bruts au titre de son contrat de travail MALTA INFORMATIQUE à 100% des objectifs atteints ;
- Damien VALICON : 50 000 € bruts au titre de son contrat de travail EQUASENS à 100% des objectifs atteints, avec une garantie de prime pour l'année 2024 de 40 000€ bruts.

Denis SUPPLISSON

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance Périmètre Groupe EQUASENS	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI Reporting interne en normes 99.02 par rapport au budget	0%	42,50%	85%	153%
Objectifs RSE/ESG : mise en place de la gouvernance RSE opérationnelle	0%		15%	15%
TOTAL	0%		100%	168%

Les critères servant à déterminer la part variable sont établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Grégoire DE ROTALIER

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance Périmètre Division AXIGATE LINK	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI Reporting interne en normes 99.02 par rapport au budget	0%	42,50%	85%	153%
Objectifs RSE/ESG : politique Green IT et optimisation des ressources liées aux Data centers	0%		15%	15%
TOTAL	0%		100%	168%

Les critères servant à déterminer la part variable sont établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Damien VALICON

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance Périmètre Division PHARMAGEST	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI Reporting interne en normes 99.02 par rapport au budget	0%	35%	70%	126%
Indicateur qualitatif défini par le Management	0%		15%	15%
Objectifs RSE/ESG : verdissement de la flotte automobile	0%		15%	15%
TOTAL	40 000 € ⁽¹⁾		100%	156%

⁽¹⁾ Pour sa première année à la direction de la Division PHARMAGEST, Damien VALICON bénéficie d'une garantie de prime variable à hauteur de 40 000 € bruts.

Les critères servant à déterminer la part variable sont établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

En 2025, les modalités de la rémunération variable annuelle évoluent comme suit :

- Denis SUPPLISSON : 60 000 € bruts au titre de son contrat de travail EQUASENS à 100% des objectifs atteints ;
- Grégoire DE ROTALIER : 50 000 € bruts au titre de son contrat de travail MALTA INFORMATIQUE à 100% des objectifs atteints ;
- Damien VALICON : 50 000 € bruts au titre de son contrat de travail EQUASENS à 100% des objectifs atteints.

Denis SUPPLISSON

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance Périmètre Groupe EQUASENS	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI Reporting interne en normes 99.02 par rapport au budget	0%	35%	70%	126%
Objectifs RSE/ESG : politique de Cybersécurité	0%		30%	30%
TOTAL	0%		100%	156%

Les critères servant à déterminer la part variable sont établis de manière précise mais ne seront pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Grégoire DE ROTALIER

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance Périmètre Division AXIGATE LINK	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI Reporting interne en normes 99.02 par rapport au budget	0%	35%	70%	126%
Objectifs RSE/ESG : politique Green IT et PUE (Power Usage Effectiveness, indicateur d'efficacité énergétique) des Data center	0%		30%	30%
TOTAL	0%		100%	156%

Les critères servant à déterminer la part variable sont établis de manière précise mais ne seront pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Damien VALICON

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance Périmètre Division PHARMAGEST	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI Reporting interne en normes 99.02 par rapport au budget	0%	35%	70%	126%
Indicateur qualitatif défini par le Management	0%		15%	15%
Objectifs RSE/ESG : achats éthiques et responsables	0%		15%	15%
TOTAL	0%		100%	156%

Les critères servant à déterminer la part variable sont établis de manière précise mais ne seront pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

• Une rémunération variable pluriannuelle 2025 / 2026

Suivant les recommandations du Comité d'Audit et des Rémunérations directement corrélées avec les indicateurs de performance de l'entreprise dans le cadre du périmètre de responsabilités associé aux bénéficiaires, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires d'attribuer une rémunération variable pluriannuelle (2025 et 2026) aux Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués pour soutenir leur implication et leur contribution à la réalisation de l'objectif de croissance du Groupe EQUASENS.

Les critères d'attribution de la rémunération pluriannuelle 2025 / 2026 sont définis comme suit

- Denis SUPPLISSON : 60 000 € bruts au titre de son contrat de travail EQUASENS à 100% des objectifs atteints ;
- Grégoire DE ROTALIER : 50 000 € bruts au titre de son contrat de travail MALTA INFORMATIQUE à 100% des objectifs atteints ;
- Damien VALICON : 50 000 € bruts au titre de son contrat de travail EQUASENS à 100% des objectifs atteints.

Denis SUPPLISSON

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
CA 2025 Groupe EQUASENS Reporting Interne en norme 99.02	0%	17,50%	35%	42%
CA 2026 Groupe EQUASENS Reporting Interne en norme 99.02	0%	17,50%	35%	42%
Objectif stratégique : Quantitatif Groupe EQUASENS	0%		15%	15%
Objectifs RSE/ESG : Volet Social Groupe EQUASENS	0%		15%	15%
TOTAL	0%		100%	114%

Les critères servant à déterminer la part variable pluriannuelle sont établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Grégoire DE ROTALIER

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
CA 2025 Division AXIGATE LINK Reporting Interne en norme 99.02	0%	11,66%	23,32%	28%
CA 2026 Division AXIGATE LINK Reporting Interne en norme 99.02	0%	11,66%	23,32%	28%
CA 2026 Groupe EQUASENS Reporting Interne en norme 99.02	0%	11,66%	23,32%	28%
Objectif stratégique : Quantitatif Division AXIGATE LINK	0%		15%	15%
Objectifs RSE/ESG : Volet Social Division AXIGATE LINK	0%		15%	15%
TOTAL	0%		100%	114%

Les critères servant à déterminer la part variable pluriannuelle sont établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Damien VALICON

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
CA 2025 Division PHARMAGEST Reporting Interne en norme 99.02	0%	11,66%	23,32%	28%
CA 2026 Division PHARMAGEST Reporting Interne en norme 99.02	0%	11,66%	23,32%	28%
CA 2026 Groupe EQUASENS Reporting Interne en norme 99.02	0%	11,66%	23,32%	28%
Objectif stratégique : Quantitatif Division PHARMAGEST	0%		15%	15%
Objectifs RSE/ESG : Volet Social Division PHARMAGEST	0%		15%	15%
TOTAL	0%		100%	114%

Les critères servant à déterminer la part variable pluriannuelle sont établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

• **Une rémunération de long terme « Long Term Bonus »**

Pour la période 2023-2025, la rémunération de long terme des mandataires sociaux dirigeants est directement liée aux seuls critères quantitatifs suivants :

- L'évolution sur le moyen et le long terme des performances financières et extra-financières de la société ;
- L'atteinte d'objectifs mesurés au regard de la diffusion numérique des produits et services et de la performance économique des Divisions dont ils ont la charge.

Le Conseil d'Administration considère que l'atteinte de ces objectifs quantifiables, appréciés sur une longue période, est garante d'une croissance équilibrée et continue du Groupe, profitable aux salariés et aux actionnaires. Le niveau de réalisation de ces critères quantifiables a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

La rémunération variable de long terme, autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023, allouée à Messieurs SUPPLISSON et DE ROTALIER, dans le cadre de leurs contrats de travail, est fonction de la réalisation de l'atteinte des objectifs fixés sur une durée de trois années (période 2023-2025) :

- Pour Monsieur Denis SUPPLISSON, une prime d'objectif long terme d'un montant de 490 000 € à 100% d'atteinte des objectifs du Groupe EQUASENS (hors Division AXIGATE LINK),
- Pour Monsieur Grégoire DE ROTALIER, une prime d'objectif long terme d'un montant de 360 000 € à 100% d'atteinte des objectifs de la Division AXIGATE LINK.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de trois ans.

• **Une rémunération exceptionnelle**

En cas d'événement particulier le justifiant, le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président, se réserve la possibilité de décider de verser, à un ou plusieurs mandataires sociaux dirigeants, une rémunération exceptionnelle, au titre de son contrat de travail. La proposition du Président doit être motivée.

Il n'y a pas eu de rémunération exceptionnelle attribuée aux mandataires sociaux dirigeants en 2024.

De façon générale, les composantes de rémunération ainsi que sa structure décrite dans la politique de rémunération s'appliquent à tout nouveau Dirigeant mandataire social qui serait nommé durant la période d'application de la politique, prenant en compte son périmètre de responsabilité et son expérience professionnelle. Ce principe s'appliquera également aux autres avantages offerts aux Dirigeants mandataires sociaux (retraite complémentaire, contrat de prévoyance, etc.). Ainsi, il appartiendra au Conseil d'Administration, sur proposition du Comité d'Audit et des Rémunérations, de déterminer la rémunération correspondant à ces caractéristiques, en cohérence avec celle des Dirigeants mandataires sociaux actuels.

En conclusion, le Conseil d'Administration analyse et décide les différentes composantes de cette rémunération, élément par élément, puis de manière globale, afin d'obtenir les équilibres appropriés entre rémunération fixe et variable, à court et à long terme. Depuis 2022, le Comité d'Audit et des Rémunérations (instauré par délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022) transmet ses recommandations au Conseil d'Administration.

4.2.4. Durée des mandats et contrats de travail

La durée des mandats est :

- **Pour le Président du Conseil d'Administration :**

Monsieur Thierry CHAPUSOT est nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur (6 ans) qui expirera en 2026, avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

- **Pour le Directeur Général :**

Monsieur Denis SUPPLISSON est nommé Directeur Général pour la durée du mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Thierry CHAPUSOT.

Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Monsieur SUPPLISSON n'assumant pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages et intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

- **Pour les Directeurs Généraux Délégués :**

Monsieur Grégoire DE ROTALIER et Monsieur Damien VALICON sont nommés Directeurs Généraux Délégués pour la durée du mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Thierry CHAPUSOT.

Ils sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration.

Leur révocation peut donner lieu à dommages et intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Les contrats de travail de Messieurs SUPPLISSON, DE ROTALIER et VALICON sont à durée indéterminée.

Les conditions de résiliation des contrats de travail sont conformes au Code du Travail.

- **Pour tous les autres Administrateurs :**

La durée du mandat est de 6 ans. Chaque Administrateur est révocable à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

4.2.5. Engagements de la société

Les mandataires sociaux dirigeants ne bénéficient pas :

- D'engagements pris par la société (ou par une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle) correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, à l'exception des articles 83 du CGI et de la clause de non-concurrence dont bénéficient Messieurs Grégoire DE ROTALIER et Damien VALICON précités.
- De droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L. 137-11 et L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale.

4.2.6. Engagements et droits conditionnels

La société n'attribue pas d'engagements et droits conditionnels.

4.3. Indemnités de non-concurrence

Lorsque la politique de rémunération prévoit des indemnités représentant la contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, leur versement est exclu dès lors que l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite.

4.4. Publicité de la politique de rémunération

La politique de rémunération soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires, accompagnée de la date et du résultat du dernier vote de l'Assemblée Générale sur les résolutions mentionnées à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, est rendue publique sur le site internet de la société : <https://equasens.com>.

4.5. Rémunérations versées ou dues aux mandataires sociaux d'EQUASENS

EQUASENS se conforme à la présentation standardisée de la rémunération des dirigeants proposée dans le cadre de la recommandation de l'AMF.

Les tableaux visent les rémunérations et les avantages de toute nature versés ou dus aux mandataires sociaux par la société et les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	2024	2023
CHAPUSOT Thierry - Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	24 000	24 000
TOTAL	24 000	24 000

	2024	2023
PAUTRAT Dominique - Directeur Général jusqu'au 22/04/2022 / Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	0	8 842 ⁽¹⁾
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽³⁾	108 497	117 293
TOTAL	108 497	126 135

	2024	2023
SUPPLISSON Denis - Directeur Général / Administrateur ⁽²⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	315 890	312 923
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	163 333	163 333
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽³⁾	108 497	117 293
TOTAL	587 720	593 549

	2024	2023
DE ROTALIER Grégoire - Directeur Général Délégué / Administrateur ⁽²⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	306 337	308 655
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	120 000	120 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽³⁾	108 497	117 293
TOTAL	534 834	545 948

	2024	2023
VALICON Damien - Directeur Général Délégué / non Administrateur à compter du 01/04/2024 ⁽²⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	280 922	/
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	/
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	/
TOTAL	280 922	/

⁽¹⁾ Intéressement participation versés en 2023 au titre de l'exercice 2022.

⁽²⁾ Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER et Damien VALICON bénéficient d'un contrat « article 83 - PERE » pour lequel EQUASENS verse des cotisations de 8% calculées sur le salaire annuel brut limité à la tranche C. EQUASENS supporte et paye auprès d'une compagnie d'assurance la totalité des cotisations dues à ce titre. Soit un montant total versé au titre de 2024 de :

- 19 208 € au profit de Monsieur Denis SUPPLISSON,
- 20 176 € au profit de Monsieur Grégoire DE ROTALIER,
- 20 393 € au profit de Monsieur Damien VALICON.

⁽³⁾ Cette valeur correspond à la valeur des options et instruments financiers lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2 sur la période d'acquisition suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 qui a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place ce plan d'options d'achat d'actions.

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

CHAPUSOT Thierry Président du Conseil d'Administration	2024		2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Mandat social ⁽¹⁾	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

SUPPLISSON Denis Directeur Général / Administrateur	2024		2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾	199 980	199 980	199 980	202 718 ⁽⁵⁾
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	60 000	34 500	60 000	47 250
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	163 333	0	163 333	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social ⁽¹⁾	24 000	24 000	24 000	24 000
Intéressement participation	17 429	17 429	17 197	17 197
Prévoyance et frais de santé	8 866	8 866	8 778	8 778
Avantage en nature (véhicule)	5 615	5 615	2 968	2 968
TOTAL	479 223	290 390	476 255	302 910

DE ROTALIER Grégoire Directeur Général Délégué / Administrateur	2024		2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾	188 249	188 249	187 800	187 800
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	50 000	45 750	50 000	54 250
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	120 000	0	120 000	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social ⁽¹⁾	18 000	18 000	18 000	18 000
Intéressement participation	37 882	37 882	42 630	42 630
Prévoyance et frais de santé	7 249	7 249	6 865	6 865
Avantage en nature (véhicule)	4 957	4 957	3 360	3 360
TOTAL	426 337	302 087	428 655	312 905

VALICON Damien Directeur Général Délégué à compter du 01/04/2024 / non Administrateur	2024		2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾	181 771	181 771	/	/
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	50 000	47 300 ⁽⁶⁾	/	/
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	/	/
Rémunération exceptionnelle	0	0	/	/
Mandat social ⁽¹⁾	18 000	13 500	/	/
Intéressement participation	16 269	16 269	/	/
Prévoyance et frais de santé	8 976	8 976	/	/
Avantage en nature (véhicule)	5 906	5 906	/	/
TOTAL	280 922	273 722	/	/

⁽¹⁾ Au titre du vote « ex-post », il est précisé que les montants versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2024, au titre de leurs mandats sociaux, sont conformes aux décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2024 dans le cadre du vote « ex-ante ».

⁽²⁾ Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés ou les circonstances au regard desquelles ils ont été établis sont définis au paragraphe 4.2.3.

⁽³⁾ Les mécanismes de ces rémunérations sont décrits au paragraphe 4.2.3. Les montants dus au titre de la rémunération variable annuelle correspondent aux montants prévus pour l'atteinte de l'objectif à 100%. Les montants versés correspondent au montant calculé au regard du taux de réalisation de l'objectif. La part des rémunérations variables versées, hors rémunérations variables pluriannuelles, de Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER et Damien VALICON s'élèvent respectivement à 11,88% et 15,14% et 17,28% de leurs rémunérations totales au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Il est rappelé qu'il a été décidé d'allouer à Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER, par autorisation du Conseil d'Administration du 24 mars 2023, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'objectif long terme (2023-2025). Ces primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata temporis, sur la base de l'atteinte des objectifs fixés sur la période de trois ans.

⁽⁵⁾ Monsieur SUPPLISSON a bénéficié en 2023 du versement de la régularisation de la prime de vacances conventionnelle d'un montant de 1% du salaire fixe annuel pour les années 2022 et 2023, soit 2 738 € bruts.

⁽⁶⁾ Prime sur objectifs versée en 2024 dans le cadre du contrat de travail EQUASENS de Monsieur VALICON, au titre de l'exercice 2023.

EQUASENS n'a pas eu recours à la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable.

Tableau 3 : Tableau sur les rémunérations allouées aux membres du Conseil et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

DOSDAT Jean-Pierre – Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP	2024	2023
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0

ANTOINE Daniel	2024	2023
Rémunérations allouées au membre du Conseil	1 062	906
Comité d'Audit et des Rémunérations	6 000	6 000
TOTAL	7 062	6 906
LIGER Marie-Louise – Administratrice Indépendante et Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations jusqu'au 29/06/2023	2024	2023
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	604
Comité d'Audit et des Rémunérations	0	12 000
TOTAL	0	12 604
PHILIPONA-HINTZY Anne – Administratrice Indépendante et Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations à compter du 29/06/2023	2024	2023
Rémunérations allouées au membre du Conseil	1 770	267
Comité d'Audit et des Rémunérations	24 000	12 000
TOTAL	25 770	12 267
JACQUEL François	2024	2023
Rémunérations allouées au membre du Conseil	1 770	1 068
Comité d'Audit et des Rémunérations	6 000	6 000
TOTAL	7 770	7 068
LHOTE Anne	2024	2023
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0
MAYEUX Sophie – Administratrice Indépendante	2024	2023
Rémunérations allouées au membre du Conseil	531	755
Autres rémunérations	6 000	6 000
TOTAL	6 531	6 755
LECOMTE Émilie	2024	2023
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	604
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	604
GRIS Céline – Administratrice Indépendante	2024	2023
Rémunérations allouées au membre du Conseil	177	906
Autres rémunérations	6 000	6 000
TOTAL	6 177	6 906

Tableau 4 : Tableau sur les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Néant.

Tableau 5 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat	Plan n°1
Date d'Assemblée Générale Extraordinaire	25/09/2020
Date du Conseil d'Administration	04/12/2020
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	45 000
Dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :	
• Les mandataires sociaux	
◦ PAUTRAT Dominique	15 000
◦ SUPPLISSON Denis	15 000
◦ DE ROTALIER Grégoire	15 000
Point de départ d'exercice des options	04/12/2024
Date d'expiration	03/12/2028
Prix de souscription ou d'achat	74,46 €
Modalité d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	/
Nombre d'actions souscrites au : 31/12/2024	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	45 000

Tableau 6 : Dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
CHAPUSOT Thierry								
Président du Conseil d'Administration								
Date de début de mandat :								
Nommé Directeur Général Administrateur le 30/05/2002 puis Président du Conseil d'Administration le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010		X		X		X		X
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2025								
SUPPLISSON Denis								
Directeur Général Administrateur								
Date de début de mandat :								
Nommé Directeur Général Délégué non Administrateur le 09/11/2010, Directeur Général Délégué Administrateur depuis le 01/01/2013, puis Directeur Général à compter du 22/04/2022.	X		X			X		X
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2025								
DE ROTALIER Grégoire								
Directeur Général Délégué Administrateur								
Date de début de mandat :								
Nommé Directeur Général Délégué Administrateur le 01/07/2020	X ⁽¹⁾		X			X		X ⁽²⁾
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2025								
VALICON Damien								
Directeur Général Délégué - non Administrateur								
Date de début de mandat :								
Nommé Directeur Général Délégué à compter du 01/04/2024	X		X			X		X ⁽²⁾
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2025								

⁽¹⁾ Contrat de travail rattaché à la filiale MALTA INFORMATIQUE.

⁽²⁾ Clause de non-concurrence assortie d'une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculée sur la base de la moyenne de salaires des 12 derniers mois.

EQUASENS a considéré que le maintien du contrat de travail de Messieurs Denis SUPPLISSON, Grégoire DE ROTALIER et Damien VALICON (ceux-ci étant titulaires d'un contrat de travail lors de leur nomination en qualité de mandataire social) est justifié :

- pour Messieurs SUPPLISSON et DE ROTALIER, au regard de leur ancienneté au sein de la société, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus ;
- pour Monsieur VALICON, au regard du périmètre distinct des responsabilités prévues pour le mandat de Directeur Général Délégué du Groupe EQUASENS par comparaison aux fonctions de Directeur de la Division PHARMAGEST prévues dans le cadre de son contrat de travail et de la faible rémunération du mandat eu égard aux risques encourus et à ses responsabilités.

4.6. Informations au titre de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

	2024	2023	2022	2021	2020
Performances de la société					
Résultat net consolidé des activités poursuivies (en K€) ⁽¹⁾	37 767	48 882	48 700	41 150	32 666
Évolution des performances du Groupe EQUASENS ⁽¹⁾	-22,74%	0,37%	18,35%	25,97%	12,75%
Président du Conseil d'Administration					
CHAPUSOT Thierry					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	0	0	8 000	24 000	24 000
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	0%	-100%	-66,67%	0%	0%
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	0	0	0,20	0,62	0,62
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	0	0	0,24	0,75	0,77
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	0	0	0,43	1,29	1,30
Directeur Général					
PAUTRAT Dominique jusqu'au 22/04/2022					
Rémunération (en €) jusqu'au 30/04/2022 ⁽²⁾	0	0	118 833	251 399	241 399
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	0%	-100%	-52,73%	4,14%	-2,03%
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	0	0	2,94	6,50	6,26
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	0	0	3,61	7,85	7,73
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	0	0	6,02	13,48	13,07
SUPPLISSON Denis à compter du 22/04/2022					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	264 095	276 936	294 058	216 188	210 031
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	-4,64%	-5,82%	36,02%	2,93%	-0,79%
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	5,98	6,54	7,29	5,59	5,45
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	7,31	7,95	8,93	6,75	6,73
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	12,41	13,30	14,89	11,59	11,37
Directeurs Généraux Délégués					
DE ROTALIER Grégoire à compter du 01/07/2020					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	256 956	263 410	258 769	248 224	254 539
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	-2,45%	1,79%	4,25%	-2,48%	16,61%
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	5,82	6,22	6,41	6,42	6,60
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	7,12	7,56	7,86	7,75	8,16
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	12,08	12,65	13,11	13,31	13,78
VALICON Damien à compter du 01/04/2024					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	248 477	/	/	/	/
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	NC	/	/	/	/
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	5,63	/	/	/	/
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	6,88	/	/	/	/
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	11,68	/	/	/	/
Rémunération des salariés					
Évolution de la rémunération moyenne des salariés ⁽⁵⁾	4,37%	4,89%	4,32%	0,37%	1,54%

⁽¹⁾ Évolution des performances de la société basée sur l'évolution en pourcentage du résultat net consolidé des activités poursuivies (normes IFRS). Cet indicateur est jugé significatif parce qu'il reflète les performances tout en limitant l'impact des variations de périmètre.

⁽²⁾ La rémunération prise en compte correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice : part fixe, part variable versée en N au titre de N-1, part exceptionnelle, mandat social, avantages en nature. Hors intéressement participation, prévoyance et variable pluriannuel afin de maintenir un périmètre comparable aux autres salariés. Les éléments de rémunérations exclus sont détaillés dans le Tableau 2 et représentent, au titre de l'exercice, 26 295 € pour Monsieur Denis SUPPLISSON et 45 131 € pour Monsieur Grégoire DE ROTALIER et 25 245 € pour Damien VALICON.

⁽³⁾ Périmètre retenu : le périmètre des salariés retenu correspond aux salariés d'EQUASENS, présents toute l'année, hors mandataires sociaux, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, correspondant à 752 salariés soit 84,3% des effectifs de l'entité. Ce périmètre est jugé suffisamment représentatif.

Modalités de calcul : Pour le calcul de la moyenne et de la médiane de la rémunération, ont été pris en compte au titre de la rémunération le salaire brut annuel régularisé en Équivalent de Temps Plein pour la partie correspondant au salaire de base, majoré des indemnités journalières Sécurité Sociale et Prévoyance perçues et déduction faite des indemnités de départ en retraite. Les salariés pris en compte sont les salariés présents toute l'année, hors stagiaires, alternants et dirigeants mandataires sociaux.

La rémunération des dirigeants prise en compte correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice : part fixe, part variable versée en N au titre de N-1, part exceptionnelle, mandat social, avantages en nature. Intéressement participation, variable pluriannuel, prévoyance et frais de santé non inclus. Pour les mandataires nommés en cours d'année, le mandat a été rétabli sur une base annuelle pour le calcul des ratios.

⁽⁴⁾ Calcul par rapport à un ETP en SMIC horaire.

⁽⁵⁾ Pour le calcul de la moyenne et de la médiane de la rémunération, ont été pris en compte au titre de la rémunération le salaire brut annuel régularisé en Équivalent de Temps Plein pour la partie correspondant au salaire de base, majoré des indemnités journalières Sécurité Sociale et Prévoyance perçues et déduction faite des indemnités de départ en retraite. Les salariés pris en compte sont les salariés présents toute l'année, hors stagiaires, alternants et dirigeants mandataires sociaux. Au titre de l'année 2020, les rémunérations ont été impactées par les périodes d'activité partielle (crise sanitaire COVID-19).

L'évolution des rémunérations et des ratios s'analyse à l'appui des variations de périmètre de l'exercice :

- Prise de participation majoritaire (70%) par EQUASENS au capital de DIGIPHARMACIE.
- Pour des besoins d'adaptation et de rationalisation des structures juridiques du Groupe, il a été décidé la dissolution sans liquidation par Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés suivantes :
 - la société NOVIA SEARCH à la société EQUASENS,
 - la société PRATILOG à la société PROKOV EDITIONS,
 - la société SEAA à la société ASCA INFORMATIQUE,
 - la société OPTIPHARM PLUS à la société PHARMAGEST GERMANY.
- Liquidation volontaire de la société NOVIAATEK.
- Restructuration du capital social de la société PANDALAB.
- Prise de participation majoritaire (90%) par PROKOV EDITIONS au capital de CALIMED.

La rémunération totale des mandataires sociaux respecte la politique de rémunération adoptée et contribue aux performances à long terme de la société via la stabilisation de ses cadres dirigeants. Les critères de performances ont été appliqués conformément aux modalités prévues par la politique de rémunération.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 22-10-9, la politique de rémunération a fait l'objet d'une revue au regard des votes de la dernière Assemblée Générale Ordinaire. Au regard de la forte approbation des résolutions concernées, la politique a été reconduite.

EQUASENS ne constate ni écart ni dérogation par rapport à sa procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération.

4.7. Rémunérations versées aux mandataires sociaux des sociétés contrôlant EQUASENS

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

4.7.1. Rémunérations versées aux mandataires sociaux chez MARQUE VERTE SANTE, société mère d'EQUASENS

Aucune rémunération de quelque sorte n'est versée aux mandataires sociaux de MARQUE VERTE SANTE par EQUASENS. Les personnes concernées par un mandat de mandataire social chez MARQUE VERTE SANTE sont :

- PAUTRAT Dominique – Président du Directoire ;
- LHOUE Anne – Membre du Directoire ;
- DOSDAT Jean-Pierre – Président du Conseil de Surveillance ;
- JACQUEL François – Membre du Conseil de Surveillance ;
- LECOMTE Émilie – Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP – Membre du Conseil de Surveillance.

Par décision du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE du 28 mars 2024, Monsieur Denis SUPPLISSON est nommé Membre du Directoire à compter du 1^{er} avril 2024. À l'identique de tous les mandataires sociaux de MARQUE VERTE SANTE, aucune rémunération ne sera versée à Monsieur Denis SUPPLISSON au titre de ce mandat.

4.7.2. Rémunérations versées aux mandataires sociaux chez LA COOPERATIVE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE

Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

PAUTRAT Dominique - Membre puis Président du Directoire à compter du 22/04/2022 ⁽¹⁾	2024	2023
Rémunération fixe	288 000	264 000
Rémunération variable annuelle	45 000	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	32 500
Mandat social	54 000	54 000
Avantage en nature (véhicule)	8 125	7 273
TOTAL	395 125	357 773

LHOTE Anne – Membre du Directoire ⁽¹⁾	2024	2023
Rémunération fixe	190 000	190 000
Rémunération variable annuelle	49 500	18 000
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	21 000
Mandat social	24 000	24 000
Avantage en nature (véhicule)	6 156	4 329
TOTAL	269 656	257 329

SUPPLISSON Denis – Membre du Directoire depuis le 23/03/2023	2024	2023
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable annuelle	0	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Mandat social	18 000	18 000
Avantage en nature (véhicule)	0	0
TOTAL	18 000	18 000

⁽¹⁾ Madame Anne LHOTE et Monsieur Dominique PAUTRAT sont titulaires d'un contrat de travail et bénéficient d'un contrat « article 83 – PERE » au titre de LA COOPERATIVE WELCOOP qui supporte et paye en totalité auprès d'une compagnie d'assurance des cotisations de 8% assises sur le total de leurs rémunérations dans la limite de la tranche C.
Le Groupe EQUASENS souhaite ne pas rendre publics certains critères qualitatifs étant précisé que ces critères ont été préétablis et définis de manière précise mais ne sont pas divulgués pour des raisons de confidentialité.

Rémunérations allouées aux membres du Conseil et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

DOSDAT Jean-Pierre – Président du Conseil de Surveillance	2024	2023
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (mandat de Président)	113 784	113 784
TOTAL	113 784	113 784

JACQUEL François – Vice-Président du Conseil de Surveillance	2024	2023
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	1 736	1 458
TOTAL	1 736	1 458

LECOMTE Émilie – Membre du Conseil de Surveillance	2024	2023
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	344	167
TOTAL	344	167

5. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée – Contrôle interne

5.1. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

5.1.1. Principes de la gestion des risques et du contrôle interne

Informations privilégiées

Les risques auxquels le Groupe EQUASENS est soumis sont par essence des points de vulnérabilité éventuels. Ils entrent par nature dans le champ des informations privilégiées. En application de l'article 223-2 alinéa II du règlement général de l'AMF, les émetteurs sont considérés légitimes à différer la publication d'informations privilégiées sous réserve d'être en mesure d'en assurer la confidentialité. Aussi, le Groupe EQUASENS veille à un juste équilibre entre la correcte information du marché et des investisseurs et l'atteinte éventuelle de ses intérêts légitimes par la divulgation de certaines informations sensibles.

Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sont applicables à l'ensemble des sociétés du Groupe EQUASENS. Ainsi, des contrôles de cohérence et interventions ponctuelles sont réalisés sur les filiales contrôlées par EQUASENS ou toute autre société intégrée par mise en équivalence selon les directives de la Direction du Groupe EQUASENS.

Au regard du Groupe EQUASENS, la prise de risque ne comporte pas de dimension anxiogène, mais traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer ses activités dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas.

Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les contextes interne et externe à l'entreprise peuvent être amenés à évoluer. Ainsi, la communication sur les risques donne une vision de ces derniers à un instant donné. Les informations communiquées dans le présent rapport ne prétendent pas être exhaustives. À ce titre, elles ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe EQUASENS et visent à ce que les risques soient correctement appréhendés. Comme tout système de contrôle, ils ne peuvent cependant fournir qu'une garantie raisonnable que ces risques soient éliminés.

Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Dispositif	Objectifs
Gestion des risques	• Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ; • Sécuriser la prise de décisions et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ; • Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ; • Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.
Contrôle interne	• Assurer le respect de la conformité aux lois et règlements ; • Faire appliquer et respecter les instructions et orientations fixées par la Direction Générale ; • Veiller au bon fonctionnement des processus internes du Groupe EQUASENS, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; • Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation des sociétés du Groupe EQUASENS.

5.1.2. Gouvernance de la gestion des risques et du contrôle interne

Mode d'implication de la gouvernance

La gouvernance pour assurer le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne est la suivante :

Missions	Acteurs
Identification / gestion des risques	• Les lanceurs d'alerte ; • L'Audit Interne ; • Le Contrôle de Gestion ; • Les Responsables Opérationnels selon leurs domaines de compétences ; • Les Comités de Direction des différentes activités et les Comités de Pilotage fonctionnant en mode projet ; • Le Comité de Direction Financier et Social.
Supervision du management des risques	• La Direction Administrative et Financière.
Revue des risques	• Le Comité d'Audit et des Rémunérations ; • Le Comité Stratégique et RSE ; • La Direction Générale ; • Le Conseil d'Administration.

Systèmes de contrôle interne et gestion des risques

Le Groupe EQUASENS est doté d'un service dédié au contrôle interne dont les principales activités sont l'élaboration de la cartographie des risques et la mise en place d'un référentiel interne. Les équipes de l'Audit et du Contrôle Interne travaillent en synergies avec les équipes responsables du processus d'information en matière de durabilité (Direction administrative, marketing et communication,...). Ce service répond à la Direction Générale du Groupe.

Cartographie des risques

Le processus de gestion des risques s'articule autour d'une identification des risques auprès de chaque direction opérationnelle et fonctionnelle qui aboutit à l'élaboration de cartographies des risques. L'Audit Interne procède à une cartographie des risques a minima tous les trois ans ; toutefois, une actualisation peut être réalisée à tout instant en fonction de l'évolution de l'activité, de l'environnement, ou de changements d'organisation de direction pouvant entraîner une identification différente des risques.

Les différentes cartographies des risques sont présentées et commentées auprès de la Direction Générale et du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Une analyse du traitement des risques est ensuite réalisée permettant de choisir les plans d'actions les plus adaptés pour le Groupe EQUASENS. Ainsi, pour maintenir les risques dans des limites acceptables pour les directions, il peut être pris comme mesure la réduction, le transfert, la suppression ou l'acceptation du risque. Au regard du traitement identifié pour chaque risque, un processus de contrôle est mis en place.

Procédures internes

Le Groupe EQUASENS a mis en place un manuel de procédures internes. Ce manuel de procédures est mis à la disposition de l'ensemble du personnel, avec notion de droit d'accès en vue de sa mise en œuvre. Ce manuel a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'activité et permettre notamment de décrire :

- Les étapes dans l'exécution des activités principales du Groupe EQUASENS ;
- Les conditions de réalisation des opérations ;
- Les attributions dévolues aux différents préposés à chaque étape d'exécution des opérations ;
- Les outils mis à la disposition des intervenants ;
- Les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations (autocontrôle, contrôle hiérarchique, audits interne et externe, ...).

Le manuel des procédures ne se limite pas aux seules procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières ou extra-financières (RSE) et vise à couvrir l'ensemble des processus de pilotages, métiers ou supports.

La Direction Administrative et Financière s'assure du respect des processus internes en s'appuyant sur les contrôles existants au travers des procédures mises en place, mais aussi sur des contrôles inopinés en fonction des dérives budgétaires observées.

Le Groupe EQUASENS a également mis en place un dispositif d'alerte destiné à permettre le recueillement de signalements émanant de salariés ou de tiers (collaborateurs extérieurs ou occasionnels, fournisseurs, clients et parties prenantes) relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la société. Chaque alerte est traitée par le Comité d'éthique. Le dispositif répond aux exigences légales, notamment quant aux garanties des droits aux lanceurs d'alerte.

Les différents contrôles réalisés sur l'exercice 2024 n'ont pas détecté de dérives et/ou anomalies significatives.

Processus d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne s'appuie sur un processus d'amélioration permanent qui vise à poursuivre l'identification de nouveaux risques, les évaluer, mesurer l'adéquation du système de contrôle en vigueur pour maîtriser ces risques, mettre en place les améliorations qui semblent nécessaires puis en suivre l'efficacité.

Pour 2024, les principales actions ont été les suivantes :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque clients et financier sur les filiales ;
- Travaux de double matérialité (CSRD) ;
- Évaluation et gestion des risques des nouvelles sociétés intégrées ou créées ;
- Renforcement des dispositifs de lutte contre la corruption (SAPIN 2) ;
- Poursuite des audits internes de certification ISO 27001.

Le Groupe EQUASENS maintiendra sa démarche progressive visant à adapter son dispositif de gestion de contrôle interne au cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne proposé par l'AMF, afin de continuer à travailler sur la gestion des risques, des process et des activités de contrôle et de surveillance permanente.

Élaboration et contrôle des informations à destination des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière ainsi que l'information en matière de durabilité à destination des actionnaires est assurée sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière.

Le Conseil d'Administration assure le contrôle permanent de ces informations et des procédures liées à leur élaboration. Le Comité d'Audit et des Rémunérations et le Comité Stratégique et RSE, par l'intermédiaire de leurs Présidents, ont effectué des restitutions de leurs travaux lors des Conseils d'Administration. En complément, le Conseil d'Administration, dans sa collégialité, a pu bénéficier de points d'avancement incluant le Directeur Général et le Responsable RSE du Groupe.

Les travaux de l'Audit et du Contrôle Interne sont régulièrement communiqués aux organes d'administration et de direction.

Les procédures d'élaboration des comptes consolidés reposent essentiellement sur :

- La recherche de l'harmonisation des règles et méthodes ;
- Les informations permanentes sur l'actualité comptable et l'évolution des normes IFRS au travers de la documentation comptable et financière et des différentes réunions thématiques de MiddleNext et de l'AMF ;
- L'utilisation d'un outil de consolidation comptable dédié ;
- L'audit des principales variations et opérations sur les différentes sociétés du Groupe EQUASENS afin d'appréhender les différents retraitements.

Les comptes consolidés sont réalisés trimestriellement et soumis au Conseil d'Administration.

Relations avec l'Auditeur de Durabilité et les Commissaires aux Comptes

Les travaux de l'Audit et du Contrôle Interne portant sur le processus d'informations en matière de durabilité font l'objet de vérification par un vérificateur externe de l'État de Durabilité (anciennement organisme tiers indépendant). Il vérifie notamment la pertinence de la démarche d'analyse de l'entité relative au processus de double matérialité et la correcte description de cette démarche d'analyse. Il vérifie spécifiquement celles des informations publiées qu'il estime présenter un risque important de non-conformité aux textes qui les régissent.

La régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels d'EQUASENS, du Groupe EQUASENS et des informations transmises aux actionnaires sont soumises à la certification des comptes annuels par deux Commissaires aux Comptes qui rendent compte des conclusions de leur mission de certification des comptes au Comité d'Audit et des Rémunérations. À compter de 2024, les commissaires aux comptes mènent des travaux complémentaires en lien avec la CSRD pour notamment effectuer une lecture d'ensemble et apprécier plus particulièrement la cohérence entre les informations dans l'État de Durabilité et les informations au sein du rapport annuel et avec la communication financière.

5.2. Analyse des risques et utilisation des instruments financiers

En application des articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 du Code de commerce, les principaux risques et incertitudes présentés ci-après sont ceux jugés, selon la Direction du Groupe EQUASENS, comme de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ou significatifs au regard de l'activité et/ou du développement de l'entreprise.

La gestion des risques et les dispositifs de contrôles internes liés aux enjeux de durabilité s'inscrivent dans le cadre de la gestion des risques du Groupe EQUASENS. Les risques de durabilité figurent dans les grandes catégories étudiées par le Groupe.

5.2.1. Risques stratégiques du Groupe EQUASENS

- Risques liés aux croissances externes et au développement international résultant de difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe EQUASENS.

5.2.2. Risques opérationnels inhérents aux activités

- Risques liés à la sécurité des données informatiques (systèmes d'information et réseaux) pouvant entraîner : la perte ou l'altération de données, l'indisponibilité des données, ou encore la divulgation d'informations confidentielles ou erronées et profiter à des sociétés concurrentes ou nuire à l'image de l'entreprise ;
- Risques liés à la perturbation des activités des principaux fournisseurs (pénuries ou ruptures de stocks) pouvant générer des augmentations tarifaires et un ralentissement des activités du Groupe.
- Risques d'anomalies des produits et solutions (défaut de qualité) se traduisant par une insatisfaction de la clientèle.

5.2.3. Risques sociaux, sociétaux et environnementaux

Pour la réalisation de son État de Durabilité (Rubrique 21.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel), le Groupe EQUASENS a mené une analyse de double matérialité qui a confirmé certains risques préalablement identifiés par la matérialité simple effectuée lors des exercices précédents, et les a enrichis notamment sur la dimension environnementale (Cf. Section 1.3.3 de l'État de Durabilité). Toutefois, les principaux risques sociaux, sociétaux et environnementaux identifiés sont les suivants :

- Risques de remise en cause du positionnement d'acteur responsable et engagé du fait d'incohérences entre le positionnement en faveur de « Plus de Technologie pour plus d'Humain », la stratégie du Groupe EQUASENS et les produits et solutions commercialisés ;
- Risques liés à la perte d'attractivité de l'entreprise ayant pour effet une augmentation du turnover et la perte de compétences clés.

5.2.4. Risques réglementaires et juridiques

Pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officine, le Groupe EQUASENS n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières. Toutefois, certaines composantes réglementaires ou juridiques font l'objet d'un suivi particulier :

- Environnement économique – risques indirects liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe EQUASENS ;
- Risques liés aux agréments et certifications, obligatoires ou stratégiques, et particulièrement à la non-obtention ou la perte d'agréments ou de certifications (Marquage CE, HDS, SESAM-Vitale, ISO 27001, NF 525, ISO 18295-1, Addendum).

Le Groupe EQUASENS ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui le placerait en situation de risque juridique.

EQUASENS détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumis à des dispositions fiscales particulières.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe EQUASENS a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe EQUASENS.

5.2.5. Risques financiers

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses risques financiers et considère ne pas être particulièrement exposé à des risques de cette nature. Le Groupe EQUASENS s'est doté d'une charte de placements encadrant ses investissements financiers et a mis en place une organisation et des outils visant à optimiser la gestion et la sécurisation de ses flux de trésorerie.

Par application des articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce, nous devons vous signaler les conventions (sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, selon le cas, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des Administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

6. Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou les dispositions qui prévoient les modalités

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont précisées à l'article 20.3 des statuts et sont aussi régies par les articles R. 225-85 et R. 22-10-28 du Code de commerce.

7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique concernent la structure du capital telle qu'exposée dans le rapport de gestion.

8. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée en cas d'augmentation de capital

Aucune délégation accordée par l'Assemblée Générale n'est actuellement en cours de validité.

21.5. Projet du texte des résolutions

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2025

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net de 31 245 092,03 €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code qui s'élèvent à un montant global de 313 548 € et qui ont donné lieu à un impôt de 78 387 €.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Quitus aux Administrateurs et décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats et donne décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes et du rapport du Cabinet BM&A, Auditeur de Durabilité, relatif à la certification des informations en matière de durabilité, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 31 245 092,03 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 245 092,03 €
Report à nouveau	113 447 175,02 €
À la disposition des actionnaires	144 692 267,05 €
Dividende (1,25 € par action)	18 967 656,25 €
Le solde, soit : est affecté au compte « report à nouveau ».	125 724 610,80 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 1,25 € par action.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 4 juillet 2025 auprès de UPTEVIA chargée de la gestion des titres.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide que le montant correspondant aux actions auto-détenues à la date de mise en paiement de la distribution sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Il peut être imposable, sur option de l'actionnaire, au barème progressif. Dans ce dernier cas, le dividende est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le dividende par action distribué au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2021	1,05 €	1,05 €	1,05 €
31/12/2022	1,15 €	1,15 €	1,15 €
31/12/2023	1,25 €	1,25 €	1,25 €

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements auxquels les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont applicables, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2024, ou attribuée au titre du même exercice et mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce telles que présentées au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et relatives aux rémunérations de toutes natures versées ou attribuées à l'ensemble des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2024 à Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2024 à Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2024 à Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

DIXIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2024 à Monsieur Damien VALICON, Directeur Général Délégué à compter du 1^{er} avril 2024

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Damien VALICON, Directeur Général Délégué à compter du 1^{er} avril 2024, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

ONZIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration, pour 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison de son mandat à Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général, pour 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison de son mandat à Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué, pour 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison de son mandat à Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué.



QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Damien VALICON, Directeur Général Délégué, pour 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison de son mandat à Monsieur Damien VALICON, Directeur Général Délégué.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des Administrateurs présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Fixation de la rémunération annuelle globale des Administrateurs pour 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de fixer à 90 000 € le montant de la rémunération versée aux Administrateurs au titre de leurs fonctions pour l'année 2025.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce ainsi qu'au règlement européen n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil en date du 16 avril 2014, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'achat par EQUASENS de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre d'actions maximum de 1 517 412 actions.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions, au titre d'un Plan d'Epargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide que le montant global maximum destiné au programme de rachat d'actions susvisé, hors frais, est fixé à 80 000 000 euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, et notamment par achat de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de division, de regroupement de titres et de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action. Plus généralement, le montant maximal de l'opération et le nombre maximal d'actions achetées seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de :

- Mettre en œuvre la présente autorisation s'il le juge opportun ;
- Déterminer les conditions et modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum) ;
- Fixer et ajuster le nombre d'actions sur lequel portera le programme de rachat d'actions, ainsi que le prix maximum d'achat défini dans ce programme ;
- Effectuer par tout moyen d'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tout ordre de bourse ;
- Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- Conclure tout accord notamment le contrat de liquidité, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tout organisme et notamment de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article L. 22-10-64 du Code de commerce ;
- Et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'application de la présente résolution.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 24 décembre 2026 ; elle met fin et remplace à compter de ce jour toute autorisation antérieure de même objet.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par la loi.

21.6. Calendrier des prochaines publications

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2025	Le 12 mai 2025
Le chiffre d'affaires du premier semestre 2025	Le 31 juillet 2025
Les résultats semestriels 2025	Le 26 septembre 2025
Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2025	Le 5 novembre 2025
Le chiffre d'affaires annuel 2025	Le 5 février 2026
Les résultats annuels 2025	Au plus tard le 30 avril 2026



EQUASENS

Plus de technologie pour plus d'humain

5 allée de Saint Cloud
54600 Villers-lès-Nancy

08 20 90 81 00

equasens.com